

# Forgotten Books

— [www.forgottenbooks.com](http://www.forgottenbooks.com) —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.



DES

# COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES

IMPRIMERIE DE V<sup>o</sup> JULIEN BAERTSOEN, SUCC<sup>r</sup> DE BOIS-WITTOUCK  
5, Grand'Place, 5

---

1893



# LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1893



## MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. BALAT (A.) et PIOT (C.), à Bruxelles.

Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.

BEYAERT (H.), architecte, à Bruxelles.

FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.

HELEIG (J.), archéologue, à Liège.

HELLEPUTTE (G.), architecte, à Louvain.

JAMAER (V.), architecte de la ville, à Bruxelles.

PAULI (A.), architecte, à Gand.

PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

VAN YSENDYCK (J.), architecte, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BLOMME (L.), architecte provincial, à Malines.

DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Anvers.

DE VINCK DE WINNEZELE (B<sup>on</sup>), à Anvers.

DE VRIENDT (A.), artiste peintre, directeur de  
l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.

DIERCKX, membre de la Chambre des représentants  
et bourgmestre de la ville de Turnhout.

MAST (E.), archéologue, à Lierre.

SCHADDE (J.), architecte, membre de l'Académie  
royale de Belgique, à Anvers.

SMEKENS (Th.), président du tribunal de première  
instance, à Anvers.

VAN CASTER, abbé, archéologue, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN WINT, sculpteur, à Anvers.

Membre-Secrétaire : GÉNARD (P.), archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. WAUTERS (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.

BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-  
Josse-ten-Noode.

DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

HANON, archéologue, à Nivelles.

MM. JANLET, architecte, à Bruxelles.  
JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.  
MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.  
SLINGENEYER (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : OSCÉ (G.), directeur au Gouvernement provincial, à Bruxelles.

### FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (B<sup>on</sup> F.), chanoine, à Bruges.  
BÉTHUNE (B<sup>on</sup> J.-B.), membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à Oostroosbeke.  
DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.  
DE LA CENSERIE (L.), architecte et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.  
DE MEYER (J.), docteur en médecine, à Bruges.  
VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, à Courtrai.

Secrétaire-adjoint : BOEDT (L.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

### FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE D'YDEWALLE (B<sup>on</sup> J.), archéologue, à Gand.  
CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.  
DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.  
LYBAERT (T.), artiste peintre, à Gand.  
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.  
VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.



MM. VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand.

VERHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire-adjoint : DE LANDTSHEER (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

### HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

BRIYENNE (J.), architecte, à Tournai.

CADOR (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, à Mons.

HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.

HUGUET, chanoine, à Tournai.

LEGENDRE, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

### LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. le chanoine N. HENROTTE, à Liège.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FEUILLAT (F.), architecte, à Huy.

FRANCOTTE (G.), avocat, à Liège.

MM. JAMAR (E.), architecte, à Liège.

RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour  
d'appel, à Liège.

Membre-Secrétaire : LOHEST (P.), archéologue, à Liège.

Secrétaire-adjoint : ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

## LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLAES (C.), artiste peintre, à Tongres.

COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie  
des Beaux-Arts, à Hasselt.

DE GRÜNNE (C<sup>te</sup> G.), à Russon.

DE PITTEURS (B<sup>on</sup>), bourgmestre d'Ordange.

JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.

SCHAETZEN (chevalier O.), membre de la Chambre  
des représentants, à Tongres.

SERRURE (E.), architecte, à Saint-Trond.

VAN NEUSS, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : DE BORMAN (chevalier G.), membre de la  
Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : NELISSEN (E.), chef de division à l'Administration  
provinciale, à Hasselt.

## LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. PETY DE THOZÉE, à Grune.

Membres : MM CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.

le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique  
d'Arlon.

KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de  
Liège.

LAMBERT (M.-O), docteur en médecine, à Bouillon.

MM. MATHELIN, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.

TANDEL (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

VAN DE WYNGAERT, architecte provincial, à Arlon.

WILMART, archéologue, à Amonines.

### NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur.

BONET (L.), artiste peintre, à Belgrade (Flawinne).

BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.

DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État, à Andenne.

DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle (Sommière).

DE RADIGUÈS, inspecteur provincial des chemins vicinaux, à Namur.

LEGRAND, chanoine, directeur de l'école Saint-Louis, à Namur.

SOREIL, archéologue-architecte, à Maredret.

SOSSON, professeur au grand séminaire, à Namur.

---

### COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. BALAT (A.), architecte, à Bruxelles.

---

#### MEMBRES :

MM. FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.

PAULI (A.), architecte, à Gand.

PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.

PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 janvier; des 4, 11, 18 et 25 février 1893.



### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 9 février 1893, M. Cloquet, professeur d'architecture et d'histoire de l'architecture à l'Université de Gand, est nommé membre du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la Flandre orientale, en remplacement de M. Canneel, décédé.

Nomina  
d'un me  
correspon

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif présenté par M. Maillard pour la restauration d'un triptyque appartenant à l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel (Anvers);

Église  
Sainte-Dy  
à Ghe  
Tablea

ise de Moll.  
Tableau.      2° La proposition de confier au même artiste la restauration d'un tableau attribué à De Crayer qui orne l'église de Moll (Anvers);

Chapelle  
ainte-Begge,  
Andenne.  
écoration.      3° Le projet dressé en vue de la décoration de la chapelle de Sainte-Begge, à l'église d'Andennes (Namur);

glise de  
ne-l'Alleud.  
Vitrail.      4° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Osterrath pour l'église de Braine-l'Alleud (Brabant);

ument Miry,  
a Gand.      5° Le projet de monument à ériger à Gand à la mémoire de Charles Miry; auteur, M. Hippolyte Le Roy.

se de Flône  
tableaux      — Un délégué s'est rendu à Flône (Liège) à l'effet d'examiner les tableaux conservés dans l'église paroissiale et sur lesquels M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a exprimé le désir de recevoir un rapport.

Il existe dans le chœur de l'église de Flône cinq peintures d'Englebert Fisen, peintre liégeois estimé, élève de Bertholet Flémalle. Fisen est né 1655; il est décédé en 1733 et, après la mort de son maître, il était considéré comme le meilleur peintre de tableaux religieux qu'il y eût à Liège. Comme cet artiste très fécond a inscrit, année par année, tous ses travaux en mentionnant leur destination, dans un registre conservé dans sa famille, il est facile d'en constater l'identité lorsqu'ils sont restés dans leur place primitive.

Les tableaux de l'église de Flône sont les suivants :

1° Peinture de l'autel majeur représentant la Descente de la Croix, 3<sup>m</sup>10 de haut, 2<sup>m</sup>00 de large ;

2° Sainte-Anne et la Sainte-Vierge ;

3° L'Assomption de la Sainte-Vierge ; ces deux peintures ornent les autels des bas-côtés et mesurent 2<sup>m</sup>40 de haut sur 2<sup>m</sup>00 de large ;

4° Saint-Augustin ;

5° Le Martyre de Saint-Mathieu; ces deux dernières peintures occupent des cadres ronds de 0<sup>m</sup>90 de diamètre et se trouvent aux deux côtés de l'autel majeur.

Le tableau de l'autel majeur a été exécuté et placé par l'artiste en 1700; les deux peintures 4° et 5° datent de 1701; enfin, les deux tableaux des autels latéraux ont été peints en 1702 et 1703.

Toutes ces peintures se trouvent donc à la place pour laquelle elles ont été faites il y a près de deux siècles, lorsque l'église était conventuelle. Elles ne paraissent avoir été l'objet d'aucun soin depuis. La toile est usée, elle est trouée en divers endroits; le vernis est décomposé, couvert de chancis et de poussière, à tel point qu'il est parfois difficile de se rendre compte du mérite de la peinture. Un rentoilage, un nettoyage fait avec soin et très probablement des retouches partielles sont donc devenus indispensables si l'on veut préserver ces peintures d'une ruine complète.

Le travail de restauration, borné au strict nécessaire, peut être évalué comme suit :

Tableau du maître-autel . . . . .	fr.	350
Les deux tableaux des autels latéraux . . . . .		400
Les deux tableaux de forme arrondie . . . . .		<u>200</u>
	Total, fr.	950

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a émis l'avis que la valeur artistique des tableaux de l'église de Flône est suffisante pour justifier l'intervention de l'État dans les frais à résulter de leur restauration.

— Un délégué a examiné, dans l'église de Saint-Paul (Flandre orientale), les deux tableaux récemment restaurés par M. Robert De Pauw.

L'un de ces tableaux, peint sur toile, représente la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus entourés d'anges, écrasant de leurs pieds le démon. Le second, peint sur bois, représente le Christ en croix, la Sainte-Vierge et Saint-Jean. Ces peintures, de grandes dimensions, sont dues l'une à Nicolas de Liemaeker, surnommé Roose, et l'autre à Luc de Heere et constituent des œuvres de réelle valeur artistique.

Le délégué ayant constaté que le peintre-restaurateur s'est acquitté de sa mission avec les plus grands soins, le Collège a émis un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

des Postes,  
Bruxelles.  
coration. — Des délégués ont examiné les deux nouveaux panneaux exécutés par M. Van den Bussche pour la décoration de l'Hôtel des Postes, à Bruxelles.

Ces peintures représentent :

- 1° Charlemagne instituant les postes dans son empire ;
- 2° Moyens de transport postaux chez les principaux peuples de l'univers.

La première de ces compositions est terminée et l'artiste met la dernière main à la seconde.

Les délégués sont d'avis que les deuxième et troisième tableaux de M. Van den Bussche sont exécutés dans les mêmes conditions satisfaisantes que le premier ; ils n'ont eu à faire que certaines petites remarques sans importance et auxquelles l'artiste s'est engagé à faire droit. La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

monument  
Van Duyse,  
Termonde. — Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Devreese, le modèle demi-grandeur d'exécution du monument à ériger à Termonde (Flandre orientale) à la mémoire du poète Van Duyse.

L'œuvre de M. Devreese est bien réussie et elle peut être approuvée. Les délégués ont toutefois engagé l'artiste à revoir les jambes du personnage, qui paraissent un peu volumineuses, ainsi que le tronc d'arbre sur lequel il s'appuie et qui devrait être plus détaillé, comme il l'avait fait d'ailleurs dans la maquette originale.

Sous réserve de tenir compte de ces deux observations, l'artiste a été autorisé à passer à l'exécution du modèle en grand.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet complémentaire des travaux de restauration de la partie de l'ancien palais impérial de Malines (Anvers), utilisé aujourd'hui comme théâtre; architecte, M. Louckx. Palais imp  
de Malin  
Restaurat

— Un délégué a procédé à l'inspection des travaux de restauration effectués aux façades ogivales des cours intérieures de l'hôtel de ville de Gand. Hôtel de  
de Gan  
Restaura

Il résulte de cet examen que tous les ouvrages prévus ont été exécutés avec soin et que rien ne s'oppose à leur approbation.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs : Construct  
et restaura  
de presbyt

1° A la construction d'un presbytère à Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon;

2° A la reconstruction du presbytère de Cornesse (Liège); architecte, M. Monseur;



3° A l'appropriation du presbytère de Vielsalm (Luxembourg);

4° A la restauration du presbytère de Jemeppe-sur-Meuse (Liège); architecte, M. Moreau.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs :

Eglise  
Cornesse. 1° A la construction d'une église à Cornesse (Liège), sous réserve de supprimer une des tourelles flanquant la tour, dont l'utilité n'est pas démontrée; architecte, M. Monsieur;

Eglise  
Machelen. 2° A l'agrandissement de l'église de Machelen (Brabant), à la condition de supprimer les fausses fenêtres de la nef centrale et de compléter les pignons des bas-côtés en leur donnant un amortissement dont les constructions de l'époque fourniront des exemples; architecte, M. Demaeght;

Eglise  
Meulebeke. 3° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Meulebeke (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

e d'Olmen. 4° A la construction d'un jubé dans l'église d'Olmen (Anvers); architecte, M. Taeymans.

s mobiliers  
églises. Ont aussi été approuvés, les dessins des objets mobiliers destinés aux églises de :

Niel lez Asch (Limbourg) : chaire à prêcher;

Saint-Gilles, à Liège : quatre autels;

Overmeire (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Neerhaeren (Limbourg) : buffet d'orgues;

Saint-Pierre-sur-la-Digue (Flandre occidentale) : tabernacle;

Termes (Luxembourg) : maître-autel;



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

été engagé à mieux assurer la liaison de la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour; architecte, M. Christiaens;

Église  
Welkenraedt. 7° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Welkenraedt (Liège); architecte, M. Meunier.

Église  
St-Jacques,  
Liège. — Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église de Saint-Jacques, à Liège. Ils ont constaté que l'entreprise est terminée et que les ouvrages ont été effectués dans de bonnes conditions, conformément au projet approuvé.

e d'Assche. — Les délégués qui ont examiné à Assche (Brabant) le projet relatif à la restauration intérieure du chœur de l'église paroissiale ont constaté que les dessins produits pour la réparation de l'ancienne crédence du tabernacle et du petit monument funéraire découverts récemment, ne sont pas conformes aux traces existantes; on y remarque des différences très sensibles dans les proportions et dans le tracé des détails. Il conviendra conséquemment d'en produire de nouvelles études en tenant rigoureusement compte des restes découverts.

En ce qui concerne la tribune des anciens seigneurs d'Assche, les délégués sont d'avis que cet édicule peut être rétabli dans son état primitif; il suffira à cet effet de supprimer la porte de communication, d'ailleurs inutile, entre le chœur et la chapelle de la Sainte-Croix et de reculer le lambris de cette chapelle vers le fond; on obtiendra ainsi l'espace nécessaire pour rétablir l'accès à la tribune.

Il a été constaté aussi que l'ancienne porte de la sacristie peut être rétablie en supprimant l'escalier conduisant à l'étage de cette annexe et en utilisant l'escalier circulaire montant à la tour; quant à l'escalier de la cave, rien n'empêche de le déplacer. L'étage de la sacristie constituant un magasin,

il serait difficile d'y transporter des objets volumineux par l'escalier de la tour, mais on obvierra à cet inconvénient en établissant une trappe dans le plancher, par laquelle les objets seraient hissés au moyen d'un petit treuil. L'ancienne porte de la sacristie est fort étroite pour le service religieux, mais comme son encadrement doit être renouvelé, il n'y a pas d'inconvénient à profiter de ce travail pour augmenter un peu les proportions de la porte.

Quant aux panneaux des voûtes du chœur, construits en briques, ils sont en bon état; il suffira de restaurer les quelques parties délabrées et d'y opérer un bon rejointoyage; l'appareil de ces panneaux permet parfaitement de les laisser apparents.

En conséquence, les délégués sont d'avis qu'il y a lieu de renvoyer à l'architecte les divers projets présentés, en l'invitant à soumettre des propositions complètes, conformément aux indications qui précèdent. Il conviendra aussi de l'engager à faire une nouvelle étude des meneaux de la fausse fenêtre du chœur, dont le tracé indiqué au plan soumis n'est pas très heureux. Les réseaux devraient d'ailleurs être dessinés à une échelle suffisante pour en apprécier les détails.

La Commission s'est ralliée de tous points aux avis émis par ses délégués.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

# LES OBJETS D'ART

DE

## L'ABBAYE DE SAINT-ADRIEN

### A GRAMMONT

---

L'abbaye de ce nom, érigée à Grammont en 1083, était une des institutions religieuses les plus florissantes du comté de Flandre.

Les objets d'art n'y faisaient pas défaut jusqu'au moment où Simon de Warlusel en fut nommé abbé, en 1560. Dépendant au suprême degré, peu soigneux des intérêts de son monastère, il chargea les immeubles de la communauté de dettes énormes, dont son prédécesseur immédiat avait déjà donné l'exemple. On comprend facilement cette propension. Aimant le grand monde et les honneurs, il avait obtenu la charge de grand aumônier d'Alexandre Farnèse et fréquentait la Cour. A cet effet, il lui fallait l'argent, que les pillards avaient épargné pendant le sac de cette ville; et lorsque le moyen de s'en procurer vint à lui manquer, il entama les objets d'art. Un moine qui rédigea, en 1695, la

chronique de l'abbaye, fournit sur ces objets les renseignements les plus précis.

Nous en donnons ici les détails puisés dans cette chronique restée inédite jusqu'à ce jour.

Warlusel vendit : une remontrance d'argent, une boîte de même métal renfermant une relique de Saint-Blaise, un grand calice d'argent doré sur lequel étaient gravées différentes scènes religieuses.

A sa sœur, l'abbesse d'Estrain, en Artois, il fit don d'un autre calice ; à son frère Lambert, il remit un troisième calice en vermeil, dont le prévôt de l'abbaye se servait. Il vendit ensuite : une tête d'argent dite de Saint-Jean, renfermant des poils de la barbe et des cheveux de ce saint ; une croix d'or ornée de perles, de diamants, de rubis et d'autres pierres précieuses ; une croix d'argent portée par le chantre pendant les processions ; une autre croix en vermeil ; trois anneaux d'abbés ornés de saphirs et de turquoises ; un encensoir en argent, y compris la cuillère, un plat d'argent, des ampoules ; une crosse d'argent dont il fit don à sa sœur. Puis il aliéna une remontrance (*sic*) d'argent renfermant une épine provenant de la couronne du Sauveur ; une remontrance (*sic*) renfermant tache du lait de la Vierge ; une autre remontrance, appelée de Saint-Nicolas ; des objets divers en argent offerts par les fidèles à saint Adrien ; deux chasubles à ornements en or et une en velours. Celles-ci ont été données aussi à sa sœur.

Après avoir aliéné les objets en métaux précieux, il s'en prit à ceux en cuivre et aux dinanderies. Il vendit un grand chandelier, deux colonnes placées devant le maître-autel et qui passèrent à l'église de Saint-Germain, à Mons. Le sup-

port du pélican servant de pupitre fut également aliéné; quant au pélican lui-même, il avait été volé pendant les troubles du xvi<sup>e</sup> siècle, en même temps que la châsse de Saint-Adrien. Un candélabre de cuivre et cinq chandeliers de même métal servant à la lecture de l'épître; un grand chandelier destiné au cierge pascal; un autre candélabre placé dans la chapelle de Saint-Adrien; plusieurs grands chandeliers, enfin des tapisseries ornées de filets d'argent et représentant l'Apocalypse furent aussi vendus. Celles-ci étaient exposées annuellement dans le chœur de l'église à partir de la fête de Pâques jusqu'à celle de Saint-Bavon. Elles passèrent à l'église de Notre-Dame, à Valenciennes.

Après avoir vendu tous ces objets, l'abbé s'en prit aux coupes et cuillères d'argent.

Puis il se retira dans l'abbaye d'Eename en emportant les meubles et les livres les plus précieux du monastère de Saint-Adrien.

L'auteur de la chronique à laquelle nous empruntons ces détails, ne fournit aucun renseignement ni sur la valeur intrinsèque, ni artistique de ces objets. Il se contente de dénoncer ces déprédations.

Plus tard il signale un autre fait. Le maître-autel de l'église abbatiale était orné d'un tableau représentant les Trois Mages (1). Lorsque les archiducs Albert et Isabelle passèrent par Grammont, ils visitèrent cette église et s'enthousiasmèrent pour cette peinture. Ils l'achetèrent au prix

---

(1) Selon M. DE PORTEMONT, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, 1<sup>er</sup>, p. 193, ce tableau était de Jean de Maubeuge.

de 2,000 florins et la firent placer dans la chapelle de leur Cour à Bruxelles.

C'était probablement le dernier trésor artistique ancien de l'église de Saint-Adrien.

La chronique anonyme dont nous extrayons ces détails, est conservée dans les archives de l'État, à Gand.

CH. PIOT.



# CIMETIÈRE GERMANIQUE

DE NEERPELT (1)



Le chemin de fer de Hasselt à Eindhoven traverse la Campine limbourgeoise; à quelques centaines de mètres à la droite de la voie, entre Neerpelt et Achel, on a fouillé, en 1871, une série de tertres peu élevés, dans une propriété du sieur Walbers, de Neerpelt.

Ces tertres sont placés le long d'une suite d'étangs aujourd'hui asséchés, fait qu'on a remarqué dans une autre localité limbourgeoise du voisinage, à Caulille.

Chaque tertre semblait une sépulture de famille dans laquelle on enterrait les cendres des membres de celle-ci : on a cru reconnaître au milieu du tertre une sépulture principale, sans doute celle du chef de la famille; les dépôts mortuaires subséquents formaient une sorte de cercle autour de ce point considéré comme centre.

Certaines plantes de bruyère se complaisent à la partie supérieure de la terre remuée qui remplit ces fosses de parfois plus d'un mètre de profondeur, et malgré une grosse pierre placée souvent au-dessus du dépôt funéraire pour le protéger, les racines très allongées de ces bruyères pénétraient jusqu'à l'urne où, d'après les paysans campinois,

---

(1) Voir les trois planches en regard.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



**INSERT  
FOLD-OUT  
OR MAP  
HERE!**



**INSERT**

**WORLD-OUT**

**OR MAP**

**HERE!**



**INSERT**

**HOLD-OUT**

**OR MAP**

**HERE!**

elles vont se nourrir de la cendre des morts : toujours est-il qu'où cette espèce de plantes présentait des touffes plus fournies, les fouilleurs avaient plus de chance qu'ailleurs de trouver en dessous des urnes funéraires.

Ces urnes sont représentées sur les trois planches en regard du titre ; souvent une grande urne en contenait une petite, parfois double, comme il en est représenté une au milieu de la ligne d'en haut de la pl. III.

Tous ces vases ont été façonnés au tour et cuits au feu : ils sont facilement émiettables et peu ont pu être conservés entiers ; cela est dû non à une prétendue confection par dessication au soleil, mais à un séjour depuis des siècles dans la terre, dont l'humidité a facilement altéré la matière poreuse des vases, non protégée par une couverture suffisamment imperméable.

Les ornements géométriques de quelques-uns ne sont pas dépourvus de cachet artistique.

Peu de menus objets ont été découverts avec les urnes : ce sont, outre un coquillage dentelé aux bords, quelques objets en bronze, comme épingles de tête, anneaux, clous, lamelle percée de cinq trous (pl. III), plus une pincette, également en bronze, recouverte d'une belle patine, ayant conservé toute son élasticité ; celle-ci a été trouvée après la confection des dessins, où elle n'a pu trouver place.

Les produits des fouilles, sauf la pincette, ont été transmis au Musée royal d'antiquités de Bruxelles ; ces fouilles, dirigées par l'auteur du présent article, étaient subsidiées par le Gouvernement.

Les sépultures explorées n'ont rien de militaire ; l'ordre successif des enterrements, la présence d'ornements fémi-



nins, d'ossements de non-adultes, l'absence d'armes, semblent démontrer que chaque tertre était la sépulture d'une famille établie dans les environs. Le grand nombre de renflements semblables que présente la bruyère en cet endroit fait supposer qu'il existait là ou aux environs un certain nombre de familles réunies, une tribu de gens qui, dans l'aride Campine, ne devaient avoir d'autres moyens de subsistance que la chasse et la pêche.

Quelle époque et quelle nationalité assigner à ces sépultures ?

Il s'agit d'un cimetière à incinération : il faut donc remonter au delà du iv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, époque où l'usage de brûler les morts commença à tomber en désuétude.

Les Romains ont occupé la Campine, comme on en peut juger par de nombreuses découvertes de sépultures, de monnaies, etc., par toute la contrée et même non loin du champ de la découverte.

Mais toujours les sépultures romaines se laissent reconnaître à leurs monnaies, leurs poteries, leurs verreries, leurs menus objets de toilette, semblables partout.

Ici rien de cette nature, et comme il est difficile d'admettre que la civilisation romaine n'aurait pas déteint de quelque manière sur les usages des individus, même encore barbares, résidant dans le pays à une époque postérieure à la conquête, c'est à des habitants d'avant la conquête qu'il faut rapporter les sépultures de Neerpelt.

Cela nous ramène aux Germains qui, d'après César, occupaient notre pays de son temps.

Tacite nous apprend que les Germains brûlaient les



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

cimetière de la Campine, dessine un « celt » en bronze, instrument plus ancien encore que les épées en bronze dont il vient d'être parlé.

Or, quand on se livre à une vérification de plus près, voilà qu'il s'agit non pas d'un objet placé dans les urnes ou auprès d'elles, mais d'un objet apporté aux fouilleurs comme découvert aux environs.

Pareille coïncidence se présente souvent : les habitants de la contrée où l'on opère des fouilles — ce qui est un événement à la campagne — rassemblent volontiers ce qu'ils ont d'objets anciens pour les montrer aux fouilleurs, et il est bon pour ceux-ci de bien faire abstraction des assertions et des attributions de leurs visiteurs. Bref, il n'est pas permis de conclure scientifiquement à une relation certaine entre le « celt » de M. Cuypers et les sépultures explorées par lui : on ne peut rapporter celles-ci à ce qu'on appelle l'âge du bronze, sinon par hypothèse.

Ce ne sont pas non plus les quelques rares objets de bronze découverts à Neerpelt qui autoriseraient pareille conclusion (1); les sépultures y sont trop pauvres en mobilier funéraire pour qu'on puisse s'attacher à quelques menus objets, dont aucun ne porte d'ailleurs une forme caractéristique. D'ailleurs ne sait-on pas par César que chez les Belges, ses contemporains, le fer n'était pas abondant : « ne ferrum quidem superest » ; l'absence de ce métal à Neerpelt peut tenir uniquement à cette pénurie.

---

(1) M. le D<sup>r</sup> C. BAMPs, *Le Limbourg primitif ou aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge*, Hasselt, 1889, p. 59, indique cette solution; mais il n'avait pu voir les objets eux-mêmes.

S'il est permis dans l'état de la question de proposer une explication, voici celle qui semble résulter de la présence, à Neerpelt, des débris des deux civilisations, l'une de Hallstatt, l'autre postérieure : le cimetière ici décrit aurait sa date enserrée entre l'époque où les Gaulois furent expulsés de notre pays par les Germains et celle où les Romains envahirent la contrée alors occupée par ces derniers.

L'expulsion des Gaulois par les Germains avait eu lieu dans des temps déjà anciens, « antiquitus » dit César : pareille expression comporte au moins deux ou trois siècles.

Or, par la découverte des objets archéo-italiques d'Eygenbilsen, nous connaissons l'époque où cette expulsion n'avait pas encore eu lieu. En effet, ces objets sont des objets de luxe : un bandeau d'or, une buire ornée de reliefs, etc.; ils n'ont pu parvenir en Belgique, comme en tant d'autres endroits au nord des Alpes, sinon par le commerce.

Le commerce cessa précisément d'avoir accès dans notre pays à l'arrivée des Germains, notamment de ces Nerviens dont César dit de la manière la plus expresse qu'ils excluaient de chez eux les colporteurs étrangers, ne voulant pas recevoir du dehors les objets de luxe propres à efféminer les mœurs.

De plus, nous savons aujourd'hui de la manière la plus indubitable — la bouche a été fermée aux plus récalcitrants — que les objets d'Eygenbilsen sont du v<sup>e</sup> siècle environ avant l'ère chrétienne; on peut ainsi placer, avec toute certitude, l'immigration des Germains en Belgique au iv<sup>e</sup> siècle au plus tôt (1).

---

(1) МОКЕ, *La Belgique ancienne*, I, p. 89, fait coïncider cette invasion avec le contre-coup qu'elle fit subir aux populations italiennes refoulées par un flot de nations gauloises, précisément en l'an 390 avant J.-C.

Le cimetière de Neerpelt est donc un cimetière germanique établi entre le iv<sup>e</sup> siècle et le i<sup>er</sup> avant l'ère chrétienne.

Les poteries de l'emplacement voisin où existait peut-être aussi un cimetière, appartiendraient à l'époque gauloise, c'est-à-dire aux populations qui ont précédé chez nous les Germains.

M. Antoine Bamps considère également les sépultures du genre de celles de Neerpelt comme étant germaniques (1); mais il arrive à cette conclusion très exacte par des détours inutiles : les urnes ne sont pas romaines, dit-il, parce que les urnes romaines avaient toujours leur orifice « tourné vers le centre de la terre » ; parce que, dans les urnes romaines ou à côté, on trouve habituellement des inscriptions; enfin, parce que ces urnes sont toujours logées dans des cavités garnies de pierres et fermées soit par une dalle, soit par une tuile.

Cette dernière particularité se rencontre bien parfois, mais très rarement, et quant aux autres, elles font absolument défaut pour toutes les sépultures romaines découvertes dans notre pays.

Les bruyères de la Campine avaient déjà fourni leur contribution d'antiquités germaniques : outre Neerpelt même, les territoires de Caulille (Limbourg), de Santhoven (Anvers) avaient révélé des urnes, transmises au Musée royal d'antiquités (2); on a trouvé des cimetières analogues à Schaffen, près de Diest, etc., et Heylen, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle,

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 261.

(2) *Catal. de 1864*, 2<sup>e</sup> section, V, 2, 3, 6, 7.

avait fait, de pareilles antiquités, l'objet de ses études (1).

Les objets antérieurs à l'arrivée des Germains sont plus rares.

Il y a d'abord, à la vérité, un certain nombre de « celts » qui appartiennent à une époque antérieure à celle à laquelle on a donné le nom, déjà cité, de civilisation de Hallstatt. Mais ces « celts » sont laissés de côté ici, où l'on se bornera à rappeler la relation que cette sorte d'instruments doit avoir avec la civilisation archéo-italique, témoin les quatre mille objets de ce genre trouvés ensemble dans la cachette de Bologne (2).

Les objets qu'on peut rapporter à la dernière période de l'occupation de la Belgique par les Gaulois, sont fort clair-semés en Belgique, où n'abondent nullement les épées, les poignards en bronze si caractéristiques, comme on en a trouvé en d'autres pays.

Outre l'épée de bronze de Gedinne, on connaît encore un fragment récemment trouvé près de Wavre et acquis par le Musée royal d'antiquités.

Ce musée possède aussi un mors de bronze, découvert à Court-Saint-Étienne, où l'on a également exhumé une épée en bronze et un poignard du même métal, ce qui a permis au D<sup>r</sup> Cloquet de déterminer le caractère gaulois des sépultures fouillées en cette localité (3).

---

(1) Voir les renseignements recueillis par M. Const. BAMPs, dans le *Bulletin de la section scientifique et littéraire des Mélophiles de Hasselt*, XXIII (1886), pp. 143 et suiv.

(2) ZANNONI, *La fonderia di Bologna*, p. 49. Près de 700 kilogrammes de « celts »!

(3) *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, II, p. 32; III, p. 59.

Les travaux de dragage pour extraire de la Meuse le gravier nécessaire à la construction des forts qui entourent Namur, ont amené au jour différents objets, dont une lame de poignard en bronze (forme du n° 7782 du musée de Saint-Germain), plus deux fusaiöles, comme celles des lacs de Suisse, contemporaines du poignard.

Un couteau en bronze fondu d'un seul jet, soie et lame, caractéristique par sa forme courbe, avait été trouvé isolément à Mohiville (Namur); de même à Bernissart (Hainaut), un de ces instruments en bronze auxquels on a donné le nom de « rasoirs » (1). Les deux formes ont été trouvées dans une grotte à Sinsin (Namur), avec des poteries non façonnées au tour, l'une des plus remarquables trouvailles de l'époque gauloise, qui, d'après ce qui vient d'être dit, doivent être antérieures au iv<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (2).

Enfin, il y a lieu de rappeler la trouvaille des bracelets en or de Frasnes-lez-Buissenal, accompagnés de monnaies gauloises, et les objets d'Eygenbilsen, cités ci-dessus.

Voilà à quoi se réduit le contingent apporté à l'étude de nos antiquités par les Gaulois expulsés de notre sol, au iv<sup>e</sup> siècle avant J.-C., par les Germains qui, d'après César, avaient anciennement traversé le Rhin.

31 décembre 1892.

H. SCHUERMANS.

---

(1) Cette dénomination devrait être justifiée de plus près par un essai pratique.

(2) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVI, p. 227.

# R A P P O R T

SUR LE

## CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES

DE MOSCOU



C'est au cœur de la Russie, à Moscou, qu'a eu lieu cette année (1), du 13 au 20 août, la 11<sup>e</sup> session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

L'honneur que m'a fait M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en me confiant la mission de représenter le Gouvernement du Roi à cette réunion scientifique, me crée le devoir d'en donner immédiatement ici un compte rendu succinct.

Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand Duc Serge Alexandrowitch avait daigné accepter la présidence d'honneur du Congrès.

La présidence effective avait été offerte, par acclamation, à Son Excellence le Prince Waldémar Golitzine.

---

(1) 1892.



M. le professeur D. Anoutchine remplissait les fonctions de secrétaire général, aidé, dans cette lourde tâche, par MM. Tikhomirow et Troutowsky, secrétaires.

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la France, l'Italie, la Suisse et la Turquie avaient envoyé des délégués, et des savants de toutes les parties du vaste empire russe, même de la Sibérie, avaient répondu en grand nombre à l'appel du Comité organisateur.

\*  
\* \*

Voici, en suivant l'ordre chronologique, un résumé des questions posées et discutées au cours des séances :

— Dans son aperçu sur les dépôts post-tertiaires en connexion avec les trouvailles des restes de l'industrie préhistorique, au nord et à l'est de la Russie d'Europe, M. Tschernyshev a eu pour but d'exposer sommairement les résultats obtenus par les géologues et de préparer ainsi le terrain aux études archéologiques, se bornant à signaler seulement les trouvailles de cette nature faites jusqu'ici.

— M. S. Nikitin a soumis au Congrès un important travail sur la constitution des dépôts quaternaires en Russie et leurs relations aux trouvailles résultant de l'activité de l'homme préhistorique. L'auteur a présenté à la fin de son remarquable mémoire le résumé suivant :

« La subdivision de l'âge de la pierre en périodes *paléolithique* et *néolithique* doit être maintenue pour la Russie d'Europe. Elle coïncide, en effet, chez nous, avec les subdivisions géologiques en *pleistocène* et *moderne*, basées, à leur tour, sur les données paléontologiques.

» L'étude des dépôts glaciaires de la Finlande et de la



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» de la limite de la glaciation, possédant une industrie  
» assez avancée et se servant entre autres du feu, mais  
» produisant uniquement des outils en silex taillés à éclats.  
» A mesure que le glacier se retirait, l'homme avançait vers  
» le nord et le nord-ouest; il parvint jusqu'en Finlande et  
» dans la région baltique après la fin de la glaciation et  
» après la disparition du mammouth; mais l'homme possédait déjà l'industrie plus avancée de l'époque néolithique  
» et, outre les outils en silex taillé, il savait fabriquer des  
» outils en pierre polie, de la poterie, etc...

» La Russie d'Europe ne présente aucune trace de  
» l'homme de la première moitié du pléistocène, ou de  
» l'homme plus ancien encore. »

— M. Vladimir Polivanoff nous a fait connaître l'existence d'un dépôt considérable d'ossements d'animaux appartenant à la faune quaternaire.

Ce vaste ossuaire est situé dans le gouvernement de Samara, près du village de Khriastchevka. Il occupe une plage sablonneuse du lit du Volga, inondée seulement au printemps. On rencontre, sur la rive gauche, dans un espace d'une centaine de mètres carrés, de nombreux ossements se rapportant aux espèces suivantes : *Rhinoceros tichorhinus*, *Elephas primigenius*, *Bos primigenius*, *Cervus elaphus*, *Equus caballus*, etc., ainsi que des débris d'*Elasmothérium*.

Toutes ces pièces se trouvent presque à la surface. Cette découverte est due aux affouillements des eaux.

M. Polivanoff a ajouté qu'un dépôt semblable a été signalé par M. Golovkin, professeur à l'université de Kazan, à 40 kilomètres de cette ville, et que ce dépôt renfermait, en outre, les restes du *Camelus*.

C'est la première fois que l'on rencontre dans ce pays les ossements du chameau associés à ceux du rhinocéros et de l'éléphant.

— L'événement du Congrès a été la communication de M. Savenkow, qui, le premier, vient de signaler la présence, en Sibérie, d'objets qui seraient paléolithiques.

Après nous avoir donné un aperçu géologique de la vallée de l'Iénisseï et fait l'étude du régime de ce fleuve dans les environs de Krasnoïarsk, M. Savenkow a exhibé une série d'ustensiles en pierre recueillis, associés à des ossements quaternaires, à la profondeur de 1<sup>m</sup>05 dans une couche de loess, au pied de la montagne Afontova, tout près de la ville de Krasnoïarsk.

Les objets en pierre présentent plus ou moins le type du Moustier et de Saint-Acheul, mais avec prédominance de la forme dite moustiérienne. Faits ordinairement avec des fragments de blocs erratiques, ils ne sont taillés, la plupart du temps, que d'un seul côté. La roche employée est une sorte de jaspe.

Les ossements trouvés avec ces outils de pierre sont des déchets de cuisine; on les rencontre rarement entiers. Ils se rapportent aux espèces suivantes : *Elephas primigenius*, *Cervus tarandus*, *Bos primigenius*, *Equus caballus*, *Rhinoceros tichorhinus*.

La couche de limon à briques ou loess qui renferme, associés, les outils et les ossements, serait d'origine éolienne.

Bien que le gisement en question ne semble pas encore établi d'une façon positive, les matériaux que l'on possède sur la vallée de l'Iénisseï étant insuffisants pour tracer l'histoire de cette contrée à l'époque quaternaire, la décou-

verte de M. Savenkow offre le plus grand intérêt, et on ne saurait assez louer et encourager ce savant et persévérant chercheur.

— M. Peredolsky a rencontré les restes de l'âge de la pierre dans la ville même de Novgorod et dans ses environs.

La station des rives du lac Llmène, d'un kilomètre carré d'étendue, dont il nous a entretenu, est particulièrement intéressante. La couche archéologique, parfaitement horizontale, mesure 1<sup>m</sup>75 d'épaisseur. Elle repose sur les dépôts glaciaires et est recouverte d'une couche de terre à briques de 2 mètres de hauteur.

Ce savant y a recueilli environ 35,000 objets présentant les traces certaines du travail de l'homme. Ce sont des outils en silex, en os et en corne, des fragments de poterie, des polissoirs en grès, des objets en schiste, en jade, etc., une amulette crânienne, deux plaques en os représentant : l'une, une tête d'oiseau ; l'autre, une tête d'homme. Il y a rencontré également des ossements d'animaux : bœuf, ours, sanglier, élan, castor, loup, lynx, renard, souvent brisés, et des restes humains.

Dans toute l'étendue de la couche archéologique, mais vers le milieu en épaisseur, sont dispersés des amas parfois assez considérables de coquilles fluviatiles, riches en débris de poterie, en outils en os, en lames de silex, etc.....

M. Péredolsky constate que les restes de l'homme et de son industrie des bords du lac Llmène offrent une ressemblance évidente avec les restes trouvés sur les bords du lac de Ladoga. C'est la même tribu primitive qui était, du reste, sédentaire et, à en juger par quelques indices, avait des

relations commerciales avec des pays assez lointains. D'autre part, les crânes de cette peuplade présentent plusieurs traits de ressemblance avec les crânes provenant des kourganes du gouvernement de Novgorod, et, en général, de la Russie de l'ouest et du sud.

— Son Excellence le prince Paul Poutjatine a insisté sur l'intérêt que présente l'étude des traces de morsures que l'on peut observer parfois sur les ossements des périodes paléolithique et néolithique.

Les incisions faites par les dents des squaloïdes sur les ossements de *Balœnotus* provoquèrent beaucoup de discussions; on les prit d'abord pour des incisions pratiquées par l'homme au moyen du silex.

La domesticité du chien se prouve par les os rongés d'une certaine manière que l'on rencontre sur l'emplacement des stations anciennes.

L'examen des ossements de Bologoïé semble établir que les habitants de cette station étaient anthropophages.

L'orateur a découvert, en effet, dans le gisement qu'il explore depuis plusieurs années à Bologoïé, une omoplate humaine couverte de morsures. Il a recueilli également, dans ce même gisement, le maxillaire supérieur d'un crâne humain d'un prognatisme assez accusé, et dont les dents correspondent presque entièrement avec les incisions produites par les morsures sur l'omoplate.

De plus, tous les crânes trouvés à Bologoïé étaient réduits en petits morceaux; ces crânes, après leur restauration, ne présentent pas les caractères des crânes scythes, mais ressemblent plutôt aux crânes trouvés à Furfooz.

Les os humains, brisés pour la plupart, ont été dispersés,

et on retrouve parfois, à de grandes distances, des pièces appartenant à un même squelette.

Quelques os de ces squelettes n'ont pu être retrouvés jusqu'à présent. Sur certains os, on reconnaît la présence du travail de l'homme sous forme d'entailles faites probablement avec un couteau en pierre, ou de polissage exécuté à l'aide d'un lissoir en grès.

Les squelettes de Bologoié appartiennent, à une seule exception près, à des vieillards ou bien à des enfants et à des adolescents.

Les chairs ont été dévorées toutes crues, à la manière des Esquimaux, car on ne rencontre dans le gisement en question que très peu d'os entamés par le feu, et ce n'est probablement qu'accidentellement par les feux des foyers.

Enfin, d'après les versions d'Hérodote, de Strabon, de Pline, etc., le cannibalisme existait dans différentes parties de la région appartenant maintenant à la Russie.

— M. P. Koudriavzev a exposé le résultat de ses recherches sur l'homme préhistorique dans le gouvernement de Vladimir et exhibé une remarquable série d'outils en pierre opaque, haches, haches-marteaux, etc., et de petits silex taillés très finement suivant des formes animales. Ces représentations d'animaux en silex et en os sont une des particularités du néolithique de la Russie.

— M. le B<sup>on</sup> de Baye a fait une étude comparative fort intéressante des sculptures paléolithiques et néolithiques.

Malgré le degré infime de civilisation, l'état de sauvagerie même dans lequel on nous représente l'homme à l'époque quaternaire, il est incontestable qu'un art véritable existait dès ces temps reculés chez les habitants des cavernes. Les

artistes paléolithiques ne s'attachaient toutefois qu'à reproduire les objets et les animaux tels qu'ils étaient, tels qu'ils les avaient devant les yeux; c'étaient des *réalistes*.

A l'époque néolithique, on assiste à un changement radical; l'art se retrouve, en effet, avec des caractères bien différents.

Plus de ces imitations consciencieuses et serviles de la nature, mais des *formes conventionnelles*. On a devant soi la manifestation d'un culte nouveau qui ressemble à l'idolâtrie. L'homme néolithique obéit à des notions, à des idées religieuses définies, et il représente, sous des traits conventionnels, la divinité qui incarne ses croyances.

M. le B<sup>on</sup> de Baye se demande, en terminant, s'il ne serait pas permis de supposer, sous toutes réserves, que ces idées religieuses ont été apportées par une migration dont les étapes sont encore à trouver? Les hommes de l'époque néolithique, en venant se mêler aux hommes de l'époque quaternaire, auraient alors joué un rôle analogue à celui des Gaulois venant plus tard se mêler aux anciennes populations celtiques.

— Nous avons exposé ensuite, d'une manière succincte, les découvertes qui ont été faites jusqu'ici en Belgique au point de vue de l'âge du bronze et du premier âge du fer et les conséquences qu'on peut en tirer.

Les trouvailles relatives à l'âge du bronze signalées dans notre pays sont trop peu importantes pour que l'on puisse y admettre l'existence d'un âge du bronze *proprement dit*. Le bronze qu'on y retrouve est un bronze d'importation dû au commerce.

Le premier âge du fer, au contraire, se caractérise beau-



coup mieux, et les sépultures étudiées jusqu'à ce jour présentent trois types bien différents que nous avons proposé de dénommer provisoirement comme suit :

- 1° Le type des *marchets* ;
- 2° Le type de la Campine ;
- 3° Le type de Gédinne.

— Dans une intéressante communication, M. Valdémair Schmidt a fait ressortir l'importance que présente l'étude des temps préhistoriques de la Russie pour l'étude des antiquités préhistoriques du Danemark.

Certaines formes de nos outils en pierre, a-t-il dit, se rencontrent dans une grande partie de l'empire russe. Des objets en pierre trouvés en Sibérie rappellent également d'une façon frappante le type danois. Il se pourrait qu'un courant industriel venu de la Sibérie, ait traversé la Russie et se soit localisé et développé en Scandinavie.

Le bronze a été importé en Danemark; il venait du sud. Nous avons établi quatre subdivisions dans la période du bronze. En Russie, l'âge du bronze est faiblement représenté.

L'époque du fer danoise comprend également quatre périodes :

1<sup>ère</sup> période, antérieure à toute influence romaine, et qui correspond à Halstadt et à La Tène ;

2<sup>e</sup> période, avec influence romaine ;

3<sup>e</sup> période, avec influence gothique, dont le point de départ est la Russie du sud ;

4<sup>e</sup> période, celle des Vikings, caractérisée par des relations nombreuses avec Byzance et l'Orient au travers de la Russie.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

préférence, suivant leur époque, aux Visigoths, aux Ostrogoths et aux Gépides.

En Russie, ce genre de travail artistique date de la suprématie des Goths, avant leur division en deux grandes nations.

Les objets d'orfèvrerie cloisonnée trouvés à Pétrossa, au delà des Karpathes, démontrent que plus nous nous approchons du berceau de l'art qui les a produit, plus nous trouvons ces antiquités pénétrées d'éléments asiatiques.

Les matériaux constitutifs de cet art somptueux se trouvent réunis sur le sol de la Scythie, aux portes de l'Orient. L'or venait sans doute de l'Oural et les pierreries de pays méridionaux. Quant à l'ornementation, elle est composite et les études ne sont peut-être pas encore assez avancées pour dire avec certitude la provenance de tous les emprunts faits par les artistes.

La décoration zoomorphique mérite de fixer l'attention.

Les oiseaux à bec crochu semblent avoir été en honneur chez certaines tribus de la Scythie, avant d'avoir été adoptés par les Goths et importés par eux chez les diverses populations barbares qui envahirent l'Europe occidentale vers le v<sup>e</sup> siècle.

Les griffons, les lions, les guépards, etc., figurés sur les bijoux barbares, paraissent tirer leur origine de la Perse sassanide.

Sur les bijoux trouvés en Hongrie, en Roumanie et en Russie, ces animaux sont représentés dans le style oriental, avec des caractères hiératiques indéniables.

La Russie méridionale nous fait connaître les objets barbares à la fois les plus anciens et les plus orientaux.

Mais l'ornementation zoomorphique, en traversant l'Eu-

rope, se trouve souvent défigurée à mesure qu'elle s'avance vers l'occident. Certains types originaux perdent leurs formes primitives à force d'être copiés et recopiés d'après des spécimens déjà altérés. Il en est de même pour l'orfèvrerie cloisonnée : il semble qu'en arrivant en Occident, cette industrie du cloisonnage des grenats se soit appauvrie, tout en conservant ses caractères essentiels.

Si, conclut M. le B<sup>on</sup> de Baye, le nom d'antiquités franques, burgondes, etc., peut servir à désigner les groupes des pays francs, burgondes, etc., il manque une désignation générale s'appliquant à toutes les antiquités de cette catégorie, de quelque pays qu'elles proviennent. Cette désignation générale tiendrait dans le mot *gothiques*.

— M. W. Sizof nous a donné un aperçu fort intéressant sur la structure des différents types des tumulus ou kourganes de la Russie, depuis l'époque de la pierre jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Nous avons pu suivre, en effet, sur une remarquable série de modèles très réduits, démontables, et présentant les coupes, les explications très détaillées que le savant et obligeant secrétaire du Musée historique de Moscou a bien voulu nous fournir sur ce sujet.

\*  
\* \* \*

Un certain nombre de questions d'anthropologie proprement dite ont été soulevées également.

— M. le D<sup>r</sup> Topinard a tenu à bien spécifier ce que l'on doit entendre par le mot race en anthropologie.

On a une tendance à confondre les *races* avec les *nationalités*.

Les races ne sont que des hypothèses, des conceptions de

l'esprit du ressort des naturalistes et, par conséquent, de l'anthropologiste. La question des nationalités, au contraire, ne regarde pas l'anthropologie.

Tout à fait étrangère à la question des races, les éléments constitutifs des peuples n'étant pas des races, mais des peuples eux-mêmes, elle ne relève que de l'histoire.

Donc, indépendance absolue entre les anthropologistes et les historiens. Cette délimitation de terrain s'impose, dit-il, d'une manière absolue.

— M. le Professeur Kollmann a communiqué au congrès un important travail sur les races humaines de l'Europe et la question aryenne. Il le résume commé suit :

- » « 1° Il est nécessaire de distinguer en Europe au moins
- » quatre types différents :
- » a) Les dolichocéphales leptoprosopes,
- » b) Les dolichocéphales chamaeprosopes,
- » c) Les brachycéphales leptoprosopes,
- » d) Les brachycéphales chamaeprosopes ;
- » 2° Les types subsistent tous, sans aucun doute, depuis
- » la période néolithique ;
- » 3° Ils ont (la preuve en est dans les cavernes et dans
- » les sépultures) toujours vécu les uns avec les autres et se
- » sont mélangés ;
- » 4° Dès lors la culture intellectuelle européenne est un
- » produit commun de ces types ;
- » 5° Il n'y a qu'un seul type d'Asie que nous puissions
- » considérer comme parent direct des types européens, à
- » savoir le type dolichocéphale leptoprosope, mais ceci n'est
- » qu'une simple supposition, ajoute-t-il, basée sur quelques
- » données insuffisantes.

» Ce fut probablement d'Asie que partit le courant intel-  
» lectuel de l'Europe, de même que le contraire se passe de  
» nos jours; mais il n'est pas encore admissible que le  
» berceau d'où sortit l'humanité européenne se soit trouvé  
» sur ce continent.

» Depuis la période néolithique, les types européens sont  
» des types définitifs. »

— M. le professeur Bogdanow, après avoir recherché pendant une quinzaine d'années, sur des matériaux nombreux et sérieux quelle était la race la plus ancienne de la Russie centrale, en est arrivé aux conclusions suivantes : dans les kourganes les plus anciens on rencontre la dolichocéphalie presque pure, tandis que dans les moins anciens c'est la brachycéphalie qui domine. La brachycéphalie commence à devenir plus fréquente avec l'époque historique, ce qui fait qu'actuellement la brachycéphalie est presque générale. Ce sont les dolichocéphales qui ont joué le rôle principal dans la formation de la population russe. Ces aborigènes avaient la tête bien conformée, le front bien dessiné, pas fuyant, et la face longue.

« Dans les groupes des crânes kourganiens que nous avons passés en revue jusqu'à présent, déclare le savant professeur, nous avons partout trouvé que le type dolichocéphalique prédominait d'autant plus que l'époque de la construction des kourganes était plus ancienne, et que dans les plus anciens kourganes on ne trouve assez souvent que les dolichocéphales. Au contraire, dans la Russie orientale, dans le pays des Baschkys, la brachycéphalie a prédominé depuis la période kourganienne. »

M. Bogdanow pense que ces dolichocéphales sont arrivés

en Russie, du Danube, où l'on retrouve la dolichocéphalie prépondérante dans les populations actuelles. Ils auraient atteint d'abord la Russie-Blanche en remontant le Dnieper, puis ils auraient pénétré jusqu'à Novgorod et de là en Suède. C'était le courant du nord.

Il y aurait eu également, et en même temps, un courant oriental, par Minsk, Iarosslav et Moscou, et occidental par la Galicie, la Visla et le Danube.

— M. le Professeur Virchow prenant ensuite la parole, a fait remarquer que la race dolichocéphale de M. Bogdanow se continue en Allemagne et se retrouve encore en Belgique et en France dans les tombeaux de l'époque franque.

En Allemagne, après la période néolithique, a commencé l'incinération, qui a duré très longtemps, d'où absence complète de matériaux d'étude et grande lacune dans nos connaissances qui ne sera, hélas, jamais comblée.

Les néolithiques allemands sont *dolichocéphales*. Dans les *Rheingraber* ou tombeaux en rangées de Francs et d'Alamans, qui remontent à l'époque des invasions et vont jusqu'à Charlemagne, ce sont également des dolichocéphales que l'on rencontre.

En Suisse, on constate un grand changement dans le type anthropologique : à l'âge de la pierre, c'est la brachycéphalie qui est prédominante, puis les crânes s'allongent et deviennent dolichocéphales avec les métaux.

Il faut, en craniologie et dans l'étude des races, a dit l'illustre savant, se servir de la méthode zoologique sans tenir compte des noms historiques, et mettre de côté les appellations de race slave, franque, etc. Ainsi, si l'on étudie des crânes finnois depuis Ekaterinenbourg jusqu'en Laponie

norvégienne, on ne trouve pas *un type de crâne finnois*, mais des crânes finnois avec des caractères différents suivant les régions. Les Finnois de l'Oural sont plus brachycéphales et les Lapons plus dolichocéphales; mais il y a des caractères généraux, tels que les cheveux, le teint, etc., qui appartiennent à tous.

Pour arriver à une connaissance sérieuse des races actuelles, il faut donc décomposer l'étude de chaque race de la manière suivante : étude des cheveux, des yeux, du teint et mesures craniométriques, car un des caractères d'une série peut se rencontrer dans d'autres, sans que les autres caractères correspondent. En ethnographie, il faut donc éviter les moyennes de Broca, qui reposent sur des cas peu nombreux et réunis fortuitement.

M. Virchow étudie actuellement les îles du Pacifique en prenant d'abord chaque île séparément, puis en les comparant entre elles; et il est arrivé à ce résultat étonnant : que parmi les races noires, négritos et Mélanaisiens, par exemple, il y a, dans des îles voisines, ici une race noire brachycéphale, là une race noire dolichocéphale. L'une aux cheveux plats, l'autre aux cheveux laineux ou spiraloïdes.

En somme, a dit en terminant l'éminent professeur, il faut localiser et réduire le champ de recherche, et, dans un même pays, ne pas mêler les crânes actuels à ceux qui sont antérieurs au christianisme.

— M. Bogdanow, résumant la question, estime que la craniologie préhistorique offre deux caractères principaux : la *dolichocéphalie* pour la Russie du nord et l'Allemagne, et la *brachycéphalie* pour le sud de l'Europe et de la Russie (Tatares de Crimée).



— M. le professeur Zograf a passé en revue et discuté les diverses méthodes usitées dans les recherches anthropologiques et anthropométriques sur le vivant en s'étendant davantage sur les méthodes employées par les savants russes. Celles-ci ne sont, en réalité, que les méthodes de Broca, modifiées seulement dans les détails.

L'orateur pose ensuite quelques questions, très graves à son avis, pour les recherches anthropométriques en Russie, entre autres la suivante, au sujet de la grandeur de la taille et des autres mensurations du corps : « Pour comparer entre eux les faits anthropométriques observés chez les divers peuples et nations, et pour pouvoir tirer de ces observations des conclusions définitives, ne faut-il pas que ces observations soient faites sur des individus tout à fait adultes, c'est-à-dire sur des sujets ayant atteint l'âge de 25 à 27 ans? »

Les Russes se développent, en effet, beaucoup plus lentement que les autres peuples de l'Europe.

Instruit par l'expérience qu'il a acquise au cours de ses voyages, M. Zograf exprime le désir que, non seulement pour les mesures verticales, mais aussi pour les mesures du bassin et des autres parties du corps, « les observateurs futurs emploient les méthodes de l'observation directe à l'aide des glissières anthropométriques ou des compas des gynécologues, plutôt que l'observation à l'aide des projections ou de la mensuration de la hauteur des parties diverses du corps. »

Il réclame également que la « mesure de la longueur totale du visage soit prise par une mensuration directe, au lieu d'être le résultat ou l'addition des longueurs des parties séparées du visage. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture à volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



foncé ou tout à fait bruns, aux membres inférieurs peu longs, purement brachycéphale, sans trace de dolichocéphalie, chamaeprosope, au nez mésorhinien ;

3° Un type à la taille moyenne, sans traits bien caractéristiques, et aux caractères communs aux deux types précédents. C'est le résultat du métissage de ceux-ci.

On trouve aussi, dans la Grande Russie centrale, des traces des types de populations peu nombreuses, souvent accidentelles.

Le type de haute taille, châtain clair ou blond, conservant des traces de dolichocéphalie, serait le type slavo-lithuanien.

Le type de petite taille, châtain foncé ou brun, brachycéphale, au visage et au nez large, serait le type ouralo-altaïen, ou le type de la population antique, indigène, trouvé par les Slaves, arrivés des bords du Dnieper, du plateau de Waldai et des régions voisines.

— M. le professeur Sergi, de l'université de Rome, a insisté sur la nécessité d'une nouvelle classification des crânes humains.

Il existe, a-t-il dit, des variétés dans la race humaine comme chez les animaux, et surtout chez les animaux domestiques. Cette existence d'espèces humaines diverses se démontre d'elle-même par la différence des types crâniens et par la persistance de ces types de temps immémorial. C'est à l'aide de ces variétés qu'on parviendra à classer les branches humaines.

La nomenclature du type des variétés n'existant pas, il faut la créer.

— M. le professeur Sergi a exposé aussi ses idées sur les habitants primitifs de la Méditerranée.

D'après ce savant, une grande famille humaine, les Ibero-liguro-libyens, aurait précédé, dans le bassin de la Méditerranée, les races sémitiques et aryennes.

Les Ibères, les Sicules et les Ligures présenteraient, en effet, les mêmes éléments ethniques.

Le professeur Sergi démontre ensuite, par l'analyse morphologique des crânes des anciens Égyptiens, que ceux-ci possèdent beaucoup de caractères communs aux peuples de l'ouest de la Méditerranée dont il vient d'être fait mention. C'est à cause de leur langue et de leur civilisation que les Égyptiens ont été séparés des autres peuples de la Méditerranée, auxquels ils demeurent toutefois unis par leur structure physique.

Les anciens Égyptiens seraient donc des Libyens.

En résumé, les recherches de notre confrère établiraient l'existence, depuis un temps immémorial, d'une famille humaine méditerranéenne composée de plusieurs variétés.

Cette famille humaine ne serait cependant pas la plus ancienne, car avant son arrivée il y aurait eu des variétés humaines plus primitives et plus inférieures encore par leur structure physique.

— M. Chantre a appelé l'attention du Congrès sur l'urgence d'une réforme dans la nomenclature des peuples de l'Asie.

Comme exemples destinés à montrer la nécessité de la revision qu'il réclamait, il a cité les faits suivants :

La dénomination de *Caucasiens* appliquée au groupe des peuples qui habitent le Caucase et aussi à l'ensemble des peuples appelés également aryens, et qui n'est basée que sur la ressemblance que l'on a cru trouver entre les traits

des habitants du Caucase et ceux de la plupart des peuples aryens. De cette ressemblance, on a conclu à l'origine caucasienne de toutes les races qui constituent la famille aryenne, alors qu'en réalité les habitants du Caucase doivent fournir un groupe à part.

*Les Tats*, nom donné improprement à une famille qui en Perse et en Asie centrale s'appelle Tadjik, et qui en Transcaucasie habite les côtes occidentales de la mer Caspienne, entre Derbent et les bouches de la Koura.

Le mot *Tadjik* lui-même, étendu à tort à un peuple qui est généralement connu sous le nom de Galtchas.

La dénomination de *Tatars* donnée à plusieurs peuples qui n'ont que peu ou point de rapport entre eux, et qui ont une origine turque.

— M. le professeur Zograf estime que la solution de cette question d'une nomenclature nouvelle des peuples de l'Asie, basée uniquement sur des données scientifiques, sera plus difficile qu'on ne le pense généralement à cause des nombreuses immixtions qui ont eu lieu; les peuplades s'étant véritablement enchevêtrées les unes dans les autres.

Le vœu de M. Chantre ayant été adopté à l'unanimité, une Commission composée d'anthropologistes, de philologues, d'archéologues et d'historiens fut instituée. Elle devra préparer pour la prochaine session un premier rapport sur lequel il sera statué.

MM. les professeurs Virchow, Bogdanow, Zograf, Zagarrelli, Miller et Chantre forment le noyau de cette Commission, qui, si elle le juge utile, s'adjoindra des savants s'occupant des diverses parties de l'Asie.

Une autre Commission, sous la présidence de M. le

professeur Zograf, fut nommée, au sein de la Société des Amis des Sciences naturelles de Moscou, dans le but d'étudier méthodiquement la question du métissage de la Russie.

Enfin, en présence du désaccord qui existe entre les savants sur la valeur des mensurations et la manière de les faire, une troisième Commission, composée de MM. Anoutchine, Sergi, Kollmann, Virchow, Chantre, Mariew et Zograf, fut encore instituée avec mission d'établir l'unité de la méthode anthropométrique pour toute l'Europe.

\*  
\* \* \*

Des expositions scientifiques spéciales, c'est-à-dire en rapport direct avec les occupations du Congrès, eurent aussi lieu à Moscou pendant la durée de celui-ci.

Nous y avons admiré :

— Une exposition géographique comprenant surtout les divers matériaux et documents les plus propres à nous donner une connaissance parfaite de la géographie ancienne et moderne de l'empire russe et des progrès réalisés jusqu'à présent, dans ce pays, au point de vue de la science cartographique.

-- Une exposition zoologique offrant des spécimens d'appareils et d'instruments anatomiques et physiologiques nouveaux ou perfectionnés, des collections rassemblées par des voyageurs au cours de ces dernières années et non encore publiées pour la plupart, et des séries paléontologiques pour l'étude de la faune préhistorique de la Russie.

— Une exposition archéologique des plus importantes, organisée par M<sup>me</sup> la comtesse Ouvarow et M. Sizow, réunissant de très intéressantes collections publiques et privées

de crânes et d'objets archaïques se rapportant aux époques préhistorique et protohistorique de la Russie, ainsi que les modèles dont nous avons parlé, reconstituant les milieux dans lesquels avaient été trouvées les pièces exposées.

\*  
\* \*

Le Congrès de Moscou, qui ne l'a cédé en rien aux congrès précédents par l'éclat et la magnificence des fêtes qui l'ont accompagné, a donc été aussi l'un des plus instructifs.

Nous avons beaucoup vu, beaucoup appris, dans ces jours passés en compagnie de nos savants collègues russes. Nous garderons longtemps encore leur souvenir, et nous leur resterons éternellement reconnaissant pour l'accueil parfait et l'hospitalité si pleine de cœur que nous avons reçus chez eux.

**B<sup>on</sup> ALFRED DE LOË,**

Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

# BIBLIOGRAPHIE



M. Cloquet, professeur à l'Université de Gand, vient de mettre au jour un travail bien remarquable, intitulé : *La Châsse de Notre-Dame de Tournai*. Tournai, 1893, in-8°; brochure accompagnée de plusieurs planches photolithographiques qui représentent le monument au grand complet et sous toutes ses faces.

Cette châsse splendide, œuvre de maître Nicolas de Verdun, fut ciselée en 1205. Une main maladroite, nous pourrions même la flétrir du nom de vandale, avait enduit cette belle ciselure d'une grossière couche de peinture dorée. Les fragments si nombreux d'émaux cloisonnés, les filigranes mêlés à des pierreries précieuses, les pommeaux de cristal, tous ces détails si intéressants pour l'archéologue, avaient disparu. M. François Mondo, un habile praticien de Tournai, a fait revivre autant que possible la châsse dans son état primitif.

M. Cloquet a reproduit aussi dans son travail les inscriptions qui ornaient anciennement ce meuble. Il a tenu surtout à rappeler, d'après M<sup>gr</sup> Voisin, celle par laquelle l'auteur s'est fait connaître : *Hoc opus fecit Magister Nicolaus de Verdun,*



*continens argenti marcas CIX, auri marcas VI — Anno ab incarn. Domini MCCV consumatum est opus aurifabrum.*

Ensuite il décrit le monument dans tous ses détails, en rendant compte des réparations qui y ont été faites en 1890.

S'il nous était permis d'émettre ici un vœu, ce serait de ne pas pousser plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le désir de rétablir dans son état primitif un des monuments les plus intéressants du pays, si cher aux Tournaisiens et si célèbre dans les annales de leur vieille cité.



Ces lignes étaient à peine tracées lorsque nous eûmes connaissance d'un autre travail, intitulé : *Het triptiek van Lier* (le triptyque de Lierre), par M. Sleenckx. Anvers, in-8°, 1891. Ce tableau, également célèbre, conservé dans l'église de Lierre, a fait l'objet d'un grand nombre de recherches sur l'artiste qui l'a peint. Des auteurs l'ont attribué à Martin de Beer, artiste anversoïis qui aurait vécu vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle à Anvers, mais dont l'existence n'a jamais été bien constatée. D'autres critiques y ont vu un tableau représentant *le Mariage de Jeanne de Castille avec Philippe le Beau*. M. Sleenckx rejette toutes ces suppositions, dénuées complètement de preuves. Il soutient, non sans motifs probables et peut-être plausibles, que ce triptyque est l'œuvre de Jean Gossart. Ce maître résida à Lierre et à Anvers. L'auteur de la notice reconnaît des analogies frappantes entre ce tableau et celui de Prague, signé de l'auteur, et le panneau du Musée de Bruxelles représentant *le Christ chez Simon le Pharisien*. A ses yeux, ces analogies sont décisives.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



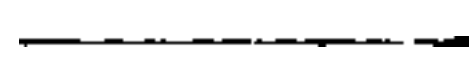
# VERRES « FAÇON DE VENISE »

## FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS



### 11<sup>e</sup> LETTRE (*fin*) (1)

*au Comité du Bulletin des Commissions royales d'art  
et d'archéologie*



### XVIII. NIVERNAIS.

Il y a quelques années, en 1865, on parlait à peine d'un essai d'introduire l'art de la verrerie à Nevers, effectué par le duc Louis de Gonzague (2).

En 1886, on affirmait encore qu'il n'y avait que des incertitudes en ce qui concernait l'industrie verrière du Nivernais; on ne lui attribuait qu'une durée tout à fait éphémère (3).

Et cependant les auteurs du xvi<sup>e</sup> siècle indiquaient une abondance de détails promettant une ample moisson aux intelligents fureteurs d'archives.

Maître Adam Billaut, le « menuisier de Nevers », parlant de l'industrie de sa ville natale, vantait :

Ses fragiles bijoux et ses trésors de verre.

---

(1) Voir ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 34.

(2) COCHIN, *loc. cit.*, p. 656.

(3) GARNIER, pp. 119, 167, etc.

Palma Cayet, s'occupant de Nevers, citait ses « verreries de cristal à la façon de Venise », dont les produits étaient « non seulement les verres de cristal, mais les couleurs de topase, esmeraudes, jacinthes, aigues-marines, autres jolivetés qui approchent du propre naturel des pierres vrayes orientales ».

J'avais déjà cité ces passages en 1884 et j'y avais ajouté des indications tirées des dictionnaires géographiques (1) ; depuis j'ai encore trouvé d'autres renseignements démontrant la persistance de la verrerie de Nevers, en plein xviii<sup>e</sup> siècle.

Piganiol de la Force rapporte que la verrerie de Nevers était digne de la curiosité des voyageurs (2).

Savary des Bruslons, s'il ne dit rien au sujet de la verrerie, accorde des éloges à une autre manifestation de l'habileté des verriers italiens ou de leurs élèves, l'émaillerie (voir lettre ultérieure sur ce sujet).

En 1761, la verrerie de Nevers existait encore : je la trouve mentionnée dans un recueil du temps (3).

Grouet (4) cite un vieil auteur disant : « Il y a beaucoup de curieux qui remplissent leurs cabinets des cristaux de Venise et de plusieurs pièces rares des verreries de Nevers ».

M. le chanoine Boutillier, à qui revient le grand honneur

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 276 et suiv.

(2) *Nouvelle description de la France*, 5<sup>e</sup> édit., X, p. 588. Cela doit être déjà dans la 1<sup>re</sup> édition publiée en 1715 : sans doute le type de l'édit. de 1719 (Amsterdam), V, p. 256.

(3) (MORENAS), *Dictionnaire portatif comprenant la géographie*, etc. (Avignon, 1760), IV, p. 56.

(4) *Écho du monde savant*, 1844, col. 1199.

d'avoir débrouillé l'histoire confuse de la verrerie nivernaise, a, en outre, découvert deux récits de voyageurs (1) : l'un de 1661, d'après lequel les habitants de Nevers sont, dans la verrerie, de vrais imitateurs des Vénitiens, et les contrefont avec tant d'artifice que la ville de Nevers, pour cet article, peut être appelée une autre ville de Murano. L'autre, de 1778, qui parle encore de Nevers comme étant « un petit Murano de Venise pour la singularité des différents ouvrages de verre qui s'y font ».

Enfin Peuchet, en l'an VIII, tout en déplorant la décadence de la verrerie de Nevers, constate, par cela même, qu'elle n'était pas tout à fait anéantie à la fin du siècle dernier (2).

Reconstituons l'industrie verrière de Nevers, qui a eu une durée de deux siècles pleins, pendant la plus grande partie desquels elle se consacra tout spécialement à la fabrication du verre « façon de Venise ».

A cause de ses forêts, le Nivernais était une des provinces les plus favorables à l'industrie du verre ; celle-ci s'y est exercée très anciennement et l'on va jusqu'à affirmer que le Nivernais a précédé la Normandie dans la fabrication du verre à vitres (3). On y signale des gobeleteries au xv<sup>e</sup> siècle et même au xiv<sup>e</sup> (4). Rien d'étonnant, dès lors, d'y rencontrer les ingénieux verriers d'Altare qui allaient s'établir partout où il y avait des éléments pour leur activité et qui furent attirés du reste par les ducs de Nevers (de la maison

---

(1) BOUTILLIER, pp. 99 et 120.

(2) *Dict. univ. de la géogr. commerçante*, v<sup>o</sup> Nevers, p. 240.

(3) SAVARY DES BRUSLONS (édit. de 1723), II, p. 1387.

(4) BOUTILLIER, pp. 114, 116.

de Gonzague, précisément souveraine du Monferrat dont Altare faisait partie). Ce sont, en effet, des Altaristes qui ont constitué la grande majorité de la population verrière du Nivernais; très peu de Muranistes s'associèrent à leur sort.

M. le chanoine Boutillier divise en quatre périodes l'histoire de la verrerie « façon de Venise », qui fut en honneur à Nevers.

Pendant la première période (fin du xvi<sup>e</sup> siècle et commencement du xvii<sup>e</sup>), les chefs de la verrerie sont Jacques et Vincent Saroldo, avec leur neveu Horace Ponta. Les Saroldo d'Altare étaient alliés aux Ponta et aux Massaro; ils s'établirent d'abord à Lyon, puis à Nevers, ville qu'ils quittèrent pour aller fonder les verreries de Melun et de Paris (voir *Ile de France*). Leurs descendants existent encore en Poitou, où, alliés à d'autres Altaristes, les Babino et les Buzzone (comme aux verriers normands, les *de Brosard*), ils sont devenus les de Sarode d'aujourd'hui. C'est à la fin de cette période ou au commencement de la suivante que Nevers confectionna les menus objets qui servirent à amuser Louis XIII, enfant (1), et dont je reparlerai dans ma lettre sur l'émaillerie.

La seconde période (première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle) vit Horace Ponta demeurant seul maître de la verrerie de Nevers, quoique le nom de Vincent Saroldo apparaisse encore dans les actes; de nombreux Altaristes travaillèrent alors à la verrerie qui, à la mort de Horace Ponta, fut continuée jusqu'en 1646 par sa veuve Suzanne d'Albane.

La troisième période s'ouvre en 1647 pour prendre fin en

---

(1) *Journal* de Jean HÉROARD, I, p. 150.

1726. Jean Castellano (1) a quitté Liège, où il était attaché à la verrerie des frères Bonhomme; sa femme et ses enfants vont le rejoindre à Nevers en 1651. Il s'associe avec Bernard Perrotto, son neveu, et lorsqu'il veut se retirer, Mazarin, alors duc de Nivernais, le retient par toute espèce de faveurs. Bernard Perrotto avait quitté Nevers vers 1654; on le retrouve à Orléans, en 1655. Jean Castellano meurt en 1670; son fils Michel, momentanément associé à des Bormiolo, d'Altare, lui succède et reste, jusqu'en 1721, maître de la verrerie, que sa veuve continue encore cinq ans après sa mort. Pendant cette période, Jean Castellano, à raison de ses relations avec Venise, qui lui avait fourni quelques-uns de ses ouvriers avant 1665 (voir ci-après), est à même, en ladite année, de prêter aide à Colbert, et il envoie son gendre Marc Bormiolo, s<sup>r</sup> des Rochers, à Venise, pour y recruter des verriers (voir ci-dessus *Ile de France*): Castellano reçoit un subside de 1,000 livres (2) que Colbert lui alloue pour son concours; Castellano a d'ailleurs profité de l'occasion pour renforcer le personnel de sa verrerie: quatre gentilshommes verriers de Murano se sont arrêtés en 1665 à Nevers (voir *ibid.*). A cette époque, les produits de la

---

(1) GERSPACH, p. 212, et Henry HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1563, l'appellent *Castelon* ou *Castellon*. LE VALLANT DE LA FIEFFE le nomme *Casteleau*; Ed. FOURNIER (réimpr. du *Livre commode de DU PRADEL*, II, p. 44), en fait un *Castelnau*, ce qui éloigne de plus en plus de la forme *Castellan*, laquelle permettait encore une échappée vers le nom italien *Castellano*; FOURNIER fait de son *Castelnau* (oncle de Bernard Perrot) un maître faïencier; cela résulte peut-être de quelque document, et il y a d'autres exemples de verriers, qui étaient aussi faïenciers. (Voir le nom *Saroldo* dans la nomenclature ci-après.)

(2) HAVARD, II, p. 988.



verrerie de Nevers (y compris ceux de la faïencerie) étaient annuellement de 200,000 livres (1).

La quatrième période, qui s'étend jusqu'à la dernière mention de la verrerie, pénètre assez loin dans le XVIII<sup>e</sup> siècle; Bernard Bormiolo, neveu de Jean Castellano, qui s'était déjà fait privilégier, en 1724 et 1725, reprend la fabrication et, à sa mort, en 1747, sa veuve, Catherine Lévêque, l'emportant sur des parents de son mari et du prédécesseur de ce dernier, obtient des lettres patentes nouvelles. On trouve encore dans les documents des traces de la verrerie de Nevers en 1775 et 1781. En 1783, un membre de la famille Bormiolo, devenue de Borniol, alors officier à Saint-Domingue, se donne là-bas le titre, sans doute purement honorifique, de maître de la verrerie royale de Nevers. Un objet en verre, cité ci-après, porte le millésime de 1785.

Quand je veux contrôler l'assertion citée de Peuchet, j'éprouve quelque embarras : le « Dictionnaire géographique portatif » de Vosgien (2), édition de 1795, cite des manufactures de faïence, d'ouvrages en émail, de verreries, comme existant alors dans la ville de Nevers ; mais cette énumération n'existe pas dans l'édition antérieure de 1785.

Il est vrai qu'on nous parle jusqu'aujourd'hui d'ouvrages en émail qui se fabriquent sinon à Nevers même, au moins dans la Nièvre (3).

---

(1) PIGANOL DE LA FORCE (édit. de 1752), X, p. 378 (V, p. 234 de l'édit. de 1719).

(2) Attribué à LADVOCAT (voir ce nom dans la *Biographie universelle*), d'après ECHARD ou plutôt d'après BRUZEN DE LA MARTINIÈRE : il est difficile en de pareils ouvrages qui se répètent parfois, sans critique, de discerner la situation industrielle ou commerciale à un moment donné.

(3) JOANNE, v<sup>o</sup> *Nièvre*, p. 1501.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



à-dire vers les années 1579 à 1584. Or cette période correspond de très près à celle où le duc de Nevers, « boudant » la cour, se fixa d'une manière un peu suivie dans ses États ; de plus, s'il est douteux qu'on puisse assigner l'année 1582 à un acte (1) concernant la verrerie de Nevers (exhibition de lettres patentes aux magistrats de cette ville), au moins voit-on, dès le commencement de 1584, un notaire du Nivernais légalisant des actes concernant les privilèges des Saroldo (2) et, en 1585, on commence à rencontrer les noms des verriers d'Altare dans les registres paroissiaux.

Certes, les Consuls d'Altare ne refusaient pas à ceux qui le leur demandaient le concours de quelques gentilshommes verriers isolés ; mais l'envoi d'une maîtrise complète, quand les circonstances le permettaient, répondait bien mieux à l'institution de l' « Università dell' arte vitrea » ; les moyens d'action des Consuls étaient bien plus efficaces sur une maîtrise régulièrement organisée avec son chef « capo maestro », son trésorier chargé de percevoir les redevances et de les transmettre à Altare ; de plus, les verriers, quand ils se trouvaient réunis, s'intéressaient davantage au respect des traditions et surveillaient mieux l'exécution des engagements.

Nevers fut et devait être, par sa soumission au même prince, un des principaux centres d'activité des verriers altaristes à l'étranger. Ils obtinrent des Gonzague que le Nivernais fût pour eux un département particulier : ils pouvaient y exercer leur art dans un rayon de vingt lieues et, en 1661,

---

(1) BOUTILLIER, p. 11.

(2) Id., p. 4.

ils obtinrent même le monopole sur toute la Loire et depuis Nevers jusqu'à Poitiers (1).

C'est ici le lieu d'insister sur cette idée de « départements verriers » où les gentilshommes verriers étaient cantonnés (2) de manière à répandre leurs produits dans toute la France, sans se nuire par un voisinage trop direct.

Cette notion de « départements verriers », qui a été approuvée (3), obtient pleine confirmation par le document reproduit ci-dessus (*Appendice* de l'article *Champagne*) : un impétrant y allègue notamment les inconvénients qui arriveraient si l'on augmentait dans chaque province le nombre des verreries à cristal : « les entrepreneurs étant nécessairement exposés aux caprices de leurs ouvriers, se les attireraient au préjudice les uns des autres ». Cela était d'autant plus vrai que la clientèle spéciale était restreinte ; le réclamant ajoutait, en effet : « si le débit et la consommation répondaient à l'abondance des ouvrages qu'il pourrait faire fabriquer dans sa verrerie, il en pourrait doubler le nombre, puisqu'il aurait facilement une quantité suffisante de matières et d'ouvriers pour cette augmentation ».

D'autre part, on citait des exemples d'abus nés de la multiplication, dans une même contrée, de maîtrises indépendantes l'une de l'autre : on produisait des certificats attestant que « des verreries avaient été abandonnées à cause qu'elles n'étaient situées qu'à dix lieues et que les gentilshommes détournaient les ouvriers les uns des autres ».

---

(1) BOUTILLIER, pp. 63, 71 et suiv.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 59 ; XXVI, p. 314.

(3) BOUTILLIER, p. IX.

De là, la pratique : depuis que les verres de cristal « façon de Venise » ont été fabriqués en France, les maîtrises qui dirigeaient les fournaies ont été isolées les unes des autres, à la différence des usines de verre commun, pour lesquelles on ne prenait pas ces mesures de protection.

Dans chacun de ces départements était installée une équipe complète d'Altaristes qui envoyait des essais dans la contrée réservée : tel fut le caractère du groupe nivernais et aussi du groupe liégeois (dont on voit entre autres en 1626 les membres se faire des notifications les uns aux autres, au nom des Consuls d'Altare); telle était aussi la « compagnie instituée de Mantoue » qui alla en Angleterre suppléer à l'insuffisance des ouvriers pris en défaut, de sir Mansell (1).

*A priori*, il est donc certain qu'à Nevers la règle a été observée : où l'aurait-elle été dans des conditions plus normales?

Cette maîtrise des Altaristes de Nevers, reconstituons-la.

Nous y rencontrons, dès le principe, les deux beaux-frères, Vincent Saroldo et Vincent Ponta, mentionnés expressément par Charles de Gonzague, en 1619, comme étant les gentilshommes verriers que son père avait désiré attirer en France, dans sa ville de Nevers (2).

Ils étaient bien certainement accompagnés de Jacques Saroldo (frère du premier), père d'un enfant né à Nevers en 1587; d'autres membres des familles Saroldo et Ponta étaient sans doute avec eux.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art. et d'archéol.*, XXVI, pp. 345 et 352; XXIX, p. 130.

(2) BOUTILLIER, p. 33.

De plus, nous avons un nom qui a échappé à M. le chanoine Boutillier ; le diplôme de naturalisation de Jean Ferro, en l'an 1596 (1), porte formellement que « à Nevers, il avait travaillé avecq aultres audict art de verrerie, jusques à l'année mil v<sup>e</sup> quatre vingts huit ».

Des actes de 1591 et 1599 font connaître à Nevers les gentilshommes verriers Hector Bormiolo et Vincent Perrotto.

Pour compléter la liste, on peut citer des verriers connus seulement par leurs prénoms, en des actes de 1585, 1587, 1588, 1591 : Joseph, X frère de Baptiste, Zacharie, Antoine (garçon de verrerie, tels peut-être aussi les autres ici indiqués); sans compter le seigneur Pierre qu'on attendait du dehors, bien probablement un parent d'Altare (2).

A ajouter peut-être à ceux-là Ambroise Varaldo, qui, en un acte du 29 août 1664 (concernant son fils), est mentionné comme ayant travaillé au xvi<sup>e</sup> siècle dans les verreries du Dauphiné, puis à Nevers et à Rouen.

Il faut encore compléter la liste par les noms rectifiés des Cuore, Buzzone dont on croit le nom estropié (voir ci-après la série nominale).

Cette première maîtrise doit s'être désorganisée assez promptement, car le diplôme cité de 1596 dit que Jean Ferro, ayant travaillé jusqu'en 1588 à Nevers, alla, « pour quelque cause de dissolution de société », s'établir en Bretagne. Mais la reconstitution fut rapide et, parmi les noms révélés par des actes postérieurs à 1588, on a suffisamment

---

(1) ANDRÉ, p. 568. M. MILET m'a, de son côté, signalé un diplôme du 23 octobre 1587, avec privilège pour travail à Nevers, en faveur de Jean Ferro; GERSPACH fixe erronément la présence de ce verrier à Nevers vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

(2) BOUTILLIER, pp 4 et suiv, 9.

de choix pour constater qu'Altare ne laissa pas chômer un instant la verrerie dans sa colonie de prédilection, Nevers.

Les maîtrises auxquelles une province était réservée, ai-je dit, rayonnaient autour de leur centre : aussi les verriers altaristes de Nevers s'arrangent-ils entre eux pour « aller aux champs, aux lieux qu'ils adviseront entre eux pour trouver un lieu propre à dresser verrerye ».

C'est ce qui donna lieu à l'érection des verreries suivantes (toutes, sauf Apremont, dans le département de la Nièvre), dont la création est due aux Altaristes et où, tout au moins, ils allèrent travailler de leur art :

*Giverdy*, comm. de Sainte-Marie. On y rencontre : en 1633 (1), Honoré Bormiolo ; en 1661, Annet Bormiolo, fils du précédent ; en 1643, 1646, 1650, 1666, des membres de la famille *de Houx* (2), dont Étienne, qui épousa, en 1698, Marie Bormiolo, en présence de MM. *de Bongars*, de Virgille et Bormiolo (3), Jean-Baptiste Cornuelle, tiseur, avait travaillé avant 1681 à la verrerie de Giverdy, alors dirigée par M. de la Motte (4), ce qui pourrait bien indiquer l'intervention dans la verrerie nivernaise du Paul Mazzolao, s<sup>r</sup> de la Motte, déjà si souvent rencontré.

*Chambon*, même commune. On y rencontre : en 1658,

---

(1) Ajouter, d'après des notes inédites qu'a bien voulu me confier M. le chanoine BOUTILLIER : jusqu'en 1661. Le nom est écrit avec variantes : Brinolles, Brignolles, Bourniol, Borniol, Bormiol, Boinoille, etc. Enfants : Paul, Jehan, Marie, nés en 1654, 1656, 1657 ; la dernière mariée en 1698.

(2) Je continue à indiquer en italiques les noms de verriers lorrains ou normands.

(3) Ajouter, d'après les notes susdites : au mariage, en 1670, d'un gentilhomme de cette verrerie figure un *Dorlodot*.

(4) BOUTILLIER, p. 85.

Honoré Bormiolo ; en 1692, Annet Bormiolo, s<sup>r</sup> des Maillys du Chambon, mort avant 1702 (1) ; en 1758, Léonard Bormiolo ; en 1785, Madeleine Bormiolo.

*Montaron.* Jean-Claude Saroldo s'y marie en 1673 ; Jean Saroldo, son fils, s<sup>r</sup> de Mussy, y est signalé en 1697 ; N. Saroldo, écuyer, s<sup>r</sup> de Mussy (le précédent?), y meurt en 1717 (2).

*Apponay*, comm. de Rémilly, paroisse où est baptisée, le 13 mars 1699, une fille de Pierre-François de Marin (Marino?), écuyer : le parrain est noble Pierre de Marin, demeurant à la verrerie de Saint-Bruno, même paroisse de Rémilly. Des membres de la famille *de Hennezel* avaient été rencontrés auparavant dans la verrerie d'Apponay.

*La Boue* ou *Chenambret*, même commune. En cette verrerie figurent de nombreux membres de la famille de Virgille, de 1666 à 1701 ; on y trouve le nom de *des Bigots*, en un acte de mariage du 20 avril 1676, entre Jean Claude Saroldo (fils de feu Jean Saroldo, s<sup>r</sup> de Fontenelle, et de Claude-Marie *du Houtz*) et Claude de Balorre (3).

*La Varenne* (4), verrerie dirigée en 1690 par Nicolas Bormiolo, s<sup>r</sup> de Fourchambault, qui s'y était retiré vers

---

(1) Ajouter (notes BOUTILLIER). Enfants : François, né en 1699 ; deux autres (prénoms non indiqués) nés en 1701 et 1702.

(2) BOUTILLIER, p. 21, note.

(3) Les renseignements complémentaires obtenus de M. le chanoine BOUTILLIER citent dans les verreries de Rémilly les verriers lorrains, etc. : *de Condé* (1658 à 1685), *de Brossard* (1685).

(4) BOUTILLIER, pp. 79, 91. Il est impossible de déterminer avec précision où était la verrerie de La Varenne, parce que ce nom, dans le *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, par DE SOULTRAIT, est celui d'une vingtaine de hameaux, lieux dits, etc. M. le chanoine BOUTILLIER, lui-même, se déclare impuissant à dissiper la confusion.



1683, après son mariage avec Jeanne Pluchon. Témoin au mariage, Eugène Saroldo.

*La Charité*, verrerie où Pierre-François Castellano, s<sup>r</sup> de Rose, meurt en 1709; il y avait eu plusieurs enfants. En 1778, les ouvrages de la verrerie de la Charité étaient fort en vogue (1). Expilly la dépeint comme étant en décadence de son temps; mais il parle encore des beaux ouvrages d'émail qu'on y faisait.

*Decize*. Bernard Bormiolo, fils de Marc, fut autorisé à y établir une verrerie en 1724 (2).

*Saint-Amand-en-Puisaye*, verrerie où se signalent, en 1727 et en 1746, des de Virgille; en 1730, un *de Brossard* et un Bormiolo; en 1731, Jacques Saroldo (3).

*Apremont* (Cher), verrerie à laquelle étaient attachés des ouvriers travaillant en cristal et où l'on façonna entre autres un « lustre des plus merveilleux », plus une lampe de cristal, pour être offerts en don à telle ou telle église. Jacques-François- (Catherine-) Bormiolo s'y maria en 1776; témoin au mariage, un *de Brossard*. Le directeur de la verrerie en 1754 était Nicolas Perrin, de Lorraine (4).

*Sainte-Catherine*, à Fours, verrerie qui a été confondue avec la verrerie lorraine de la Grande-Catherine, aux environs de Darney (Vosges). Mais cette confusion se comprend à raison de la circonstance qu'il est fait mention, dans l'acte parlant de cette verrerie, de membres de la famille *de Hen-*

---

(1) BOUTILLIER, p. 120.

(2) *Id.*, p. 92.

(3) *Id.*, pp. 121, 122.

(4) *Id.*, pp. 97 (note 2) et 126; voy. aussi ROUBET, *La verrerie d'Apremont* (Extrait du Bull. de la Société nivernaise, décembre 1884).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

1660 (1), alla travailler en 1718 à la verrerie de Bayel (voir *Champagne*) et retourna en 1737 à Nevers (2).

En d'autres verreries du Nivernais qui ne travaillaient pas en cristal, on retrouve de ces verriers lorrains, etc., dont les noms se rencontrent à Liège et ailleurs avec ceux des Altaristes : à La Nocle (1674 à 1687), de *Hennezel* ; à Tazilly (1683), à Saint-Michel-en-Longue-Salle (1684), de *Virgille* ; à Savigny-Poil-Fol (1679), du *Houx*, de *Hennezel* (1683 à 1685), de *Brossard*, de *Hennezel* (un membre de cette famille, en 1684, époux d'Anne-Françoise de Marin (Marino?)); à Aubigny-le-Chétif (1699), du *Houx*; Josué de *Hennezel*, s<sup>r</sup> d'Ormoï, gentilhomme verrier, domicilié à Namur, avait, en 1670, des relations d'intérêt avec un de ses parents attaché à ladite verrerie d'Aubigny (3), etc.

Un des points sur lesquels j'insiste volontiers (j'y reviendrai encore, voir *Normandie*) est l'origine française des verriers primitifs d'Altare : une observation, saisie sur le vif, est la suivante que je ne veux pas déflorer en la traduisant. Voici ce que m'écrivait, le 5 novembre 1887, M. le chevalier Enrico Bordoni : « Non voglio tacerle la solidarietà rimarchevole ch'esiste fra il vetraio altarese ed il francese nell'esercizio della loro arte : difficilmente nelle maestranze altaresi si tolerano tedeschi, ma se vi sono, non hanno nulla di comune cogli altaresi. Non è così del francese : egli è fratello dell'altarese di cui si fa solidale nella difesa de quei diritti o privilegi che crede dover suo far rispettare nell'

---

(1) BOUTILLIER, p. 63, note 2.

(2) ID., p. 94.

(3) ID., p. 147.

interesse della corporazione. Potrei citarle molti fatti a conferma di quel che scrivo, ma piu autorevole della mia potrebbe esser la relazione dei molti vetrai francese venuti in Italia a lavorare cogli altarese : a Pisa, a Colle d'Elsa, a Firenze, Milano, Ascoli, Napoli. »

Les exemples de cette « solidarité » des verriers italiens et français se retrouvent dans le passé : il y a deux siècles et demi, les verriers de Nevers voulurent faire profiter Altare de certaines spécialités de la verrerie française. En 1654, sous l'impulsion de Suzanne d'Albane, veuve Ponta, et de Jean Castellano, trois *de Hennezel* s'engagèrent, par contrat signé en l'hôtel de la verrerie à Nevers, à aller établir une fabrique de verre en table (vitres) à Cairo-Montenotte, près d'Altare ; les négociations se poursuivirent en 1654, et enfin de 1659 à 1671, à l'effet de mettre à feu une seconde fournaise à Fourny (sans doute Fornelli), également au pays de Monferrat (1).

Il s'agit ici de déterminer, autant que possible, l'objet de la fabrication des Altaristes dans le Nivernais.

Ils ne négligeaient pas sans doute la verrerie ordinaire : ils étaient parvenus à la débiter à un prix à la portée de tous ; en 1683, la douzaine de verres à boire, à Nevers, coûtait moins de trois sols et on les citait comme type de marchandises à bon marché (2).

Quant aux objets artistiques, j'en ai déjà présenté la liste (3) ; il ne me reste qu'à la compléter par l'énumération de quel-

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 561.

(2) *Menagiana* (édit. d'Amsterdam, 1717), III, pp. 179 et suiv.

(3) D'après M. le chanoine BOUTILLIER ; voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 215 et suiv., 246, etc.

ques produits de la verrerie nivernaise, même du xviii<sup>e</sup> siècle, époque où elle est encore représentée (1) comme s'occupant de « tous ouvrages en cristal ».

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle se rapporte certain miroir au revers duquel figurent les attributs de la Passion, produisant un effet saisissant par le brillant des traits du dessin sur le fond mat de la glace (2). S'agit-il d'un fabricat de Bormiolo, que nous retrouverons à Rouen (voir *Normandie*) soufflant des glaces de miroir qui égalaient celles de Venise? Ne s'agit-il pas plutôt d'un premier essai de Perrotto, privilégié à Orléans (voir *Orléanais*), pour le coulage des glaces à tables creuses avec figures (3)?

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle appartient un flacon annulaire, en forme de gourde de chasse, avec le nom MICHEL RIOV et le millésime 1785, provenant, comme l'objet précédent, de Nevers, où tous deux avaient été conservés par d'anciennes familles. On fabriquait, à Nevers, des vases analogues en faïence également de forme annulaire et les verriers n'ont eu qu'à reproduire ce type en remplaçant les peintures par de fines gravures. Cet exemplaire nivernais de gourde annulaire oblige à poser la question : des flacons, en tout semblables, qu'on attribue à la très ancienne fabrication du Poitou (4), ont-ils bien cette ancienneté et cette provenance?

Un inventaire de l'église de Saint-Cyr, à Nevers, mentionne une croix processionnelle en « cristal de roche », que M. Boutillier considère comme un produit de la verrerie

---

(1) LE VAILLANT DE LA FIEFFE, p. 272.

(2-3) BOUTILLIER, pp. 98 et 166, pl. de la p. 100; DE GIRANCOURT, p. 97.

(4) BENJ. FILLON, *L'art de terre*, p. 206; GERSPACH, p. 184.

nivernaise : on sait, en effet, que l'expression a été employée souvent pour désigner le cristal de verre.

Enfin, M. Boutillier présente le dessin d'un gobelet à côtes, avec anse, conservé à Nevers, où il doit avoir été fabriqué, d'après l'inscription et les armoiries qui se rapportent à l'abbesse de Notre-Dame de Nevers, Marie-Claire de Saillans (1763-1791), dont l'habitation était voisine de celle de la dame Bormiolo, maitresse de la verrerie de Nevers.

J'omets ici ce qui concerne l'émaillerie, sur laquelle je donnerai quelques détails pour Nevers dans ma dernière lettre.

Enfin, citons les nombreux noms de verriers, d'abord et surtout d'Altare, mais aussi de Murano, qui se sont signalés dans le Nivernais en y ajoutant les noms des membres de leur famille qui s'y établirent avec eux et qui peut-être étaient eux-mêmes verriers ou même qui, de passage à Nevers, se bornèrent à intervenir à des actes de baptême, etc., concernant leurs parents. Nevers fournira ainsi un tableau du mouvement de la population d'Altare, dans une des principales colonies de cette ville industrielle. Ce tableau est encore bien incomplet, parce que le même prénom s'applique souvent à plusieurs individus et que souvent aucun prénom n'est indiqué.

## I. ALTARISTES.

*Albano.* Suzanne d'Albano (1609 à 1666) fut maitresse de la verrerie, en 1657, après la mort de son mari, Horace Ponta. Son nom à elle est bien d'Altare : un Barthélemy Dal-

bano y apparaît dans un acte du 6 juillet 1550, comme témoin au mariage d'un Saroldo avec une Rossi (Rubea); il y porte le singulier surnom *Englian*, qui se retrouve dans les archives de Lefort, à Liège, sous la forme *Engalio*, à propos de la mère d'un Altariste, Octave Massaro; mais, dans ce second exemple, je soupçonne que ce mot, après le nom de l'épouse, a été mal lu et qu'on n'a pas compris la qualification *giugali*, en latin *jugalium*, forme usitée à Altare pour signifier « conjoints » :

« Michel Guglielmo, figlio di Giovanni e Maria *giugali* Castellano (1). »

« Nicolaus-Antonius, filius nobilium Vincentii et Margaritae *jugalium* de Massariis (2). »

Y a-t-il peut-être dans l'acte de 1550 un renvoi mal compris?

*Babino* : Jeanne (1593);

Jean (1678 à 1684).

J'ai démontré la nationalité altariste des Babino (3), par cela seul qu'un Babino fut chargé, à Liège, de faire, au nom des Consuls d'Altare, une notification à des verriers altaristes. Les Babino se signalent d'ailleurs par leurs alliances avec les Castellano à Nevers, avec les Ferro à Nantes, ville où existent encore des Babin, chez qui Fillon a retrouvé d'anciens verres « façon de Venise ».

*Barberio* : Thomas (1658).

Ce personnage porte le titre de s<sup>r</sup> de Limonti, titre porté,

---

(1) Acte du 29 juillet 1645, reproduit par BOUTILLIER, p. 86.

(2) Acte du 12 février 1646, documents communiqués par M. MASSART, de Liège.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 545 et 555.

au siècle dernier, par Jean Perrotto, neveu et successeur de Bernard Perrotto, à Orléans. On rencontre, en 1688, à Altare (1), un Antonio de Limonti. Limonti est le nom d'une colline tout à fait voisine d'Altare et, de même que Barberio, c'est un nom de famille encore porté dans le pays (2).

Georges Barbaria (3), dont on explique difficilement l'admission au Livre d'or de Murano, s'il était Vénitien, comme d'aucuns le pensent, ne serait-il pas un Barberio, d'Altare, récompensé à Venise par son inscription dans la corporation, à titre honorifique ?

*Bertoluzzi* : Catherine Ponta (voir ci-après) était veuve de Laurent (ou François) Bertholus ; M. le chanoine Boutillier a le premier fait prévaloir l'identité Bertholus = Bertoluzzi, qui a permis d'assigner une origine altarèse à la verrerie inaugurée en 1598 à Rouen (voir Normandie). Il y a lieu d'étendre encore l'identité, et le *Bartholmi* d'Altare cité par le même (4), en 1606, est bien évidemment encore un Bertoluzzi.

*Bormiolo* : Hector (1591) ;

Jean (1626) ;

Honoré (1635-1661) ;

Paul (1654) ;

Jehan (1656) ;

Marie (1657-1698) ;

---

(1) Rens. de M. Mariano BRONDI.

(2) Id. de M. Enrico BORDONI.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, pp. 114 et 120. Voy. cependant LAZARI, *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, XI<sup>e</sup> vol., p. 537.

(4) Pp. 73 et 89.



Marc, s<sup>r</sup> des Rochers (1658-1685) ;  
Antoine (1660) et Antoine, s<sup>r</sup> des Louviers (1661) ;  
Annet, s<sup>r</sup> des Maillys du Chambon (1661-1692) ;  
Nicolas (1662) ;  
Bernard (1674-1745) ;  
Nicolas, s<sup>r</sup> de Fourchambault (1683-1689) ;  
Pierre (1689) ;  
François (1699) et François, s<sup>r</sup> de la Miniardièrre (1723) ;  
Antoine, s<sup>r</sup> des Rochers (1737-1750) ;  
Catherine-Jacquette (1740) ;  
Jacques-François (1740-1745) ;  
Pierre-Bernard (1741-1779) ;  
Claudine (1742) ;  
Claude-François (1743-1784) ;  
Jean-Claude (1746) ;  
Louis, s<sup>r</sup> de Fourchambault (1748) ;  
Jacques (1748) ;  
Jacques-François, s<sup>r</sup> de Fourchambault (1775) ;  
Pierre (1750) ;  
Léonard, s<sup>r</sup> de Chambon (1758) ;  
Claude (1783-1784) ;  
Madeleine (1785) ;  
Eugénie-Jacquette (1805) ;  
Jeanne-Catherine (1806), etc.

Le titre de s<sup>r</sup> des Rochers était porté, en 1651, par Barthélemy Ponta ; est-ce de lui que le tiennent Marc et Antoine Bormiolo ?

J'ai déjà cité Antoine Bormiolo, s<sup>r</sup> des Rochers, travaillant en 1718 à la verrerie de Bayel (voir *Champagne*).

Plusieurs des prénoms ci-dessus, comme Antoine, Jean,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Marguerite (1705) ;  
Jean-Baptiste (1706) ;  
Henri (1746).

Jean Castellano avait quitté Liège, où il laissa son frère Joseph à la verrerie des Bonhomme (1). Les Castellano sont originaires de Carcare, près d'Altare.

*Cornuelle* : Jean-Baptiste (1681).

C'était un « tiseur » dont le nom doit être rapproché de celui d'un autre Italien, Jean-Baptiste Carnelle, parent d'un Carnelle chargé du même emploi de tiseur à la verrerie de Liège, en 1675 (2).

*Costa* : Baptiste, s<sup>r</sup> de Baramond, fils d'une Buzzone (1658-1659).

Un Baptiste Costa était Consul à Altare en 1645 (3).

*Cuore* : Marie (1675) ;  
Jean (1680) ;  
Jean-Baptiste (1688).

Un de ces Cuore se dit de Corsesle (ou Coinsert), marquisat de Monferrat : il s'agit de Cosseria, près d'Altare : les gentilshommes altaristes recrutèrent souvent des aides de verrerie parmi les « paesani » des localités avoisinantes.

Certaine Françoise Curre d'un acte de 1594, où elle est marraine d'un Saroldo, est sans doute une Cuore.

*Dagna* : Antoine (1624-1626) ;  
Benoit (1627).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 303.

(2) *Ibid.*, XXVIII, p. 214 ; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 398.

(3) Benj. FILLON, *L'art de terre*, p. 200 ; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 23.

*Ferro* : Jean (1587-1588) ;

Gaspar (1614), dont je reparlerai (voir *Provence*).

*Marassano* (voy. *Massaro*).

*Marino* : Annet (1614) ;

Pierre ou Pierre-François (1669) ;

Pierrette (1669) ;

N. de Marin (1686).

Les Marino sont du nombre des verriers de Murano, attirés comme initiateurs de la « façon de Venise », à Altare, où une branche de cette famille s'établit définitivement, sans doute dès avant le xvi<sup>e</sup> siècle : celui de 1614 ne prend déjà plus que la qualification d'italien, indice de nationalité altarèse (1).

*Massaro* : César (1604) ;

Jean-Antoine (1659).

Deux actes, l'un passé à Altare, l'autre à Nevers, donnent au premier le nom inconnu Marassano, auquel M. Enrico Bordoni n'hésite pas à substituer celui de Massaro. N'oublions pas cependant qu'il peut s'agir d'un verrier, indiqué par le nom de la localité d'où il vient, comme le Scalabrino dont il est parlé ci-après (précisément avec citation du nom de Masserano, peut-être devenu Marassano).

*Mirengo* : Paul (1607-1608).

Ce gentilhomme verrier était retourné en 1620 à Altare, où il fut parrain d'un Bormiolo.

*Mussi* : Carlo (1651-1672).

Ce verrier était peut-être encore un des « paesani » des

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 293 ; XXIV, p. 44 ; XXVI, p. 548.

environs d'Altare, employé comme aide à la verrerie; cependant des Saroldo ont porté le titre de s<sup>rs</sup> de Mussy (1), et l'on doit se rappeler le nom de Mutio, de Bologne (voir *Ile de France*).

Il existe encore aujourd'hui des Mussi, à Altare (2).

*Odatio* : Segurano (1655).

Le nom comme le prénom, extraordinaires l'un et l'autre, se retrouvent dans deux actes d'Altare, l'un en 1583, l'autre en 1700 (3). J'ai signalé, mais sans trop insister, les verriers liégeois appelés Hardy et aussi Audax (4).

*Perna* (voir *Perta*).

*Perrotto* : Vincent (1599-1609);

Bernard (1647-1654 et 1704);

Gaspar (1659).

Bernard Perrotto, à Liège, en 1664, se retrouvera ci-après à Orléans, d'où il revint à Nevers, sans doute momentanément en 1704 (pour un acte de baptême). Les Perrotto sont originaires de Bormida, près d'Altare, et ont été agrégés à l'« Università dell' arte vitrea » (5).

*Perta* (var. *Perna*, *Prena*) : Antoine (1749);

Laurent et Philibert (1781).

La forme *Perta* fait songer aux *Pertica* ou *delle Pertie*,

---

(1) BOUTILLIER, pp. 21, 64, 80.

(2) Rens. de M. Mariano BRONDI.

(3) Id. de M. Enrico BORDONI.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 225; XXVIII, p. 215; Archives de Liège, Greffe Bernimolin. OEuvres, 19 juin 1568 « Jehan Hardy, voirier »

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, 354 et 355; BOUTILLIER, p. 154.

d'Altare (1); mais il y avait aussi des Penna à Carcare, localité voisine déjà citée.

*Ponta* : Vincent (1582-1619);

Catherine (1595-1657);

Horace (1597-1645);

François (1599-1651);

Antoinette (1600);

Jean (1602);

Barthélemy, s<sup>r</sup> des Rochers (1651-1658);

Marie (1651-1665);

Jeanne (1676-1698);

Vincent, François-Vincent (1689-1690).

Barthélemy Ponta (ou un homonyme) fut Consul d'Altare en l'an 1645.

*Prevoti* : Philippe (1676).

Le nom est inconnu à Altare; mais comme une variante porte Privoto, il n'est pas défendu de supposer une altération de Perrotto.

*Saroldo* : Jacques (1582-1599) (2).

Vincent (mort avant 1601) et Vincent, s<sup>r</sup> de la Mise-Grande (1587-1619);

Jean (1587-1625);

Hugoné (1591);

François (1594-1625);

---

(1) *Bull.* cité, XXVI, p. 355.

(2) Jacques Saroldo était petit-fils des époux Gaspar Saroldo et Catherine Massaro, et fils d'Antoine Saroldo et Marguerite Ponta, mariés en 1551; témoins : Jozet Saroldo, frère, et Pierre Saroldo, s<sup>r</sup> de la Voste, cousin-germain (BOUTILLIER, p. 6, note 2).

Catherine (1595-1606) ;  
Léonie (1597-1599) ;  
Benoitin, Marcoroli, Marie (1599) ;  
Étienne (1600) ;  
Marguerite (1601-1602) ,  
Manfrein (1602-1609) ;  
Antoine (1604-1609) ;  
Jérôme (1609-1634) ;  
Julie (1611) ;  
Valentin (1614) ;  
François ou Vincent-François (1624) ;  
André (1626) ;  
Jacques (1634-1634 et 1670) ;  
Charles (1634-1671) ;  
Augustin (1638-1661) ;  
Jean, s<sup>r</sup> de Fontenelle (vers 1660) ;  
Jean-Claude (1673-1676) ;  
Eugène (1683) ;  
Jean, s<sup>r</sup> de Mussy (1697-1717) ;  
Jacques (1731).

Un document du 1<sup>er</sup> avril 1595 (1) nous apprend que Jacques Saroldo, « représentant les droits de Jules Gambin, marchand à Nevers », achète à Saint-Malo 100 milliers de soude ou barille d'Alicante. Les Gambin, originaires de Faenza (2), s'occupaient de la confection des majoliques ; de là la question : les Saroldo, de Nevers, s'occupèrent-ils de la

---

(1) Rens. de M. MILET, complétant ce que dit M. DE GIRANCOURT, p. 71, note 1.

(2) Cette origine est indiquée par M. le chanoine BOUTILLIER, p. 15.

fabrication connue des faïences de Nevers? On serait tenté de le croire, puisqu'on retrouvera ci-après en Poitou les Saroldo, à la fois verriers et céramistes.

Nous retrouverons Eugène Saroldo (à Nevers en 1685), précédemment verrier à Liège en 1655 (Voir ci-après *Orléanais*).

Les débris du registre « Ricevuto e speso » (1) font connaître à Altare les membres suivants de cette famille : Jacques (1583 et 1662-1689); Charles (1685-1688); Jean et Marc-Aurèle (1692); Antoine (1693-1703).

*Scalabrino* : Jean-François, François-Martin, Claudine (1779).

Scalabrino est le nom d'une section de la commune de Masserano, près de Novare; d'où la possibilité que, comme pour le verrier suivant, on ait désigné un ouvrier par le nom de son lieu d'origine, voisin d'Altare (2).

*Suza* : Jean de Sousse (1599).

C'est évidemment par Suze qu'il faut traduire ce nom, qui est celui du père d'un enfant tenu sur les fonts par Benoît Saroldo et Catherine Ponta. Suza, comme Scalabrino, est en Piémont, non loin d'Altare.

*Varaldo* : Ambroise (avant 1600);

Ambroise, fils du précédent (vers 1640).

C'est dubitativement que la présence de ces verriers est mentionnée à Nevers. Le père est l'objet d'une citation peut-

---

(1) Rens. de M. Enrico BORDONI.

(2) A comparer cependant le nom de Solobriuo porté, à Amboise, par un céramiste au XVI<sup>e</sup> siècle (JACQUEMART, *Merveilles de la céramique*, p. 277).



être erronée (1) à laquelle se rapporte sans doute ce qui concerne le fils (2).

## II. MURANISTES.

Indépendamment des Vénitiens primitifs, naturalisés à Altare, comme les Bertoluzzi, Ferro, Marino, plusieurs gentilshommes verriers venant directement de Murano ont travaillé à Nevers.

Rangeons-les par ordre de dates pour discerner ceux qui ont été en relations avec les Altaristes avant 1665, époque où Jean Castellano et Marc Bormiolo, son gendre, ont été chargés d'embaucher des ouvriers vénitiens pour Paris.

Avant 1665 :

*Della Rivetta* (var. Traveto, Drevet, de Revet) : Antonio (1624-1625); remarquons la parenté, peut-être l'identité, avec Antonio Cimegotto della Rivetta, à Paris, en 1665 (voir *Ile de France* et ci-après *Complément* ;

Ambroise (1640).

Après 1665.

*Même famille* :

Isidore (1672);

Dominique (1684-1685).

*Mazzolao*: Paul (1681).

---

(1) DE GIRANCOURT, p. 92; deux notes de ce regretté correspondant, copies d'un document de 1664, l'une remise à M. MILET, l'autre à moi, concordent pour fixer ainsi la succession des localités où Ambroise Varaldo, le père, travailla « dans les verreries du Dauphiné, puis à Paris, puis à Rouen », tandis que l'ouvrage imprimé porte : *puis à Nevers*. Où est l'erreur?

(2) Note de M. MILET : « Varaldo (Ambroise) a repassé à Nevers avant d'aller en Normandie. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

et l'on a retrouvé les noms des verriers Ragenulf (1) et Baldric dans une charte de l'an 863 relative à l'abbaye de Saint-Amand-en-Pevèle; de plus, un compte de 1502, sous Philippe-le-Bel, règle le salaire des ouvriers chargés de couper de la fougère dans les bois de Normandie; un diplôme de l'an 1333, sous Philippe de Valois, accorde privilège à un normand du nom de Caqueray pour la fabrication des vitres (2), etc.

Mais cette antiquité déjà fort respectable n'est rien à côté de celle de la gobeleterie normande : l'usine des Frontinus, *Frontiniana f(abri)qua*, dont les produits sont si nombreux dans les fouilles de l'époque romaine en Normandie, était bien positivement établie dans cette partie de la Gaule : or, puisqu'on s'y livrait déjà, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à la fabrication des barillets et autres récipients en verre, il se peut fort bien qu'il n'y ait pas eu d'interruption : les gobeleteries normandes, rien ne s'y oppose, seraient simplement la continuation des usines romaines (3).

L'origine normande des verriers d'Altare me paraît démontrée : les traditions locales parlaient de Bretagne, de Normandie, de Flandre; je les ai discutées de près et je

---

(1) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, I, p. 168, et non Ragenut, comme on l'a souvent imprimé. LAZARI, *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, p. 521, conjecture que les vitres de Wearmouth provenaient de Venise même.

(2) LE VAILLANT DE LA FIEFFE, pp 4 et 447; DE GIRANCOURT, pp. 18 et suiv.; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 547. Voy. aussi JUVENEL DE CARLENCAS, *Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences et des arts* (Lyon, édit. de 1757), IV, p. 270.

(3) La découverte récente du beau vase à courses de chars de Couvin m'autorise (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, 1895, p. 145) à poser la question : Pareils verres, dont on retrouve des exemplaires en Normandie, n'ont-ils pas été fabriqués la même?

crois les avoir réduites à leur vraie valeur en concentrant sur la Normandie seule les origines altaristes.

Tout, dans mes recherches que je résume ici, a abouti à la Normandie comme berceau des Altaristes : d'après la tradition, des verriers d'au delà des Alpes auraient été attirés dans l'Apennin par un compatriote, pauvre ermite dans l'îlot de Bergeggi, postulé comme abbé par ses voisins, les moines de l'opulente abbaye de Fornelli (1). Autour de l'établissement verrier ainsi créé, vivaient les derniers représentants de la race ligure, au milieu desquels les nouveaux venus s'isolèrent en s'appelant les « Monsù », les « Messieurs », nom qui caractérisait précisément les gentilshommes verriers de Normandie ; j'ai même surpris sur le fait un appel à ceux-ci « A boire pour ces Messieurs », devenu à Altare « Bua Monsù », cri qui révèle l'origine normande et que les descendants des Normands ne comprenaient plus...

L'ethnographie, la linguistique, les mœurs, les usages, même les procédés de fabrication (2), ont achevé ma démonstration, qui est aujourd'hui acceptée par les intéressés : les historiographes d'Altare, les Bordoni, les Brondi, les Buffa, se sont, sans la moindre restriction, rangés à mon avis que seule l'étude comparative des patois de Normandie et d'Altare (celui-ci très distinct de l'italien parlé aux environs) a encore à compléter.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 26 ; voy. les développements donnés à ce sujet, *ibid.*, p. 29 ; XXVI, p. 242 ; *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, XVIII, p. 594 ; BOUTILLIER, p. 156.

(2) ajouter LE VALLANT, p. 70, au sujet de la noblesse exigée en Normandie (comme à Altare) pour pouvoir exercer l'art du verre, ce que j'ai traduit « verriers, parce que nobles. » Voir aussi DE GIRANCOURT, p. 58, au sujet de la fabrication normande et altariste des verres « à boutons » et « à branches », etc.

Or l'antiquité de la colonie va servir à déterminer celle de la métropole.

A Altare, la tradition parle du xi<sup>e</sup> siècle; on y mêle le soulagement de tous après l'an 1000 (1), cette échéance si redoutée après laquelle l'Europe prit un essor nouveau aussi bien dans l'industrie que dans les sciences, les arts, etc.

Peut-être est-ce trop vieillir cette émigration; mais quand on songe que, des huit familles qui l'ont constituée, sept existent encore, on doit ne pas dédaigner des traditions pieusement conservées dans un milieu aussi préservé de « métissage », milieu où il y a tant de chances de les retrouver intactes, et on leur attribuera une valeur qu'elles n'auraient pas chez des populations moins pures de mélange de sang avec les voisins.

Scrutons cependant de près ces traditions : l'histoire, je l'ai déjà annoncé ci-dessus, va nous montrer (voir *Provence*), au xv<sup>e</sup> siècle, des Ferro établis au midi de la France; leur auteur est un Ferro, né à Altare au xiv<sup>e</sup> siècle. Or, les Ferro sont de Venise : certains d'entre eux avaient été appelés à Altare pour y faire l'éducation des verriers dans la fabrication simili-vénitienne; cela nous reporte en arrière, au moins jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle pour l'érection d'Altare et, par conséquent, au moins au xii<sup>e</sup> pour l'existence de la gobeletterie normande dont celle d'Altare est une émanation.

... Et ne nous voilà pas si loin de l'antiquité traditionnelle d'Altare, d'où résulte l'antiquité encore antérieure de l'industrie-mère, la gobeletterie normande.

---

(1) BUFFA, *L'università dell' arte vitrea di Altare*, p. 13.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Ces quatre familles de « grosse verrerie » confectionnaient le verre en table ou à vitres ; mais plusieurs de leurs membres se détachèrent souvent de cette fabrication pour se consacrer, même à l'étranger, à la gobeleterie (1) : nous avons eu, aux siècles passés, un de Bongars à Liège (2) ; un de Caqueray a essayé de fonder une verrerie à Bruxelles (3) ; les de Brosard sont signalés parmi les verriers qui vinrent s'établir en Belgique (4) ; un Le Vaillant est signalé comme ayant été embauché par un verrier belge (5).

De plus, nous rencontrons des membres de ces quatre familles partout où il y avait des verriers altaristes : le Jean de Bongars, de Liège, arrivait de Lorraine ; d'autres membres de la même famille sont signalés en Angleterre (6) et dans le Nivernais, partie de la France où l'on rencontre également des de Brosard (7), etc.

Aussi ne faut-il pas protester contre l'affirmation que des gentilshommes italiens sont allés travailler dans les verreries de Normandie dès le moyen âge (8).

Recherchons les verreries de Normandie où l'on a tra-

---

(1) M. MILET me fait observer, avec raison, que le but de l'émigration des membres des quatre familles de « grosse verrerie » a dû être la fondation de verreries à vitres. C'est donc par occasion et par exception que ces verriers se seront occupés de gobeleterie.

(2) Lire ce nom, au lieu de Bougard, dans la (1<sup>re</sup>) *Lettre de M. VAN DE CASTEELE*, p. 51 ; *Bull. Instit. archéol. liéq.*, XIV, p. 225 ; acte du notaire Pawea du 2 août 1665 (Archives de Liège).

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 258.

(4) LUCIEN QUINET, *Les anciennes verreries et les anciens verriers du pays de Charleroy*, p. 56.

(5) LE VAILLANT, pp. 476 à 478.

(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 128.

(7) BOUTILLIER pp. 12, 97, 121, 149.

(8) BÜCHER, pp. 20 et 51.

vailé en cristal et à l'aide de verriers italiens ou de leurs élèves.

Flamets-Frétils (Seine-Inférieure). Il aurait existé en cette commune dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle une verrerie qui, après diverses étapes, au Caule, à Saint-Riquier et à Réalcamp, serait devenue celle de *la Grande Vallée* (comm. de Guerville), et M. Le Vaillant de la Fieffe (1), combattant sur ce point l'opinion d'Estancelin dans son « Mémoire sur le comté d'Eu », en attribue l'érection à la famille de Borniolles. Mais c'est par hypothèse seulement qu'on peut rattacher cette verrerie au travail à l'italienne, parce que cette famille, à ladite époque, habitait déjà Flamets.

En suivant avec attention la généalogie des Barniolles jusqu'à François de ce nom, établi alors en Normandie, on ne trouve pas de ramification avec les Bormiolo arrivés d'Altare; ceux-ci ou certains d'entre eux proviennent d'une autre branche; ils ont pour auteur Jules Bormiolo, né à Altare et naturalisé en France l'an 1582 (2).

Les de Barniolles, de Flamets, formeraient-ils un premier essaim des Bormiolo dont l'arrivée en France aurait été contemporaine de celle des Ferro en Provence et en Dauphiné, ou bien sont-ce des Normands primitifs n'ayant jamais émigré en Italie?

C'est seulement dans le cas de solution affirmative à la première partie de la question qu'on pourrait considérer la verrerie devenue celle de la Grande-Vallée, comme s'étant consacrée à la manière italienne dès le xv<sup>e</sup> siècle.

---

(1) P. 194.

(2) DE GIRANCOURT, p. 91.



Continuons l'énumération des verreries « façon de Venise », celles-ci bien certaines, qu'on retrouve en Normandie.

*Rouen* (Seine inférieure). En janvier 1598, Vincent Buzzone et Thomassin Bertoluzzi, tous deux nés à Altare, mais le second descendant d'une des familles de Murano appelées à Altare pour y enseigner la façon de Venise (1), furent privilégiés par Henri IV, pour fabriquer à Rouen du verre simili-vénitien.

Dès le mois de décembre 1598, Buzzone et Bertoluzzi avaient quitté l'usine normande pour aller s'attacher à la verrerie de Saroldo, à Paris (2).

Si c'est bien au xvi<sup>e</sup> siècle qu'Ambroise Varaldo, le père (voir *Ile de France*), travailla à Rouen (3), il ne peut avoir été attaché qu'à cette première verrerie de 1598 ; mais il ne faut pas sans doute tabler sur la précision de ce renseignement.

Le 8 mars 1605, l'industrie du verre, qui avait été interrompue, fut reprise par François de Garsonnet, arrivant de Provence ; il fut autorisé à installer à Rouen une verrerie de cristal pour y faire travailler toutes sortes d'ouvriers étrangers que bon lui semblerait et, en effet, il alléguait (4) avoir dû les faire venir de « lieu étranger et incommode ».

Il s'établit au faubourg Saint-Sever.

C'est l'époque où Antoine Montchrestien (Mauchrestien), dit de Vatteville, écrivait son *Traité d'économie politique*

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 508, 512, 513 ; XXVI, pp. 249, 260, 514, 556, 559 ; *Bull. Institut. archéol. liég.*, XVIII, p. 398.

(2) DE GIRANCOURT, p. 65.

(3) *Id.*, p. 92

(4) *Id.*, pp. 115 et 115.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

pagnaient sans doute les d'Azémar quand ceux-ci allèrent s'établir à Rouen : Henri de Virgille apparaît comme ouvrier à la verrerie de Saint-Sever, en 1631 et 1632 (1).

Mais les gentilshommes français ne croyaient pas pouvoir se passer complètement du concours des verriers italiens dont ils étaient les élèves : ils en avaient constamment avec eux à la verrerie de Rouen.

C'est d'abord peut-être Ambroise Varaldo, le père, s'il n'a pas fait partie de la maîtrise primitive ; c'est en tout cas son fils qui doit avoir travaillé à Rouen vers 1630, avant d'aller à Paris (2).

En 1620, c'est Toussaint, de Venise, maître tiseur de canons de verre et autres émaux ; c'est Bastien Marin, maître tiseur. Le premier doit être un Santi (3) ; quant au nom de Marino, nous l'avons déjà rencontré (4).

Jean Bormiolo, qui excellait dans la fabrication des glaces, s'engagea vers 1622 à Saint-Sever et y travailla pendant seize ans (5).

Un autre Bormiolo, sans désignation de prénom, était à la même verrerie en 1641 (6).

Paolo Mazzolao (le s<sup>r</sup> de la Motte dont il a déjà été fait mention) travaillait à Rouen en l'an 1663, quand Colbert l'appela à Paris. Il était bien certainement attaché à la verrerie des d'Azémar, qui, s'ils ne furent pas aussi heureux

---

(1) DE GRANCOURT, p. 89 ; LE VALLANT, p. 193.

(2) Rens. de M. DE GRANCOURT.

(3) C'est l'opinion de M. Angelo SANTI, de Venise, qui a peut-être trouvé la forme Toussaint (Ognissanti, Tutti i Santi), pour les membres de sa propre famille.

(4-5-6) DE GRANCOURT, p. 91 ; voy. aussi LE VALLANT, p. 236 ; BOUTILLIER, p. 98.

hors de Rouen, durent au moins à Rouen même, avoir été efficacement protégés dans la jouissance de leurs privilèges exclusifs.

En 1665, un compagnon des trois verriers principaux de Murano engagés à Paris pour la fabrication des glaces s'était arrêté à Rouen (1), où il remplaça peut-être Paul Mazzolao (voir *Ile-de-France*).

La verrerie de Saint-Sever, par suite des privilèges de du Noyer (voir *ibid.*), fut réduite à s'occuper uniquement des verres de cristal en abandonnant la partie la plus avantageuse de la fabrication, les émaux et les glaces (2).

Le document que j'ai reproduit ci-dessus (voy. *Champagne*, à l'Appendice), mentionne un certificat des marchands de Rouen de l'an 1716, constatant que depuis vingt ans ils tiraient leurs cristaux de la manufacture de Bayel.

La verrerie rouennaise persista toutefois au moins jusqu'en 1759. En 1738, elle était encore qualifiée « Manufacture royale de cristaux » et, en 1739, Louis Bormiolo, s<sup>r</sup> de Fourchambault, y travaillait comme gentilhomme verrier. En 1768, les fournaies étaient complètement éteintes (3) et Peuchet n'en dit pas un mot au commencement du présent siècle : elles n'existaient donc plus.

Le passage de Montchrestien cité ci-dessus détermine certaines curiosités de la verrerie de Rouen dans les débuts du xvii<sup>e</sup> siècle; les diplômes de privilège (4) pour la verrerie de Rouen permettent de préciser quelques autres par-

---

(1) COCHIN, p. 650.

(2-3) LE VALLANT, pp. 272 et 291; GARNIER, p. 151; DE GIRANCOURT, pp. 108 et 109.

(4) DE GIRANCOURT, pp. 63, 112 à 125.

ticularités qui sont sans doute communes aux cristalleries de Normandie, succursales ou rivales de la fabrique de Saint-Sever :

Buzzone et Bertoluzzi, en 1598, sont autorisés à fabriquer « verres de cristal de Venise, verres dorés (1) et plusieurs sortes d'émail pour orfèvres », en un mot, « toutes sortes de verres et ouvrages qui peuvent se faire à Venise et autres lieux et pays étrangers et autres qu'ils pourront de nouveau inventer », avec défense d'établir aucune autre verrerie dans un rayon de vingt lieues autour de Rouen et avec confiscation des marchandises qui pourraient y être faites « excepté les verreries de fougère seulement ».

M. de Girancourt cite des coupes de cristal remises en guise d'« épices » au conseiller qui avait fait fonctions de rapporteur lors de l'entérinement des privilèges au Parlement; il mentionne également trois douzaines de « beaux verres de cristal doré » stipulées comme partie du bail de l'immeuble de la verrerie et allouées, plus un chandelier de cristal à huit chandelles, au propriétaire lors de la résiliation.

François de Garsonnet, en 1603, obtient le monopole de la verrerie de cristal, pour la décoration des maisons royales et pour la commodité du public.

Le même, en 1613, est renseigné comme s'étant bien et dignement acquitté de l'exercice de la verrerie de cristal « tant en la manufacture des verres de cristal commun, comme raffinez en façon de Venise, que aussy en l'ouvrage de canon et esmaulx de verre de belles et riches couleurs non encore usitées ».

---

(1) Et non « verres douz », comme l'imprime, par erreur, GARNIER, p. 159.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



lement les glaces à miroir, égalaient en beauté et en perfection les plus rares pièces de Venise » (1).

La fabrication du verre de cristal ne fut pas longtemps le monopole exclusif de l'usine de Rouen, pendant le xvii<sup>e</sup> siècle (2); car voici une liste de fournaises, non pas seulement succursales, mais même concurrentes, où l'on s'occupa de produits similaires.

Parlons d'abord des succursales :

*La Guyonnée*, comm. d'Arcourt (3), dans l'ancien duché d'Aumale (Eure). En 1626, Jean Bormiolo, arrivant de Nevers, s'engagea à y travailler avec trois hommes en la verrerie fondée par Pierre d'Azémar pour y faire des verres « à demye côte, à la bague », dénominations qu'on retrouve à Liège. L'altariste Antoine Dagna (sans doute l'un des aides) signa à l'acte.

*La Caule-Sainte-Beuve* (Seine-Inférieure), vers les frontières de la Picardie. En 1634, Pierre d'Azémar alla établir là une verrerie; un concurrent alléguait qu'il avait abandonné complètement la verrerie de Saint-Sever. D'Azémar s'était associé avec Henri de Virgille et alla ensuite établir à Saint-Sylvestre, aux Essartis et enfin au Caule, l'usine qui a, prétend-on, été primitivement érigée à Flamets-Frétils.

Honoré Bormiolo (?), fils de Jean et de Françoise de Virgille, y est signalé en 1646, et Henri de Virgille en 1666.

---

(1) LE VALLANT, pp. 186 et 272.

(2) GARNIER, p. 156.

(3) Il ne peut, comme me le fait observer M. MILET, s'agir de Harcourt (Seine-Inférieure), qui fut duché elle-même; la mention « Arcourt, duché d'Aumale », est textuellement extraite d'un document reproduit par M. le chanoine BOUTILLIER, p. 30.

En 1664, Ambroise Varaldo, s<sup>r</sup> de la Fontaine, travaillait à la verrerie du Caule (1).

Parmi les fabriques rivales, il y a à citer d'abord celle d'un Matthieu Delamare, fondeur de canons en verre à Rouen, contre lesquelles d'Azémar se pourvurent en 1613 (2); mais cela regarde de plus près la fabrication de l'émail.

Les autres fabriques concurrentes sont les suivantes :

*Beaubray* (Eure). Jean Bormiolo (?) qui avait quitté la verrerie de Saint-Sever, alla travailler en verre de cristal à Beaubray et fut l'objet d'une poursuite des d'Azémar en 1638; il y mourut en 1649.

Une nouvelle verrerie y fut établie en 1642; la veuve d'Azémar obtint qu'il fût interdit, sous peine de démolition, d'y fabriquer aucun objet de cristal.

Une verrerie régulière fut établie à Beaubray en 1652 (3).

*Vieilles*, aujourd'hui commune de Beaumont-le-Roger (Eure). En 1643, une verrerie fondée en cette localité fut également empêchée par la famille d'Azémar; elle n'eut qu'une existence éphémère (4).

Deux verreries existaient en la commune de *La Ferrière-aux-Étangs* (Orme).

Celle de *la Noë*, dite la Petite Verrerie, où Joachim de *Brossart*, s<sup>r</sup> de Pérour ou de Roupéroux, aïeul de l'exploitant de 1646, travaillait déjà en cristal à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle

---

(1) LE VALLANT, pp. 194, 236; DE GIRANCOURT, pp. 89, 91.

(2) DE GIRANCOURT, p. 74; le nom « de la Mare » est porté par la directrice d'une verrerie aux *Vieux-Étangs* (voir *Champagne*).

(3) LE VALLANT, pp. 256 et 288; LE GIRANCOURT, pp. 97 et 100; BOUTILLIER, p. 31, note.

(4) LE VALLANT, p. 349.



ou au commencement du xvii<sup>e</sup>. Y étaient employés avant 1647, deux ouvriers nommés Adonis Belesino et Barthélemy le Barbier (1), que M. Milet incline à considérer comme italiens. Il a raison : le premier est bien certainement un Belencino ou Belesino, d'une famille inscrite au Livre d'or de Murano (2); quant au second, il est permis de rapprocher son nom de celui de l'altariste des Barbiers ou Barberio que nous avons rencontré à Altare (3).

L'autre verrerie de La Ferrière-aux-Étangs avait le nom de *Baudet*, qui, depuis un siècle à peu près, se livrait à la verrerie de cristal.

Des lettres royales d'octobre 1692 y autorisèrent définitivement ce genre d'industrie en y comprenant tous autres ouvrages de verrerie (4).

Saires-la-Verrerie (Orne). A la verrerie de *la Fougère*, en cette commune (voisine de La Ferrière-aux-Étangs), les de Mesenge se trouvaient depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle et, en 1629, un document signale comme travaillant chez eux certain Adonis d'Alicier (5) : celui-ci, à raison de son prénom si exceptionnel, ne serait-il pas l'Adonis Belesino déjà cité? L'effort est un peu grand peut-être; mais, en réalité, vu la ressemblance des autres consonnes, on arrive à peu près au nom à forme française par la seule substitution d'un D à un B.

---

(1) LE VALLANT, pp. 289, 358; DE GIRANCOURT, p. 101, qui donne à tort à ce nom la forme Bellissimo.

(2) ZANETTI, *Guida di Murano*, p. 208.

(3) BOUTILLIER, p. 64.

(4) LE VALLANT, p. 353.

(5) ID., p. 360; DE GIRANCOURT, p. 101.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

consacrèrent encore des lettres de surannation de 1659.

A dater de cette époque, les lettres de privilège accordées aux verriers de Normandie deviennent générales ; les impétrants y sont autorisés à faire fabriquer « par telles personnes qu'ils verront bon estre, toutes sortes de verreries, menus verres de cristal, émaux et glaces à miroir et toutes autres sortes d'ouvrages qu'ils ont accoutumé de faire et œuvrer aux autres verreries du royaume » (1).

Cette modification dans l'état de choses provoqua l'érection de nouvelles verreries de cristal en Normandie :

*Le Hellet*, près de Dieppe (Seine-Inférieure). Déjà en 1656 et 1657, et enfin par lettres du 4 mai 1661, Pierre de Masquerel, baron de Boscgeffroy, fut autorisé à établir une verrerie dans de semblables conditions (2).

*Courval*, dans la paroisse de Guimerville, actuellement commune de Hodeng-au-Bosc (Seine-Inférieure). Cette verrerie existait déjà en 1623 ; une société de petite verrerie (fondée en 1662) s'y occupa de la fabrication du verre de cristal ; elle comptait parmi ses membres des Borniolles (Bormiolo?) : Honoré, s<sup>r</sup> de Drizancourt, Léonard, s<sup>r</sup> de Blains, Pierre, s<sup>r</sup> du Mast, successeur d'Honoré ; on rencontre aussi en cette verrerie, comme associé, Claude de Massy (Mutio ou Mussi?), « gentilhomme venu de pays étrangers ». Il s'y fabriquait des glaces, miroirs, lustres (3). On a rencontré déjà les de Bormioles, s<sup>r</sup> de Blains (voir *Champagne*).

---

(1) LE VALLANT, pp. 261 et 515 ; DE GIRANCOURT, p. 105.

(2) LE VALLANT, pp. 128 et 506.

(3) ID., pp. 185 et suiv., 445.

*La Ferté-Fresnel* (Orne), en la vicomté de Breteuil. Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne y permit, en 1663, à Charles de la Porte, conseiller au Parlement, l'érection d'une verrerie à laquelle les d'Azémar s'opposèrent sans succès (1).

*Saint-Riquier-en-Rivière* (Seine-Inférieure). Une verrerie y fut dirigée, en 1667, par Henri de Virgille, que nous avons déjà rencontré à Rouen en 1652. L'établissement portait le nom de « Verrerie de cristal du comté d'Eu ». Elle exista jusqu'en 1715 (2).

*Aumale* (Seine-Inférieure). La duchesse de Savoie fut autorisée à établir, en 1678, une verrerie de cristal dans la forêt d'Aumale : l'octroi est rédigé dans la formule inaugurée depuis 1659 (3).

*Val-au-Bourg*, hameau de Mouchy-le-Preux, actuellement commune de Campneuseville (Seine-Inférieure). Charles *le Vaillant* de Saint-André exploitait là une verrerie de cristal en 1687. Il avait épousé Catherine de Borniolles, sans doute une Bormiolo (4) : d'où la supposition de relations des verriers altaristes avec cette verrerie.

*Froust*, commune de Saint-Nicolas-des-Bois (Orne). Une ancienne verrerie existait peut-être en cet endroit dès 1666 ; Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston, duchesse d'Alençon et femme de Louis-Joseph, duc de Guise, morte en 1696, avait été autorisée en 1687 à faire fabriquer à Froust « cristal,

---

(1) LE VALLANT, pp. 290, 314 ; DE GIRANCOURT, pp. 106 et 124. EXPILLY, v<sup>o</sup> *Ferté (la)*, y cite des de la Porte comme seigneurs.

(2) LE VALLANT, pp. 188, 193, 196.

(3) ID., pp. 228, 312.

(4) ID., p. 143.

glaces à miroir et à lunettes », etc. On n'a rien découvert sur l'exploitation de cette cristallerie (1).

*Nonant* (Calvados). La même duchesse Élisabeth, en 1687, fut autorisée à établir là une verrerie pour y fabriquer entre autres cristal et glaces à miroir. On signale comme produits de cette verrerie des objets en verre blanc bleuâtre et opaque imitant l'opale, avec fleurs et devises ; un vase porte la date de 1717 (2).

Des mémoires sur la généralité d'Alençon, dressés en 1698, pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, mentionnent cette verrerie et la suivante comme pouvant atteindre un débit annuel en verres de 60,000 livres (3).

Savary des Bruslons (4) cite également cette verrerie et la suivante parmi celles où l'on se livrait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle à de légers ouvrages, soit d'usage, soit de curiosité, comme des bénitiers, aiguières, flambeaux, carafes, flacons, salières, huiliers et vinaigriers, soucoupes, gobelets (plus des appareils de chimie) ; parlant spécialement de la verrerie de Nonant, dans la forêt d'Exmes, il dit qu'on y fabriquait des verres de cristal, de pierre (5), de

---

(1) LE VALLANT, p. 362.

(2) *Id.*, p. 355.

(3) GARNIER, p. 157. PIGANJOL DE LA FORCE, dans sa préface, déclare avoir eu ces notices à sa disposition pour rédiger la *Description de la France* ; les *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par la Section d'histoire du Comité des travaux historiques, ont commencé la publication desdits « Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne ». Le premier volume, *Mémoire de la généralité de Paris* (1881), p. 545, contient seulement la mention d'une verrerie de glaces à Lizines, établie par M. de Louvois, et ayant cessé à sa mort.

(4) *Dict. du commerce*, édit. de 1725, II, p. 1889 ; édit. de 1742, I, 2<sup>e</sup> p., p. 1742.

(5) A rapprocher cette énumération (où SAVARY DES BRUSLONS, édit. de 1725, I, p. 885 ; édit. de 1742, I, p. 197, ne place pas de virgule entre *de pierre* et *de chambourin*), de celle qui est mentionnée ci-dessus à *La Pierre*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



les produits de la cristallerie d'Eauplet en 1725 : il y a là évidemment des indices de fabrication « façon de Venise ».

Le Vaillant de la Fieffe donne des détails sur une verrerie qui existait en cette localité; mais il ne s'en occupe qu'à partir de l'an 1729, où elle était dirigée par un M. Lefebvre.

Or, les détails sur les produits de la fabrication que j'ai présentés sont extraits d'almanachs de 1725 et 1728.

La verrerie de Saint-Paul-lez-Rouen, en ces deux années, est intitulée : « Manufacture royale de cristaux, agates, jaspes, lapis, porcelaines et bouteilles ». Elle livre des « bassins, aiguères, drageoirs, pots à neige, gobelets à blanc manger », etc., etc., tout, en un mot, ce qui concerne la gobeleterie et même la cristallerie artistique...

Évidemment, c'est une autre fabrication que celle de ce Lefebvre, inaugurée plus tard, et les verriers italiens avaient passé par là.

M. Milet a, en effet, mis la main sur des documents qui avaient échappé à Le Vaillant de la Fieffe : il y a eu, de 1700 à 1729, une cristallerie « façon de Venise » dirigée par le vénitien Nicolas Mazzolao, écuyer, s<sup>r</sup> de la Motte (fils de Paul Mazzolao, que nous avons déjà rencontré, en 1665, à Rouen, puis à Paris). En 1700, Nicolas Mazzolao avait quitté la verrerie (du faubourg de Chaillot, à Paris), où, d'après Abraham du Pradel, on se livrait à la fabrication « d'émaux et de verre façon d'agate et de porcelaine » (presque les termes de l'almanach de 1725 et de 1728). Il alla à Eauplet, d'abord comme directeur de la verrerie, puis comme exploitant; il y était encore à sa mort, et c'est alors seulement qu'apparaît Lefebvre, le nouvel industriel; celui-ci était peut-être d'abord simple continuateur de la verrerie de

Mazzolao; mais il ne tarda pas à transformer la fabrication : car, tout en se livrant encore à la confection de « carafons, bouteilles et autres verreries », il alléguait avoir trouvé le secret de faire des verres blancs (et non plus colorés « façon d'agate, jaspé, lapis », etc.), et ce qu'il recherchait était formellement une première imitation en France du cristal d'Angleterre, hommage à la mode nouvelle. Mais la fabrication antérieure de Mazzolao le prouve : on avait, aux portes de Rouen, sur les deux rives de la Seine, jusqu'en 1729 à Eauplet, jusqu'en 1739 à Saint-Sever, continué à employer des ouvriers italiens et, par conséquent, à fabriquer du verre de cristal « façon de Venise ».

*Roménil*, commune de Nesle-Normandeuse (Seine-Inférieure) et *Val-d'Aulnoy*, commune de Saint-Riquier-en-Rivière (même département). Là, deux verreries, la première, en 1763, sous la direction de Joachim La Haye-Dumesnil, originaire de Picardie, et, de 1772 à 1780, toutes les deux sous celle d'un Libaude, époux d'une du Buisson; c'étaient deux établissements où l'on se livrait à la fois à la fabrication du verre blanc ou cristal (de Venise), du « flint glass » (cristal d'Angleterre), et enfin du verre de Bohême et en général de toutes espèces d'ouvrages vitrifiés. Libaude obtint, en 1772, un prix national de 12,000 livres, pour avoir pénétré le secret du cristal anglais (1).

La verrerie de Valdinois (Val-d'Aulnoy) envoyait, en 1771, ses produits en Belgique (2).

---

(1) LE VALLANT, pp. 171, 509, 510.

(2) Dossier 2106 du Conseil des finances (Archives de l'État à Bruxelles), p. 208.



*Petit-Quévilly* (Seine-Inférieure). Oppenheim, originaire de Presbourg, y établit, en 1783, une « Manufacture royale de cristaux », qui se livra exclusivement à la fabrication du cristal anglais, que le chef de l'établissement avait eu l'occasion d'étudier, depuis 1755, dans les verreries de Birmingham (1).

L'établissement paraît ne pas s'être soutenu, et une nouvelle tentative, par association avec un s<sup>r</sup> Lemercier, pour établir une verrerie pareille aux environs de Rouen, en 1784, n'eut pas plus de succès; car, en 1786, on rencontre une requête du même Oppenheim, à l'effet d'établir, à Rouen et près du Hâvre, deux fabriques de toutes sortes d'ouvrages en verre et émail de Venise.

Ce n'était plus le moment : la « Manufacture de cristal de Venise » de Charles-Fontaine (voir *Picardie*) était alors même en liquidation, sur la poursuite des créanciers, qui la saisirent immobilièrement en 1787; les clients, qui ne demandaient plus les verres « façon de Venise », devaient manquer aussi aux usines similaires, et un graveur sur verre, engagé par la nouvelle fabrication, ne tarda pas à quitter l'établissement pour se livrer, à Rouen, à la gravure sur métaux (2).

*Le Gast*, commune de Tanville (Orne). Au commencement du présent siècle, on y fabriquait des pièces de fantaisie en cristal (3); mais les procédés de fabrication qu'on y indique prouvent qu'on y était absolument dégagé de tout désir d'imiter les Italiens.

---

(1) LE VAILLANT, p. 509; DE GIRANCOURT, p. 61.

(2) LE VAILLANT, pp. 302 à 308.

(3) Id., p. 539.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

## XX. ORLÉANAIS

Il y avait au moyen âge des verriers dans l'Orléanais : les verres de Vendôme jouissaient d'une certaine réputation ; on les cite dans les inventaires princiers et ils avaient pris place dans les dictons populaires du XIII<sup>e</sup> siècle (1).

L'archéologue français Piot (2) affirme qu'il existe encore aujourd'hui des verreries à Vendôme : je n'ai pu vérifier ce point.

*Orléans* (Loiret) est une des villes où Vincent Saroldo fut autorisé, en 1600, à travailler en émail (voir *Anjou*).

C'est erronément que M. Havard avance (3) qu'une verrerie fut établie, en 1625, à Orléans, avec privilège en faveur de Jean-Marie Perrotto et Lorenzo Rossi. Gerspach, qui cite pour ces gentilshommes verriers un privilège de ladite date (en réalité de 1627), parle seulement de l'Angoumois, du Poitou et de la Saintonge.

Bernard Perrotto était, entre 1647 et 1654, à Nevers, avec son oncle Jean Castellano, et il l'y avait aidé à rendre vie à l'industrie du verre « façon de Venise », momentanément interrompue (voir *Nivernais*).

On le rencontre, en 1664, à Liège (4), où travaillait Joseph Castellano, frère de son oncle ; mais ce doit avoir été un séjour accidentel, comme celui qu'il fit, en 1704, à Nevers,

---

(1) DE LABORDE, *Glossaire* cité, p. 545.

(2) *Le cabinet de l'amateur*, 1862, p. 289.

(3) *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1563.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 227.

pour assister à un baptême, en se qualifiant, à cette dernière date, de maître de la verrerie d'Orléans (1) : cette qualité, il aurait pu la prendre déjà à Liège, car, si M. l'abbé Cochard (2), qui a rassemblé si soigneusement les actes de privilège accordés à Perrotto, ne fait débiter la verrerie de celui-ci à Orléans que de l'an 1668, voilà que de nouveaux renseignements relie directement l'entrée en exercice de cette verrerie au départ de Nevers, en 1654.

On nous affirme, en effet, que dès le mois de décembre 1655, Bernard Perrotto, neveu de Castellano, de Nevers, avait obtenu le privilège de la verrerie royale d'Orléans et de celle de *Fay-aux-Loges* (Loiret), qui en était la succursale à six lieues de là, sur le canal (3).

Il est permis néanmoins de se demander si Bernard Perrotto s'est mis immédiatement à l'œuvre à Orléans : on rencontre, en effet, de 1556 à 1559, des commandes de verres faites à la verrerie de Nevers par des marchands d'Orléans (4).

Jean Castellano, oncle de Perrotto, communiqua à ce dernier le bénéfice du privilège obtenu en 1661 à l'effet de vendre des verres tout le long de la Loire et depuis Nevers jusqu'à Poitiers (5).

---

(1) BOUTILLIER, p. 85.

(2) Notes communiquées par M. le chanoine BOUTILLIER.

(3) Ed. FOURNIER, notes de la réimpression du *Livre commode* de DU PRADEL, II, p. 44. M. MILET m'écrit que FOURNIER doit faire erreur : Fay-aux-Loges est mentionnée pour la première fois en des lettres patentes de Philippe, duc d'Orléans, du 24 mai 1710, en renouvellement d'autres, accordées vingt ans auparavant d'une manière générale, le 18 juillet 1690. Les lettres patentes royales sont du 5 juillet 1710.

(4) BOUTILLIER, p. 68.

(5) Id., pp. 65 et 71.

D'autres privilèges du 13 juillet 1662 (1) et, enfin, du 7 (16) décembre 1668, du 28 février 1672 (28 septembre 1671), accordent à Perrotto, pour Orléans, le droit « d'y fabriquer ou faire fabriquer, avec tels associés et par tels ouvriers que bon lui semblera, pendant le temps de vingt années, toutes sortes d'ouvrages de cristal, de verre commun, de verre teint, d'émail et autres sortes de verrerie, en telles figures, façons, manière et grandeur qu'il conviendra pour la commodité publique. »

A ajouter à ces privilèges d'autres actes qu'on cite : confirmation du 22 août 1672, extension du 25 septembre 1688 (enregistrement au Parlement le 10 janvier 1689), et, enfin, la mention que Perrotto fut autorisé à fabriquer du « verre soit coloré, soit à bossage en relief, et pour le coulage des cristaux à tables creuses avec figures » (2).

En 1686, les ambassadeurs siamois, qui se rendaient auprès de Louis XIV, s'arrêtèrent à la verrerie d'Orléans, où Perrotto leur fit les honneurs de son établissement (3).

En 1691, on trouve (4) la mention suivante, concernant Perrotto : « M. Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, a trouvé le secret de contrefaire l'Agathe et la Porcelaine avec le Verre et les Émaux. Il a pareillement trouvé le secret du Rouge des Anciens et celui de jeter le verre en moule

---

(1) H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1561. Les variantes de dates entre parenthèses sont celles de l'abbé COCHARD.

(2) BOUTILLIER, p. 65; MONTELL, *Histoire des Français de divers États* (XVII<sup>e</sup> siècle), VII, p. 455; VIII, p. 491; COCHIN, *loc. cit.*, p. 645; LE VALLANT DE LA FLEFFE, p. 272; GERSPACH, p. 213.

(3) *Le Mercure*, cité par HAVARD, IV, p. 1501.

(4) DU PRADEL (réimpr. de 1878), II, p. 44; voir aussi GARNIER, p. 169; VICTOR GAY, I, p. 689.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



aurait pu être, à la vérité, une révélation pour Perrotto lors de sa visite de 1664; mais en Normandie, depuis 1616, on chauffait les verreries au charbon de terre d'après le procédé breveté en Angleterre, dès 1610, en faveur de sir William Slingsby (1).

Ce ne peut-être non plus la tourbe; il doit s'agir de l'anhracite, appelée au siècle dernier *lithantrax* ou « charbon de pierre » qu'on distinguait soigneusement de la houille et dont on venait de découvrir d'importants gisements (2).

Mais une innovation bien autrement importante est revendiquée en l'honneur de Perrotto : il s'agit de l'invention du coulage des glaces, attribuée jusqu'ici soit à Thévert, soit à de Nehou (3).

Voici comment M. Henry Havard résoud la question en faveur de Perrotto : « Dans ces dernières années, on a produit un document qui ferait remonter à l'année 1672 (et non 1688, date du privilège de Thévert) la découverte du coulage des glaces et qui attribuerait cette invention à Bernard Perrot, directeur de la verrerie d'Orléans. Ce document

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 75; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 577; *Calendar of State papers*, 1602-1610, p. 625.

(2) SAVARY DES BRUSLONS, I, 1<sup>re</sup> partie, p. 789; EXPILLY, v<sup>o</sup> *Languedoc*, p. 55. L'anhracite qu'on trouve en assez grande abondance dans les Hautes-Alpes, le Gard, l'Isère, la Mayenne, la Sarthe, trouve aujourd'hui emploi dans plusieurs industries : la cuisson de la chaux et des poteries, le chauffage des fours de verrerie, etc. (Voy. LAROUSSE).

(3) Voir, à ce sujet, les écrits des chanoines DESNOYERS et COCHARD, d'Orléans (cités par COCHIN, p. 645, et BOUTILLIER, p. 65).

Un quatrième personnage semble aussi désigné pour l'invention du coulage des glaces; c'était un nommé Rivière-Dufresni (L. R., *Les curiosités de Paris, de Versailles, de Marly, etc.*, édit. 1735, I, p. 519). Mais il y a erreur: PIGANLOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, édit. de 1719, V, p. 104, attribue seulement à ce Rivière-Dufresni une invention relative au polissage des glaces.

consiste dans une lettre de confirmation accordée par Louis XIV audit Perrot; or, cette lettre commence par rappeler qu'en 1662 et 1668, il a déjà été accordé au postulant non seulement le droit d'établir une manufacture, mais encore de vendre, sans aucun empêchement, toutes sortes de verreries en toutes les villes et autres lieux du royaume.

« Néanmoins, ajoute la lettre de confirmation, comme cette nouvelle invention qu'il a trouvée depuis ce temps-là, de faire couler le cristal en table comme des métaux, paroist si extraordinaire qu'elle semble ne pouvoir être entendue ni comprise sous des termes généraux et qu'il est nécessaire d'en faire une déclaration spéciale et précise, pour oster tout prétexte à ceux qui voudroient troubler ledit exposant dans son dit privilège, c'est ce qui l'oblige à recourir à notre autorité, à ce qu'en confirmant et expliquant le susdit privilège, il nous plaise de le faire jouir du fruit de ses travaux et des dépenses qu'il a faites pour ses recherches curieuses qui peuvent être utiles pour les ornements publics. »

« Cette phrase, dit M. Havard, paraît décisive » et la conclusion se confirme par d'autres faits encore.

Si l'on s'arrête même à l'année 1688, comme étant celle des privilèges de Perrotto et de Thévert pour le coulage des glaces, la priorité reviendrait au premier, dont les lettres patentes sont du 25 septembre de ladite année, tandis que celles du second sont du 14 décembre suivant.

Mais, de plus, les premières glaces confectionnées par Thévert furent seulement mises sous les yeux de Louis XIV en 1691 (1), tandis que dès l'année 1687, le 2 avril, l'Aca-

---

(1) GARNIER, p. 529.



démie des sciences enregistrait ce qui suit (1) : « M. Perrot, maître de la verrerie royale d'Orléans, fit voir à la Compagnie un ouvrage nouveau de son art ; c'est de couler le cristal ou le verre en tables et de le rendre creux, en manière de camayeux. On y peut représenter toutes sortes de figures d'ornements et des inscriptions, etc. » L'Académie crut devoir lui en délivrer certificat.

« En pareille matière, m'écrit M. Milet, Thévert ne compte guère. Je crois que Perrot a fourni l'idée, et de Nehou l'application. En réalité, celui-ci a été le metteur en œuvre (2).

M. Cochin s'est demandé si Perrotto n'avait pas été ouvrier chez du Noyer, où il aurait pu s'initier aux essais qui, dès 1665, se firent pour supplanter les Vénitiens dans la fabrication des glaces de Venise : cette hypothèse n'est guère soutenable, parce qu'on connaît les endroits où Perrotto exerçait déjà auparavant son industrie comme maître de verreries, à Nevers (1647 à 1654), puis à Orléans.

La supposition inverse serait beaucoup plus plausible : du Noyer n'est mort qu'en 1685 ; or, avant 1665, il avait été receveur des tailles à Orléans (3) et a pu s'initier en cette ville aux essais de Perrotto, qui s'y était établi au moins depuis 1662, peut-être même depuis 1655 : or, la glace à miroir avec dessins que j'ai citée ci-dessus comme

---

(1) *Histoire de l'Académie royale des sciences*, II (1686-1689), p. 20 ; COCHIN, *loc. cit.*, p. 645, mentionne, en outre, le *Mercure galant*, de mars 1687, et les *Nouvelles de la République des Lettres*, de juin 1688.

(2) M. MILET ajoute qu'il trouve dans ses notes la mention d'un « Perreau, miroitier, » qui essaya de se faire passer pour inventeur du coulage des glaces. — Ne serait-ce pas notre Perrotto, dont le nom francisé Perrot, aurait pris la forme Perreau ?

(3) GARNIER, p. 524.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

y alla seulement pour régulariser ce qui concernait l'établissement de certains Altaristes en France.

A ce point de vue, il n'est pas inutile de rapporter ici la teneur de deux actes passés à Liège le 2 avril de ladite année (1) et qui pourraient se rattacher à la verrerie d'Orléans.

Par le premier, Marc-Aurèle Saroldo et Eugène Saroldo (2), gentilshommes d'Altare, travaillant aux verreries des Bonhomme, à Liège, attestent que Thomas Bormiolo et son épouse Augustine Dagna (fille de Bernard, aussi gentilhomme d'Altare, et de D<sup>lle</sup> Marie Buzzone, sa veuve), ont eu une fille, Marguerite Bormiolo. Témoins à l'acte Guillaume Varaldo et François Massaro, aussi gentilshommes d'Altare.

Par le deuxième acte, Joseph Castellano et Jules-César Buzzone, gentilshommes d'Altare, travaillant aux verreries de Liège, déclarent tenir de Sébastien Dagna, que son frère Bernard Dagna (dénommé à l'autre acte), lui avait prêté environ 50 pistoles et lui avait donné des outils pour édifier une verrerie « en France »; Buzzone ajoutait avoir travaillé pendant trois ans à Maestricht avec les deux Dagna. Thomas Bormiolo demandait acte de cette déclaration à laquelle assistaient comme témoins François Massaro et Bernard Perrotto, aussi gentilshommes d'Altare.

Peut-être retrouvera-t-on à Orléans ou à Fay-aux-Loges, les noms des deux frères Dagna pour lesquels Bernard Perrotto comparait au second acte.

---

(1) Minutes du notaire Pawea, aux Archives de l'État, à Liège. Rens. dus à M. l'archiviste VANDE CASTEELE.

(2) Nous avons retrouvé ce verrier à Nevers en 1683 (voir *Nivernais*).

La verrerie d'Orléans de Bernard Perrotto fut bien traversée.

Une première fois, Paul Mazzolao, s<sup>r</sup> de la Motte, que nous avons déjà rencontré, avait, vers 1670, obtenu par surprise du duc d'Orléans l'autorisation d'établir à Orléans une fabrication de cristaux, émaux et imitations de même nature; c'est sur l'opposition formée par Perrotto que le privilège de celui-ci fut confirmé en 1670 (1).

M. Édouard Fournier (2), dédoublant mal à propos Paul Mazzolao, s<sup>r</sup> de la Motte, dit que le « s<sup>r</sup> de la Mothe », concurrent de Perrotto, comme l'avait été « Paul de Masselai », provoqua, en février 1692, une enquête sur la fabrication de la verrerie d'Orléans. Le contrôleur général écrivit, le 29 février 1692, à l'intendant d'Orléans, M. du Creil, pour savoir où en était la faïencerie et vitrerie privilégiée de Perrotto; le « s<sup>r</sup> de la Mothe », disait la lettre, demandait lui aussi un privilège « pour fabriquer avec une matière vitrifiée dont il a le secret, des ouvrages en façon de porcelaine d'agate, de jaspe, de lapis ». La réponse de M. du Creil fut, à ce qu'il paraît, favorable, car si « la Mothe » eut son privilège, Perrotto garda le sien (3).

Une troisième fois, Perrotto fut moins heureux. A peine Thévert avait-il obtenu, au mois de mai 1695, l'entérinement de son privilège (sollicité depuis 1688), que le 5 novembre suivant, il fit saisir à Orléans les glaces de Perrotto — preuve incontestable d'une fabrication similaire — ainsi que les appareils employés au coulage des glaces. Perrotto, appuyé

---

(1) Rens. de M. MILET; GERSPACH, p. 213.

(2-3) Réimpr. du *Livre commode* de DU PRADEL, II, p. 44, notes.

par le duc d'Orléans, protesta en 1696, mais en vain sans doute : s'il continua la fabrication de la gobeletterie, il dut cesser celle des glaces (1).

Bernard Perrotto, auquel les protégés de Louis XIV enlevèrent ainsi le bénéfice de son invention, mourut le 10 novembre 1709 ; sa veuve continua son industrie avec Jean Perrotto, s<sup>r</sup> de Limonti, titre qu'avait porté à Nevers, en 1658, un autre Altariste, Thomas de Barberio (2). Ce Jean Perrotto ne peut pas être le Jean Perrot signalé comme émailleur à Nevers : celui-ci était mort en 1679 (3).

Le 2 août 1710, Jean Perrotto, associé avec un sien parent, Jacques Jourdan, obtint privilège pendant vingt ans pour la fabrication du verre à Orléans (4), ville où dut, par conséquent, prévaloir encore assez longtemps la « façon de Venise » à l'aide de gentilshommes verriers d'Altare. Il était dit dans le privilège que les ouvrages de Perrotto égalaient en beauté et en qualité les porcelaines (5).

En 1716, date du document transcrit à l'article *Champagne* (Appendice), la verrerie de cristal d'Orléans était encore florissante.

Savary des Bruslons (6) écrit ce qui suit : « Trois raffineries .. une verrerie continuent à entretenir un assez bon négoce dans Orléans et ses environs, où ces fabriques sont établies et d'où, outre la consommation de la province, il

---

(1) Notes de l'abbé COCHARD.

(2) BOUTILLIER, pp. 64 et 85.

(3) DU BROC DE SEGANGE, *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, p. 255.

(4) BENS. de M. MILET et notes de l'abbé COCHARD.

(5) ED. FOURNIER, *loc. cit.*

(6) Édit. de 1723, I, p. 870 ; id. de 1742, I, 2<sup>e</sup> partie, p. 156.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



*Charles-Fontaine*, commune de Saint-Gobain (Aisne). Non loin du château où fut établie, sous Louis XIV, la célèbre manufacture de glaces, non loin aussi d'une ancienne abbaye de bénédictins dite de Saint-Nicolas-aux-Bois (1), existait depuis le commencement du xv<sup>e</sup> siècle (2) une verrerie à ne pas confondre avec la glacerie créée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, car celle-ci s'approvisionna parfois de « manchons de verre » à la verrerie (3).

Marie de Luxembourg, bisaïeule de Henri IV, devenue veuve, en 1495, de François de Bourbon, comte de Vendôme, se retira dans sa terre de La Fère, d'où dépendait Saint-Gobain, et y favorisa d'une façon toute particulière, jusqu'à sa mort en 1546, la verrerie de Charles-Fontaine; des membres de la famille normande *de Brossard* furent préposés à la direction en récompense de la conduite méritoire de certains des leurs à la bataille de Pavie (4).

Les privilèges de la verrerie de Charles-Fontaine furent confirmés par Charles IX et Henri III. Quant à Henri IV, il doit n'avoir pas été indifférent aux progrès de cette verrerie ressortissant patrimoniallement à lui-même, comme héritier de la dame de La Fère.

Les verriers payaient à celle-ci et aux rois de France, ses

---

(1) EXPILLY, v<sup>o</sup> *Picardie*, p. 675, affirme que le nom de Saint-Nicolas-aux-Bois était « plus communément » celui de la verrerie de Charles-Fontaine; pour moi, je n'ai pas rencontré ce nom.

(2) MATTON, *Dictionn. topogr. du département de l'Aisne*, p. 58, cite la mention faite, dès l'an 1417, du « four à voires de Charlefontaine-lez-Saint-Goubaing. »

(3) Documents des archives de Laon pour l'an 1769, comm. par M. MASSART.

(4) LE VALLANT DE LA FIEFFE, p. 484; voy. aussi HAVARD, *Dictionn. de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1560.

successeurs, une redevance annuelle d'un faix et demi de verres à pied (soit 150 verres à boire).

Les *de Brossard*, en contact en tant d'endroits avec les Altaristes, eurent recours à eux, car, en 1670, nous découvrons à Charles-Fontaine un Félix Greno, qui est qualifié descendant d'Italien (1) et, peu après, en 1681, nous assistons à l'entrée des Massaro d'Altare dans l'établissement de Charles-Fontaine : Il y eut une alliance entre les deux familles de Brossard et Massaro, et bientôt ceux-ci succédèrent à ceux-là, sans doute par suite de partages héréditaires.

Sous les Massaro, la fabrication de Charles-Fontaine se perfectionna et se distingua par la beauté, la délicatesse et le bon goût de ses produits; parmi ceux-ci, on signale particulièrement, au xviii<sup>e</sup> siècle (2), « des cabarets à café, en verre qui souffre le feu et qui peut être préféré à certaine porcelaine. »

Des documents intéressants concernent la famille Massaro, anoblie et titrée désormais « de Massary » (3), mais à laquelle je n'enlèverai pas son nom primitif.

Les Massaro « originaires d'Altare, pays de Monferrat, » comme cela est porté expressément dans les actes, invoquaient leur ancienne noblesse qui leur avait conféré, dans

---

(1) Rens. de M. MILET.

(2) PIGANLOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, édit. de 1752, II, pp. 143 à 145 : « et qui fait honte à certaine porcelaine qu'il y a », passage atténué par EXPILLY, v<sup>o</sup> *Picardie*.

(3) Extraits : 1<sup>o</sup> du registre 1883, dossier 45346, de la collection « Pièces originales », à la Bibliothèque nationale, à Paris; 2<sup>o</sup> du tome IV, p. 79, des registres des chartes du royaume 1755-1759, coté P, 2595, aux Archives nationales à Paris (communiqués par M. MASSART-DELCOUR, de Liège).



leur patrie, le droit de travailler en verrerie (« verriers, parce que nobles »), et ils obtinrent leur admission dans la noblesse française, à raison des services rendus à l'industrie verrière, en la « Manufacture des verres de cristal *de Venise*, établie à Saint-Gobain, » d'après un arrêt du Conseil d'État daté de Fontainebleau le 20 octobre 1705 (titre répété par des lettres patentes de juillet 1742, mais avec omission des deux mots « de Venise »).

Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'au xviii<sup>e</sup>, ce fut donc bien ouvertement, bien officiellement, que la gobeletterie française s'adonna à la fabrication du verre « façon de Venise... »

Les travaux de la verrerie de Charles-Fontaine, disent ces documents, font « un bien considérable à la province et au commerce. »

Voici des documents pour servir à la généalogie de cette branche des Massaro, distincte de celle de Bretagne.

Il a déjà été parlé de Vincent Massaro-Ferro et de son fils Jean-Baptiste Massaro-Boillaux (voir *Champagne*).

Voici ce qui concerne leur descendance :

Une ordonnance du s<sup>r</sup> d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons, en date du 26 mai 1705, avait déchargé les Massaro d'une poursuite en usurpation de noblesse, et enfin l'arrêt du Conseil d'État, visant des lettres patentes de noblesse, déjà accordées à Claude-François Massaro, le 1<sup>er</sup> septembre 1688 (outre des documents relatifs à Vincent, sans doute la déclaration des Consuls d'Altare, en 1657), déclarait qu'il y avait lieu à anoblir Charles-François, Antoine, Claude, Jacques-Enguerrand, ces deux derniers, fils de Pierre, décédé en 1705, et un second Claude Massaro, celui-ci frère dudit Pierre.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

La notice que je possède (1) de ce procès ne mentionne pas l'assistance du père, Pierre Massaro, mort en 1705 seulement : son décès récent est rappelé dans l'arrêt du Conseil d'État de cette année, et il est surprenant qu'il ne figure pas dans la procédure comme tuteur : peut-être la tutelle lui fut-elle enlevée à raison de son remariage avec une Greno, constaté en 1789. (Voir ci-après.)

Voici cette notice : « 1687. Charges, dépôts et productions faites au greffe du bailliage de La Fère, par le procureur de Marie-Anne et Henriette *de Brossard*, contre Enguerand et Claude de Massary. »

Ce procès dura longtemps ; il fut terminé seulement en 1731, comme cela résulte de cette autre notice : « 1731. Sentence sur les contestations entre les héritiers de René *de Brossard* et de Pierre de Massary, à l'occasion du partage de leurs successions. »

Voici encore des sommaires de documents des archives de Laon et des registres paroissiaux (2), concernant les Massaro :

1702-1704. Procès criminel pour séduction de Madeleine Perrot (Perrotto ?) par Charles-François Massaro ;

1706. Remboursement d'un capital à Jean-François Massaro, écuyer, héritier d'Anne de Colnet, son aïeule maternelle ;

1706-1756. Autorisation de coupe de bois, accordée aux Massaro ;

---

(1) Notes prises dans les documents des archives départementales de Laon, communiquées par M. MASSART-DELCOUR.

(2) Documents cités ; registres paroissiaux de Saint-Julien, à Laon ; dossier 43,346 cité (comm. de M. MASSART).

1712. Acte de tutelle et d'émancipation des enfants mineurs de Charles-François Massaro ;

1723. Payement de rentes à Claude-François et Élisabeth Massaro ;

1725. Décharge d'amende en faveur de M. Massaro de Lisle ;

30 août 1723. Jean-François Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Pérot, âgé de 25 ans (fils de feu François et de feu D<sup>lle</sup> Marie Greno), épouse D<sup>lle</sup> Angélique de Légret, âgée de 18 ans (fille d'une de Brossard) ;

8 mars 1727. Naissance de Jean-Louis, enfant desdits époux. Parrain : François-Claude Massaro ; marraine : D<sup>lle</sup> Anne de Brossard ;

1743. Enregistrement des lettres de provision et de noblesse de la famille Massaro ;

1746. Acte de tutelle et d'émancipation des enfants mineurs de Claude Massaro, écuyer, maître de la verrerie de Charles-Fontaine ;

1752. Révocation de la donation faite par Jean-François de Lignière aux enfants de Claude Massaro, écuyer, maître de la verrerie de Charles-Fontaine ;

1756 (1). Procès criminel. Homicide du s<sup>r</sup> Massaro de la Cressonnière ;

1756. Acte de tutelle, émancipation et avis de parents des enfants mineurs de François-Enguerrand Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Lille, maître de la verrerie de Charles-Fontaine, et de Louise-Thérèse Charpentier, sa femme ;

---

(1) La procédure (qu'on a visitée depuis l'envoi de ces documents) se rapporte à l'année 1763 ; il ne s'agit guère de mort d'homme, et l'affaire fut promptement « classée ».

1763. Refus par le curé de Saint-Gobain d'inhumer et de faire prendre à Charles-Fontaine le corps de Jean-François Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Pérot, décédé audit lieu ; le curé prétendait que le corps devait être porté aux premières maisons de Saint-Gobain ; appel comme d'abus formé contre une sentence de l'officialité de Laon, sur laquelle ledit curé fondait son refus ;

1767. Payement, à charge d'un individu de Brie, d'un surcens réclamé par François-Enguerrand Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Lille, maître de la verrerie de Charles-Fontaine ;

1769. Procès criminel. Coups de bâton donnés par François-Enguerrand Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Lille (1), à Marie-Anne Pecqua, veuve de Louis Massaro, gentilhomme verrier à Charles-Fontaine ;

1773. Procès criminel. Injures adressées par le même, qualifié maître de la verrerie de Charles-Fontaine, à Suzanne-Marguerite-Madeleine-Victoire-Mortaine-Guillaume de Blanchecourt, sa femme ;

1773. Rentes et baux relatifs à Claude Massaro, s<sup>r</sup> de Canne, maître en partie de la verrerie de Charles-Fontaine ; à Jacques (-François?) -Enguerrand Massaro, écuyer, s<sup>r</sup> de Lille, son frère, et à la femme de ce dernier, déjà nommée ;

1777. Scellés apposés par suite du décès de François-Enguerrand Massaro, maître de la verrerie de Charles-Fontaine, y demeurant ;

---

(1) M. MILET, avant la communication que j'ai reçue des documents concernant la famille Massaro, m'avait déjà signalé la découverte faite par lui du nom de François-Enguerrand de Massary, chevalier, s<sup>r</sup> de Lille, à la verrerie de Charles-Fontaine, en 1771-1772.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Lorraine, en Picardie, que nous rencontrons les membres de cette branche de la famille Massaro :

Le 13 avril 1685, Jacques Massaro comparait en un acte du notaire Amel Dujardin, à Liège, pour autoriser son fils Claude à travailler à la verrerie d'Oda de Glen (épouse de Léonard Bonhomme), et, le 3 janvier 1689, est baptisée en l'église Sainte-Vérone, à Liège, paroisse habitée par les verriers, Oda, fille de Pierre Massaro, s<sup>r</sup> de Lille, et de Françoise Greno, son épouse, tenue sur les fonts par Antoine Massaro et Oda de Glen (épouse de Léonard Bonhomme).

Il résulte de ce document que Pierre Massaro, devenu veuf et ayant dû sans doute quitter la verrerie de Charles-Fontaine, propriété commune à ses enfants et aux *de Bros-sard*, épousa une Greno, sans doute fille du Félix Greno de 1670, et, après un court passage à la verrerie de Chauny (voir *infra*), alla s'établir à Liège : Antoine Massaro, son frère, l'y accompagna ou, au moins, alla l'y visiter à l'occasion de la naissance de l'enfant dont il fut le parrain.

Claude et Pierre Massaro doivent n'avoir fait qu'un assez court séjour à Liège, à en croire les mentions de l'arrêt du Conseil d'État de 1705, rapporté ci-dessus, qui parle du travail des Massaro à la verrerie de Charles-Fontaine depuis vingt-quatre ans, en laissant sans doute de côté les interruptions, comme quantités négligeables : En tous cas, cet arrêt de 1705 constate, à Charles-Fontaine, le travail de Claude et des deux fils de Pierre : Jacques-Enguerrand et Claude Massaro, où ils étaient aidés de Charles-François, fils de Vincent Massaro, et de Pierre et Antoine, fils de Jacques Massaro.

En 1774, les verreries belges recrutèrent leur personnel parmi les ouvriers de Charles-Fontaine (1).

Que je n'oublie pas de mentionner que les de Virgille, ces élèves français des gentilshommes verriers italiens, si souvent rencontrés en compagnie des Altaristes, ont apparu, l'an 1685, en Picardie (2); ce ne peut être qu'à la verrerie de Charles-Fontaine, à moins, comme me le suggère fort à propos M. Milet, que ce ne soit à celle de Machy (voir ci-après).

Cette verrerie n'existe plus et les locaux sont occupés par une fabrique de soude (3).

*Chauny* (Aisne). C'est là que Pierre Massaro, s<sup>r</sup> de Lille, en quittant Charles-Fontaine, à la mort de sa première femme, essaya de s'établir en 1688, avant son départ pour Liège : les archives de Laon (4) nous apprennent que Pierre Massaro et François Massaro, maîtres de la verrerie de Chauny, envoyèrent des verres de leur usine à Paris.

La fabrique de Chauny existe encore aujourd'hui; c'est là qu'on polit les glaces de la célèbre manufacture de Saint-Gobain (5).

*Machy* (Somme). En 1691, Benjamin Peregrin, marchand de la ville de Rouen, qui avait établi une verrerie à Machy, obtint l'autorisation (6) d'y fabriquer toute sorte

---

(1) Archives de Bruxelles, Conseil des finances, dossier 2010, pp. 336 et 339. Les noms des ouvriers engagés tant à Charles-Fontaine qu'au Houy (Hainaut français) y sont cités : rien d'Italiens.

(2) Rens. de M. MILET.

(3) MATTON, *loc. cit.*, p. 58.

(4) Extraits communiqués par M. MASSART.

(5) TURGAN, *loc. cit.*, III, p. 35.

(6) LE VALLANT DE LA FIEFFE, p. 515.



d'émaux, cristaux, verres à boire et miroirs (pourvu, sans doute, que ceux-ci n'excédassent pas certaines dimensions réservées à la manufacture de Saint-Gobain).

Benjamin Peregrin joua un rôle dans l'industrie verrière ; nous le rencontrons (1) comme associé avec Robert Ferret (Ferro?) et Paul de la Haute (var. : la Hante), en la verrerie de Ponthieu en Picardie, dénomination se rapportant à celle de Machy (2), située, en effet, dans le comté de Ponthieu.

M. Milet, qui me signale cette identité, a retrouvé Peregrin à La Haule (comm. de Hauville, Eure), verrerie dont il est parlé ci-dessus (voir *Normandie*).

*Quicangrogne* (3), commune de Wimpy (Aisne). Il existe là une verrerie remontant à des temps bien anciens, car on en fixe la création à l'an 1290 (4). Les de Colnet qui eurent tant de relations avec la Belgique, y sont signalés dès 1467 (5).

Elle leur appartient encore aujourd'hui et, en 1867, elle était exploitée par un de leurs alliés, le vicomte van Leempoel de Nieuwmunster, qui fit partie du Sénat belge.

Mais cette verrerie sort de mon cadre comme s'étant consacrée principalement à la fabrication purement industrielle des bouteilles, de même que les verreries voisines de la Thiérache, gouvernement de la Capelle, où apparaissent également les de Colnet, en 1670 (6).

---

(1) TURGAN, *Les grandes usines*, III, p. 15.

(2) LE VALLANT, pp. 270 et suiv.

(3) D'après MATTON; JOANNE écrit « Quiquengrogne, comm. de Vimpy ».

(4) *Id.*, p. 44; GERSPACH, p. 195.

(5) LE VALLANT, pp. 59 à 44.

(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 270.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

anciennement au service des armes; nous avons pourtant rencontré (voir *Berry*) un Massaro, s<sup>r</sup> de la Cressonnière, attaché à une verrerie, et la procédure criminelle citée ci-dessus indique des relations intimes entre les de Massary de la Cressonnière et de l'Isle (ceux-ci verriers).

## XXII. POITOU.

La grande ressemblance des verres des fabriques du Poitou, antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, avec les verres de Murano, avait frappé Benjamin Fillon : elle l'engagea à proposer cette double hypothèse : ou bien, dès le xv<sup>e</sup> siècle, des verriers poitevins étaient allés en Italie pour s'y initier à la « façon de Venise », ou bien dès lors des émigrations de verriers italiens avaient pénétré en Poitou (1).

Il y a, en effet, une analogie frappante entre les verres anciens de Venise et ceux qu'on a retrouvés en Poitou : coupes, ciboires, aiguères, pots à l'eau, drageoirs, plateaux, bouteilles, burettes, d'une pâte colorée ressemblant à l'opale, ou marbrée, ponctuée d'un fort beau rouge, de rose, de bleu, plus rarement de vert foncé ou de violet, et les inventaires princiers, entre autres celui du duc de Berry en 1416 (2), citent des verres imitant l'opale, etc. (3).

A l'exposition de Paris, en 1867, M. Fillon, ainsi que les musées de Rennes et de Poitiers avaient exhibé des verre-

---

(1) Benj. FILLON, *L'art de terre*, pp. 206, 208.

(2) GERSPACH, p. 179.

(3) Répétons cependant ici la réserve qui concerne certaine gourde de chasse annulaire, ressemblant singulièrement à un objet de fabrication nivernaise, daté de 1785.

ries de ce genre portant des armoiries d'anciennes familles poitevines, entre autres des Pineau (de la Rochelle), des Taveau de Mortemart, etc. (1).

Bien que certaines indications nous permettent déjà de remonter assez haut pour les débuts de la fabrication en France du verre « façon de Venise », laissons de côté les nombreuses verreries de Poitou où, dès avant le xv<sup>e</sup> siècle, au Parc-de-Moulchamp (Vendée), au Bichat, par. d'Aubigné, près de Chauvigny (Vienne), on se livrait à la fabrication de « fioles, acuères (aiguières), voirres (par douzaines), godofles ou gottèfles ».

Je vais ci-après montrer en Provence les Ferro, d'Altare, accompagnant le roi René lors de sa retraite de Naples, en 1442 : trois ans après, un Colin Ferré est signalé à la verrerie de *la Bouleur*, commune de Vaux (Vienne)...

Parlant de Jean Ferro, verrier établi à Nantes, Fillon (2) s'écrie : « Ferro, ou plutôt Ferré » : celui-ci, en effet, est à ses yeux un Ferré de Provence ; mais comme les Ferré ou Ferry de cette dernière contrée ne sont autres que des Ferro, d'Altare, de même le Colin Ferré de 1445 redevient lui-même un Ferro...

Cette restitution s'opère d'autant plus naturellement que le prénom de Colin ou Nicolas, fréquent chez les Ferro (comme celui de Jean), était précisément celui d'un contemporain, Nicolas Ferro, directeur de la verrerie de Goult. N'est-ce pas de lui-même qu'il s'agit ?

---

(1) *L'art ancien à l'exposition de 1878*, p. 280 ; FILLON, p. 206.

(2) P. 210.

Nous savons que René avait de nombreux domaines en Poitou, les uns dans le département actuel de la Vendée, les autres dans celui de la Vienne (1); nous savons que dans les premiers il favorisa particulièrement les verriers : ce que j'ai dit (voir *Anjou*) de la *Roche-sur-Yon*, actuellement Napoléon-Vendée, doit être transposé ici.

Comment les autres domaines de René, en Poitou, n'auraient-ils pas été compris dans la répartition de ses bienfaits? Même si *La Bouleur* ne lui appartenait pas (je n'ai pu le vérifier), ses verriers de prédilection, les Ferro, attirés par lui en Anjou et en Poitou, y auront essaimé.

J'étends ma conclusion, mais avec moins de conviction, à certain Pierre Musset, verrier au Bichat, en 1442, qui pourrait bien être un Mussi ou Mutio, et je comprends dans les verreries à l'italienne favorisées par René celles de *Courlac*, de *Le Ferrière-Vandelogne* (Deux-Sèvres), du *Rorteau*, commune de Dompierre (Vendée), dont le nom est cité en des actes de 1463, 1466, 1496.

Mais où il n'y a plus d'hésitation, c'est au xvi<sup>e</sup> siècle.

*Amailloux* (Deux-Sèvres). Girolamo Matteo, natif du Piémont (Altare en faisait partie), dirigeait là une verrerie en 1557 (2).

*Largentière*, commune de Prailles (Deux-Sèvres). Fabiano Salviati, de Venise, y établit une verrerie, en 1572, sous les auspices du comte du Lude (3).

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, I, p. 19. Il allait y faire des séjours (10, II, p. 434).

(2) ANDRÉ, p. 366; GERSPACH, p. 198; M. HAVARD, IV, p. 1563, présente la date 1560

(3) FILLON, p. 215; ANDRÉ, p. 367; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 14.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



trons, en 1696, au *Rorteau*, en l'usine déjà citée, un Frédéric et un Laurent de Roussy, qui pourraient bien être des descendants de ce Laurent Rossi, de même que la veuve de ce dernier, Jeanne Raquet, directrice de la verrerie après son époux, est sans doute une Rachelto. Les Rossi supposés qui continuèrent à exploiter la verrerie du Rorteau jusqu'à la Révolution de 1789, n'y étaient-ils pas déjà, même au xv<sup>e</sup> siècle, lors des premiers actes où il s'agit de cette usine?

### XXIII. PROVENCE.

L'industrie du verre est ancienne en Provence; on l'y signale dès le xiii<sup>e</sup> siècle (1).

Au siècle suivant, le caractère artistique de la fabrication du verre est constaté en cette contrée : les inventaires principaux (2) mentionnent des « verres de Provence ». On cite les verreries de Reillane (Basses-Alpes) et celle que les Chartreux furent autorisés, en 1285, à établir dans la forêt d'Orves (3); les produits consistaient en pots de verre de diverses couleurs, bocaux et barils (4).

Bücher comprend la Provence parmi les parties de la France où il signale, dès le moyen âge (voir *Lorraine*), la présence de gentilshommes verriers d'Italie.

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René, sa vie, son administration, etc.*, II, p. 15; ID., *Revue des questions historiques*, XV (1874), p. 145.

(2) DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 545; PINCHART, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 550.

(3) J'ai en vain cherché cette forêt d'Orves qui doit avoir été voisine d'un monastère de Montrieux, en Provence : Orves ne figure pas dans l'ouvrage d'Alf. MAURY, *Les forêts de la Gaule* (Paris, 1867), Forêts de Provence, p. 582.

(4) GARNIER, p. 116.

S'il est peut-être trop hardi, à l'appui de cette thèse, de considérer comme un Greno, d'Altare, le verrier Guillaume Agrène, qui fut, de 1313 à 1323, maître de la verrerie de Marseille, au moins le fait suivant prouve-t-il que la fabrication du verre simili-vénitien avait, en Provence, précédé la Renaissance.

Le roi René d'Anjou, quand il se retira en Provence, en 1442, se consola de ses grandeurs perdues en protégeant les arts, et nous l'avons vu, en ses domaines du Poitou, comprendre dans ses faveurs les artistes verriers.

Il ne pouvait faire moins dans les lieux où était sa principale résidence, « en considération de la gentillesse et noblesse qui est en l'ouvrage de verrerie et que aussi c'est le bien du pays et de la chose publique » (1).

Il attira en Provence des verriers italiens, les Ferry, qui descendaient, dit-on (2), de Jean de *Ferry*, né en 1333, écuyer, de la ville de Lanteo ou *Lanta*, diocèse de *Nola*.

Rectifions la lecture (il y a trop d'éléments réunis pour hésiter) : *Ferro*, de l'Altare = *Altare*, diocèse de *Noli* (3).

Et surtout supprimons les mots « dans l'ancienne Pouille » que l'on ajoute au nom de lieu *Nola* : il a bien existé un

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, I, p. 484 ; GERSPACH, p. 196.

(2) REBOUL, notice déjà citée, p. 5 ; ID., *Notes historiques et généalogiques sur les familles de Ferry et d'Escrivan* (Pise, 1876), p. 1 ; LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, VII, p. 956.

(3) C'est également l'avis de GARNIER, p. 124 : il suppose les Ferro, de Nantes, de la même famille que ceux de Provence. M. MILET avait déjà fait cette déduction à propos des Ferry = Ferro = Ferré, et il l'avait communiquée à B. Fillon, qui l'a mentionnée dans son *Coup d'œil sur la verrerie poitevine* (suivi de *Recherches sur les verriers et faïenciers italiens*). Fontenay, 1865, p. 20, note.



évêché de ce nom dans l'Italie méridionale, mais là il n'y a pas le moindre village ou hameau dont le nom se rapproche de Lanta ou Lanteo, tandis qu'à Altare, diocèse de Noli, il est certain qu'habitaient des Ferro, arrivés de Venise pour enseigner aux verriers altaristes l'art de fabriquer le verre « façon de Venise » et leur donner par là des occasions de se produire dans toutes les régions de l'Europe où la mode faisait rechercher ce genre de fabrication.

Expilly (1), au siècle dernier, de nos jours le comte de Quatrebarbes (2) et autres, affirment que les Ferry étaient établis en Dauphiné lorsque René d'Anjou les attira chez lui; mais voilà qu'aujourd'hui l'on produit certains documents héraldiques attribuant à René le désir, non pas seulement de protéger l'industrie du verre, mais en outre de récompenser « l'affection et l'attachement que Benoit de Ferry lui avait témoignés en le suivant dans sa comté de Provence » (3).

De là à la notion que Ferry était à Naples avec René, il n'y a qu'un pas, et cette notion en a suscité une autre : les Ferro étaient originaires de la partie méridionale de l'Italie et le prétendu Lanta du diocèse de Nola a fait son apparition...

Mais y a-t-il dans cette émigration d'Italie en Provence autre chose qu'une allégation des Ferry pour se faire valoir davantage en se vantant plus tard d'avoir eu des titres à la bienveillance de René, non pas seulement comme verriers,

---

(1) *V° Apt*, p. 219.

(2) *Histoire de René d'Anjou* (Angers, 1853), p. 223.

(3) Extrait des titres de noblesse, aux Archives départementales des Bouches du Rhône, série B, Cour des comptes, n° 127, f° 299, cité par REBOUL, p. 5.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

C'étaient là des verres émaillés comme on en faisait alors à Venise, et les Ferro qui avaient émigré de Venise à Altare, précisément pour initier les verriers du Monferrat à la fabrication des produits simili-vénitiens, avaient une double raison de se livrer en Provence à l'imitation des verres de Murano : leur origine vénitienne et l'enseignement, motif de leur émigration, auquel ils étaient nécessairement restés fidèles ; aussi n'est-il point étonnant de voir classer les produits des Ferro au xv<sup>e</sup> siècle comme étant, sinon fabriqués à Murano, au moins décorés à l'aide des procédés en usage à Murano (1) : c'est précisément parce que la sérénissime république interdisait l'émigration de ses verriers, qu'on s'adressait aux Altaristes pour avoir du verre « façon de Venise ».

Je me défie des généralités déduites de spécimens isolés : ici on signale (2) certaines différences entre les vrais verres de Murano et leurs imitations : « Les émaux des verres de Provence manquent de la pureté qui distingue habituellement ceux de Venise ; ils sont maladroitement posés, ternes et lourds d'aspect. On n'y trouve pas ce bel or jaune et brillant que l'on remarque sur toutes les verreries vénitiennes de cette époque, ne fût-ce qu'à l'état de filets... »

Bien certainement il peut y avoir eu des exemplaires défectueux ; mais Venise elle-même en a produit, et il y aurait injustice et témérité à classer, dans les collections, les plus beaux verres comme venant de Murano, les plus imparfaits comme sortant des mains des Altaristes : on ne doit pas oublier que ceux-ci étaient arrivés à un tel degré de perfec-

---

(1-2) GARNIER, p. 118.

tion qu'on imposait quelquefois aux verriers vénitiens transfuges l'obligation de travailler à la façon des seigneurs altaristes (1).

On a conservé un échantillon de la fabrication primitive des Ferro pour le roi René d'Anjou : un grand verre à boire, à l'extérieur duquel est une représentation peinte en émail ; ainsi travaillait-on à Venise avant 1463, date de l'invention du verre de cristal par Beroviero.

A cette fabrication, mais du xv<sup>e</sup> siècle, se rapporte un vase de la collection Slade, à Londres, souvent reproduit par le dessin (2) et provenant de la collection d'Huyvetter, à Gand, ainsi décrit dans le catalogue :

« N<sup>o</sup> 455. De Venise. Gobelet très évasé à pied. Peinture en couleurs émaillées représentant un seigneur offrant un bouquet. Et sur une banderolle : IE SVIS A VOVS. Une dame, tenant un cœur cadennassé, répond : MO CVEVR AVES. Dans un troisième compartiment se trouve un bouc léchant l'ouverture d'un vase à col étroit. Le tout est surmonté d'un cercle doré avec l'inscription IEHAN BOVEAU ET ANTHOYNETTE BOVC. Les costumes dénotent le temps de Henri III. Hauteur 0<sup>m</sup>16.

Les familles Bouc et Boucault sont toutes deux provençales (3).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 21 et 316; XXIV, pp. 59 et 76; XXVI, pp. 251 et 528; XXVIII, p. 280.

(2) NESBITT, *Coll. Slade*, p. 156, pl. xx; PIOT, *Le cabinet de l'amateur*, 1862, p. 289; GERSPACH, p. 210; HAVARD, IV, p. 1551. Ce verre auquel on attache beaucoup d'importance à l'étranger, et qui est pour M. E. PIOT, l'archéologue français, le premier exemplaire qu'il ait vu d'un verre émaillé fabriqué au xv<sup>e</sup> ou au xvi<sup>e</sup> siècle, à l'imitation de Venise, n'a pas été reproduit par ONGHENA, dans les *Zeldzaamheden* du cabinet d'Huyvetter.

(3) LE CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, à ces noms, p. 651; EXPILLY, *v<sup>o</sup> Provence*, p. 978.

Les verriers Ferro, sous le nom de de Ferry, se multiplièrent d'une manière vraiment exceptionnelle en Provence et même en Dauphiné; Perrin Ferro, fils de Nicolas et frère de Benoit, était resté à Altare et y fut sans doute la souche des Ferro qui y existent encore aujourd'hui.

Différents privilèges furent accordés aux Ferro par Charles VIII le 16 juin 1490, François I<sup>er</sup> le 25 février 1516, Charles IX le 27 février 1563, Louis XIII en juin 1613.

Au siècle dernier, on signalait les Ferro comme ayant possédé presque toutes les verreries qui se sont établies en Provence; cette affirmation est répétée de nos jours (1).

Ces verreries sont les suivantes :

Département de Vaucluse : *Apt* et *Goult*, pour mémoire;

Id. du Var : *Belgentier*, *Fréjus*, *Garéoult*, *Mazaugues*, *Méounes*, *Néoules*, *Pourcieux*, *Pourrières*, *Rians*, *Roquebrussanne*, *Roquefeuil*, *Saint-Maximin*, *Tavernes*, *Toulon*;

Id. Bouches-du-Rhône : *Aix* (?), *Géménos*, *Marseille*, *Roquevaire*, *Simiane*, *Tretz*;

Id. Basses-Alpes : *Valsainte*.

On ne peut songer à présenter ici la liste beaucoup trop considérable des nombreux Ferro qui se répartirent le travail dans ces différentes verreries : je me borne à renvoyer aux notices de Reboul qui divisent les membres de cette famille en plusieurs rameaux, les de Ferry-Lacombe, de Ferry-Vaunière, de Ferry-du Clapier, de Ferry-Lablache, etc., encore subdivisés eux-mêmes (2).

---

(1) PIGANJOL DE LA FORCE, *Nouv. descr. de la France*, V, p. 442; EXPILLY, v<sup>o</sup> *Apt*, p. 219; REBOUL, p. 6.

(2) REBOUL, p. 13.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



altaristes, furent maintenus dans leur possession par arrêt des commissaires généraux de Provence, du 30 juillet 1667 (1).

Jusqu'ici, en fait de gentilshommes altaristes de ces noms et d'autres qu'on a retrouvés en Provence, on ne peut signaler que les suivants :

Jacques Saroldo, de Nevers, en 1600, se disait de Marseille (2), et cette ville était précisément en la même année assignée à Vincent Saroldo pour y travailler en émail. (Voir *Anjou*.)

Deux verreries, indépendantes de celle des Ferro, à « La Roquebrussane », y furent créées en 1616 et 1645, par François Bon, Jean-Pierre de Virgille et Joseph Bormiolo (3).

Joseph Ferro avait épousé, en 1694, Élisabeth Barriol (Bormiolo?) (4).

Antoine de Perrot (Perrotto?), verrier, impliqué avec un Ferro dans une poursuite en usurpation de noblesse, triomphait, comme lui, le 23 juillet 1699 (5).

En 1719, un autre Perrot était maître de la verrerie de *Tavernes* (Var) (6).

En 1734, un acte signale, en Provence, des verriers dont les noms sont présentés avec plusieurs variantes, parmi lesquelles les formes Buissonni et Borniol permettent de

---

(1) LA CHENAYE-DESBOLS et BADIER, v<sup>o</sup> *Marin*, p. 158, qui citent encore en Provence des Brignol, des Bourdon (Bormioli? Bordonni?)

(2) Rens. de M. MILET.

(3) ID.; DE GIRANCOURT, p. 91, et REBCUL, 2<sup>e</sup> opuscule, p. 5.

(4) REBOUL, p. 15, où, p. 12, sont aussi signalées des alliances des Ferro avec les *de Virgille*.

(5) ID., 2<sup>e</sup> opuscule, p. 5.

(6) Rens. de M. MILET.

reconnaitre sans effort des Buzzone et des Bormiolo : de longues pièces de procédure copiées à Aix portent, comme conclusion, la défense faite aux maîtres de verrerie, sous peine d'amende, de donner place dans leurs fabriques aux étrangers non naturalisés (1).

Quant aux de Bon et aux d'Escrivan, qui apparaissent souvent dans les actes relatifs aux Ferro, on leur assigne également une origine italienne; même l'on affirme (2) que François Bon ou de Bon, établi à Marscille en 1575 et naturalisé Français en 1596, était né à Lanta (l'Altare = Altare). Mais, malgré ce détail très précis, des recherches pour retrouver ces deux noms à Altare sont restées infructueuses.

Les verreries de Provence, dirigées par les Ferro, furent une pépinière de gentilshommes verriers, qui allèrent transporter dans les autres contrées de la France l'art du verre, où les verriers d'Altare furent leurs éducateurs : Reboul (3), parlant des Bon, des de Virgille, des Bormiolo, les appelle « élèves des Ferry » (Ferro).

Tel fut encore François de Garsonnet, que nous avons rencontré à Rouen au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle : ce verrier qui arrivait d'Aix, où il avait sans doute travaillé, car « l'expérience, la capacité, l'industrie pour faire toute sorte de verres de cristal », lui furent un titre pour obtenir, en 1605, son privilège de verrerie à Rouen (4). C'est à lui évidemment que s'adresse en tout premier lieu le témoignage, déjà rappelé, du normand Montchrestien, quand il

---

(1-2) Rens. de M. MILET.

(3) 2<sup>e</sup> opuscule, p. 5.

(4) DE GIRANCOURT, pp. 66 et 115.



parle des gentilshommes français élèves des gentilshommes verriers d'Italie, et, par le fait, le témoignage de « l'économiste » rouennais constate principalement, parmi les écoles où ces élèves se formaient, celles de la Provence, d'où arrivait de Garsonnet.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, Peuchet ne dit plus un mot des fournaises à verre de la Provence : elles venaient sans doute de s'éteindre, depuis les traces qui viennent encore d'en être signalées en 1734.

Citons pour mémoire le célèbre céramiste de Cléricy, dont la famille figure dans le nobiliaire de la Provence résumé par Expilly, et que nous avons vu (*Ile de France*) se livrant à l'art du verre à Fontainebleau.

Je m'occuperai de la Provence dans ma lettre sur l'émaillerie.

#### XXIV. SAINTONGE.

La Saintonge (voir *Angoumois*) fut une des provinces de France où Laurent Rossi et Jean-Marie Perrotto obtinrent l'autorisation, en 1627, d'établir des verreries. J'ai déjà fait remarquer que le second des impétrants est sans doute l'homonyme que j'avais signalé à Liège en 1626 (voir *Poitou*). Il avait sans doute le suivant comme compagnon.

J'ai déjà, d'après M. Milet, signalé ci-dessus (voir *Angoumois*) ces deux verriers à Contré (Charente-Inférieure), au lieu de Castré, qui avait été indiqué erronément. Jean-Marie Perrot est qualifié s<sup>r</sup> de Nerte.

Bernard Buzzone (appelé « du Busson », nom conservé par sa descendance) habitait la commune d'*Oriolles* (Cha-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

suls d'Altare, signé Augustin Paratro, J. et Prestor (jurisconsultus et presbyter?), Antoine Saroldo et François Massaro.

Ils produisirent leurs titres devant M. d'Aguesseau, intendant en la généralité de Limoges, et ils furent (sinon tous deux, au moins le second) déchargés, le 15 juin 1668, de la poursuite en usurpation de noblesse.

La dernière descendante des Buzzone, d'Oriolles, a épousé M. Delol, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

Je dois à l'obligeance de ce dernier les renseignements suivants :

« Vous pouvez considérer comme certain le fait de l'existence d'une verrerie à Coiffard, commune d'Oriolles. Je tiens ce fait de mon beau-père ainsi que de personnes bien renseignées sur le passé de la famille et j'ai la presque certitude, d'après mes souvenirs, que j'en retrouverai la preuve dans les papiers de famille...

» Je signale, de plus, cette double considération que, d'une part, il existe dans les bois qui couvrent une partie de la propriété de Coiffard un point situé au croisement de deux allées qui porte encore le nom de « canton de la verrerie », de même qu'un autre porte celui de « canton Jean Farine », où ont existé et existent encore deux moulins. D'un autre côté, on découvre fréquemment dans le sol des scories dont j'ai moi-même des échantillons et qui proviennent évidemment de la fabrication du verre. »

M. le maire d'Oriolles ajoute à cela le renseignement suivant :

« Le 9 décembre 1703, Pierre du Busson, écuyer et s<sup>r</sup> de Rochefort, et son père Jean du Busson d'Oriolles à Coiffard,

achetèrent, moyennant 5,450 livres, les propriétés qui environnaient Coiffard, d'où leur titre de seigneurs de Coiffard et de Boisbreteau. C'est là qu'est le tombeau de la famille, dont le dernier représentant mâle est mort il y a quatre ans. »

### COMPLÉMENT.

Au moment de terminer cette étude, je rassemble encore de nouveaux renseignements relatifs aux contrées qui avaient fait l'objet de la première partie de ma lettre.

Dans mes observations préliminaires, j'avais, non sans hésitation, mis en avant le nom de Jean Bartholus, émailleur du xiv<sup>e</sup> siècle, parce que les écrivains chez qui le renseignement avait été puisé ne jouissent pas d'une autorité suffisante ; mais j'hésite moins aujourd'hui : Jules LABARTE, dans son *Histoire des arts industriels*, II, pp. 449 et 451, cite les émailleurs Giovanni Bartolo et Bartoluccio ; de plus, M. Henry HAVARD, II, p. 361, mentionne à l'époque indiquée un Bartholud (Joannes), comme orfèvre émailleur à Limoges.

Lorsque je rappelais les paroles du ministre de Vergennes, je me demandais s'il ne fallait pas les rapporter à la gobeletterie à laquelle on se livrait en effet dans la forêt de Lyons, entre autres à Saens (1) (voir PIGANOL DE LA FORCE, *Nouv.*

---

(1) Il ne peut, me fait observer M. MILET, s'agir de Saint-Saëns, qui est dans la forêt d'Eawy (Seme-Inférieure) ; mais cela donne à mon savant correspondant l'occasion de me dire qu'il possède des notes établissant que les de Brossart fabriquaient du verre à Saint-Saens, indépendamment d'une verrerie à vitres, anciennement à Bully, puis transférée à Lihut (comm. de Saint-Saens) ; cette dernière

*descr. de la France*, 3<sup>e</sup> édit., IX, p. 118); mais il est à remarquer que les vitres de Bohême elles-mêmes pénétraient en France au xviii<sup>e</sup> siècle (HAVARD, IV, p. 1556).

PIGANIOL, que je viens de citer, avait consulté les notices des intendants des provinces, écrites à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne : beaucoup de détails recueillis par SAVARY DES BRUSLONS et EXPILLY sont exactement ceux que je trouve dans l'édition de la *Nouvelle description de la France* publiée en 1719, à Amsterdam, qui est sans doute conforme à la toute première édition de 1715 : pour ces renseignements, il s'agit de reculer jusqu'au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle des faits que, sur la foi de l'édition de SAVARY de 1742 et d'EXPILLY (1762), on serait tenté de considérer comme appartenant au milieu de ce siècle. C'est ainsi que j'ai eu occasion ci-dessus de citer l'édition de 1719 pour deux faits concernant le *Nivernais*.

**Anjou.** M. HAVARD, I, p. 1026, cite un inventaire de René d'Anjou, dressé en 1471, pour le mobilier de son château d'Angers; on y rencontre « cinq petites écuelles plactes de verre cristallin, faictes à costes..., ung chandelier de verre cristallin qui a la bobesche pers doré..., deux longues esguères de verre cristallin à pré et couvescles..., trois petits bacins de voirre cristallin qui sont jaunes par les

---

avait été apportée en dot par Charlotte Le Vaillant à Louis-Charles Stopa (fin du xvii<sup>e</sup> siècle) « D'où vient, demande M. MILET, cette famille *Stopa*, représentée, en 1697, par Alexandre Stopa, fils du précédent, major des gardes suisses, maître de la verrerie de Lihut? » — Seraient-ils encore des *Stua* (voir ci-après *Lorraine*)? (Vérification faite, PIGANIOL dit : Lyons et Saens )



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



déterminer, d'une manière précise, l'âge et la nationalité d'un monument, sans songer encore à distribuer cette même nationalité en provinces ou régions? »

Je place sous l'autorité de ces réflexions celles que je n'ai cessé de présenter à l'appui de la thèse que partout les Muranistes et Altaristes ont travaillé de la même façon et que leurs produits sont identiques par toute l'Europe, sauf les seules modifications imposées par les usages ou les goûts de ceux chez qui ils s'étaient installés pour la fabrication.

**Bretagne.** M. HAVARD, IV, p. 1563, fixe à l'année 1590, l'installation de Jean Ferro et consorts à Machecoul; mes renseignements ne me permettent pas d'y mettre autant de précision, c'est ce qui m'avait engagé à indiquer vaguement « après 1588 » (1).

On peut induire les relations des Racchetto, de la Franche-Comté, avec ceux de Bretagne, des faits suivants :

Déjà en 1633 et 1634, nous avons rencontré des Racchetto, d'Altare, qui s'étaient fixés en Bretagne pour y pratiquer l'art de la verrerie. Or, c'est précisément dans cette contrée qu'alla s'établir Louis Rachelto, s<sup>r</sup> de la Vieille-Loye (en Franche-Comté), où existait une verrerie; celui-ci fit souche en Bretagne, après avoir obtenu l'arrêt de reconnaissance du 29 novembre 1689, dont il sera reparlé plus loin.

Cependant Louis Racchetto, qui épousa Élisabeth Cocagne de la Pinardière, n'eut pas une descendance de verriers : son fils Renobert, écuyer, s<sup>r</sup> de la Vieille-Loye, épousa

---

(1) Note de M. MILET : « B. FILLON donne la vraie date 1588, puisée dans un mandement de la Chambre des comptes de Bretagne (*Coup d'œil* cité ci-dessus, p. 20). »

Marie-Thérèse d'Andressot et en eut Jean-Frédéric, qui, en 1761, était procureur du Roi en la Sénéchaussée et Barre royale de Rhuis en Bretagne, et Harnoux, qui entra au service militaire.

Cette branche des Racchetto, qui avait pris le nom de du Raguet, s'allia aux Gouvello, Chomart et le Roi de la Trochardrais (1).

Le diplôme de naturalisation de Damien Racchetto, établi à Saint-Magan, est du mois d'octobre 1654 (2).

*Fercé.* Les Massaro établis en cette localité comme verriers étaient quelquefois qualifiés vicomtes de Fercé, s<sup>rs</sup> de la Raimbaudière (Thourié, Ille-et-Vilaine) et de la Houssaye en Bretagne; ils se fondirent dans les familles Léziart et Tréderu. Les armoiries de ces Massaro correspondent pour les meubles, mais non pour les émaux, à celles des Massaro, d'Altare (3).

Un arrêt du Parlement de Bretagne (établi à Rennes) enregistre, le 16 juin 1746, des lettres patentes de noblesse, du roi Louis XV, où sont constatées les générations suivantes des Massaro, d'Altare :

I. Sébastien Massaro;

II. Marc, ayant épousé, le 10 septembre 1627, Julie Perrotto;

III. Sébastien II, né le 26 novembre 1631, ayant épousé à Altare (quittance de dot du 4 août 1675) Madeleine (Massaro?);

---

(1) LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER, v<sup>o</sup> *Raguet*; POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 2<sup>e</sup> édit. (Nantes et Paris, 1862), p. 525.

(2) ANDRE, p. 199.

(3) POTIER DE COURCY, *loc cit.*, II, p. 149; GOÉRIN DE LA GRASSERIE, *Armoiral de Bretagne* (1648 1856). (Rcns. de M. MASSART-DELCOUR).



IV. François-Ambroise Massaro, né à Altare le 10 novembre 1644 ; étant allé s'établir en Bretagne et y ayant épousé Suzanne Guitton, le 30 juin 1693 ; ayant fait enregistrer (quittance du 1<sup>er</sup> avril 1697) ses armoiries en qualité d'écuyer et ayant obtenu, en août suivant, des lettres de naturalité, enregistrées à la Chambre des comptes de Nantes, le 22 janvier 1698 ; ayant comparu, en 1701, en qualité de gentilhomme à la convocation du ban de la noblesse de Bretagne ; ayant passé revue devant le commandant du régiment des gentilshommes de l'évêché de Nantes le 5 mai 1701 (1) ; décédé le 13 mars 1725 ;

V. Jean-François Massaro, né le 12 septembre 1697, ayant épousé, le 20 décembre 1721, D<sup>lle</sup> Marguerite du Cellier (fille de Nicolas-René). Il est qualifié s<sup>r</sup> de la Raimbaudière et de la Briaïs, et inscrit, sous cette dénomination, au rôle des nobles de la Bretagne qui ont assisté aux États de 1728, 1752, 1754 ; le premier de ces titres, on vient de le voir, est attribué aux Massaro, de la Fercé, ce qui implique au moins la parenté des uns et des autres. Un arrêt du Conseil d'État, rendu le 23 mars 1746, à Versailles, porte en sa faveur confirmation de noblesse ; cet arrêt fut suivi d'un arrêt du 16 avril, ordonnant l'enregistrement, rendu également à Versailles (2).

A l'appui de la demande de concession et reconnaissance de noblesse, était produit un certificat donné, le 26 juin 1686, par les « Consuls de l'art de la verrerie », légalisé par

---

(1-2) Archives du Parlement de Bretagne, 3<sup>e</sup> reg., 2<sup>e</sup> s., n<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup> et 99 (arrêt du Conseil d'État, portant confirmation de noblesse en faveur du s<sup>r</sup> Massar de la Raimbaudière, 23 mars 1746).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

1611, il se réjouit de la ruine de cette verrerie, qui est « allée en fumée ». Il y a donc erreur manifeste.

M. VAN DE CASTEELE, archiviste de l'État, à Liège, qui s'est occupé de la verrerie de Liège, a reçu à l'occasion de ses recherches une lettre que lui a adressée dom Noël, chancelier de l'abbaye de Solesmes. Il me l'a communiquée et j'y lis à propos de la verrerie de Mézières (1607) et de Charleville (1630) : « Comme Charleville a succédé à la paroisse Saint-Lambert-d'Arches et qu'un faubourg de cette dernière en a été distrait pour être réuni à Mézières, je serais porté à croire, sauf preuve contraire, qu'il ne s'agit que d'une seule et même verrerie ». Je suis d'accord sur l'unité de l'industrie verrière d'abord à Mézières, puis à Charleville ; mais l'argumentation ne tend-elle pas à supposer l'inverse, c'est-à-dire l'industrie verrière exercée d'abord à Charleville ?

M. HAVARD (*l. cit.*), parle de la création de la verrerie de Châtrices, dès 1618. Je n'ai pas à contester cette antériorité ; rien ne m'y autorise, et je me borne à déclarer qu'il ne m'a pas été donné d'en découvrir la justification.

M. Édouard FOURNIER, dans ses annotations sur le *Livre commode* de DU PRADEL, II, p. 44, dit que Paul Mazzolao (dont il corrige le nom : « de Masselai, et non Massola ») alla établir une verrerie à Rizaucourt. Il y a évidemment confusion entre ce Mazzolao et son parent Jean-Baptiste.

M. HAVARD, en plusieurs endroits (IV, pp. 228, 785), cite certains produits de la verrerie de Bayel : ce sont, entre autres, des « lustres, pendeloques pour lustres, enfilades », des « fioles à sels et rouleaux »... Il y a lieu de compléter cette énumération par celle de l'arrêté du 7 septembre 1727,

qui se trouve être précisément, d'après le *Journal de Verdun* de mars 1728, celle des produits de Bayel (1).

**Dauphiné.** M. de Villenoisy, des musées de Saint-Germain, m'apprend que mon introuvable Chamborant n'est autre que Chambaran (Drôme, où il y a, en effet, une forêt, plus divers lieux dits, de ce nom : Chambaran, Chambarand).

**Franche-Comté.** J'ai voulu vérifier de plus près l'origine altariste (soupçonnée par M. MILET) des verriers Constantin et Hercule Raguet ou du Raguet (2) et de Charles-Hubert du Raguet, rencontrés en 1674 et 1757 au Grand-Buisson et à la Vieille-Loye (corriger ainsi : Vieille-Laye, imprimé erronément par moi).

Je retrouve les du Raguet (*sic*) et nommément deux des personnages cités : Hercule et Charles-Hubert, son petit-fils, et ils portaient, eux ou au moins les descendants du premier, cousins du second, le titre de s<sup>rs</sup> de la Vieille-Loye; en la paroisse de ce nom étaient domiciliés les obtenteurs de l'arrêt de 1689. (Voir ci-après.)

Claude du Raguet, père d'Hercule, avait fait faire, le 9 septembre 1680, dans l'État de Monferrat, une enquête où il fut attesté que Claude, fils d'Hercule, petit-fils de Philippe et arrière-petit-fils d'Antoine Rachetto, était noble et issu d'une noble et ancienne famille, reconnue pour telle de tout temps dans le Monferrat : cette enquête fut attestée

---

(1) Voir cette énumération *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 223.

(2) En relisant les notes de M. MILET, j'y vois que ces deux étaient frères.

par l'évêque de Noli, le 14 septembre 1680, et par plusieurs autres autorités, dont tout spécialement les magistrats et Consuls d'Altare.

Antoine Racchetto, le plus ancien des dénommés, avait épousé Marguerite de Sérode; Philippe, né en 1524, s'était marié le 1<sup>er</sup> juillet 1548 avec Augustine Massard, fille de noble Jacques Massard et de Jeanne de Barbière, d'Altare, et les femmes sont certes aussi altaristes : Saroldo, Massaro, Barberio (ce dernier nom rencontré à Nevers).

De plus, était produit l'extrait baptismaire du père même de Claude, daté du 7 avril 1589, délivré par le curé d'Altare le 7 septembre 1684 et légalisé le 25 du même mois par l'évêque de Noli.

Il n'y a plus de doute : les Raguet, du Raguet ou du Raquet, sont bien des Racchetto, d'Altare, diocèse de Noli, dans le Monferrat.

Les petits-fils de Claude, Pierre-Claude, deuxième du nom (mort sans postérité), et Louis (voir *Bretagne*, ci-dessus dans l'Appendice), domiciliés à la *Vieille-Loye*, bailliage de Dôle, au comté de Bourgogne, s'adressèrent à la Chambre des comptes de Dôle pour obtenir leur maintien dans l'« état et ancienne possession de noblesse », et, par arrêt de ce corps, rendu le 29 novembre 1689, les impétrants furent « reconnus pour descendre de noble race; permis à eux de continuer à prendre les qualités de nobles et d'écuyers, tant en jugement que partout ailleurs ».

Pierre Racchetto, écuyer, s<sup>r</sup> de l'Orme, fut père de Charles-Hubert, écuyer, s<sup>r</sup> de Montjay, qui épousa Marie-Louise de Green (Greno?), dame de Saint-Marsault; il mourut en 1739; c'est lui que M. MILET m'a fait connaître comme verrier en



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



attribue à la verrerie de Saint-Germain-en-Laye, dirigée par Mutio (1), les objets suivants de la collection Joan d'Huyvetter (vente à Gand, 20 octobre 1851), ainsi décrits dans le catalogue :

« N<sup>os</sup> 456 et 457. Verre opale émaillé de différentes couleurs. Aiguière et bassin. Sur la panse, un boulanger devant son pétrin : VIVE LA BELLE QVE MON COEVR AIME. Le bassin porte la même inscription et la date 1625. Celui-ci est légèrement fêlé. Hauteur de l'aiguière, 0<sup>m</sup>21. Diamètre du bassin, 0<sup>m</sup>18. »

M. Labarte y ajoute erronément le verre cité (voir *Provence*) des familles provençales Boucault et Bouc. La Provence n'avait pas à recourir à d'autres verreries que les siennes pour la vaisselle de ses habitants.

M. HAVARD commet une erreur singulière (IV, pp. 1501 et 1563), en disant que la verrerie fondée en 1551, à *Saint-Germain-en-Laye*, par Teseo Mutio, existait encore au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, où elle était exploitée en 1612, par Antoine de Cléricy, de Marseille, et en ajoutant qu'elle devint, en 1641, Manufacture royale.

Cette erreur est formée par un amalgame du texte du *Journal de Jean HÉROARD*, I, p. 213, et d'une note des éditeurs, MM. Eud. SOULIÉ et Ed DE BARTHÉLEMY : vérification faite, il s'agit d'une verrerie qui existait en 1606, à *Fontainebleau*, sous une des arcades de la terrasse, au grand jardin, et c'est par hypothèse seulement que les éditeurs font

---

(1) L'origine de ce Mutio, qu'on soutient aujourd'hui être vénitienne, s'appuie sans doute sur le témoignage de LAZARI, *loc. cit.*, p. 350, qui cite un Muzio, de Murano, dès le xiv<sup>e</sup> siècle.

de cette verrerie le berceau de celle de 1641, date où apparaît seulement Cléricy audit Fontainebleau. Le dauphin, depuis Louis XIII, alors âgé de cinq ans, se complaisait à voir travailler les ouvriers à Fontainebleau; il emporta d'une de ses visites, une sarbacane qu'il avait fait faire sous ses yeux.

M. HAVARD pense qu'il faut considérer le nom de la rue de la Verrerie, à Paris, « où l'on fait voirières », d'après Guillebert de Metz, comme indiquant seulement une fabrication de vitraux peints.

Le même auteur (IV, p. 1563) signale un Guillaume Bricheux comme s'étant trouvé, en 1603, à la tête de la verrerie de Paris : j'ignore d'où est tiré ce renseignement, peu compatible avec l'arrivée à Paris, dès 1598, des Saroldo et Ponta, munis d'un privilège exclusif pour la fabrication du verre de cristal.

De même l'assertion de SAVARY DES BRUSLONS (répétée par EXPILLY, v° *Paris*, p. 415) qu'il n'y avait pas eu de fabrication de glaces en France avant 1663, doit être exacte, au moins pour Paris; mais dans ce cas, il est difficile de la concilier avec le témoignage de DULAURE, *Histoire physique, civile et morale de Paris* (2<sup>e</sup> édit.), VII, p. 68, qui dit qu'Eustache de Grandmont et Jean-Antoine d'Anthonneuil (Anthomesnil?) privilégiés le 1<sup>er</sup> août 1634, transmirent le 29 mars 1640, le bénéfice de leurs lettres patentes à Raphaël de la Planche, trésorier général des bâtiments du roi. Il est vrai que DULAURE dit que ce n'était-là qu'une opération financière et que l'entreprise ne fit que languir.

La verrerie des Saroldo et Ponta était, comme je l'ai dit, établie à *Saint-Germain-des-Prés*, alors faubourg de Paris;



j'ai maintenant la preuve, d'après le *Journal de Jean HÉROARD* (I, pp. 190 et 580, et II, p. 64) qu'en 1606, 1609, 1611, Louis XIII, alors enfant, allait fréquemment visiter la verrerie de Saint-Germain-des-Prés, où il faisait faire de « petites besognes », par exemple des verres, des paniers, des cornets, de petites fontaines.....

Il semble démontré par là que Pierre le Mareschal, dont il est parlé comme directeur de la verrerie dès 1606, n'est que le continuateur des Saroldo et Ponta.

Privilège exclusif pour les Saroldo en 1598, privilège exclusif en 1606 pour Le Mareschal, ayant l'un et l'autre pour objet la confection du cristal ; enfin, persistance de la fabrication au même lieu, le faubourg Saint-Germain-des-Prés, en voilà plus qu'il n'en faut à l'appui de l'identité des deux désignations ; il n'y a qu'une seule manufacture, où les Saroldo et Ponta ont eu pour successeurs les Le Mareschal.

Les données suivantes, tirées non plus de la situation de la verrerie, mais de la composition du personnel occupé à la fabrication, me conduisent à considérer de même la verrerie des Le Mareschal, au faubourg Saint-Germain, comme s'étant transformée, par suite de circonstances encore ignorées, en celle que du Noyer établit, en 1665, au *faubourg Saint-Antoine*.

M. le chanoine Boutillier (p. 72) nous apprend que, l'an 1661, Eustache le Maréchal, écuyer, *s<sup>r</sup> de la Grange*, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, était maître et propriétaire de la verrerie de Paris ; la fabrication de ce *s<sup>r</sup> de la Grange* est spécifiée par son opposition à un privilège qu'avait obtenu Jean Castellano, maître de la verrerie de



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

ordre de Sa Majesté, pour établir, en un ou plusieurs endroits de son royaume, des manufactures des dictes glaces et miroirs »), un brevet de pension annuelle de 1,200 l., dont le texte a été retrouvé à Venise, dans les papiers des Inquisiteurs. (HAVARD, II, pp. 907-988.)

DEPPING, III, p. 850, publie une lettre du 13 juin 1670, adressée par Colbert à Saint-André, ministre de France à Venise : « Vous m'avez donné part de la proposition qui vous a été faite par les sieurs Rivotta, Barbin et Craurano, ouvriers en glaces, de s'engager au service du Roy, sur quoy je vous dirai qu'ils ont donné tant de peine pendant qu'ils ont travaillé à la manufacture de Paris, et fait paraître tant de malignité dans leurs esprits que je ne crois pas qu'il fust avantageux de les y appeler une seconde fois. »

Il est aisé de reconnaître les deux premiers : Antonio Cimegotto della Rivetta et Gieronimo Barbin ; quant au troisième, le nom est si fort estropié que je ne parviens pas à le résoudre en celui de quelqu'un des gentilshommes vénitiens nommés comme ayant été employés précédemment à Paris ; mais le Livre d'or de Murano (ZANETTI, *Guida di Murano*, p. 208) me donne le nom Ciurano, qu'on aura mal transcrit ou mal lu : substitution d'un *r* à un *i* et prononciation à l'italienne, Crourano ; dans cette hypothèse, nous aurions un nouveau nom à ajouter à la liste des verriers ayant travaillé à Paris en 1665.

— M. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1054, parle de la fabrication suivante (à Paris, sans doute?) : « Bertin, dessinateur ordinaire du cabinet du roi, obtint privilège pour faire seul des lustres de cristal fondu qui imitent le cristal de roche (*Mercur*,

octobre 1699), une des plus heureuses découvertes de l'industrie française. »

— En ce qui concerne la verrerie de *Chaillot*, aux portes de Paris, je n'ai pu me procurer la première édition de la *Description de la ville de Paris*, publiée en 1684-1685, par Germain BRICE (1); je suppose qu'il s'agit dans ce qui suit d'une addition ultérieure faite à l'ouvrage de BRICE (qui eut de nombreuses éditions); voici ce que je lis dans la sixième (de 1713), I, p. 115 : « Assez proche de cette maison (La Savonnerie, fabrique de tapisseries, en sortant du Cours-la-Reine), on pourra voir une verrerie, dans laquelle on travaille continuellement à quantité d'ouvrages dont il se fait un assez grand débit. On y fait aussi des gobelets d'une nouvelle espèce de cristal qui résiste au feu. »

Dans l'édition de 1725, I, p. 171 : « On y a trouvé, à ce que l'on dit, le secret des gobelets de verre qui résistent au feu. »

PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France* (nouvelle édition, Amsterdam, 1719), II, p. 70, parlant de Chaillot, dit : « Il y a une verrerie à l'entrée de ce village, où l'on travaille continuellement à toutes sortes d'ouvrages dans le goût des cristaux; on y fait même des vases d'une espèce de cristal qui résiste au feu. »

LAROUSSE, *v° Paris*, p. 280, attribue à PIGANIOL, l'édition nouvelle d'un ouvrage intitulé : *Curiosités de Paris, de Versailles et de Marly*, par L. B., 1723, in-12, qui, vol. I,

---

(1) M. MILET m'informe qu'il n'y est pas parlé de la verrerie de Chaillot, qui, en effet, doit dater de 1691, au plus tôt; ce privilège de Paul Mazzolao date d'ailleurs de 1686 seulement.

p. 141 (édit. de 1733), porte : « Tout proche (de Chaillot) est la verrerie où l'on peut facilement voir travailler et acheter des ouvrages de cristal de la dernière délicatesse, qui s'y font en perfection. »

HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, I, p. 1033, et II, p. 987, a cité ces deux auteurs ; mais les suivants lui ont échappé :

L'abbé LEBEUF, *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, imprimée en 1734, p. 60, parle de cette verrerie comme travaillant encore de son temps, et il donne des détails sur la fabrication et les maîtres de la verrerie : « A l'entrée du village (de Chaillot), du côté de la Seine, est une verrerie. Le 30 mars 1708, le Parlement registra les lettres patentes qui accordoient à Louis Gouffé, maître de cette Verrerie, le privilège pour vingt ans de faire toutes sortes de cristaux et d'émaux ; et le 11 mars 1726, d'autres lettres en faveur des sieurs Domgrelot et Dupin, pour le privilège de fabriquer du verre à vitres et toute sorte de matière vitrifiée ; mais la vérification fut faite sans préjudice des statuts des Verriers-Fayanciers, de la profession desquels les impétrants furent déclarés tenus de se faire recevoir et d'avoir toujours un de leurs ouvriers Maître. »

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, v<sup>o</sup> *Chaillot*, p. 439, dit, en 1730, qu' « à l'entrée de ce village, il y a une verrerie où l'on travaille à des ouvrages dans le goût des cristaux. »

— J'ajoute peu d'importance aux énonciations ultérieures que je trouve dans les dictionnaires géographiques : dans l'impossibilité d'opérer, article par article, et cela pour tout l'univers, la revision des dictionnaires antérieurs, les auteurs se copient les uns les autres et sont exposés à représenter



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



La fabrique de flacons de verre qui existait à Sèvres avait une grande réputation au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (LEBEUF, VII, p. 27); elle fut, en 1750 (1), donnée par Louis XV à Madame de Pompadour (HAVARD, IV, p. 1564).

DULAURE, *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris*, I, p. 104, dit : « La verrerie de Sèvres, célèbre par la bonté de ses bouteilles, appartient à la commune de Meudon. »

**Lorraine.** M. de Lahaut, de Verdun, a fait la revue des actes paroissiaux relatifs à la verrerie; en voici le résumé, avec reproduction des actes les plus importants, concernant les gentilshommes verriers, avec quelques détails curieux sur le degré d'instruction des verriers, leur recherche de relations nobiliaires, etc.

13 octobre 1653, baptême d'un enfant de Jacques des Oudins et d'Antoinette de Massart, son épouse.

Mon obligeant correspondant, très versé dans la nomenclature verdunoise, à laquelle ce nom n'appartient pas sans doute, n'hésite pas à affirmer que ce nom « de Massart » est celui de la famille Massaro; or, comme Jean Tilman d'Heur ne prit la direction de la verrerie de Verdun qu'en 1666, il en résulte que celle-ci était en activité auparavant, à l'aide de gentilshommes altaristes.

J'ai déjà tiré cette conclusion des mots « qui se font à Verdun » du contrat du 9 janvier 1666 entre les Bonhomme et Marius; j'y ajoute un autre indice : le contrat du 11 dé-

---

(1) Note de M. MILET : « Les lettres patentes, sous le nom du s<sup>r</sup> Bretonnier, sont du 1<sup>er</sup> novembre 1750. »

cembre de la même année (1) avec d'Heur, porte sur toute verrerie « *érigée* ou qui pourra s'ériger à *Verdun* ou ailleurs sur les terres de S. M. Très Chrétienne. » Je rapporte les uns aux autres les mots soulignés et je déduis de là que les Bonhomme avaient en vue la verrerie de Verdun, déjà en exercice, et subsidiairement toute autre verrerie à établir en France.

Les Massaro, en relations à Liège, au moins depuis 1663, avec les Bonhomme (2), auront attiré l'attention de ceux-ci sur la verrerie de Verdun, où leurs parents étaient attachés, et sur le parti à en tirer.

Une lacune de huit ans existe dans les registres baptismaux de Verdun, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1660 et le 31 décembre 1667; puis les actes concernant les verriers sont conservés nombreux :

1<sup>er</sup> février 1668, baptême de Marie-Scolastique, fille d'Anglebert des Buissons, gentilhomme verrier, et de D<sup>lle</sup> Marguerite Gordidan. D'Heur, maître de la verrerie, et sa femme D<sup>lle</sup> Marie-Scolastique Saillet tinrent l'enfant sur les fonts.

Nous rencontrerons des variantes du nom de la mère; quant à celui du père, dont j'avais déjà déterminé la nationalité altarèse, c'est bien définitivement un Buzzone.

La famille de Saillet, à laquelle d'Heur s'allia, était originaire de Verdun et fut anoblie le 26 octobre 1591, par lettres de Charles III, duc de Lorraine, en la personne de Nicolas Saillet, lieutenant général au bailliage de Clermont (3).

---

(1) Voir ces actes au protocole du notaire Pawea aux Archives de Liège.

(2) VAN DE CASTEELE, (Première) *Lettre à M. S., sur l'ancienne verrerie liégeoise*, p. 30.

(3) Rens. de M. DE LAHAUT



26 juin 1668, baptême d'un enfant de Henry Laduzain, de Liège, travaillant en la verrerie, époux d'Hélène Hennesint. Parr. Jean Dandelot, gentilhomme verrier; marr. madame des Buisson, pour la femme du directeur de la verrerie (lesquels ont déclaré ne savoir signer).

La mère n'est-elle pas une *de Hennezel*? Quant au père, il n'est autre que Henry Ladusant, témoin à plusieurs actes d'engagement de verriers de Liège, engagé lui-même comme maître tiseur à la verrerie des Bonhomme (1). Il retourna à Liège, où on le retrouve, lui ou son fils, du même prénom, en des actes notariés et paroissiaux (2).

5 août 1668, baptême de Jean, fils de « Julien de la Perche, gentilhomme verrier en la verrerie de ceste ville, et de Marie de la Motte. » Parr. « mons<sup>r</sup> d'Heur, maistre de la verrerie. » Marr. Geneviève Bailtot, femme du s<sup>r</sup> Baptiste Massaro, gentilhomme verrier. La marraine se borne à apposer sa marque.

9 octobre 1668, baptême de Marie-Anne, « fille à mons<sup>r</sup> Dheure, maistre de la verrerie de Verdun, et D<sup>lle</sup> Marie-Scholastique Saillet, son espouse. » Parr. mons<sup>r</sup> Mole, chanoine de l'église cathédrale; marr. M<sup>lle</sup> Mole, sa tante.

13 mai 1670, baptême de Henriette, fille des mêmes. Parr. Englebert des Buissons, gentilhomme verrier, « au nom du s<sup>r</sup> Henry Bonhomme, gentilhomme verrier, et

---

(1) Protocole Pawea, 4 avril 1648, 24 mai 1650, 6 mars 1651, 26 mai 1657; voir aussi acte de la paroisse Sainte-Véronne du 7 février 1660.

(2) Protocole Amel Dujardin, 18 novembre 1680, 21 janvier 1681; actes paroissiaux cités, 22 décembre 1682, 16 mai 1685, 15 et 26 janvier 1701, 21 décembre 1702



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

26 juin 1668, baptême d'un enfant de Henry Laduzain, de Liège, travaillant en la verrerie, époux d'Hélène Hennesint. Parr. Jean Dandelot, gentilhomme verrier; marr. madame des Buisson, pour la femme du directeur de la verrerie (lesquels ont déclaré ne savoir signer).

La mère n'est-elle pas une *de Hennezel*? Quant au père, il n'est autre que Henry Ladusant, témoin à plusieurs actes d'engagement de verriers de Liège, engagé lui-même comme maître tiseur à la verrerie des Bonhomme (1). Il retourna à Liège, où on le retrouve, lui ou son fils, du même prénom, en des actes notariés et paroissiaux (2).

5 août 1668, baptême de Jean, fils de « Julien de la Perche, gentilhomme verrier en la verrerie de ceste ville, et de Marie de la Motte. » Parr. « mons<sup>r</sup> d'Heur, maistre de la verrerie. » Marr. Geneviève Bailtot, femme du s<sup>r</sup> Baptiste Massaro, gentilhomme verrier. La marraine se borne à apposer sa marque.

9 octobre 1668, baptême de Marie-Anne, « fille à mons<sup>r</sup> Dheure, maistre de la verrerie de Verdun, et D<sup>lle</sup> Marie-Scholastique Saillet, son espouse. » Parr. mons<sup>r</sup> Mole, chanoine de l'église cathédrale; marr. M<sup>lle</sup> Mole, sa tante.

13 mai 1670, baptême de Henriette, fille des mêmes. Parr. Englebert des Buissons, gentilhomme verrier, « au nom du s<sup>r</sup> Henry Bonhomme, gentilhomme verrier, et

---

(1) Protocole Pawea, 4 avril 1648, 24 mai 1650, 6 mars 1651, 26 mai 1657; voir aussi acte de la paroisse Sainte-Véronne du 7 février 1660.

(2) Protocole Amel Dujardin, 18 novembre 1680, 21 janvier 1681; actes paroissiaux cités, 22 décembre 1682, 16 mai 1685, 15 et 26 janvier 1701, 21 décembre 1702.

m<sup>re</sup> des verreries de la ville de Liège ; » marr. « D<sup>lle</sup> Saillet, sa tante. » (Signatures : de Bissont, Anne Saillet).

31 mai 1671, mariage de Laurent Bourguignon, âgé de 20 ans, natif de Saint-Julien, diocèse de Vienne, serviteur en la verrerie, avec une jeune fille de 16 ans, « en présence de mons<sup>r</sup> d'Heur, m<sup>re</sup> de la verrerie du s<sup>r</sup> Anglebert des Buissons, de mons<sup>r</sup> de La Vaux... » (Signatures : d'Heur, de Bissont, Nicolas des Massar...)

21 juin 1671, mariage de Pierre Cousin, natif de Mondan, proche Montmirel, âgé de 23 ans, servant en la verrerie, et Marie Gratian, âgée de 25 ans, née à Houdiomont, servante chez M. d'Heur. « Présents mons<sup>r</sup> d'Heur, mons<sup>r</sup> des Bissons, mons<sup>r</sup> de Massard et mons<sup>r</sup> Baptiste des Massards, tous gentilshommes verriers qui ont signé. » (Signatures : D'heur, de Bissont, Nicolas des Massar, Jean Massar).

6 septembre 1671, mariage de Philibert Risbour, âgé de 20 ans, natif de Pilioux, en Dauphiné, diocèse de Vienne, demeurant en la verrerie de Verdun depuis 14 mois, avec Marguerite Pierron, âgée de 22 ans, « en présence de messieurs de la Vaux, des Bissons, Massards, tous gentilshommes verriers. » (Signatures : Nicolas des Massarts, Anglebert de Bissont, Jean Massar).

Voilà trois actes qui, joints à celui du Ladusant de Liège, viennent singulièrement corroborer ma thèse au sujet du cosmopolitisme des verriers et de la similitude des produits fabriqués : tous, jusqu'aux aides de verrerie, sont nomades et passent constamment d'une usine à l'autre, du Dauphiné, du pays de Liège en Lorraine, comme j'ai déjà montré le champenois Perrin, aide de verrerie, suivant un Bormiolo de Bayel à Nevers (voir *Champagne*) : souvent les « grands

garçons », dénomination appliquée parfois à des hommes déjà avancés en âge (1), accompagnaient leur maître dans ses pérégrinations, d'où la chance de retrouver des verreries à l'italienne à Saint-Julien, Mondan, etc.

Marie de la Motte est-elle parente de Paul Mazzolao, s<sup>r</sup> de la Motte, dont j'ai souvent parlé?

11 septembre 1671, baptême de Lucie-Françoise, fille de Nicolas de Massard, gentilhomme verrier, et demoiselle Catherine Bigot, sa femme. « Parr. le s<sup>r</sup> Christian de Condé de Parfouru, escuyer, représenté par le s<sup>r</sup> des Bissons; marr. demoiselle Lucie des Bigots. » (Signé : Anglebert de Bissons, Lucie de Bigault.)

Chrétien de Condé, s<sup>r</sup> de Parfouru (on peut lire aussi Parfouru (2), nom de seigneurie qui existe en Normandie), apparaît en un acte passé à Châtrices, en 1694 (Voir *Champagne*).

3 novembre 1671, mariage de Joseph de Monon, natif de la ville de Montmarsan, en la province de Guyenne, diocèse d'Aire, et demoiselle Anne Massard, âgée de 23 ans, fille du s<sup>r</sup> Jacques Massard, gentilhomme verrier, et de feu Claude Durand, native de Beneuvre, diocèse de Langres. Deux témoins de la localité signent « faute de parents » avec l'époux et l'épouse.

Cette mention « faute de parents » indique sans doute quelque désaccord ou quelque empêchement; Jacques Massaro, père de l'épouse, était l'oncle des Massaro de Verdun.

Beneuvre (Côte-d'Or) est une localité de la Bourgogne qui,

---

(1) VAN DE CASTEELE, 2<sup>e</sup> Lettre, p. 14.

(2) LA CHENAYE-DESBOLS et BADIÉ, à ce mot.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



4 décembre 1672, baptême d'un enfant de Jean Vernier, manoeuvre à la verrerie. Parr. Jean d'Andelot, âgé de 7 ans, représenté par le s<sup>r</sup> Marc Dandelot, gentilhomme verrier, son père ; marr. Anne-Marie d'Heur, fille à Mons<sup>r</sup> d'Heur, m<sup>re</sup> de la ditte verrerie, représentée par la servante. L'âge du parrain et de la marraine (celle-ci âgée de moins de 4 ans, si elle est la Marie-Anne de l'acte de baptême du 9 octobre 1668, et d'ailleurs assistait-elle personnellement à l'acte?), explique la mention : « l'une (*sic*) et l'autre ont déclaré ne scavoir signer ».

22 janvier 1673, mariage de Charles Cornu, âgé de 18 ans, natif de Lefond, diocèse de Langres, servant en la verrerie, « fils de feu Claude Cornu, bourgeois dudit Lefond, et de Geneviève Bulletot, sa mère, présente et femme à mons<sup>r</sup> Baptiste Massard, gentilhomme verrier », avec Marie Royer, âgée de 18 ans, fille d'un père bourguignon. Les parties ont déclaré ne scavoir signer, mais le parâtre de l'époux signe « Jean Massar ».

Il s'agit de *Leffonds* (Haute-Marne), en Bourgogne, où nous avons déjà rencontré des verriers de la famille Massaro.

La mère du futur est Geneviève Boiltaux (var. Bailleteau), qui, avec son époux Jean-Baptiste Massaro, a été rencontrée plus tard aux Vieux-Étangs, à Châtrices, au Four-de-Paris et à la Harazée; à y ajouter peut-être Leffonds, où Jean-Baptiste Massaro aurait fait la connaissance de la veuve Cornu, et où d'ailleurs habitait Charles Massaro, verrier. (Voir *Bourgogne et Champagne*.)

25 février 1673, baptême d'un fils de Claude Chevalot, manouvrier de la verrerie. Parr. Mons<sup>r</sup> Jean-Baptiste Massar, « gentilhomme demeurant en la dite verrerie; marr. la

femme de Laurent Bourguignon, valet dans la Verrerie ». (Signature : Jean Massart...)

22 mai 1673, mariage de Claude Chevalot, âgé de 25 ans, natif de Fontaine-Française, manouvrier en la Verrerie, avec une jeune fille de 22 ans (autre que la mère dénommée en l'acte précédent), « en présence de Mons<sup>r</sup> d'Heur, maistre des verriers de Verdun et de Mons<sup>r</sup> Jouy ». (Signatures : d'Heur, Jean Massar...)

Les noms « monsieur Jouy » et « Jean Massar » se rapportent l'un à l'autre (Montjouy, voir ci-après 13 novembre 1673).

10 septembre 1673, baptême de Jeanne-Thérèse, « fille au s<sup>r</sup> Jean-Tilman d'Heur, escuyer, m<sup>re</sup> de la verrerie de Verdun, et Marie-Scolastique Saillet, sa femme ». Parr. et marr. des membres de la famille de Saillet.

4 octobre 1673, baptême de « Jean-Baptiste, fils au sieur Nicolas-Anthoine Massard, gentilhomme verrier, et D<sup>lle</sup> Catherine des Bigots, sa femme ». Parr. le s<sup>r</sup> Jean-Baptiste Massard, son oncle, aussy gentilhomme verrier. (Signatures : Jean Massart...)

6 janvier 1674, baptême d'un enfant de Pierre Cousin-Gratian, servant en la verrerie. Parr. « Julien, fils au s<sup>r</sup> des Buissons, gentilhomme verrier »; marr. « Catherine, fille au s<sup>r</sup> Massard, qui a déclaré ne scavoir signer. » (Signatures : Julien de Buisson...).

Julien Buzzone, dénommé de Bissant, était en 1679, à la verrerie des Vieux-Étangs (voir *Bourgogne et Champagne*).

Même jour, baptême d'une fille de Laurent Bourguignon, servant en la verrerie. Parr. « Jean-Baptiste Massard, jeune



filz »; marr. « D<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Saillet, jeune fille. »  
(Signatures : Jean-Baptiste, Thérèse Saillet).

Ces expressions « jeune filz, jeune fille » se retrouvent à Nevers, sous la forme « honneste filz, honneste fille » (BOUTILLIER, p. 8).

22 avril 1674, baptême d'un filz d'Alexis Boulanger, servant en la verrerie.

16 juin 1674. Enfant de Jean Périn, vigneron. Parr. « Jean-Baptiste Massard, filz au s<sup>r</sup> Massard, gentilhomme verrier... » (Signatures : Jean-Baptiste...).

12 septembre 1674, décès de Pierre Cousin, servant en la verrerie. « Ont assisté à son convoy, mons<sup>r</sup> d'Heur, m<sup>re</sup> de la ditte verrerie, et le s<sup>r</sup> des Buissons, m<sup>re</sup> au dit Cousin ». (Signatures : d'Heur, de Bissant).

11 janvier 1675, baptême de Jean, « filz au s<sup>r</sup> Jacques-François Thuva (1), escuyer, s<sup>r</sup> de Vausselier et de Flabeville, et D<sup>lle</sup> Marie-Jeanne Michel, son espouse. » Parr. « le s<sup>r</sup> Jean-Tilman d'Heur, aussi escuyer, maistre de la verrerie de cette ville, ... » (Signatures : d'Heur...).

3 septembre 1675, baptême d'un enfant des époux Huault-Baudouin (non qualifiés) .... Marr. « Anne des Buissons, fille au s<sup>r</sup> Anglebert des Buissons, gentilhomme verrier, laquelle a dit ne scavoir signer ».

15 novembre 1675, baptême d'Antoine, « filz au s<sup>r</sup> Jean-Tilman d'Heur, escuyer, seigneur de Montjouy, Gilvécourt et Boisroger en partie, et de D<sup>lle</sup> Jacqueline-Margueritte de

---

(1) Il y avait à Liège des verriers italiens du nom de Stua (1<sup>re</sup> Lettre de M. VAN DE CASTEELE, p. 50).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

ceste ville », et marr. « D<sup>lle</sup> Jacqueline-Margueritte de la Marre, son espouse ». (Signé d'Heur(,) de la Marre).

2 septembre 1676, baptême d'un enfant de Nicolas Bourlier, manoeuvre à la verrerie. ... Marr. « Laurence Gratia, femme à Antoine Merle, manoeuvre à la verrerie ».

15 octobre 1676, baptême de Marie-Thérèse, « fille au s<sup>r</sup> Tilman d'Heur, escuyer, m<sup>re</sup> de la verrerie de cette ville, et de D<sup>lle</sup> Jacqueline-Margueritte de la Marre, son espouse ». Parr. le s<sup>r</sup> Antoine de Cosson, s<sup>r</sup> d'Esclimier; marr. D<sup>lle</sup> Marie de Limput de Léant, sa tante. (Signé : Desclinier-de Cousson, Marie de Lumputte de Léan).

23 juin 1677, baptême de Geneviève, « fille à Anglebert de Buisson, escuyer, et Marguerite Gorlidot, sa femme ». ... Marr. Geneviève Bailtot, femme à Jean-Baptiste (Massart), escuyer.

6 septembre 1677, baptême de Théodore, « fils au s<sup>r</sup> Tilman d'Heur, escuyer, m<sup>re</sup> de la verrerie de Verdun, et de D<sup>lle</sup> Margueritte-Jacqueline de la Marre, son espouse ». Parr. « le s<sup>r</sup> Théodore d'Heur, son oncle, représenté par le s<sup>r</sup> Jean de Léan de Laimputte, escuyer, lieutenant réformé au régiment de Picardie ». Marr. « D<sup>lle</sup> Alexis de Léans, sa tante ». (Signatures : Jean de Leimputte, Alexis de Léan.)

2 octobre 1678, baptême de Jean-Baptiste, « fils au s<sup>r</sup> Jean Thillement d'Heur, m<sup>re</sup> de la verrerie de Verdun, et D<sup>lle</sup> Jacqueline-Margueritte de la Marre ». Parr. le s<sup>r</sup> Jean-Baptiste Le Bourgeois, lieutenant général au bailliage de Verdun... »

La maîtrise qui travailla en verre de cristal à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle était ainsi composée :

Maitre de la verrerie, Jean-Tilman d'Heur, neveu des Bonhomme, de Liège, et ayant conservé des relations avec

eux; il s'intitule bientôt écuyer, puis s<sup>r</sup> de Montjouy, de Gilvécourt et de Boisroger en partie. En 1680, nous l'avons vu devenir s<sup>r</sup> d'Heur. (Voir *Lorraine*.)

Il épousa Marie-Scolastique de Saillet, et en secondes noces Marguerite-Jacqueline de la Mare; il eut à Verdun quatre enfants de chacune de ses femmes.

Gentilshommes verriers altaristes :

Jean-Baptiste Massaro, époux de Geneviève Boiltaux.

Nicolas-Antoine Massaro, époux de Catherine *de Bigault*, frère du précédent. Trois enfants à Verdun.

Englebert Buzzone, époux de Marguerite Gorlidot. Deux enfants.

*Français* :

Jean Dandelot ou d'Andelot.

Marc, frère (?) du précédent.

Julien de la Perche.

On aura remarqué les variantes nombreuses des noms. Celui des Massaro se retrouve sous les formes Massar, Massard, Massart, Massards, Massarts (parfois avec de ou des); celui de Buzzone devient de (ou des) Bissant, Bissons, Buisson, Buissons.

Sous les ordres de ces gentilshommes, travaillaient en la verrerie, comme servants ou manouvriers : Alexis Boulanger, Laurent Bourguignon, Nicolas Bourlier, Claude Chevalot, Charles Cornu, Pierre Cousin, Henry Ladusant, Antoine Merle, Jean Pagnon, Claude Person, Philibert Risbour, Jean Vernier : les noms de ces subalternes ne sont pas inutiles à noter, car, on l'a vu, plusieurs d'entre eux

venaient de fort loin, et leurs pérégrinations, qu'il est bon de noter, servent à la démonstration de ma thèse. Tel et tel d'entre eux se rencontrent ailleurs.

**Lyonnais.** M. HAVARD (IV, p. 1563), dit que Vincent Saroldo, à qui il attribue aussi la fondation d'une verrerie à Nevers en 1548, en créa une autre à Lyon en 1555.

Je crois que c'est une erreur, d'abord en ce que rien ne m'indique que la verrerie de du Carpel, à Lyon, avait cessé sa fabrication et qu'on ait fondé une nouvelle verrerie pour la remplacer; ensuite parce que, en 1596, une allusion au travail, à Lyon, de la maîtrise d'Altaristes dont Saroldo a fait partie, ne remonte qu'à trente ans (ANDRÉ, p. 568), et qu'il doit même être entré dans cette maîtrise assez longtemps après l'an 1566, lui qui apparaît encore à Nevers en 1619, après s'être marié seulement en 1593 (BOUTILLIER, pp. 6, 7, 32, 28) : on comprendrait à peine l'inverse, mariage en 1548 ou 1555, puis fondation de verreries environ un demi-siècle plus tard. De pareilles invraisemblances ne se résolvent que par des preuves, et ici il n'y a que des allégations.

— J'ignore ce qui concerne une verrerie fondée à Lyon, en 1637, par Claude Legon (HAVARD, IV, p. 1563).

## CONCLUSION.

Lazari, conservateur du musée Correr, à Venise (1), présente quelques observations générales qu'il est utile de reproduire ici.

---

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, 11<sup>e</sup> vol., pp. 520 et suiv. (article sur la verrerie de Murano).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



tion des verres de Bohême et d'Angleterre, dont l'exemplaire cité mal à propos par Lazari, à l'appui de sa thèse : Venise elle-même, comme j'ai eu l'occasion de le dire, s'était laissée entraîner loin de son ancienne spécialité.

Malgré ces erreurs, il y a quelque chose à retenir des assertions de Lazari, c'est la tentative de la France, dès *les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle*, à lutter contre l'envahissement des verres de Murano ; le témoignage de Lazari est précieux à cet égard, et il justifie ce qui a été dit ci-dessus à propos des essais de fabrication de verre « façon de Venise, peut-être dès le XIII<sup>e</sup> siècle ».

C'est par centaines d'individus, c'est par familles entières, avec descendances et ramifications infinies, que les Altaristes se sont établis et multipliés en France, en continuant à y exercer l'art du cristal « façon de Venise », jusqu'à une époque très avancée du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que Venise elle-même, reniant ses traditions, se livrait à la fabrication du cristal de Bohême et des bouteilles noires d'Angleterre...

Tout cela a été laborieusement reconstitué par l'accumulation minutieuse de renseignements locaux rassemblés par « bribes et morceaux ».

Mais déjà quelle gerbe d'indications obtenues de l'obligeance des savants français : MM. de Girancourt, le chanoine Boutillier, Milet, etc., comme des autorités locales, des personnes s'intéressant à l'histoire de leur sol natal ou s'étant trouvées, par eux et leurs familles, en relation avec la verrerie et les verriers...

Combien la tâche n'aurait-elle pas été facilitée, quant aux émigrations des Altaristes en France, si l'on avait conservé

les registres intitulés « *Deliberazione del Consolato dell' Arte vitrea di Altare* ».

Le plus précieux de ces registres, commençant en mai 1498 pour finir en septembre 1657, contenait, pour cette période intéressante, les demandes et les concessions de maîtrises pour l'étranger, la composition du personnel avec désignation du « *capo maestro* », enfin l'indication du lieu où les gentilshommes verriers devaient se transporter avec les conditions et la durée de leur séjour hors d'Altare.

Ce dernier registre avait été confié en 1864 au chanoine Torterolo, d'Altare, établi à Savone, qui se proposait de reconstituer l'ancienne histoire de la verrerie dans sa patrie.

Il avait publié deux articles dans un journal nommé le « *Diritto* » (ann. 1865, n<sup>os</sup> 65 et 66); mais il n'était pas sorti des généralités, et lorsqu'il allait commencer à s'occuper des détails, voilà qu'en 1866 un accès de fièvre chaude l'emporta subitement...

Malgré toutes les instances, toutes les recherches, le précieux registre n'a pas été retrouvé dans sa mortuaire, à Savone.

Si ce document important venait à réapparaître, combien de faits ne nous révélerait-il pas ! Je suis persuadé que nous ignorons plus de la moitié de ce qu'il nous intéresserait tant de connaître...

Quelque incomplet que soit mon travail, par suite de cela, je n'en suis pas moins parvenu, je l'espère, à démontrer la généralité et l'homogénéité de la verrerie « *façon de Venise* » dans toute l'Europe pendant plus de deux siècles.

Ce travail n'est qu'un spécimen de ce que l'on peut produire en recourant aux actes paroissiaux, aux protocoles des



notaires, aux archives tant privées que publiques. L'auteur, sur une piste découverte par Benjamin Fillon, a indiqué une voie nouvelle ; il espère bien qu'on ira plus loin que le point où il a été obligé de s'arrêter...

A plus tard, une dernière lettre au sujet de l'émaillerie : là encore les verriers de Venise et d'Altare ont été les éducateurs des verriers établis de ce côté-ci des Alpes.

J'ai l'honneur, etc.

Liège, janvier 1893.

H. SCHUERMANS.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

4° Le projet d'un chemin de la croix sculpté à exécuter pour l'église de Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers); architecte, M. Gife;

5° Les dessins de deux vitraux à placer à l'église de Vance (Luxembourg); auteur, M. Pluys.

— Des délégués ont examiné, au Palais de Justice d'Anvers, le panneau peint par M. Julien De Vriendt pour la salle des assises et représentant les Décisions de la Vierschaere.

Les délégués ayant constaté que cette œuvre d'art a été exécutée consciencieusement, la Commission a émis un avis favorable à la liquidation de la somme due à l'artiste en vertu de son contrat.

— Les délégués qui ont examiné, dans l'atelier de M. Van Dycke, le travail de restauration en voie d'exécution aux sculptures du jubé de l'église de Walcourt (Namur), font connaître que l'entreprise est suffisamment avancée pour justifier l'allocation de l'acompte réclamé par l'artiste.

— Des délégués ont examiné, chez M. Laumans, le modèle grandeur d'exécution de la statue à ériger à Meysse (Brabant), à la mémoire du général baron Van der Linden d'Hooghvorst.

L'œuvre de M. Laumans étant bien réussie, la Commission a proposé d'en autoriser l'exécution en bronze.

— Les délégués qui ont procédé à l'inspection du modèle grandeur d'exécution du monument à ériger à Louvain (Brabant), à la mémoire du Père Damien, ont constaté que le travail, confié à M. Meunier, est suffisamment avancé pour qu'un acompte soit délivré sur le montant de l'entreprise.

# CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le devis estimatif de la première série des travaux de restauration à effectuer aux halles, à l'ancienne maison échevinale et à l'hôtel de ville d'Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;

Hôtel de  
d'Auden

2° Les travaux de restauration exécutés sous la direction de M. l'architecte provincial Cupper à l'ancienne porte de Trèves, à Bastogne (Luxembourg).

Porte de  
a Basto

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bouffioulx (Hainaut); architecte, M. Lejeune;

Constru  
et restan  
de presb

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Becquevoort (Brabant); architecte, M. Langerock;

3° Le projet de reconstruction du presbytère de Wilderen (Limbourg), sous réserve de quelques modifications dont il pourra être tenu compte dans le cours de l'exécution des travaux; architecte, M. Serrure;

4° Le projet des travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Fontin, sous Esneux (Liège); architecte, M. Geelhand;

5° La construction d'un mur de clôture avec grillage au presbytère de Sohier (Luxembourg);

6° Le projet des travaux de restauration à exécuter au presbytère d'Anlier (Luxembourg); architecte, M. Adam.

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collège a émis des avis favorables sur des projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Bailièvre (Hainaut); architectes, - MM. Docquier et Simon;

2° A Ixelles, paroisse de la Sainte-Trinité; architecte, M. Van Ysendyck;

3° A Marbaix-la-Tour (Hainaut); architecte, M. Dirick.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

1° D'Anhée (Namur); architecte, M. Lange;

2° De Wanlin (Namur); architecte, M. Michaux;

3° D'Avins-en-Condroz (Liège), sous réserve de supprimer les gradins des pignons latéraux; architecte, M. Heine;

4° De Buvingen (Limbourg), à la condition de modifier le versant de la toiture de la sacristie du côté du transept, de façon à éviter des bacs contre les maçonneries et d'étudier avec soin la combinaison des charpentes; architecte, M. Serrure;

5° De Heure-le-Romain (Liège); architecte, M. Van Assche;

6° De Blauw-Put, sous Kessel-Loo (Brabant); architecte, M. Van Arenbergh.

Ainsi que les divers projets ci-après :

7° Construction d'une tour à l'église de la Docherie, sous Marchienne-au-Pont (Hainaut);

8° Construction d'un escalier à l'église de Fays-Famenne (Luxembourg);

9° Construction de voûtes à l'église de Droogenbosch (Brabant); architecte, M. Ramaekers;



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Église de  
Stuyvekenkerke. 6° Les travaux complémentaires de restauration de l'église de Stuyvekenkerke (Flandre occidentale);

Église  
Longlier. 7° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'église de Longlier (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Église  
Diepenbeek. 8° Le projet de restauration de l'église de Diepenbeek (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église  
Marckeghem. 9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Marckeghem (Flandre occidentale). Il a été recommandé à l'architecte, M. Soete, de prendre des précautions toutes spéciales pour éviter des obstructions des gouttières. A cet effet, il sera utile de garantir le fond des chéneaux, entre les versants des toitures, par des planchers mobiles à claire-voie. On a également engagé l'architecte à avancer légèrement vers le chœur la fenêtre latérale de la tour, de façon à la dégager de la tourelle d'escalier et éviter l'angle aigu formé par cette tourelle et le mur de la tour;

de Haelen. 10° Le projet de restauration de l'église de Haelen (Limbourg); architecte, M. Serrure;

de Lennick-  
-Quentin. 11° L'exécution, par voie de régie, des travaux de restauration des parements extérieurs de l'église de Lennick-Saint-Quentin (Brabant);

Comptes  
travaux  
restauration  
églises. 12° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers, petite tour : exercice 1891;

Saint-Rombant, à Malines (Anvers), tour : exercice 1892;

Sichem (Brabant) : exercices 1890 et 1891;

Saint-Hubert (Luxembourg) : exercice 1892.

Église de  
Christophe,  
Liège. — Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église de Saint-Christophe, à Liège.

Ils ont constaté que ces ouvrages sont entièrement terminés et qu'ils ont été effectués avec soin.

La Commission a, en conséquence, donné un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

*Le Secrétaire,*  
**A. MASSAUX.**

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
**WELLENS.**



# DISCOURS

PRONONCÉ, LE 25 NOVEMBRE 1893.

*par M. PIOT, Vice-Président de la Commission royale des Monuments,*

AUX OBSÈQUES

DE M. FRAIKIN, MEMBRE DE LADITE COMMISSION.



Messieurs,

Au nom de la Commission royale des Monuments, dont il fut l'un des membres les plus distingués, je viens dire un dernier adieu à la dépouille mortelle de Charles Fraikin.

Mais si l'homme est mort, l'homme aimable et sympathique, affectueux et affectionné, l'artiste survit dans son œuvre magistrale, de science et de simplicité, de charme et de noblesse.

Je n'ai pas ici mandat de juger de son talent, plein de grâce et de distinction ; je laisse ce soin à des critiques plus compétents. Je me permettrai seulement de rappeler à ce propos l'exposition internationale d'art monumental organisée par le Gouvernement belge en 1888. Cette exposition mémorable, réservée aux principaux artistes, fournit à Fraikin l'occasion de nous présenter la synthèse de son art



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Adieu Fraikin ! Adieu cher collègue et ami ! Qu'elle soit légère à ta dépouille mortelle cette terre que tu as pétrie de tes mains puissantes pour en tirer tant de belles œuvres, et que ton âme, impérissable comme ton nom, ouvre ses ailes de foi vers les sphères éternelles, pareille à ces génies symboliques que ton imagination d'artiste a créés d'une manière si remarquable.

# NOTES

POUR SERVIR A

## L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE EN BELGIQUE



### LES RETABLES

(Suite) (1)



#### RETABLE D'AUDENARDE.

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nous avons cité étant comme les deux plus anciens retables de la Belgique, d'abord la sculpture en pierre enchâssée dans un mur de l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel, puis la série de groupes en bois que possède l'église d'Hackendover et qui rappellent la légende de la construction de cet édifice.

Tous deux appartiennent au XIV<sup>e</sup> siècle.

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIX (1890), p. 425; XXX (1891), pp. 29, 79, 125 et 209, et XXXI (1892), p. 473.

Ces pages étaient écrites et imprimées depuis longtemps lorsque nous avons eu connaissance de la découverte récente d'une œuvre plus ancienne encore.

Au mois d'avril 1891, des ouvriers, en démolissant un mur d'un vénérable bâtiment d'auberge, à Audenarde, mirent au jour des fragments d'un retable polyptique en pierre sculptée, polychromée et dorée, que M. Vander Straeten (1) n'hésite pas à attribuer au premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

M. Vander Straeten suppose que cette sculpture fut enfermée dans le mur en 1379, à la suite de l'horrible sac que les Gautois révoltés firent subir à la ville

Cette supposition se confirme d'ailleurs par la découverte d'un certain nombre de monnaies appartenant au XIV<sup>e</sup> siècle, et qui furent retrouvées en même temps que le retable.

Nous ignorons quelle fut la forme primitive du retable d'Haekendover, l'architecture qui renferme actuellement les groupes étant, nous l'avons dit, de beaucoup postérieure à ceux-ci; le retable de Gheel présente, comme la plus grande partie des œuvres de ce genre appartenant au siècle suivant, la forme d'un rectangle surélevé au centre.

Or, celui d'Audenarde offre à sa partie supérieure un contour rappelant les silhouettes plus ou moins tourmentées de la Renaissance : c'est une succession d'arcs de cercles dont la convexité est dirigée vers l'extérieur et les points de centre disposés sur les deux côtés d'un profil pyrami-

---

(1) « Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre, d'après des documents inédits. — Audenarde et Ypres », par Edmond VANDER STRAETEN. (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXXI (1892), pp. 239 et suiv.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



semble avoir été relevé comme en un geste de protestation. Il s'adresse évidemment à un autre personnage qui a disparu. Serait-ce Pierre reniant le Christ?

Une troisième composition dont le sujet est peu clair est celle qui occupe la partie inférieure du panneau central. (Nous ne pouvons affirmer que ce soit bien là sa place primitive.)

Le dessus du compartiment est orné de deux arcatures à plein cintre, dont l'une, qui occupe le centre, est beaucoup plus petite que l'autre; une troisième arcade se développait probablement dans l'angle de gauche, qui a disparu.

Sous la grande arcature, à droite, est le torse d'un homme debout ou agenouillé, paraissant être dans l'attitude de la prière. Sa tête se profile sur un nimbe.

Au centre et vers la gauche semblent se retrouver les traces d'une figure couchée.

Les deux autres compartiments sont conservés en entier ou peu s'en faut.

Chacun d'eux est animé de trois personnages.

A l'étage supérieur se voit le *Christ à la colonne*.

Jésus est ici derrière la colonne, qu'il semble tenir entre ses bras et à laquelle il est attaché par les poignets. Le torse et les jambes sont nus; il n'a pour vêtement qu'une pièce d'étoffe attachée à la ceinture.

Deux hommes, l'un à droite, l'autre à gauche, habillés de courtes tuniques, frappent le Sauveur à tour de bras.

Ces bourreaux sont beaucoup plus petits que le Christ; leurs têtes sont énormes et disproportionnées, mais expriment bien leur joie brutale.

La base et le chapiteau à palmettes de la colonne rappellent l'architecture romane.

Au dessous, au centre du retable, se voit le *Christ en croix*.

La Vierge et saint Jean pleurent aux côtés du Crucifié.

La croix est basse; les pieds du Christ touchent presque la terre. La tête, inclinée sur l'épaule droite, se détache sur une auréole; les bras sont courts, les mains, par contre, longues et épaisses.

Cette sculpture est d'une exécution très inégale.

Les poses sont généralement pleines de naturel et n'ont rien de forcé. Citons principalement l'homme assis dont nous avons parlé en premier lieu et les mouvements des juifs qui fustigent le Christ à la colonne.

Les têtes sont expressives et caractéristiques, mais, à part une ou deux exceptions, trop grosses en comparaison des corps.

Les draperies sont d'un bon pli.

La mise en scène, comme la facture, décèlent beaucoup de gaucherie ou plutôt de naïveté.

On remarque en divers endroits des inscriptions gothiques malheureusement illisibles.

Nous ne pouvons que nous rallier au vœu émis par M. Edmond Vander Straeten, de voir figurer cette pièce, ne fût-ce qu'à titre de document, dans un musée archéologique; il est regrettable que ce curieux spécimen d'un art d'une époque reculée, antérieur d'un bon demi-siècle à la célèbre châsse de Sainte-Gertrude de Nivelles et qui est peut-être la seule pièce de ce genre aussi ancienne que possède la Belgique, soit exposé à se perdre complètement, relégué dans un coin obscur d'une remise d'auberge.



## RETABLE DE VEZON.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Un curieux retable gothique, en bois polychromé, se trouve exposé aux yeux de tout passant, comme aussi, malheureusement, à toutes les causes de destruction, dans une petite chapelle murale, non loin de l'église du village de Vezon, près Tournai.

La sculpture est dépourvue d'encadrement. Cependant ces trois groupes devaient, dans le principe, être enfermés dans des niches ornées de multiples motifs architectoniques, dont le xv<sup>e</sup> siècle nous a laissé de si magnifiques exemples ; mais sans doute cette carcasse ornée était scellée aux murs de l'ancienne église d'Antoing, où l'œuvre se trouvait en premier lieu, et, dans un moment de hâte, pour la soustraire aux efforts destructeurs, soit de l'incendie, soit des iconoclastes, on a mis d'abord en sûreté les parties les plus intéressantes, les personnages.

Peut-être aussi ceux qui ont pris les groupes n'ont-ils pas jugé leurs cadres dignes d'être conservés.

Les trois compositions aux nombreuses figurines qui sont parvenues jusqu'à nous, représentent autant d'épisodes de la passion du Sauveur.

C'est d'abord à gauche, *le Christ portant sa croix*, poussé, tiré brutalement par les soldats et les juifs, au nombre de onze, qui remplissent la scène.

Les guerriers sont armés de piques et de boucliers ; les accoutrements et surtout les coiffures sont pittoresques et d'une grande variété de formes : turbans, bonnets pointus,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

nouillée, inclinée en avant et ayant auprès d'elle le traditionnel vase de parfums.

L'horizon est borné par des rochers, où sont disséminées diverses constructions : à gauche, un bâtiment assez long, avec un pignon à gradins ; au centre, une sorte de château fort avec des créneaux ; à droite, une longue muraille — un mur d'enceinte sans doute — flanquée de trois tourelles cylindriques à toits aigus.

Ces trois compositions, qui ne manquent pas — les deux dernières surtout — de parties intéressantes, révèlent aussi chez leur auteur une certaine naïveté.

La disposition des personnages laisse surtout à désirer : dans le *Portement de la croix*, par exemple, les cinq guerriers qui défilent au fond — un peu comme des soldats à la parade — sont de même taille et sur un même plan ; leurs épaules, les sommets de leurs coiffures se trouvent respectivement sur une même ligne horizontale peu agréable.

Lorsqu'on considère le retable de face, le *Calvaire* frappe par une série de lignes verticales ; il semble qu'il y ait trois gradins sur lesquels les personnages sont rangés symétriquement, deux par deux, chaque couple étant placé exactement au-dessus du précédent.

Le même défaut se montre — quoique moins apparent — dans la *Mise au tombeau* : les têtes de saint Jean et de la Vierge, d'une sainte femme et d'un des ensevelisseurs, paraissent disposées aux quatre angles d'un carré.

Enfin, contrairement aux lois de la perspective, plusieurs personnages occupant les plans éloignés sont plus grands que ceux des premiers plans et, chose étrange, le principal acteur de la scène est, comme taille, le moins impor-

tant : ainsi le Christ conduit au supplice dans le premier tableau, la Vierge évanouie, dans le second, sont petits en comparaison des personnages qui les entourent.

Nous avons signalé des défauts analogues dans un autre retable, celui de Corbeek-Dyle.

Malgré ces imperfections, le retable de la chapelle de Vezon est une pièce curieuse qui mériterait d'être mise à l'abri de la destruction, et nous remercions le savant rédacteur de la *Revue de l'art chrétien*, M. Louis Cloquet, de nous l'avoir signalé.

## RETABLE DE TURIN

(au Musée royal d'antiquités).

FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Les collections du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles, se sont enrichies récemment d'un superbe retable gothique, doré et polychromé, représentant diverses scènes de la vie et de la passion du Christ.

Cette magnifique sculpture, œuvre d'un artiste belge et portant la marque de l'école de Bruxelles, se trouvait déposée au *Museo Civico* de Turin.

Nous devons savoir gré à la Commission du Musée et à M. le conservateur Destrée d'avoir fait rentrer dans notre pays cette pièce remarquable.

Nous puisons dans un travail publié récemment à ce sujet par M. Destrée (1), les renseignements suivants, relatifs à son origine.

---

(1) EIN ALTARSCHREIN DER BRÜSSELER SCHÜLE. *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1893, p. 174. Planche en simili-gravure.

Cette sculpture fut exécutée pour Claude de Villa et son épouse Gentine Solaro, qui sont tous deux représentés dans la composition principale, ainsi que nous le verrons plus loin.

Claude de Villa eut des parents, des Lombards, qui tinrent la banque dans les Flandres et dans le Brabant, à Bruxelles notamment.

Deux de Villa, Pierre et Adrien, sont inscrits dans la confrérie de la Sainte-Croix, établie à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg.

Bien que les Saints qui accompagnent les figures des deux donateurs ne soient pas leurs patrons, l'attribution citée plus haut ne peut faire de doute, attendu que l'on ne trouve au xv<sup>e</sup> siècle aucune trace d'une autre alliance entre membres de ces deux familles.

Passons à la description du retable.

Il mesure une largeur totale de deux mètres cinquante-deux centimètres et se compose de trois compartiments étroits et élevés.

La moulure supérieure de chacun de ceux-ci dessine une accolade dont la pointe, très élancée, se termine par un petit socle qui, peut-être, a supporté une statuette.

L'ensemble forme ainsi en quelque sorte trois chapelles de quatre-vingt-quatre centimètres de largeur, posées sur un petit soubassement rectangulaire ; celles des côtés mesurent deux mètres quinze centimètres de la base au-dessus du couronnement ; celle du milieu a deux mètres soixante-dix centimètres de hauteur.

Les personnages mesurent en moyenne cinquante-cinq centimètres. Ils sont au nombre de cinquante-quatre, y compris une statuette décorative de Saint-Pierre, plus petite,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



L'une des sœurs de Lazare, Marie sans doute, s'agenouille devant le Christ. Marthe est debout un peu plus haut ; toutes deux joignent les mains.

Cinq spectateurs complètent la composition ; deux disciples, à gauche, ont la tête nue ; en descendant du fond vers la droite, trois pharisiens, dont deux sont coiffés de bonnets pointus ; le troisième a la tête couverte d'un capuchon au-dessus duquel est posé un couvre-chef plat, dans le genre du chapeau de cardinal.

De nombreux personnages remplissent le compartiment central, où est représenté *le Calvaire*. (Vingt-trois figures.)

Les juifs, piétons et cavaliers, ont presque tous la tête levée vers le Sauveur, qu'ils raillent et qu'ils insultent.

Trois guerriers chevauchent parmi la foule, un à gauche, deux à droite. Le premier porte la main au front, soit par moquerie, soit pour garantir ses yeux du soleil. L'un des autres désigne le Christ de l'index et semble débiter avec une pédanterie affectée quelque sentence ironique.

Plusieurs de ces hommes sont coiffés d'un turban, enroulé autour d'une forme élevée. D'autres ont un chapeau à fond plat ; d'autres encore, un bonnet pointu, ici entouré d'une pièce de linge, là, garni de larges bords découpés en trois parties et relevés autour de la tête.

A gauche, comme d'habitude, est le groupe entourant la Vierge évanouie ; saint Jean la soutient par les épaules ; une femme, par le côté gauche ; une autre femme est debout derrière eux ; une troisième se jette à genoux au pied de la croix, la tête renversée en arrière, les bras tendus vers le Sauveur, dans une attitude de désespoir admirablement rendue.

Comme toujours, la Vierge est enveloppée d'un long manteau formant capuchon au-dessus de la tête; la première femme porte une de ces lourdes toques, au fond plat et évasé, qui succédèrent aux hautes coiffes dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle. Une sorte de cocarde est fixée par devant.

La seconde femme est coiffée d'un turban; la troisième n'a qu'une pièce de linge, que son mouvement fait glisser vers l'arrière de la tête, laissant une partie des cheveux à découvert.

Saint Jean a la tête nue; sur ses épaules est jeté un manteau retenu sous le menton par deux boutons.

La figure du Christ, un peu plus grande que les autres, occupe, sur une croix élevée, le centre de la composition; les larrons se trouvent, comme d'ordinaire, à ses côtés.

En avant de ce tableau, l'artiste a placé les donateurs de l'œuvre, dont nous avons parlé déjà. Tous deux sont agenouillés devant un meuble bas couvert d'un tapis et supportant un livre ouvert.

Claude de Villa est à gauche; ses mains sont jointes; ses épaules et ses jambes sont revêtues des pièces d'une armure. Son heaume, surmonté d'une tête de lévrier, est posé devant lui sur le sol, à côté d'un écusson portant ses armoiries.

Un autre blason, placé du côté opposé, porte les armoiries de la dame; celle-ci a les mains posées sur le livre; elle porte une haute coiffe, rétrécie vers le fond, et de laquelle tombe jusqu'à terre une longue pièce d'étoffe.

Derrière le chevalier se tient Saint-Pierre avec sa clef; derrière la châtelaine est Sainte-Marie-Madeleine.

Dans la partie supérieure de ce panneau, sur un petit socle en encorbellement faisant partie de la décoration archi-



tectonique, est la statuette de Saint-Pierre, abritée par un dais avec pinacle très aigu, que nous avons signalée plus haut.

Le dernier compartiment contient, comme le premier, deux compositions. Nous voyons d'abord *le Christ descendu de la croix*. (Huit figures.)

Comme dans le retable du château de Ponthoz, la Mère est assise et le cadavre de son Fils est étendu en travers sur ses genoux.

Saint Jean, à gauche, met la main sur un bras du Christ, qui pend verticalement. Du même côté, plus haut, est la Madeleine, avec le vase de parfums.

Plus haut encore est une autre femme, les mains jointes avec commisération. Au milieu du fond se tient un homme barbu, coiffé du bonnet pointu aux bords découpés que nous avons vu déjà dans la première et dans la troisième compositions. A côté de lui, un personnage lui tourne le dos, semblant se désintéresser de l'action. Un dernier homme enfin est debout à droite, derrière la Vierge. Il est imberbe, vêtu d'une tunique courte, plissée et serrée à la taille par une ceinture.

La croix se dresse au fond, entre ce groupe et le suivant qui représente *les saintes femmes au tombeau du Christ*. (Sept figures.)

Marie-Madeleine, Marie-Salomé et Marie, mère de Jacques, viennent visiter le sépulcre, que le Rédempteur a déjà quitté. L'une d'elles, au premier plan, indique du geste que la tombe est vide. La pierre en est dérangée et un ange, vêtu de blanc, s'y tient debout, annonçant aux femmes la résurrection du Christ. A la vue de ce personnage surnaturel, un



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

des chapelles, porte un écusson semblable à celui de Claude de Villa. A droite et à gauche de chaque blason se répète la devise de la famille de Villa :

droit et | avant

découpée à jour dans la face du soubassement.

A l'endroit que nous avons indiqué par un trait vertical se dresse, posée sur la pointe, une flèche entourée d'une banderolle neuée en son milieu.

Ce beau retable n'est pas sans avoir subi quelque peu les atteintes du temps; de ci de là, une main a disparu, notamment dans *le Calvaire* et dans *le Sépulcre*; mais ces dégradations sont de peu d'importance et, en général, l'œuvre est en bon état de conservation.

La partie architectonique a reçu, lors de l'arrivée du retable au Musée de Bruxelles, quelques retouches dont l'extrême discrétion fait honneur à l'artiste qui les a pratiquées.

## RETABLE DE HEMELVEERDEGHEM.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'église du petit village de Hemelveerdeghem, qui relevait de l'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont, possède un retable très remarquable, dont l'auteur n'est pas connu.

Il est de forme rectangulaire; un écrivain flamand, qui en a donné la description, il y a une trentaine d'années, dans le *Vaderlandsch Museum* (1), suppose que cette œuvre

---

(1) « Gothieke outaer in de kerk van Sint-Jans-Hemelveerdeghem. » *Vaderlandsch Museum*, années 1859-1860, p. 197, planche.

possédait, dans l'origine, un couronnement dont elle a été dépouillée.

Le rectangle subsistant est divisé en deux étages; chacun de ceux-ci, à son tour, est réparti en trois baies que séparent des motifs d'architecture, dessinant au-dessus de chacune d'elles une arcade en forme d'anse de panier, surbaissée au point d'être presque horizontale.

Des six niches ainsi formées, l'une est vide : c'est celle du milieu de l'étage inférieur; l'arc qui la recouvre est trilobé, surélevé au centre; elle est destinée à contenir l'ostensoire.

Les cinq autres renferment des compositions animées de nombreux personnages, figurant des épisodes de la légende de Saint-Jean-Baptiste, pendant sa vie et après sa mort.

Dans le compartiment gauche de l'étage supérieur nous voyons le Précurseur prêchant au peuple.

Son vêtement a glissé le long du corps, laissant à nu la poitrine et le bras droit; la *Légende dorée* (1) dit que ce vêtement était en poil de chèvre; une ancienne biographie en vers, à peu près contemporaine de notre sculpture, représente le saint comme affublé d'une peau de chameau :

La peau dvn chamel affubla  
Pour couvrir sa fragilite  
Oncques puis vestement nusa  
Fors cestui luy en verite.

Huit personnages écoutent le saint; deux sont debout à droite, un homme barbu et une femme d'un certain embonpoint; un à gauche, appuyé au mur; un au fond; les quatre autres sont assis, deux regardant le prédicateur,

---

(1) Édition citée *supra*, tome I, pp. 280 et suiv.

deux lui tournant le dos ; parmi ces derniers, une femme sur un siège bas en  $\asymp$ .

Au fond est une loge dont l'ouverture est divisée par des colonnettes en trois baies, dans chacune desquelles se tient un personnage.

Plusieurs des auditeurs font des gestes, les uns de contradiction, les autres d'admiration.

En pendant à ce panneau, nous voyons *le Baptême du Christ dans le Jourdain*.

Trois personnages seulement : à gauche, un spectateur enveloppé d'un très ample manteau ; au centre, les pieds dans l'eau du fleuve, le Christ levant la main droite comme pour prononcer les serments du baptême ; il est nu, à l'exception des reins autour desquels s'enroule une pièce de linge. A droite, enfin, saint Jean, qui verse l'eau sur la tête de son Divin Maître. Il a un genou en terre et fait de la main gauche un mouvement identique à celui que fait Jésus de la droite, comme s'il prononçait les paroles que répète le baptisé. La main droite qui versait l'eau lustrale a été brisée. Un gros livre avec fermoirs est posé sur le sol à côté de lui.

Le fond de la scène est occupé par un entassement de rochers au-dessus desquels se voit, à droite, un château-fort avec de nombreuses tourelles aux toits coniques très aigus.

Entre ces deux scènes et dans la niche plus grande du milieu se déroulent deux épisodes : *la Danse devant Hérode* et *la Décollation*.

Hérode Antipas ayant enlevé Hérodiade, femme de son frère Philippe, et vivant maritalement avec elle,

Saint iehan luy dist moult de laidure.....



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Au fond est une tribune dont l'arcade supérieure, ornée de guirlandes, est supportée par deux statuettes d'enfants nus, placées sur des colonnes.

Dans cette tribune, derrière un meuble cubique, sorte de table, est assise une femme, — probablement Hérodiade, — qui applaudit.

Au premier plan, à gauche, se trouve l'orchestre représenté par un seul musicien, — qui en vaut deux, il est vrai, car en même temps qu'il souffle dans l'instrument qu'il tient de la main gauche, il frappe, de la droite, sur un tambourin. Un sabre pend entre ses jambes.

Du côté opposé, entre un simple spectateur qui fait un geste d'admiration, et la fille d'Hérodiade, se trouve un homme, Hérode, sans doute, qui, dans le feu de son enthousiasme semble se laisser entraîner à imiter — assez gauchement d'ailleurs — les mouvements de la danseuse.

Comme contraste à cette scène joyeuse, on en voit, tout à côté, le dramatique dénouement : saint Jean-Baptiste vient d'avoir la tête tranchée. Il est tombé en avant, les bras étendus en croix, présentant au spectateur toute l'horreur de son col décapité. L'exécuteur a empoigné la tête par les cheveux et la dépose dans un plateau que lui tend une femme.

Les compositions que l'artiste a placées dans les compartiments latéraux de l'étage inférieur représentent des épisodes de la légende postérieurs à la mort du Précurseur.

A droite se trouvent des personnages qui, par ordre de Julien l'Apostat, brûlent les os du saint.

Les membres de saint Jean sont dans un brasier qu'active, au moyen d'un soufflet, un homme assis par terre, et qu'un

autre individu s'apprête à alimenter en y jetant un fagot qu'il décharge de son épaule.

Deux hommes sont au premier plan ; le plus rapproché du foyer tient un instrument monté au bout d'une longue tige et qui doit sans doute servir à attiser le feu.

Trois autres personnages enfin, dans diverses attitudes, occupent le fond. Peut-être parmi ces spectateurs se trouvent les moines qui, suivant la légende, dérobèrent une partie des ossements pour les porter à Philippe, évêque de Jérusalem.

Le dernier panneau nous montre la découverte de la tête de saint Jean-Baptiste, apportée à Jérusalem et ensevelie dans un coin du palais d'Hérode par ordre d'Hérodias.

Des tourelles reliées par un mur et percées de baies à plein cintre, des bâtiments à pignons, ici aigus, là à gradins, figurent le palais d'Hérode et la ville.

Deux personnages, dont l'un s'appuie sur le manche d'une pelle, sont agenouillés au premier plan, fouillant des décombres.

Deux autres, dont l'un fait le geste classique de l'étonnement, se tiennent debout derrière ceux-ci.

Un dernier individu montre de la main la tête du Saint, qui apparaît au fond d'une brèche pratiquée dans une muraille.

La décoration architecturale des six niches se compose de deux colonnes, placées au fond, et sur lesquelles retombent les nervures des voûtes d'arêtes. Elles séparent l'une de l'autre trois baies remplies par des motifs de style gothique flamboyant.

Les moulures supérieures des compartiments et les parties



pleines de la face du retable sont décorées de gracieux ornements, riches sans surcharge, et de feuillages joliment exécutés.

Les colonnes qui forment les arêtes des cloisons intermédiaires et extrêmes de la partie inférieure, se composent d'un socle octogonal, très élancé, supportant un fût cylindrique de même hauteur, — ce qui le fait paraître court et trapu, — et dans lequel sont taillés des dessins variés. Les chapiteaux ont de gros bourrelets ornés de feuillage.

Elles servent de piédestaux à quatre statuettes, sans doute les prophètes.

Les deux colonnes extrêmes de l'étage supérieur sont à peu près semblables à celles du bas, mais elles ne supportent pas de figures et les ornements des chapiteaux sont plus importants.

Les deux colonnettes intermédiaires sont de moitié environ moins élevées et sont surmontées chacune d'une statuette de saint, abritée sous un dais.

L'auteur flamand que nous avons cité, donne comme dimensions de l'encadrement une aune de Belgique et vingt-neuf lignes en hauteur sur une largeur de une aune et soixante-dix lignes. Les figures de l'avant-plan mesurent vingt-quatre lignes de hauteur.

Nous avons gardé pour la fin une indication qui peut être des plus importantes au point de vue de la détermination de la date de la sculpture : dans l'espace qui sépare les archivoltes de la première zone des moulures qui marquent le pied de la seconde, sont creusées six niches, dont chacune contient un buste.

Si l'on s'accorde avec l'écrivain du *Vaderlandsch Museum*



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

La partie supérieure de chacune des dix cases dessine une arcade en accolade ; de gracieux rinceaux sont découpés dans les écoinçons.

Différents épisodes de la vie et de la passion de sainte Colombe sont représentés par plus de cent personnages.

La composition placée dans la première case de gauche de la région supérieure figure le baptême de la sainte. Celle-ci, entièrement nue, est plongée jusqu'à la ceinture dans une cuve de forme hexagonale remplie d'eau et qu'entourent plusieurs personnages.

Dans l'angle droit se tient l'évêque qui administre le sacrement ; il est coiffé de la mitre et lève la main droite au-dessus de la tête de la sainte ; du côté opposé est un prêtre portant de la main gauche un cierge torse, de l'autre un livre dans lequel il lit. Au fond se voient d'abord un acolyte muni de l'encensoir ; puis un autre ecclésiastique tenant des deux mains un livre fermé. Entre lui et sa voisine — une jeune femme fort jolie — on aperçoit la figure au gros nez, aux joues rebondies, au double menton, d'un personnage coiffé d'un chapeau rond à fond aplati.

Enfin, tout en avant, deux petits enfants de chœur sont placés à côté de la cuve baptismale, dont leur tête ne dépasse pas le bord.

Dans le panneau suivant, nous voyons la sainte soutenant sa religion contre les objections de deux vieillards. Tous trois semblent compter sur leurs doigts comme pour énumérer leurs arguments.

Deux femmes sont debout derrière sainte Colombe ; un homme barbu est au fond ; un spectateur à droite.

La jeune fille est vêtue, comme dans toutes les scènes

suivantes, d'une robe très longue recouverte jusqu'à la ceinture par un corsage collant, dont les manches sont arrêtées à l'épaule pour laisser passer celles de la robe, et orné, tant au bord inférieur qu'autour des bras, d'une série de glands.

Sa coiffure est une sorte de bonnet emboîtant complètement la partie postérieure de la tête et du fond duquel tombe une pièce de linge, rattachée à la ceinture. Une bande plate, au bord décoré d'un rang de perles, part de la base du crâne et se contourne en volute au-dessus des oreilles, de manière à les cacher entièrement.

L'un des vieillards qui discutent porte des chausses à double rang de crevés; tous deux, de même que celui qui se tient au fond, ont d'amples manteaux et de lourds couvre-chefs.

Une ville se déroule au fond, dominée par un château-fort.

Troisième compartiment. — Aurélien vient d'arriver à Sens; il a entendu parler de la sainte et, *tanquam leo rugiens et rapiens, quaerens quem devoret* (1), il a ordonné qu'on la lui amenât sur-le-champ.

D'abord, il tâche de la persuader de sacrifier à ses faux dieux lui promettant, si elle y consent, de lui donner en mariage son fils bien-aimé, Aurélius.

C'est cet épisode qu'a représenté le sculpteur.

Le tyran, reconnaissable à sa longue barbe tressée, arrive de la droite, tenant par la main son fils qu'il présente à sainte Colombe; celle-ci fait un geste de refus.

---

(1) Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecæ regiae bruxellensis. Tomus I, p. 502, *De Sancta Columba, virgine et martyre*. (Ediderunt hagiographi bollaudiani, Bruxellis 1886.)

Derrière elle est le serviteur d'Aurélien qui l'a amenée ; de même que les trois spectateurs placés au fond, il semble, par ses gestes, s'étonner de l'obstination de la jeune fille. L'un de ces trois personnages a un mouvement de tête et une expression de physionomie tout à fait éloquents.

L'horizon est borné par les murailles de l'enceinte, découpées de créneaux et flanquées de tourelles. Deux édifices avec pignons à gradins les dépassent. A droite est la porte de la ville, sur l'arcade de laquelle rampe un animal fantastique.

Quatrième panneau. — Sainte Colombe a répondu aux promesses d'Aurélien en le comparant au démon, cherchant à tenter le Christ par l'offre de l'empire du monde, dont il lui montre les richesses. Le tyran, changeant de système, menace la vierge de la faire brûler vive ; mais la crainte du supplice n'a pas plus d'action sur la foi de la jeune fille que l'ambition des grandeurs. L'empereur, furieux, la fait alors conduire à l'amphithéâtre et ordonne de l'y enfermer. C'est le sujet de cette composition.

Le même individu que nous avons vu précédemment amener Colombe devant Aurélien, la conduit maintenant à la prison. Cet homme est vêtu d'une tunique s'arrêtant au-dessus des genoux, et d'un haut-de-chausses collant et court, dont les jambes se terminent par une rangée de crevés. Il porte un chapeau aplati. A sa hanche gauche pend un large sabre sur la poignée duquel il appuie la main, tandis que de l'autre, il tient l'extrémité d'une corde qui attache les mains de la sainte. Celle-ci, très calme, se dirige vers l'amphithéâtre, dont l'entrée se voit à gauche.

Du côté opposé de la scène, l'empereur Aurélien, haussant les épaules et gesticulant, exprime son indignation et sa



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



est allé criant par la ville ces merveilles et confessant le Dieu de la bienheureuse Colombe.

Ces choses arrivent aux oreilles de l'empereur, qui ordonne à ses satellites de lui amener la sainte. Les soldats se présentent à l'amphithéâtre, mais la vue du fauve les fait reculer.

C'est ce que l'artiste a représenté dans le premier compartiment, à gauche, de l'étage inférieur du retable.

Des trois guerriers envoyés par Aurélien, l'un est tombé assis sur le sol ; un autre semble prêt à s'enfuir, en donnant des marques de terreur ; le dernier, placé entre ceux-ci, s'adresse à l'empereur qui lui-même se retire avec crainte dans l'angle gauche, à l'horizon duquel on aperçoit la ville.

Tous ces hommes sont terrifiés, *terrore perterriti*, par la vue de l'ourse, qui, debout et appuyée contre la porte du cachot, en défend l'entrée.

En face du spectateur, la sainte assiste à cette scène du haut d'une fenêtre barricadée par un fort grillage de fer.

Le tyran ordonne ensuite de mettre le feu à la prison ; la bête fauve s'enfuit ; la pluie tombant en abondance éteint l'incendie et Colombe n'est pas atteinte par les flammes.

Nous pensons qu'une interversion a dû être faite soit par le sculpteur même, soit postérieurement à l'exécution de l'œuvre dans l'ordre du second et du troisième compartiment de cette partie du retable. Nous décrirons donc le troisième avant le second.

Nous y voyons la sainte en présence de l'empereur, qui l'interroge sur les sortilèges et les maléfices auxquels certainement elle a dû, selon lui, avoir recours, aussi bien pour avoir obtenu le secours de la bête sauvage que pour avoir ordonné à la pluie d'éteindre l'embrasement de la prison.

Aurélien est assis à gauche dans un fauteuil à dossier élevé formant dais. Accroché à la partie supérieure du siège, un démon se penche vers l'oreille du tyran, lui soufflant de mauvais conseils.

Devant l'empereur se tient la martyre, les mains liées; son attitude est ferme et digne.

Les quatre guerriers qui l'ont amenée sont rangés autour d'elle. Ils sont couverts de casques de formes diverses et d'armures très ornées.

Un vieillard se trouve au fond, près de l'empereur, et semble écouter avec intérêt les réponses de la jeune chrétienne.

Celle-ci ayant persisté dans son refus de renier sa religion, Aurélien ordonne de lui trancher la tête.

Dans le panneau précédent, nous la voyons marcher au supplice, conduite par quatre bourreaux.

L'un d'eux, à droite, l'attire vers lui en la tenant par le bras. Elle a les mains jointes.

Un soldat, par derrière, la pousse du genou; sa main gauche est cramponnée à la pièce d'étoffe qui tombe du chaperon de la martyre; de la droite il tient une longue massue. Ce personnage rappelle beaucoup le juif que nous avons vu, dans divers retables, placé derrière le Christ dans la scène du Portement de la Croix.

Les têtes ricanantes des deux autres hommes se détachent, au fond, sur le panorama de la ville. Enfin, dans l'angle gauche se tient l'empereur Aurélien, caressant d'une main les longues nattes de sa barbe et, comme dans les compositions précédentes, portant de l'autre son bâton de commandement.



Les deux derniers compartiments qui nous restent à décrire figurent, l'un le dernier supplice, l'autre l'ensevelissement de la martyre.

Sainte Colombe, avant de recevoir le coup mortel, a donné à ses bourreaux son vêtement neuf, dit la légende (*anabolatium suum novum*), afin d'obtenir d'eux la permission de prier.

Au moment où l'artiste nous la montre, elle vient de subir la décollation ; ses mains sont encore jointes. Son corps est étendu sur le sol ; la tête est tombée et de la plaie béante du cou s'échappe un ruisseau de sang.

L'exécuteur est au milieu de la scène ; sa physionomie est particulièrement féroce ; sa main est encore appuyée sur la poignée du large sabre qui vient de trancher la tête de sainte Colombe.

Trois personnages se tiennent de chaque côté de lui. Ceux qui sont à droite du spectateur sont des vieillards barbus, enveloppés de grands manteaux ; parmi les autres se trouve, au premier plan, l'empereur, toujours porteur des insignes de sa puissance.

Aurélien occupe encore la même place dans la dernière composition. De la main gauche, il touche l'épaule d'un homme qui, un genou en terre, tient la tête de la martyre.

Le corps de celle-ci, dont les mains sont toujours jointes, est porté par deux autres individus qui s'apprêtent à le déposer dans le tombeau.

Au premier plan, à droite, l'homme qui vient de creuser la fosse s'appuie d'une main sur le manche de sa bêche, tandis qu'il porte l'autre à sa coiffure, soit par respect pour la morte, soit pour rafraichir sa tête que son ardeur au travail a trempée de sueur.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

bien que l'aurore de la Renaissance s'y laisse pressentir.

Elle se trouve dans un état de conservation à fort peu près irréprochable.

## RETABLE DE BARVAUX-EN-CONDROZ

(au Musée archéologique de Namur).

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le Musée de la Société archéologique de Namur possède un retable provenant, d'après un renseignement qui nous a été donné, d'un village des environs de Rochefort, d'après M. le chanoine Reusens (1), de Barvaux-en-Condroz.

Cette œuvre appartient au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle ; les sujets qu'elle représente sont tirés de la vie de Jésus-Christ.

Nous ne citons guère ce retable que pour mémoire : son exécution, assez grossière, lui donne peu d'importance au point de vue de l'histoire de la sculpture. Il présente toutefois un intérêt suffisant pour être mentionné, eu égard à la polychromie des figures et des fonds qui a été conservée tout entière et que l'on a eu le bon esprit de ne pas chercher à rafraîchir ou à remettre à neuf.

## RETABLE DE LOYERS

(au Musée archéologique de Namur).

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Parmi les collections de la même Société figure un fragment de retable provenant de la chapelle de Loyers, près Andenne.

---

(1) *Op. cit.*, p. 271.

D'un style Renaissance plus avancé que le précédent, ce morceau de sculpture est d'une exécution très intéressante.

Le sujet du groupe est l'évanouissement de la Vierge.

Saint Jean et la Madeleine soutiennent la mère du Christ. Une femme, dont la physionomie présente une saisissante expression de douleur, s'approche d'eux. Un peu plus loin, deux hommes arrivent en courant.

Le fond paraît être une grotte ou des rochers.

Si l'on peut reprocher aux quatre premières figures d'être quelque peu maniérées, il n'en est pas de même des deux hommes, qui sont traités fort simplement, dans une attitude des plus réussies et sans aucune recherche.

L'ensemble est très élégant; cette page charmante rappelle — avec moins de simplicité — la manière de Guillaume Hessels.

L'unique groupe qui subsiste suffit pour faire déplorer la perte du reste de la composition.

## RETABLE DE LOUVAIN

(au refuge de la Charité).

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Pour mémoire encore, nous nous bornerons à mentionner un petit retable du xvi<sup>e</sup> siècle qui, après avoir appartenu à l'hôpital de Louvain, a été transporté au refuge de la Charité, dans la même ville.

Cette œuvre représente plusieurs scènes de la vie de Notre-Seigneur. La sculpture en est assez médiocre et la valeur artistique à peu près nulle.

## RETABLE DE GEDINNE.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nous avons eu l'occasion, à propos du retable de l'Ermitage des Grands Malades, à Namur, de mentionner le nom de JEAN MUZELLE.

M. J. Borgnet, dans ses *Analectes namurois*, attribue à cet artiste la paternité du retable en chêne qui décore l'église de Gedinne.

Celui-ci ne serait pas la seule œuvre de ce genre dont Jean Muzelle ait doté la province de Namur : il est, en effet, cité (1574) comme ayant sculpté un retable dont le dessin et la polychromie étaient l'œuvre de JEAN GOBLET; un autre compte le mentionne comme l'auteur d'un retable appartenant à l'église de Saint-Jacques, au faubourg de Dinant.

A en juger par l'échantillon de son talent qui est parvenu jusqu'à nos jours, Jean Muzelle était un dessinateur et un ornemaniste plus qu'un sculpteur.

En effet, si les figures des scènes principales, taillées en ronde-bosse, manquent de finesse dans l'exécution, l'ornementation, par contre, est d'une élégance remarquable.

Le retable de Gedinne occupe tout le centre du maître-autel de l'église. Plus important que celui de Namur, dont il paraît à peu près contemporain, il se rapproche beaucoup de celui-ci par le style, par les dispositions générales et surtout par l'ornementation.

Il est également divisé, dans sa largeur, qui est de deux mètres vingt-deux centimètres, en trois compartiments que séparent deux cloisons dont les montants sont formés, comme ceux de l'encadrement, de figures-cariatides. Ces compar-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Outre les ravissants entrelacements de fleurs et de fruits qui enrichissent tout l'encadrement, nous devons louer tout spécialement les motifs ajourés, avec tête de chérubin au centre, qui remplissent les cintres des arcades et les gracieuses frises qui suivent les contours des archivoltés ; ces détails sont tout à fait charmants.

Les volets qui ferment le retable ont été ajoutés en 1870.

Cette restauration et celle que nous avons signalée plus haut ne sont malheureusement pas les seules que l'œuvre ait subies ; un indigne bariolage a remplacé la polychromie primitive ; l'encadrement à colonnes, le fronton qui le surmonte et les volets sont ridiculement enluminés ; de grands ornements sur fond bleu, rose ou lilas, de grosses rayures sur fond vert, etc., etc., sont les tapageurs et regrettables résultats d'un manque de goût déplorable.

## RETABLE DE REDU-SOUS-WELLIN.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il se trouvait au presbytère de Gedinne, il y a une vingtaine d'années, trois panneaux sculptés appartenant au desservant de cette paroisse.

Ces fragments ont disparu depuis cette époque ; M. le curé actuel de Gedinne, qui est en fonctions depuis douze ans, n'en a jamais eu connaissance et aucun habitant de la localité n'a pu dire ce qu'ils étaient devenus.

Ils constituaient les restes d'un retable provenant de la commune de Redu (canton de Wellin).

L'encadrement architectural qui les renfermait dans l'ori-

gine avait été abandonné et, ici comme à Vezon, on n'avait conservé que les groupes de figures.

Ces compositions, comme celles de la région supérieure du retable de Gedinne, avaient trait à la passion de Notre-Seigneur.

La première représentait *le Portement de la Croix*. L'artiste a choisi le moment dramatique de la rencontre du Christ et de Sainte Véronique; derrière celle-ci était un fort joli groupe de femmes pleurant.

Au second plan se voyaient deux hommes à cheval, coiffés de turbans. Une ville se développait à l'horizon.

La deuxième scène avait pour sujet *le Crucifiement*.

Un groupe de cavaliers, de soldats et de juifs s'agitait au pied de la croix sur laquelle se trouvait — ou plutôt devait se trouver — le Rédempteur; cette figure avait disparu.

A droite et à gauche étaient les deux larrons; en avant, le groupe touchant de la Vierge, entourée de Marie-Madeleine et de saint Jean.

Le troisième panneau était loin d'avoir la délicatesse et l'habileté d'exécution des deux précédents et ne paraissait pas être de la même main. Il représentait *la Résurrection*.

Au centre de cette composition devait se voir le Sauveur, enlevé au ciel dans une gloire. Ici, comme dans le second panneau, la statuette de Jésus-Christ faisait défaut.

Dans la scène du crucifiement on apercevait, au-dessus de la croix du Rédempteur, la figure du Père Eternel, les bras ouverts.

On ignore quel est l'auteur — ou quels sont les auteurs — de ces sculptures, et il serait difficile de leur assigner une



date exacte. Il est toutefois certain qu'elles appartenaien<sup>t</sup> à l'époque de la Renaissance.

La différence constatée entre les deux premiers panneaux et le troisième peut donner à supposer qu'ils n'appartenaien<sup>t</sup> pas, dans le principe, au même ensemble et que le retable dont ils proviennent avait été complété, comme paraît l'avoir été celui de Saint Quirin, à Loenhout, dont nous parlerons plus loin, au moyen de fragments empruntés à une autre œuvre représentant les mêmes sujets.

## RETABLE DE 'S HEEREN-ELDEREN.

FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le retable qui décore l'église de 's Heeren-Elderen appartient à cette période de transition où le style, s'éloignant de plus en plus de la simplicité primitive des gothiques, est près de tomber dans les exagérations de la Renaissance.

La disposition générale des retables est encore la même : trois divisions principales, dont l'une, au centre, est surélevée; mais la forme rectangulaire disparaît : les angles supérieurs s'arrondissent ; l'arête des compartiments latéraux cesse d'être horizontale et de venir heurter perpendiculairement la paroi de la division centrale ; elle s'y relie par un arc de cercle et s'élève peu à peu vers le point culminant ; les courbes, en se rattachant l'une à l'autre, forment des angles qui donnent naissance à l'accolade.

La décoration architectonique se ressent aussi de cette tendance vers le maniéré; elle était d'une extrême richesse ; elle devient presque surchargée ; c'est, en quelque sorte, un



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Huit personnages animent également la composition du milieu, qui représente *la Circoncision*.

La dernière niche de cette rangée contient neuf figures et a pour sujet *l'Adoration des Mages*.

Le panneau gauche de la région supérieure possède aussi neuf statuettes; c'est *le Portement de la croix*. L'artiste a montré le touchant épisode de la rencontre de Sainte-Véronique; celle-ci tient le linge avec lequel elle a essuyé le visage de son Divin Maître et sur lequel les traits du Sauveur ont laissé leur empreinte.

Nous arrivons à la scène principale, tant par l'emplacement qu'elle occupe que par le nombre des acteurs (quatorze) et par son sujet : *le Crucifiement*.

Aux pieds des instruments de supplice s'agitent les bourreaux, à l'écart desquels se tiennent la Vierge et les personnages qui l'entourent d'habitude.

Ces personnages se retrouvent dans le dernier compartiment à droite, qui contient neuf figures, et représente *la Mise au tombeau*.

Le tout est polychromé et doré.

## RETABLE DE SAINTES.

COMMENCEMENT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le retable appartenant à l'église de Saintes, près de Hal, représente diverses scènes empruntées à la vie et au martyre de sainte Raynelde — ou Reinelde, — patronne de la paroisse.

Nous rappellerons brièvement la légende, pour la clarté du sujet.

Wiger, père de sainte Raynelde, s'est retiré dans un monastère; sa femme, Amelberge, a pris le voile.

Après avoir fait vœu de chasteté, Raynelde et sa sœur Gudule, qui deviendra dans la suite la patronne de Bruxelles, se rendent à l'abbaye de Lobbes; mais les moines refusent de leur en ouvrir les portes, leur disant qu'aucune femme ne pouvait pénétrer dans leur maison.

Sainte Gudule se retire; sa sœur, au contraire, persiste dans sa résolution et, pendant trois jours et trois nuits, sans prendre aucun aliment, elle reste prosternée sur les genoux et les coudes devant la porte du saint lieu.

Au milieu de la troisième nuit, pendant que les frères se livrent au repos, les portes du monastère s'ouvrent d'elles-mêmes, et, sans qu'aucun être humain en agite les cordes, les cloches se mettent en branle.

Les moines, réveillés par le son, accourent de tous côtés et trouvent, à leur grande surprise, sainte Raynelde prosternée dans l'église de l'abbaye, au pied de l'image du Rédempteur.

Cette scène fait le sujet de la première composition du retable.

La sainte est agenouillée devant l'autel de l'église abbatiale.

Un moine — l'abbé, sans doute, — venant de la droite, s'avance vers elle la main tendue et semble lui poser des questions.

Deux autres religieux se tiennent à gauche; leur attitude exprime bien l'étonnement qu'ils éprouvent en voyant dans ce lieu celle à qui ils en ont refusé l'entrée. L'attitude de l'un d'eux rappelle — mais en retournant la pose — Marthe

accueillant la Vierge, dans la scène de *la Visitation* du retable de Tongres.

Au fond, du même côté, est un jeune homme qui ne porte pas le costume monastique. Il a de longs cheveux tombant sur les épaules; il est vêtu d'une tunique à larges manches et s'appuie sur une hampe à l'extrémité de laquelle pend une sorte de petite bannière.

On interroge la jeune fille, elle raconte le miracle qui lui a ouvert les portes du sanctuaire; l'abbé et les moines se jettent à ses genoux et lui demandent de prier pour eux, ce qu'elle fait; puis, ayant fait don de ses biens au couvent; elle se rend à Jérusalem.

Avant de partir, elle reçoit la bénédiction de l'abbé et des frères : « Dehinc benedictione accepta a patre monasterii et fratribus..... » (1).

Le sculpteur a représenté ce moment solennel dans le compartiment central du retable.

Il a près du double de la hauteur des autres et figure, comme le précédent, l'intérieur de l'église abbatiale.

Le fond est occupé par l'autel, surmonté d'un grand crucifix.

Sainte Raynelde, agenouillée au centre du tableau, se tourne à demi vers la gauche et lit dans un missel que lui présente un moine agenouillé. Le jeune homme à la longue chevelure que nous avons vu près de l'autel, dans le tableau précédent, assiste, à la même place, à la cérémonie.

Devant l'autel, l'abbé de Lobbes pose une main sur la tête de la Sainte et fait, de l'autre, le geste de la bénédiction.

---

(1) *Acta sanctorum. Julii tomus quartus*, p. 176. (Paris, 1868.)



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



aux parois intérieures du panneau central, d'abord faisant l'aumône, puis accomplissant son pieux pèlerinage.

Dans le dernier compartiment, il nous transporte au dramatique dénouement de la légende.

Debout au milieu de la scène, les bras derrière le dos, liés à un pieu fiché en terre, la martyre, calme et superbe, est insensible aux tortures que lui infligent ses persécuteurs : « ... viriliter expectabat ferientis ictum..... »

L'un des bourreaux, dont la physionomie éclate d'une joie infernale, empoigne à pleine main et tire avec violence la longue chevelure de la jeune fille, en heurtant celle-ci du genou.

Un autre, à gauche, balance, avant de l'en frapper, un martinet, dont les deux lanières sont renforcées, aux extrémités, de boules de métal. Deux hommes se tiennent, de chaque côté du fond, paisibles spectateurs de cette horrible scène.

Un dernier bourreau, dans l'angle droit, s'apprête à mettre fin au supplice de la sainte en lui tranchant la tête d'un coup de sabre.

Cet individu présente un grand intérêt au point de vue de la sculpture : il est presque identique à un personnage que nous avons rencontré dans la cinquième composition du « Martyre de Saint-Georges. »

De nombreux indices que l'on relève dans cette sculpture, et tout spécialement dans les autres figures de ce panneau, ne permettent pas de douter que ce retable ne sorte de l'atelier de Jean Borremans (1).

---

(1) Nous conservons l'orthographe : *Borremans*, que nous avons employée dès le début de ce travail, et qu'a adoptée également M. Ed. Van Even.

Le document qu'a découvert ce dernier porte : *Jan Borreman*; le Musée des

Les divers groupes que nous venons de décrire sont disposés dans trois compartiments rectangulaires, dont l'un, au centre, est surélevé, comme nous l'avons dit déjà. Il mesure un mètre quatre-vingt de hauteur; les deux autres n'ont qu'un mètre quinze centimètres. La largeur totale du retable est de deux mètres; sa profondeur de vingt centimètres.

La hauteur moyenne des vingt personnages est de quarante centimètres environ.

Une plate-bande, décorée de discrètes ciselures, sépare chaque panneau d'une niche placée à un étage inférieur.

Celle du milieu sert de tabernacle, les deux autres contiennent des châsses; un petit soubassement supporte l'ensemble.

Des motifs d'architecture gothique figurant des baies avec meneaux garnissent les fonds des trois grandes cases, au-dessus des compositions principales.

D'autres motifs en forme de clochetons ajourés surmontent chacun des trois compartiments et servent de niches à autant de statuettes de saints.

Les arêtes antérieures des parois extrêmes sont flanquées de contreforts avec pinacles à crochets.

Architecture et personnages sont entièrement dorés.

---

Antiquités a rectifié l'étiquette du retable de Saint-Georges conformément à la signature du retable de Güstrow : *Jan Borman*. Remarquons enfin que la moitié, visible, de la signature du retable d'Hérentin, par le fils du même artiste, est formée des quatre lettres : *Borre...*

On sait qu'à cette époque les noms propres n'avaient pas d'orthographe régulière.



## RETABLE DE LOENHOUT.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Saint Quirin, ce fils du premier des Césars qui confessa la religion du Christ et qui fut baptisé par le pape Fabien, devait comme son père, tombé victime de la rage impie de Decius, payer de sa vie son dévouement à la foi chrétienne.

En l'an 269, Claude second le soumit à la torture ; l'inébranlable foi de saint Quirin ayant résisté à tous les supplices, le féroce empereur le fit mettre à mort secrètement pendant la nuit et fit jeter son corps dans le Tibre.

La douloureuse passion de ce martyr a inspiré plusieurs tailleurs d'images ; le retable en chêne sculpté, appartenant à la chapelle dédiée à Saint-Quirin, dans la commune de Loenhout, et qui en représente sept épisodes, semble fait de la réunion de groupes et de statuettes empruntés à diverses compositions ayant pour sujet la même légende.

Il est visible, en effet, que toutes les figures qui animent cette œuvre ne sont pas dues au même ciseau, et cette circonstance n'était point de nature à faciliter la restauration du rétable ; cependant MM. De Boeck et Van Wint, sculpteurs à Anvers, qui furent chargés de ce travail délicat en 1867, s'en acquittèrent à leur honneur, comme le constate le rapport des délégués de la Commission royale des monuments, inséré un an plus tard dans le *Bulletin* (1).

Le même recueil a antérieurement fait une autre mention

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VII (1868), p. 475.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Les groupes, comme les ornements architectoniques, sont en bois sculpté et doré.

Ce beau retable se trouvait autrefois dans l'église paroissiale. Il est à espérer que les autorités qui en ont la garde sauront prendre les précautions nécessaires pour le préserver des causes de destruction auxquelles nous devons la perte de tant de chefs-d'œuvre.

HENRY ROUSSEAU.

(*A continuer.*)







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



cution de l'autel a été effectuée avec le plus grand soin et que ce meuble ne laisse rien à désirer sous aucun rapport ; sa polychromie a aussi été traitée dans les meilleures conditions. Il y a donc lieu de liquider les subsides promis pour cette entreprise par le Département de l'intérieur et de l'instruction publique.

En ce qui concerne les vitraux, leur exécution n'est pas d'un mérite suffisamment artistique pour être subsidiée sur les fonds réservés exclusivement à l'encouragement des Beaux-Arts.

e du poète  
n Duyse,  
ermonde.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Devreese, le modèle de la statue du poète Van Duyse, destinée à figurer sur l'une des places publiques de la ville de Termonde (Flandre orientale).

Cette œuvre d'art étant bien réussie et le projet du piédestal étant également bien traité, la Commission a émis l'avis qu'il pouvait être passé à l'exécution définitive.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

s de justice  
Verviers.

Le Collège a émis un avis favorable sur le projet modifié par M. l'architecte Remouchamps pour la construction d'un palais de justice à Verviers (Liège). L'auteur a été engagé toutefois à apporter encore à son étude les modifications suivantes : 1° supprimer le petit cordon tangeant aux archivolttes des fenêtres, afin de dégager celles-ci de la corniche supérieure de la façade ; 2° remplacer la lucarne de l'avant-corps par un motif plus important ; 3° alléger l'ensemble des moulures du grand arc de la tour en supprimant le cordon rampant qui l'encadre.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs à la construction de presbytères :

Construc  
et restaur  
de presby

1° A Queue-du-Bois (Liège), sous la réserve d'établir la citerne et la fosse en dehors des bâtiments, afin d'éviter des infiltrations dans les maçonneries; architecte, M. Monseur;

2° A Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut); architecte, M. Simon;

3° Au hameau du Bourgeois, sous Rixensart (Brabant), moyennant de tenir compte de quelques observations de détail qui ont été indiquées à l'auteur, M. Desteinbachberick;

4° A Schuelen (Limbourg), à la condition d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage; architecte, M. Martens;

5° Au hameau des Haies, sous Marcinelle (Hainaut), sous réserve de supprimer les arcatures projetées à la base du pignon de la façade principale et d'établir ce pignon à fleur de la façade; architecte, M. Dirick;

6° A Liberchies (Hainaut); architecte, M. Simon;

7° A Hamme-Mille (Brabant); il y aura lieu toutefois d'améliorer la pente de l'escalier en faisant commencer la montée plus près du vestibule; architecte, M. Allaert;

8° A Desselghem (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

9° A Hacsrode (Brabant), en tenant compte de quelques observations présentées par M. l'architecte provincial; auteur, M. Langerock.



Le Collège a également approuvé :

1° Le projet relatif à l'appropriation d'un immeuble destiné à servir de presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg) ; architecte, M. Serrure ;

2° Le plan de dépendances à construire au presbytère de Bevel (Anvers) ; architecte, M. Blomme ;

3° Le projet de restauration du presbytère d'Eelen (Limbourg) ; architecte, M. Vanwyck ;

4° Le devis des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Meldert (Limbourg), architecte, M. Martens.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église  
Haesrode, 1° A Haesrode (Brabant) ; architecte, M. Langerock ;

Église  
de Ligny. 2° A Ligny (Namur), sous réserve d'améliorer la courbe adoptée pour les voûtes en bardeaux, dont l'aspect n'est pas heureux, et de mieux assurer la liaison de la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour ; architecte, M. Petit ;

Église  
de Marloie. 3° A Marloie, sous Waha (Luxembourg), architecte, M. Van Gheluwe ;

Église  
de Remoiville. 4° A Remoiville, sous Hompré (Luxembourg), à la condition de tenir compte des observations formulées par l'autorité diocésaine dans son rapport du 17 avril 1893 ; architecte, M. Cupper ;

Église  
de Robelmont. 5° A Robelmont (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert.

Ont aussi été approuvés les projets de reconstruction partielle des églises :

Église de  
Saint-Remy. 1° De Lens-Saint-Remy (Liège), sous réserve de sup-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

- Église  
Bavegem.  
de Hives.  
Église  
Neerpelt.  
Église  
Rossignol.  
de Vieusart.  
Église  
Coolscamp.  
Église  
Vieuxville.  
de Deynze.  
Église  
Walcourt.  
Église  
Saint-Bavon,  
Gand.
- 1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Bavegem (Flandre occidentale); architecte, M. Goethals;
  - 2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Hives (Luxembourg); architecte, M. Verbas;
  - 3° Le projet de restauration de l'église de Neerpelt (Limbourg); architecte, M. Christiaens;
  - 4° Le projet des travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Rossignol (Luxembourg); architecte, M. Lange;
  - 5° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Vieusart, sous Corroy-le-Grand (Brabant); architecte, M. Barbier;
  - 6° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Coolscamp (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;
  - 7° Le projet de restauration du chœur de l'ancienne église de Vieuxville (Liège); architecte, M. Lohest;
  - 8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, à Deynze; architecte, M. Van Assche;
  - 9° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Walcourt; architecte, M. Langerock;
  - 10° Le projet dressé en vue du rétablissement de la fenêtre du pignon nord du transept de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), d'après les recherches faites depuis le placement des échafaudages; architecte, M. Mortier;

11° Le devis estimatif de la seconde série de travaux à effectuer pour la restauration de l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

Église de Sainte-Catherine à Malines

12° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église d'Handzaeme (Flandre occidentale) et au rétablissement de la flèche de cet édifice; architecte, M. Soete;

Église d'Handzaeme

13° Le compte des travaux de restauration effectués en 1892 à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant).

Église de Saint-Pierre à Anderlecht

— Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration intérieure exécutés à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant).

Église de Saint-Germain à Tirlemont

Les délégués ayant constaté que tous les ouvrages prévus sont terminés et qu'ils ont été effectués dans de bonnes conditions, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu de liquider les subsides alloués pour cette entreprise.

— Des délégués se sont rendus à Aubechies (Hainaut), le 3 mai 1893, afin d'examiner si l'église paroissiale, dont la construction remonte à l'époque romane, peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

Église d'Aubechies

Les délégués sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'opérer ce classement : l'édifice en question a été fortement mutilé; on remarque à l'intérieur comme à l'extérieur des traces d'arcades qui font supposer que l'église avait autrefois des bas-côtés et un transept, mais l'état actuel de l'édifice ne permettrait guère de lui restituer ses dispositions primitives. Du reste, la dépense en serait assez élevée et la superficie actuelle de l'église est suffisante pour la population.

Quoi qu'il en soit, il importe de conserver ce petit édifice et, en se ralliant à l'avis de ses délégués, le Collège a cru

pouvoir engager l'autorité supérieure à intervenir par des subsides dans les frais à faire pour atteindre ce but.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Aujourd'hui M. Hazard veut bien nous communiquer ses objets de Hombois pour les décrire, et nous nous empressons d'en profiter et de faire un rapport sur ce cimetière.

M. Hazard possède de cette source une trentaine d'urnes funéraires, huit petits couteaux dont un courbé en petite faucille, autant de glaives ou scramasaxes de toutes variétés, deux épées, une demi-douzaine de lances, petites et grandes, simples ou à crochets, à lame large ou étroite; une couple de grandes haches et une petite; plusieurs briquets avec silex nombreux, éraillés par le briquet, les uns bruts, les autres taillés en lames pendant l'antiquité à l'époque de la pierre et portant la patine caractéristique; huit ou neuf boucles ou plaques incomplètes en acier damasquiné dont deux ou trois ornées de clous en cuivre comme ornement; de grandes boucles et plaques en bronze blanc et jaune, ciselées et étamées ou non étamées, etc., etc.

Enfin, un grand nombre de fibules, petites boucles, accessoires de fourniments militaires, instruments et outils, couteaux, cisailles, forces, objets de toilette en bronze, épingles à cheveux, styles à écrire, deux bagues, etc., etc.

Nous décrirons la plupart des objets; mais la partie la plus intéressante et la plus importante de notre mémoire sera, sans aucun doute, la discussion de certains d'entre eux et de plusieurs questions qui se sont présentées

Cette partie n'est pas tant la conséquence de la découverte du cimetière de *Hombois* et des éléments qu'il a fournis, que le résultat de l'expérience acquise et de l'étude attentive des tombes et de leur mobilier dans de nombreuses fouilles et de la comparaison et de l'appréciation des éléments que ces fouilles ont fournis, le tout combiné avec l'examen d'anciens textes.

Nous ne réunirons pas ces discussions et ces questions en un même chapitre ou en une espèce de corps de doctrine. La matière qui se rapporte à certains côtés des mœurs militaires franques est trop incomplète encore aujourd'hui pour qu'on puisse en faire un traité; même rudimentaire.

Ces questions restent jusqu'à ce jour beaucoup trop diverses pour que nous puissions les condenser en un tout; nous croyons préférable de décrire les objets par groupes méthodiques ou par catégories, et de joindre à chaque groupe les questions qui s'y rapportent et à la solution desquelles ont concouru l'observation et l'étude.

Ces études tendent surtout à la solution d'une question générale qui est au-dessus de toutes les autres et qui, en ce moment, est tout à fait à l'ordre du jour depuis le Congrès de Charleroi : la *classification des cimetières francs*, leur chronologie, leur synchronisme et les éléments nouveaux qui sont mis à notre disposition pour ce but.

Ces éléments deviennent chaque jour plus nombreux et plus importants. Nous ne pourrions même les indiquer tous à propos du cimetière de *Hombois*; il en est qui doivent être discutés en parlant d'objets que n'a pas fournis ce cimetière. Nous en réservons donc la discussion pour d'autres fouilles qui ont produit ces objets.

Cette question de la classification des cimetières francs devient d'autant plus opportune que plusieurs l'ont abordée en France avec trop peu d'expérience et trop peu de compétence, et ont proposé des solutions radicales avec un aplomb que ne permet certainement pas l'état de la question et en y mêlant naïvement beaucoup trop d'imagination.

La question franque n'est pas la même en France et en



Belgique, nous l'avons dit et prouvé dans un ouvrage fait uniquement dans ce but (1), et il importe de ne pas oublier, comme d'aucuns l'ont fait, que les Francs habitaient le sol belge depuis plus d'un siècle quand ils s'établirent sur la partie septentrionale de la France actuelle, et c'est dans les fouilles faites en Belgique, et non en France, qu'il convient de chercher les cimetières francs des premières époques. Les cimetières du sol français ne sont pas des premières périodes.

Voici, pour ce qui concerne ce mémoire, les sujets d'études ou de discussions que nous avons rencontrés. Il s'agit surtout du fournement et des ornements militaires des Francs pendant les premières époques de leurs invasions en Belgique.

*Les garnitures : boucles, plaques et contre-plaques de ceinturons et leurs dessins d'ornementation.*

*Les bullæ ou boutons, ou clous d'ornementation.*

*Les perles et les fusaiïoles.*

*Le fourreau et les ornements du fourreau de glaive. Reliefs en cuir bouilli.*

*Les objets gravés pour l'usage sigillaire : bagues, boucles, fibules, boulons, sceaux ou cachets et leurs types d'ornements.*

*Et autres questions.*

Les nombreuses figures nécessitées par les multiples sujets traités dans ce mémoire sont dues à M. RENÉ VAN BASTELAER, du *Cabinet des estampes, Bibliothèque royale*, qui, dans les questions relatives à l'Art, nous a aidé de ses aptitudes spéciales.

---

(1) *L'époque franque, au point de vue des archéologues, n'est pas la même en France et en Belgique.* 1885.

Voy. aussi notre mémoire : *La question franque au Congrès de Charleroi.* 1889.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Au lieu dit *La Rochelle* existe un cimetière romain. Plusieurs tombes y furent fouillées en 1878 et les objets transportés en France; mais la plus grande partie du cimetière reste à explorer (1).

Fontaine possède, en outre, au lieu dit les *Castellins*, qui sont la propriété de M. Hazard, et dans les champs voisins, jusqu'à la *Campagne de Saint-Guidon*, les restes d'immenses substructions qui attestent l'existence antique de splendides monuments bâtis avec le plus grand luxe. On y a rencontré de tout temps, et chaque année encore, quantité de monnaies, soit éparpillées, soit réunies en trésors dans des pots de terre cachés dans le sol par les propriétaires en temps de calamités (2), ainsi que d'antiquités romaines de toute nature (3). On y a trouvé notamment des pierres de construction de dimensions importantes et moulurées avec art. Nous citons ce détail parce qu'il est caractéristique.

Comme d'ordinaire, le cimetière franc de *Hombois* se trouve sur une ancienne propriété communale, aujourd'hui parcelle n° 541, section A, du village, ayant appartenu à N. Gantois, et qui aujourd'hui a passé à P. Romain. Les parcelles 541 et 542 étaient remplies de sépultures.

---

(1) Voy *Rapport sur l'excursion faite par la Société archéologique de Charleroi le 12 septembre et le 21 octobre 1878*, par le même, p. 107.

(2) Chez les Romains, comme au moyen âge et encore de nos jours chez quelques paysans, il était d'usage de cacher son trésor dans un pot. Thésauriser ou faire fortune, c'était amasser de l'argent dans un pot. CICERON, dans ses *Lettres familières*, liv. IX, lett. 18 (Lettre n° 159 de l'édition de NISARD), écrivait à un ami :

« Non potes..., ollam denarium implere. » (Tu ne peux faire fortune.)

PLINE dit la même chose quelque part.

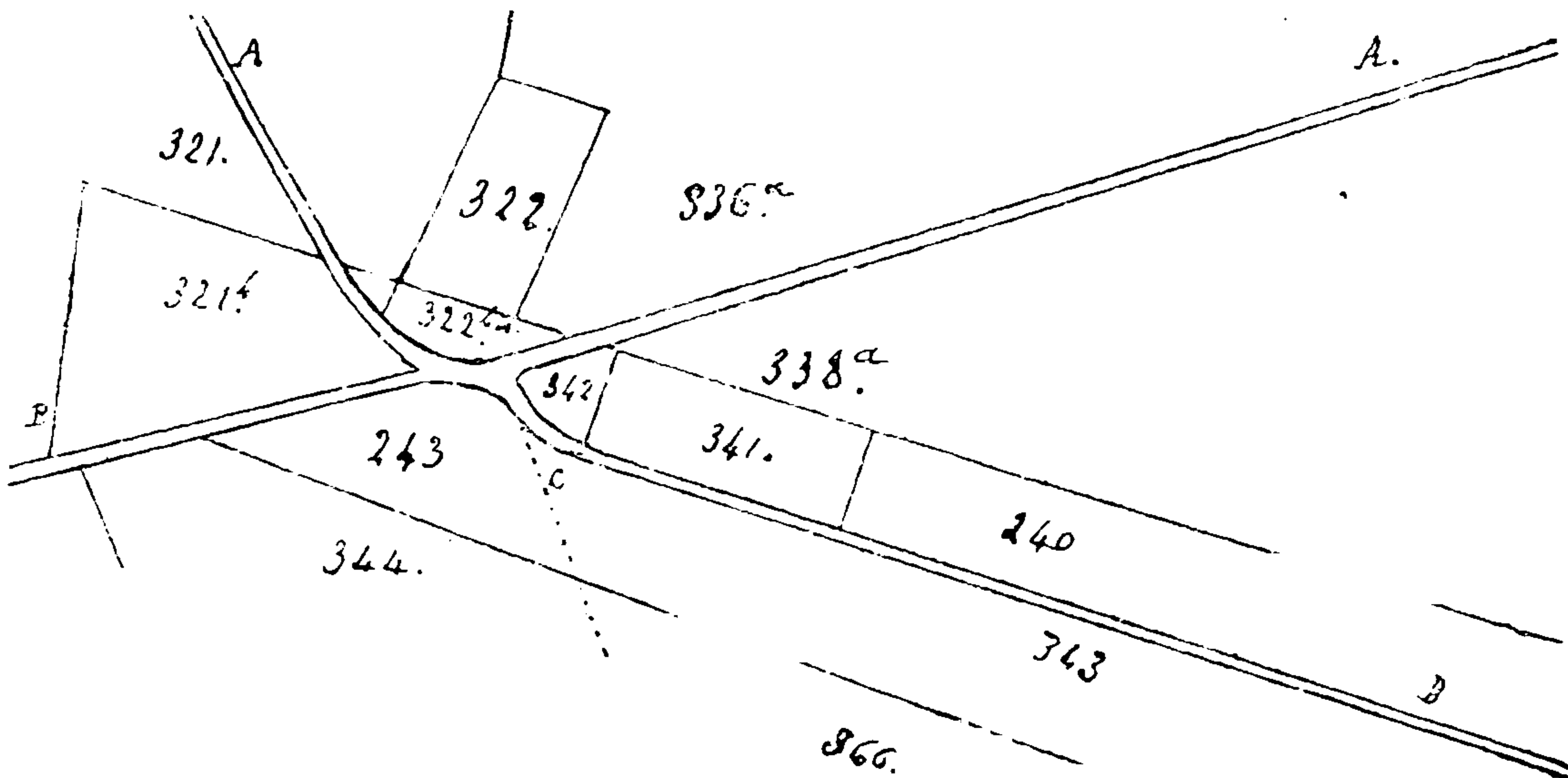
(3) Voy. le *Rapport sur l'excursion*, cité ci-devant, p. 108.

Voici un extrait cadastral avec légende précisant l'emplacement de cette parcelle pour fixer définitivement le point du cimetière.

*Fontaine-Valmont.*

*(Les Hombois).*

Échelle de 1 à 5000.



*Légende.*

Numéros.	Propriétaires.	
322bis		}
340	Commune de Fontaine-Valmont.	
343		
322	Pauvres de Leers-Fostaux.	}
341	Nestor Gantois, à Fontaine-Valmont.	
342	Auguste Deltenre, à Fontaine-Valmont.	
338a	Godefroid Quinet, à Gilly.	}
366		
366a	Marquis d'Aoùst, à Leers-Fostaux.	
AA.	Ancien chemin de Merbes-Sainte-Marie à Thuin et Maubeuge.	
BB.	Chemin vers le sart Allard.	
CC.	Sentier	

Le *Hombois* ou les *Hombois*, par corruption du mot *Tombois*, s'étendent le long d'un ancien diverticulum romain nommé *Vieux chemin de Thuin à Maubeuge*, qui faisait partie des voies antiques (1) longeant la Sambre, dont nous parlerons ailleurs.

Ce vieux chemin existe encore aujourd'hui, modifié sans doute et rectifié ou supprimé même dans diverses parties de son parcours. On lui donne parfois le nom de *Vieux chemin de Merbes à Thuin*. C'est une partie du chemin qui, à l'époque romaine, suivait la Sambre jusqu'à son embouchure, chemin important qui venait de Maubeuge et Jeumont et probablement des sources mêmes de cette rivière, puisque les Romains avaient à *Quartes*, aujourd'hui *Hargnies*, le siège principal d'un établissement de navigation (2). Ce chemin passe à Erquelinnes, Solre-sur-Sambre (La Neuville), où un embranchement traversait la rivière à gué. Toutefois, il se continue sur la rive gauche vers Merbes-le-Château (Bouveries, dénomination éminemment romaine d'un lieu où il faudrait faire des recherches). Il passait la Sambre sur le territoire de La Buissière (vers Goy) par un second gué servant en même temps à un autre chemin antique, le *Vieux chemin de Beaumont à Binche*, se continuait sur le haut de La Buissière, passant derrière le château de *Montellano*, à Fontaine-Valmont, en face de la ferme *Henrival*, non loin des *Castellins*, à la ferme de la *Bouverie*, à *Saint-Lambert*, à *Hombois*, dont nous nous occupons en ce moment. Arrivé à ce point, notre diverti-

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Sec. archéol. de Charleroi*, t. X, p. 259.

(2) Voy. la *Notitia dignitatum imperii*, etc., cap. LXXXVII.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



cette époque reculée : les *Prés de Belvaux* (1) ou *des Dames de Soleilmont* (2).

Il longeait la Sambre sur Charnoy et sur Montigny jusqu'à un gué que nous avons encore connu à l'état de passage d'eau où il passait sur Couillet. Il traversait le village (*Fiestaux* et *Blanche borne*) et entrait à Châtelet par la place du *Péron*. Il passait ensuite à Pont-de-Loup et Farciennes, puis dans la province de Namur, à Taminés.

Nous n'entendons pas que le nom de Châtelet et les autres noms modernes que nous venons de citer soient d'origine romaine, mais nous avons voulu simplement préciser le passage du chemin antique par des endroits que nous désignons par les noms employés par la géographie actuelle.

Nous croyons intéressant et utile, pour le but que poursuivent tous nos amis les archéologues belges, de faire rapidement non l'inventaire, mais la simple indication des découvertes faites le long de cette antique *Route de Maubeuge à Thuin* et au delà, que nous venons de parcourir à l'Est de la frontière, du namurois jusqu'à Hombois et de l'Ouest jusqu'à la frontière française, ce qui nous ramènera à Fontaine et à notre cimetière.

Farciennes (3) et surtout Pont-de-Loup sont fertiles en découvertes archéologiques. Nous en possédons plusieurs

---

(1) *Belle Vallée*.

(2) Ces renseignements sont tirés des archives de Charleroi et du couvent de Soleilmont.

(3) *Voy. Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. X, p. 667; t. XI, p. 484; t. XVII, p. 62.

dans notre musée de Charleroi. A Aiseau (1) et à Presles (2), villages adjacents, l'on a fouillé des villas et des cimetières romains, un tumulus, un cimetière franc, etc.

A Châtelet (3) et Châtelineau (4), la Sambre a fourni des tessons romains. Couillet, au lieu dit *Boubier*, précisément sur la crête au pied de laquelle passe notre chemin, possède les traces d'un oppidum antique, fouillé en partie par la Société de Charleroi. Marcinelle possède un tumulus romain fort important (5) et un cimetière franc au lieu dit *Tombois* (6). De l'autre côté de la rivière, sur Montigny et Charleroi (7), deux cimetières belgo-romains.

A Marchiennes-au-Pont, lors des travaux de fondations du Marché couvert, l'on a trouvé des substructions et un cimetière romains sur la rive même de la Sambre (8) et en face, sur le territoire de Monceau, plusieurs fouilles ont été faites par les soins de la Société de Charleroi (9).

A Landelies, deux emplacements que l'on regarde comme des oppida antiques et divers restes des époques romaine et franque (10).

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. IV, p. LIII : t. IX, pp. 145, 465 et suiv ; t. XI, p. 55 ; t. XVII, p. 512.

(2) Voy. *ibid.*, t. I, p. 56 ; t. IX, p. 465 ; t. XI, p. 55.

(3) Voy. *ibid.*, t. XI, p. 482 ; t. XVII, p. 581.

(4) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 34.

(5) Voy. *ibid.*, t. I, pp. 53 et 11.

(6) Voy. *ibid.*, t. XIX, p. 169.

(7) Voy. *ibid.*, t. XVII, p. 531.

(8) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 1892, p. 252.

(9) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. d'archéol. de Charleroi*, t. I, p. 65 ; t. III, pp. 45, 47 et 507 ; t. XIV, p. 817 ; t. XVII, pp. 577 et 580.

(10) Voy. *ibid.*, t. I, pp. 44, 58 et suiv.



Thuin est une ville fort ancienne et l'on y a fait de riches trouvailles, surtout au lieu dit *Pierraille* (1).

A Ragnies (2), lieu dit le *Gibet*, a été fouillée une villa romaine le long du chemin même que nous étudions, et au *Pommerœul* des ruines du haut moyen âge, XII<sup>e</sup> siècle.

A quelques centaines de mètres de cette villa de Ragnies se trouve sur Biercée, hameau du *Bois de Villers*, une villa romaine non encore fouillée et d'autres antiquités (3).

A Sars-la-Buissière, l'on a découvert, mais non fouillé, un cimetière franc et d'anciennes minières romaines (4).

A Strée, la Société de Charleroi a exploré un grand cimetière belgo-romano-franc, au lieu dit les *Mâcaux*, ou la *Praile* ou *Prelle* (5).

Fontaine-Valmont (6), Hantes-Wiheries (7) et La Buissière (8), qui est en face, sont remplis d'antiquités et de villas, de cimetières romains et francs, fouillés en partie par notre Société de Charleroi.

Enfin, Solre-sur-Sambre a fourni aussi une grande quantité de découvertes archéologiques (9).

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XVII, pp. 577 et 578.

(2) Voy. *ibid.*, t. IX, p. 464; t. X, p. 228.

(3) Voy. *ibid.*, t. IX, p. 461; t. X, p. 258.

(4) Voy. *ibid.*, t. X, p. 665.

(5) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 93 et suiv.

(6) Voy. *ibid.*, t. IV, p. 9; t. VIII, p. 654; t. X, pp. 182 et 666; t. XII, p. 493; t. XIII, p. 747.

(7) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 656; t. X, p. 44.

(8) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 657; t. X, pp. 144, 167 et suiv. et 668; t. XIII, p. 744; t. XVIII, p. 448.

(9) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 658; t. X, pp. 82 et 667; t. XII, p. 495.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

bleues étaient dures et vitrifiées, contrairement aux jaunes et aux blanches, qui étaient tendres et délitées. Le tout était accompagné d'un grand anneau en bronze, n° 2, ayant servi sans doute pour la toilette.

Il faut y joindre une petite clef décrite plus loin sous le n° 1, deux urnes, dont une petite n° 8 et une plus grande n° 17, un style, une plaque boucle de ceinturon avec clous d'ornementation, une bague fort simple n° 1, un joli pendant de lanière ou de ceinture en bronze ciselé n° 1, avec beaucoup de traces de tissus conservés par l'oxyde métallique.

Une autre sépulture *B* était une sépulture d'homme qui fournit les restes d'une plaque de ceinturon marquée  $FJ^{11}3^{15}$ , quelques morceaux de cuir  $FN1^2$  ; quelques ferrailles dont un morceau de briquet et deux silex ayant servi à battre feu. Circonstance bonne à noter, l'un de ces éclats était un fragment de hache polie de l'âge néolithique, recueilli à l'époque franque. Cette pièce est décrite plus loin sous la marque  $FQ^1I^5$ .

Comme dans tous les cimetières francs ou romains, l'on rencontrait dans les tombes, même non remuées du *Hombois* beaucoup d'objets incomplets ou brisés déposés tels quels dans la sépulture : tessons de poteries, vases de rebut ou détériorés, débris d'ornements, surtout des boucles dépareillées ou sans ardillon, des plaques boucles isolées sans contre-plaques ni plaques carrées. Celles-ci en retour se retrouvaient aussi isolées.

Certaines fosses n'offraient aucun objet qu'une plaque ou une boucle isolée.

Nous avons fouillé aussi deux sépultures communes de guerriers ; des *saloirs de bataille*, selon l'énergique expres-

sion du chaufournier qui aidait à l'exploration et qui nous déclara en avoir ouvert plusieurs analogues dans le voisinage.

Dans l'une de ces fosses communes, *C*, au milieu de squelettes superposés sans ordre et jetés au hasard, l'on retrouva des bouts de flèches FJ<sup>15</sup><sup>3, 4 et 5</sup>, un scramasaxe FJ<sup>14</sup><sup>19</sup>, et près de celui-ci le reste d'un ceinturon de cuir plié en double FNI<sup>5</sup>.

L'autre fosse commune, *D*, bien plus grande et plus profonde, renfermait un plus grand nombre de cadavres. On y trouva des objets plus abondants que dans les précédentes : un scramasaxe, cinq ou six couteaux, quatre plaques et boucles de ceinturons, un bout de lance, un briquet et du silex ayant servi à battre feu FQ<sup>17</sup>; la garniture d'entrée d'un fourreau de glaive ou bouterolle en cuivre mince, mais épaissi vers le bord FJ<sup>11</sup><sup>15</sup><sup>1</sup>, etc., etc.

Les fosses communes remplies de cadavres de guerriers n'étaient pas rares au *Hombois*. Les cadavres semblent y avoir été jetés sans soin, pêle-mêle et avec tous les signes de la hâte et du désordre. Voilà certes un caractère qui permet de conclure avec M. Hazard et avec le chaufournier lui-même qu'il s'agit d'un cimetière de bataille. M. Hazard nous faisait remarquer l'immense plaine qui se déroulait en-dessous du plateau élevé où nous nous trouvions, plaine dite de la *Prelle*, qui semble vraiment faite pour la bataille et qui s'étend entre le cimetière du *Hombois* et l'emplacement des *Castellins* ou du *Camp* des Romains, les adversaires des Francs envahisseurs.

Sans doute, cette supposition peut être vraie. Dans ce cas, l'on rencontrera le cimetière qui cache les sépultures des

victimes de l'armée romaine (1), et dans ce cimetière, si on le découvre un jour, on trouvera plus de désordre encore que dans celui de *Hombois*, car les Romains furent vaincus et les Francs vainqueurs; en voici la preuve convaincante et très simple : le *Hombois*, cimetière de bataille, a continué de servir longtemps aux vainqueurs restés maîtres de la contrée; on y observe des tombes soignées, construites à loisir en moellons et n'offrant qu'un seul cadavre. On y reconnaît des sépultures de femmes, des tombes d'enfants que l'on ne peut certainement pas considérer comme des victimes d'une bataille.

Ces indices de rencontres guerrières et de combats n'ont rien qui puisse étonner sur les plateaux élevés et dans les plaines qui longent la vallée de la Sambre. L'histoire militaire du pays nous montre qu'à toutes les époques les troupes d'envahisseurs suivirent ce chemin, depuis les Romains et peut-être même les peuples plus anciens, jusqu'au moyen âge et aux guerres qui ont ensanglanté notre pays sous Louis XIV et sous la République française.

Quant aux fosses communes, il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans certains cimetières, quelques fosses que l'on pourrait supposer être des charniers de bataille ne sont peut-être que de simples fosses communes pour les temps d'épidémies, fosses que l'on sait avoir été dans les usages des peuples barbares : les Francs dans le Nord et l'Est de la Gaule, les Visigoths dans le Sud. GRÉGOIRE DE TEURS le dit explicitement : « S'ils ne pouvaient se procurer

---

(1) Ce cimetière pourrait bien être celui de *La Rochelle*, dont nous avons dit un mot ci-devant



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



mesurant 0<sup>m</sup>09 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>065 sous la base. La partie supérieure est un peu évasée. Voy. pl. I fig. 22 (1).

Ce vase ressemble à FA<sup>VI</sup>2 du cimetière de Strée (2).

La spirale d'ornement qui couvre l'épaule du vase est formée de quatre tours de spire et est de la même roulette que l'ornementation des vases FA<sup>VI</sup>16 du cimetière franc de La Buissière, FA<sup>VI</sup>20, n<sup>os</sup> 3 et 12 ci-après, FA<sup>VI</sup>6 du cimetière franc de Strée, et FA<sup>VI</sup>71 du cimetière franc d'Hantes-Wiberries (3).

Il est composé de quatorze croix de Saint-André plus ou moins défectueuses, entremêlées de trente et un traits verticaux simples et quatre autres barrés de deux traits horizontaux. Le tout comportant une longueur de 0<sup>m</sup>12 sur une hauteur de 0<sup>m</sup>008.

Cette roulette synchronise les quatre cimetières de Strée, d'Hantes-Wiberries, de La Buissière et de Fontaine-Valmont. Mais d'autres raisons prouvent que ce dernier fut continué longtemps après les autres.

FA<sup>VI</sup>20. — Urnule de belle forme franque ou biconique mesurant 0<sup>m</sup>11 de haut et autant de diamètre à la panse, 0<sup>m</sup>085 d'ouverture et 0<sup>m</sup>057 sous la base. Voir pl. I, fig. 18.

Elle porte une spirale de trois tours d'ornements faits avec la même roulette qui a servi pour le vase précédent.

---

(1) Voy. le rapport d'excursion cité ci-devant, pl. IX, fig. 15.

(2) Pl. XIII, fig. 12, 15 et 17 du rapport sur ce cimetière.

(3) Le dessin en est reproduit pl. I, fig. 12 (ou n<sup>o</sup> 12) du mémoire intitulé *Les vases de formes purement franques et leur ornementation à la roulette comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation*, que nous avons présenté au Congrès archéologique de Liège en 1890.

FA<sup>VI</sup>I<sup>25</sup>. — Urne en terre grise venant de la tombe n° 9, à couverte noire, de forme élégante, haute de 0<sup>m</sup>13, large à l'ouverture de 0<sup>m</sup>1, à la panse de 0<sup>m</sup>14 et sous la base de 0<sup>m</sup>65. Voy. pl. I, fig. 12. Elle est ornée à l'épaulement de deux cordons saillants entre lesquels deux spires d'un ornement à la roulette fort compliqué et même fort embrouillé, haut 0<sup>m</sup>005, long de 0<sup>m</sup>12, composé de jambages barrés ou non, de chevrons, de croix de Saint-André, de treillis en diagonale, etc. (1).

FA<sup>VI</sup>I<sup>26</sup>. — Petite urne noire, haute de 0<sup>m</sup>09, large de 0<sup>m</sup>06 à l'ouverture, de 0<sup>m</sup>04 sous la base et de 0<sup>m</sup>09 à la panse. Elle porte quatre spires d'un pointillé carré fort simple. Voy. pl. I, fig. 14.

FA<sup>VI</sup>I<sup>27</sup>. — Urne noire en bonne terre, haute de 0<sup>m</sup>10, large de 0<sup>m</sup>065 à l'ouverture, de 0<sup>m</sup>12 à la panse et de 0<sup>m</sup>06 sous la base. Elle n'a aucun ornement à la roulette, mais seulement un cercle saillant sous le col.

Sous la base se voit un *sigle graphique* gravé à la pointe après la cuisson et représentant un **A** à traverse anguleuse. Voy. pl. I, fig. 15.

FA<sup>VI</sup>I<sup>28</sup>. — Petite urne noire, haute de 0<sup>m</sup>07, large de 0<sup>m</sup>065 à la panse, 0<sup>m</sup>045 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>045 sous la base. L'épaulement porte un tour d'ornement à la roulette, représentant un joli zigzag en chevrons de doubles points carrés creux, avec quatre mêmes points carrés creux formant une petite croix en relief à l'angle d'ouverture de chaque chevron. Il nous a été impossible d'en prendre l'empreinte, le dessin étant incomplet. Il mesure 0<sup>m</sup>027 de hauteur. Voy. pl. I, fig. 17.

---

(1) Voy. pl. I, fig. 19, du mémoire spécial sur les vases francs cité ci-devant.



FA<sup>VI</sup>6<sup>5</sup>. — Petite urne basse en terre grise assez grossière, sans couverte, ni enduit. L'ornementation consiste en un cercle de chevrons formés de deux lignes de points carrés, et dans l'ouverture de chaque chevron, tant en haut qu'en bas, se trouve un groupe de quatre mêmes points creux formant une petite croix en relief.

La roulette ne peut être mesurée, car le vase est incomplet, son épaisseur est de 0<sup>m</sup>025.

Ce vase était haut de 0<sup>m</sup>07, large de 0<sup>m</sup>07 à l'ouverture, de 0<sup>m</sup>09 à la panse et 0<sup>m</sup>048 sous la base. Voy. pl. I, fig. 13.

FA<sup>VI</sup>16<sup>1</sup>. — Petite urne en terre rougeâtre, à couverte noire, mesurant 0<sup>m</sup>09 de hauteur, 0<sup>m</sup>062 de largeur à l'ouverture, 0<sup>m</sup>092 à la panse et 0<sup>m</sup>042 sous la base. Elle vient de la tombe n° 2. Voy. pl. I, fig. 24.

L'ornementation consiste en six spires d'une ligne interrompue et formant des groupes de points carrés plus ou moins allongés, creusés par une roulette de 0<sup>m</sup>003 d'épaisseur et de 0<sup>m</sup>097 de circonférence (1).

N° 1. — Urnule noire, de forme surbaissée, de façon peu soignée et même peu régulière, à bord un peu renversé, contrairement à l'usage franc, haute de 0<sup>m</sup>09, large de 0<sup>m</sup>10 à l'ouverture, 0<sup>m</sup>11 à la panse, 0<sup>m</sup>05 sous la base, ornée d'une double ligne de gros points carrés imprimés en zigzag fort allongés et à angles arrondis. Voy. pl. I, fig. 5.

N° 2. — Petite urne de forme élégante et soignée, haute de 0<sup>m</sup>10, large de 0<sup>m</sup>10 à la panse, 0<sup>m</sup>07 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>04 sous la base.

---

(1) Voy. pl. I, fig. 3 (n° 3), du mémoire spécial sur les vases francs présenté au Congrès de Liège.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

N° 7. — Urne de forme analogue, haute de 0<sup>m</sup>085, large à l'ouverture de 0<sup>m</sup>065 et à la base de 0<sup>m</sup>04. Elle est uniquement ornée de lignes circulaires autour de l'épaule. Voy. pl. I, fig. 23.

N° 8. — Urnule plus petite, haute de 0<sup>m</sup>07, large de 0<sup>m</sup>055 au col et 0<sup>m</sup>04 sous la base, sans aucun ornement, trouvée dans la tombe A, où la mère et l'enfant étaient enterrés ensemble. Cette tombe renfermait une autre grande urne, un collier d'ambre et de perles céramiques sur la mère et un sur l'enfant, un style, une petite clef en bronze, une plaque boucle de ceinturon avec clous d'ornements, une bague ou anneau simple, un joli pendant de lanière en bronze ciselé, un grand anneau de bronze, n° 1. Voy. pl. I, fig. 11.

N° 9. — Autre petite urne d'enfant, plus élégante, mais de mêmes dimensions et de forme analogue. Elle ne porte pour ornementation que quelques lignes circulaires autour de l'épaule. Elle a 0<sup>m</sup>07 de haut, 0<sup>m</sup>05 d'ouverture et 0<sup>m</sup>04 de base. Voy. pl. I, fig. 16.

N° 10. — Même urne que le n° 7, mais plus grossière et portant un ornement à la roulette fort mal réussi et tout à fait fruste.

N° 11. — Urne fort surbaissée, haute de 0<sup>m</sup>10, large de 0<sup>m</sup>06 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>05 à la base. L'ornementation en quatre spires est formée de groupes de traits verticaux divisés par une ligne horizontale. La roulette était épaisse de 0<sup>m</sup>05 et avait 0<sup>m</sup>074 de circonférence (1).

---

(1) Voy. pl. I, fig. 8 (n° 8), du mémoire spécial sur les vases francs.

N° 12. — Beau vase élancé, haut de 0<sup>m</sup>10. Il porte en quatre spires une ornementation faite au moyen de la même roulette que celle du vase FA<sup>VI</sup>9 ci-devant. Voy. pl. I, fig. 20.

N° 13. — Urne de forme franque de toute pureté, haute de 0<sup>m</sup>10, large de 0<sup>m</sup>08 au col qui est fort bas et de 0<sup>m</sup>04 à la base. L'ornementation est formée de groupes de bâtonnets divisés en deux, imprimés en spirales par une roue-cliché épaisse de 0<sup>m</sup>06 et d'une circonférence de 0<sup>m</sup>076 (1).

N° 14. — Grande et belle urne fort soignée, pl. I, fig. 10, de même forme que la suivante, haute de 0<sup>m</sup>13, large de 0<sup>m</sup>09 au col et 0<sup>m</sup>05 à la base. L'ornementation est fort soignée, composée de huit petits dessins bien séparés et profondément marqués, reproduits sur l'espace de trois spires par une roulette matrice épaisse de 0<sup>m</sup>05 et d'une circonférence de 0<sup>m</sup>11 (2). Ces petits dessins sont : une croix de Saint-André, un rameau à quatre branches, un trait vertical coupé par deux horizontales, une croix de Saint-André, deux traits coupés par deux horizontales, trois traits verticaux, une croix recroisettée et trois traits verticaux. Puis la série recommence avec le tour de roulette. Seulement, sur la planche indiquée, le dernier dessin (croix recroisettée) doit être supprimé, c'est un double emploi.

N° 15. — Fort belle urne semblable à la précédente n° 14 (voy. pl. I, fig. 10), haute de 0<sup>m</sup>105 et large de 0<sup>m</sup>07 au col et de 0<sup>m</sup>05 à la base. L'ornementation fort élégante, en cinq spires, est soignée. Elle est faite par une roulette de

---

(1) Voy. pl. I, fig. 6, du mémoire spécial sur les vases francs.

(2) Voy. pl. IV, fig. 7 (n° 58), du même mémoire spécial.

0<sup>m</sup>007 de haut et de 0<sup>m</sup>098 de circonférence. Cet ornement est de la même roulette que celui de la tombe n° 32 du cimetière de Hantes-Wiheries, mais cette roulette a été employée sens dessus dessous (1).

N° 16. — Grand et beau vase fort semblable au dernier, mais un peu plus grand. Hauteur 0<sup>m</sup>115, largeur au col 0<sup>m</sup>10 et à la base 0<sup>m</sup>05. L'ornementation fort simple est cependant élégante. Voy. pl. I, fig. 7. Elle est imprimée en six spires de pointillés par une roulette de 0<sup>m</sup>006 d'épaisseur et de 0<sup>m</sup>11 de circonférence. Cette roulette a servi à synchroniser les cimetières de Fontaine-Valmont, de Hantes-Wiheries et d'Harmignies (2).

N° 17. — Joli vase en terre, beaucoup plus fine et moins noire que les précédents, de forme élégante, tenant du franc et du romain, entre les RA<sup>v</sup>10<sup>i</sup> et RA<sup>v</sup>18<sup>i</sup> de Strée (3). Il ne porte aucune ornementation et mesure 0<sup>m</sup>012 de hauteur, 0<sup>m</sup>006 d'ouverture à la panse et 0<sup>m</sup>05 sous la base. Voy. pl. I, fig. 2. Ce vase se trouvait dans la tombe de femme A.

N° 18. — Vase en terre ardoise fort grossière, peu homogène, sablonneuse et caillouteuse, fort dure, mal assis sur un cu plat fort épais, de forme peu soignée, tout à fait semblable à des pots des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il mesure 0<sup>m</sup>09 de haut, 0<sup>m</sup>10 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>06 à la base. Il ne porte aucun ornement. Voy. pl. I, fig. 6.

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons dans une tombe franque un vase qui porte tous les caractères des

---

(1) Voy. pl. III, fig. 9 (n° 46), du mémoire spécial.

(2) Voy. pl. I, fig. 7 (n° 71), du mémoire spécial sur les vases francs et leurs ornements à la roulette.

(3) Voy. pl. VI, fig. 25 et 12, du rapport sur ce cimetière.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





pots du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Cela s'est encore présenté à Anderlecht, autre cimetière caractérisé par les boucles de bronze ornementées de motifs de style dit mérovingien. Nous reviendrons ailleurs sur cette question difficile.

N<sup>o</sup> 19. — Soucoupe en terre grise comme celle du n<sup>o</sup> 17 ci-devant et de forme analogue au vase FA<sup>III</sup>8<sup>1</sup> de Strée (1), mais sans ornements à la roulette, haut de 0<sup>m</sup>06, large de 0<sup>m</sup>13 et 0<sup>m</sup>55 à la base. Voy. pl. I, fig. 9.

N<sup>o</sup> 20. — Soucoupe de forme un peu différente plus large, sans ornementation, en terre grise rougie par l'effet du feu. Hauteur 0<sup>m</sup>055, largeur 0<sup>m</sup>165 et 0<sup>m</sup>055 sous la base. Voy. pl. I, fig. 21.

### **Verrerie FB.**

#### *Verre blanc FB<sup>1</sup>.*

Débris de plusieurs gobelets en verre blanc verdâtre.

La gobeletterie franque est caractérisée surtout par ses vases à boire apodes, mais ils sont si minces et si fragiles qu'on les rencontre rarement entiers, ou presque entiers, et que leur reconstitution est d'une fort grande difficulté. Le cimetière de *Hombois* ne nous a offert que des tessons.

### **Objets en bronze FD.**

#### *Instruments divers FD<sup>11</sup>.*

N<sup>o</sup> 1. — Petite clef romaine en bronze, à poignée plate, anguleuse, pentagonale allongée, portant un trou pour un anneau de suspension, grossièrement travaillée et fort usée,

---

(1.) Voy. pl. XIII, fig. 18, du rapport sur ce cimetière.



sans aucun ornement. Elle est entièrement de même forme que la clef laconique *en fer* de la villa belgo-romaine d'*Augette* à Gerpennes (1). Longueur 0<sup>m</sup>05.

Elle vient de la tombe A. Voy. pl. II, fig. 32.

Les clefs de forme romaine sont communes dans les cimetières francs.

N° 2. — Idem à panneton moins entaillé, à poignée en un simple anneau rond surmonté d'un petit talon. Longueur 0<sup>m</sup>043. Voy. pl. II, fig. 33.

N° 2. — Anneau fort simple de 0<sup>m</sup>03 à 0<sup>m</sup>04 de diamètre, ayant probablement servi dans la toilette, venant de la tombe A.

### Objets de toilette FE.

*Fibules et boucles de toilette, trousse, épingles, etc., FE<sup>1</sup>.*

Nous devons tout d'abord au lecteur quelques considérations générales propres à éclaircir certains points et aider à la séparation et au classement d'objets qui peuvent légitimement être confondus avec les fibules.

La fibule antique, c'est notre broche de toilette moderne. Ce qui la constitue à proprement parler, c'est l'aiguillon. La plaque sous laquelle l'aiguillon est attaché et caché n'est qu'un ornement; comme usage, c'est la partie accessoire; comme ornement et luxe, c'est la partie principale.

Cette plaque d'ornementation est de nature tout à fait fantaisiste et artistique dans la fibule proprement dite. Mais il

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. VII, pl. V, fig. 9, p. CXXXVI.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

de toilette, ce sont les simples boutons ornés qui sont pourvus d'un petit aiguillon d'attache, au lieu de se fixer au moyen d'un piton à tête passant dans une boutonnière comme nos boutons de manchettes, ou se fixant sous le double de tissus au moyen d'une brochette, clavette ou lanière passant dans un œillet ménagé dans la tige ou queue du bouton.

Ces boutons ornés rentrent dans la catégorie que nous traitons plus loin au paragraphe des *boutons* ou *bullæ* d'ornementation.



L'abondance étonnante de fibules ou broches de toilette que nous fournissent les cimetières belgo-romains ne se représente nullement dans nos tombes franques. Ce n'est même chez elles qu'une exception et nous n'y rencontrons jamais ces plaques ou écussons ornés de riches émaillures de tous dessins.

La principale ornementation chez les Francs repose du reste sur le travail métallique, l'or, l'argent, la gravure, la ciselure, la dorure, l'argenture, l'étamage, le placage, la mosaïque de pierres précieuses ou fausses. Encore ce dernier travail est bien moins fréquent en Belgique.

N° 1. — Fibule de forme dite *ansée*, c'est-à-dire composée de deux pattes ou petits disques ornés de ciselures réunies par une lame recourbée en forme d'une anse sous laquelle passe l'aiguillon et qui laisse place aux doubles de l'étoffe attachée. L'ornementation ciselée est absolument de style dit mérovingien, en entrelacs tout à fait caractéristiques. Elle est en bronze étamé et mesure 0<sup>m</sup>06. Les deux

pattes en forme d'écusson ont 0<sup>m</sup>028 sur 0<sup>m</sup>022. Pl. III, fig. 12.

Les dessins sont formés de ciselures en enroulement. Un côté offre le dessin d'une sorte de *swastika* fort commune dans l'ornementation franque, nous devons y revenir plus loin.

N<sup>o</sup> 2. — Morceau d'une autre fibule ansée. Voy. pl. III, fig. 8.

Ces fibules ansées franques ont été trop méconnues par quelques auteurs qui n'avaient pas pratiqué eux-mêmes des fouilles. On les a données le plus souvent comme pièces à conviction d'époque uniquement romaine, ce qui est une erreur. Nous avons été témoins de discussions où des hommes regardés comme compétents niaient que les Francs eussent jamais employé ces objets.

La vérité c'est que l'on trouve cette forme d'agrafes chez les Romains et souvent aussi chez les Francs et, du reste, le style des ornements propres de cette dernière nation suffit seul, sans aucun doute possible, à déterminer les objets qui lui appartiennent. Il y a, en outre, bon nombre de ces fibules franques qui sont simples et sans ornementation, mais dont l'origine est connue.

Les fibules ansées romaines sont souvent fort grandes, mais l'on trouve aussi des grandes fibules ansées mérovingiennes. VIOLET-LEDUC en parle longuement et dit que ces dimensions étaient nécessaires pour retenir un pesant manteau drapé sur l'épaule.

Les cimetières de *Bel-Air*, d'*Élouges*, de *Franchimont*, d'*Harmignies*, de *La Buissière* et d'autres nombreux cimetières francs de Belgique, du Maine, du Boulonnais, d'Allemagne, etc., ont fourni surtout beaucoup de petites fibules ansées.

## Amulettes, bijoux, etc., F.F<sup>I</sup>.

*Épingles à cheveux et styles romains ayant servi au même usage. Cure-oreilles de formes analogues FF<sup>II</sup>.*

Fort souvent l'on a trouvé dans les tombes de femmes franques des styles à écrire romains ayant servi à la toilette. Ils sont en bronze ciselé, rarement en fer. Cependant le musée de Cirencester, en Angleterre, en renferme des exemplaires de ce métal et la tombe n° 8 du cimetière d'Hantes-Wiheries en a fourni un, mesurant 0<sup>m</sup>10 et marqué FE<sup>II</sup>8<sup>I</sup>, qui repose au musée de Charleroi.

Nous devons entrer dans quelques détails sur ces objets qui ont été discutés par tous les archéologues et dont on a fait tour à tour des styles à écrire, des fibules ou des cure-oreilles et sur lesquels tous avaient tort et tous avaient raison.

Sont-ce de véritables styles à écrire et pour quel usage s'en servaient les dames franques? Quelle origine avaient-ils?

Tous sont d'avis que ces petits objets ont servi à la toilette des femmes, car les tombes d'hommes n'en ont pas fourni que nous sachions. La plupart les regardaient comme épingles à cheveux, d'autres comme épingles à attacher les vêtements.

Nous pensons que ces deux usages d'occasion étaient admis. Nous l'avons nous-même constaté dans nos fouilles, ayant trouvé le style parfois sur la poitrine et parfois sous la nuque de la morte.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



L'on a même émis l'opinion que les styles ont été faits exprès par les Francs pour être employés à usage de toilette.

Nous ne pouvons admettre pareille assertion. La forme, d'ordinaire fort élégante et ornée du style romain, aurait pu tenter le fabricant d'épingles de toilette ; mais l'artiste franc eût aussi, à coup sûr, trouvé d'autres types plus spéciaux pour l'ornementation et pour la façon, il fût rentré dans l'art franc si caractéristique et si personnel et ne fût pas resté toujours et en tout dans l'art purement romain. Il eût, dans tous les cas, remplacé le cuilleron, devenu d'une incommodité évidente pour pareil emploi, par une véritable tête servant de point d'appui pour le doigt, telle que l'usage l'avait consacré pour l'épingle. Voy. pl. III, fig. 29.

Il reste vraisemblable que les colporteurs romains vendaient couramment ces styles de formes élégantes, et comme la connaissance de l'écriture était rare à cette époque, ces objets servaient peut-être autant à la toilette qu'à l'usage auquel ils étaient destinés.

Rien du reste n'empêche de penser que la présence du style dans une tombe indiquât chez la morte le rare mérite d'être lettrée, ce qui valait bien la peine d'être signalé ; et que le beau sexe se servait du style à deux usages, pour la toilette et pour la correspondance, ce qui d'ailleurs fut souvent le cas, même à Rome et ailleurs.

Une autre supposition raisonnable formulée aussi par les écrivains, c'est que ces styles, avec d'autres objets, étaient le produit du butin de guerre recueilli par les guerriers francs au profit de leurs épouses et de leurs filles.

Enfin, je signalerai pour mémoire une opinion qui s'est fait jour dans ces dernières années, surtout en Allemagne,

et qui est basée uniquement sur la présence de la petite palette qui termine le style et qui a été prise pour un cuilleron. On en a fait des cure-oreilles.

Sans doute on a rencontré des cure-oreilles, mais il faut se garder de les confondre avec les styles à écrire, sur lesquels nous venons de nous étendre un peu. Les cure-oreilles (voy. pl. III, fig. 2 et 32) (1) ont une forme toute autre, bien précise, identique avec celle de nos cure-oreilles modernes, plus courts que les styles souvent de plus de moitié, et ils portent un vrai cuilleron *arrondi* et *bombé* qui ne pourrait servir à lisser la tablette cirée. Les styles, au contraire, ont souvent le bout plat et carré ou même pointu (voy. pl. III, fig. 1, 25, 28, 30, 31, et surtout pl. I, fig. 33) (2), ce qui blesserait l'intérieur de l'oreille.

Voici un exemple frappant qui parle par lui-même. Dans le cimetière franc de *Samson* fut trouvé, à la tête du squelette, un style remarquable et soigné, dont le dessin se trouve dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* (3). Il est orné de trois boules ciselées et d'autres ornements qui en rendent l'emploi impossible comme cure-oreilles; un seul coup d'œil suffit pour en faire juger et pour éloigner aussitôt toute idée de destination préméditée d'épingle à cheveux, et pourtant ici le bout est un cuilleron bien formé et non une palette.

La tige du style est parfois simple, arrondie, polie, lisse comme le manche du cure-oreilles, mais ce dernier est plus

---

(1) Voy. aussi *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XIV, 1875, pl. II, fig. 88 et 96.

(2) Voy. *ibid.*, 1878, villa de Billich, pl. II, fig. 17.

(3) Voy. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 54, pl. VIII.



court, obtus et mousse au bout; il mesure généralement 0<sup>m</sup>07 à 0<sup>m</sup>08, au lieu que le style en mesure au moins le double et est terminé par une pointe aiguë.

Quand la tige est ornée de reliefs, ce qui est le cas ordinaire, ceux-ci empêcheraient l'introduction dans l'oreille sans blesser celle-ci. Telles sont les saillies en annelets ou crêtes circulaires (voy. pl. III, fig. 23, 28, 30, 31) et les renflements en prisme (voy. pl. III, fig. 21, 28, 30), en cube (voy. pl. III, fig. 31), en boule (voy. pl. III, fig. 23), en olives (voy. pl. III, fig. 22), en cylindre (voy. pl. III, fig. 27), en polyèdres (voy. pl. III, fig. 1, 24, 26), placés à une certaine hauteur.

En voici des exemples bien caractérisés :

L'abbé COCHET a trouvé à la tête même d'un cadavre, au cimetière de *Verrière* (Champagne), un objet de cette nature dont la forme même est tellement caractéristique qu'il ne peut laisser l'ombre d'un doute sur sa destination primitive. La pointe est aiguë pour tracer les lettres, au lieu que le manche du cure-oreilles n'a pas cette acuité; l'autre côté porte non un cuilleron mais une petite palette plate, carrée, à peine recourbée, qui ne ressemble en rien à un cuilleron et que l'on n'oserait introduire dans l'oreille, même avec la plus grande précaution (1).

Cette palette, d'autre part, n'a pu être imaginée pour une tête d'épingle à cheveux, car les doigts ne pourraient y presser sans se blesser.

Moi même, au cimetière de Hantes-Wiheries, j'ai rencontré

---

(1) Voir la fig. dans la *Normandie souterraine*, p. 55. Notre fig. 25, pl. III, en donne un croquis trop rudimentaire; il faut voir le dessin de COCHET pour se rendre véritablement compte de l'objet.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

une autre forme. On peut dire la même chose de toutes les fibules ou épingles à cheveux sans tête, qui sont simplement des styles à écrire ou des cure-oreilles, comme nous l'avons dit.

*Boutons ou bullæ d'ornementation.*

Le mot *bulla* désignait proprement à Rome un ornement en boule pendu au cou.

Le même nom s'appliqua aux ornements en demi-boule et notamment aux clous à tête hémisphérique en métal encloués pour orner l'un ou l'autre meuble. La tête de ces clous d'ornementation prit d'autres formes, coniques ou allongées, pointues ou arrondies, souvent ornées par la ciselure.

C'étaient toujours des *bullæ*, qu'elles fussent fixées sur des portes, des coffrets, des meubles, etc.

Les portes du Panthéon à Rome étaient enclouées de grosses et superbes *bullæ* (1). (Voy. pl. II, fig. 30 et 34.)

Les portes du célèbre temple de Minerve à Syracuse étaient ornées d'or, d'ivoire et de reliefs historiques fort riches. VERRÈS fit arracher ces reliefs par avarice. Il fit enlever tous les clous d'or (*bullæ*), qui étaient en grand nombre et fort pesants (2).

Le même nom était appliqué aux clous d'ornements des baudriers, des ceinturons, etc.

VIRGILE dit, en effet, que parmi les richesses qui se trouvaient dans la tente de Rhamnès, lors de l'expédition de

---

(1) Voy. SAGLIO et DAREMBERG, *Dict. d'archéol.* Verbo : *clavus*.

(2) « Nam bullas aureas omnes ex his valvis, quæ erant et multæ et graves, non dubitavit auferre; quarum iste non opere delectatur, se pondere. » CICER., *Verr.* 2, IV, 56.

Nisus et d'Euriale « celui-ci s'empare et orne ses épaules des phalères et du baudrier ou *cingulum* d'or, orné de bulles de Rahmnès » (1).

Le *cingulum* était en quelque sorte la marque distinctive, l'attribut du guerrier. « *Spoliare cingulo* » était dégrader un soldat. « *Cingulo liberare* », c'était le libérer du service, selon le *Code de Justinien*.

Les Romains nommaient « *cingulum bullatum* », un baudrier orné de *bullæ*.

Le ceinturon des Francs était de même orné de ces clous. Témoin SIDOINE APOLLINAIRE qui applique aux *reguli* (2) francs de son époque (milieu du v<sup>e</sup> siècle) cette expression romaine; en décrivant le costume franc, il dit : « De leur » glaive pendant de l'épaule, les baudriers en peau de » renne ornés de *bullæ* pressaient leurs flancs serrés » (3).

Nous n'avons pas à discuter ici le texte à un autre point de vue qu'à celui de l'expression *bullatés*, cela a été fait ailleurs (4) et nous y reviendrons peut-être encore ci-après.

Nous avons souvent rencontré dans divers cimetières francs ces *bullæ* ou boutons rangés à trois, très rarement quatre ou cinq le long du fourreau de glaive et attachés encore assez fréquemment avec des restants de cuir. Ils se rencontraient toujours là où est le glaive, soit à la tête, soit

---

(1) « Euryalus phaleras Rhamnetis, et aurea bullis cingula. » VIRGIL., *Æn.*, IX, 359.

(2) *Petits rois ou chefs*.

(3) « Penduli ex humero gladii balteis supercurrentibus strinxerant claus a bullatis latera rhenonibus. » SIDON. APOLL., Ep. XXXIII.

(4) *Essai de reconstitution archéologique de l'armement et du costume des Francs de la Sambre*, par RENÉ VAN BASTELAER. (Congrès archéologique de Charleroi, 1888.)

au pied, soit au bras, soit à la cuisse, c'étaient des clous de parure. A côté se trouvaient les petites pointes de bronze, ou rivés à petite tête, que nous décrivons en FJ<sup>11</sup>12<sup>1-2</sup>, etc., et qui servaient à unir deux doubles de cuir l'un sur l'autre, nous l'avons plusieurs fois constaté.

Les musées allemands de Trèves, Mayence, etc., renferment beaucoup d'exemples de ces fourreaux de glaives ornés encore de leurs *bullæ*.

M. TROYON, dans son rapport sur le cimetière de *Bel-Air* (*Chéseau*), près de Lausanne, véritable cimetière franc, reconstitue et dessine un fourreau de sabre en cuir orné de cinq clous ou boutons d'ornementation (1). Le musée de Mayence en renferme d'autres. (Voy. pl. II, fig. 40 à 46 et 105.)

Notre fouilleur, homme de très grande expérience, affirme que d'ordinaire il a trouvé ces boutons, non sur le glaive, mais à côté. Le fourreau serait donc souvent dans la tombe déposé à côté du glaive? Cependant, il nous est arrivé de retrouver dans les sépultures le glaive dans son fourreau de bois recouvert de cuir, marqué d'ornements imprimés en reliefs ou gaufrés.

D'autre part, le glaive avait certainement un baudrier spécial de support qui se raccordait au ceinturon. Or, à cette époque comme aujourd'hui, ces raccords se faisaient au moyen de boutons ornementés ou non. L'on sait qu'actuellement encore nos officiers attachent par le même genre de boutons à deux tenons ou à deux têtes opposées, comme nos boutons de manchettes, certaines lanières accessoires de l'épée ou du sabre.

---

(1) *Le cimetière de Bel-Air*, p. 6, pl. V, fig. 2 et 3.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



De ronde qu'elle était, celle-ci s'allongea ou s'élargit en ovale, en coin, en triangle, en trèfle, en écusson, en tortue, en cœur et en mille autres formes plates et souvent brillantes d'étagage.

Ces formes furent souvent employées pour l'ornementation du fourreau de glaive, témoins les exemples représentés pl. II, fig. 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 105.

Mais en Belgique les têtes rondes sont de beaucoup les plus communes et ce sont les seules trouvées dans les nombreux cimetières de l'arrondissement de Charleroi.

Nous reprendrons plus loin le sujet de ces boutons pour le traiter à un tout autre point de vue.

*Objets en bronze gravés pour empreinte, chatons de bagues, boutons d'ornements, fibules, sceaux, etc.*

Les considérations qui vont suivre et qui reposent entièrement sur des découvertes archéologiques touchent à l'histoire de l'origine des sceaux ou cachets. Nous déclarons tout de suite que nous ne nous occuperons nullement des anneaux sigillaires francs, fabriqués souvent en métal précieux, portant le monogramme plus ou moins compliqué du nom du propriétaire ou ce nom en entier, anneaux qu'il faut reporter le plus souvent à l'époque carolingienne. Ces sceaux, semble-t-il, appartenaient à des personnes lettrées et à une époque relativement récente et non à des guerriers, surtout à des guerriers des premières époques franques (1). Ces derniers étaient illettrés et se préoccupaient fort peu de devises ou de chiffres. Ils avaient sans doute leur marque

---

(1) M. DELOCHE a fait une étude fort savante et fort complète de anneaux de cette catégorie dans la *Revue archéologique française*, 3<sup>e</sup> série.

habituelle, marque connue comme leur appartenant et qu'ils savaient faire respecter ; mais cette marque était ordinairement simple et vulgaire. Ils en portaient la matrice non sur des métaux précieux, mais sur l'un ou l'autre objet de leur fourniment militaire gravé à cet effet et ils scellaient au moyen du pommeau de leur glaive ciselé (1) de la partie saillante ou anse d'une fibule ansée (2) ou de la coque ou plastron entaillé de l'aiguillon d'une boucle (3), de boutons d'ornement travaillés à cet effet comme de véritables sceaux et aussi de bagues sigillaires fort simples en bronze vulgaire.

C'est de ces anneaux, ou bagues sigillaires spéciales, et des boutons d'ornementation sigillaires que nous allons parler.

Toutes les intailles et les pierres fines ciselées pour chatons de bagues que nous avons rencontrées dans nos tombes franques des premières époques sont d'origine romaine. En général, les vraies bagues franques sont métalliques, et c'est de celles-ci seulement que nous nous occuperons ici. Elles sont sans chaton ou bien elles portent une expansion de l'anneau *scutiforme*, ou en plaque en guise de chaton ciselée, d'ornement fort simple d'ordinaire, en creux et pouvant servir de cachet de différents types, croix ou autres dessins géométriques, représentation d'un être naturel ou fantaisiste,

---

(1) Habitude conservée pendant une partie du moyen âge.

(2) Cimetière du Maine. Voy. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes des Gaules*, t. I, p. 264, pl. XXII, fig. 138. Voy. *Revue archéologique de France*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, p. 321.

(3) En voici des exemples : Cimetière d'Aiguisy (Aisne). Voy. *Album Caranda*, de FR. MOREAU, liv. 9, et *Revue archéologique de France*, 3<sup>e</sup> série, t. VII, p. 222. — Id. de La Buissière, voy. plus loin. — Musée de Péronne. Donné par AL. DANICOURT, voy. *Revue archéologique de France*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, p. 45.



animal fantastique, etc., signe cabalistique ou autre, le tout gravé en creux et pouvant donner des empreintes convenables.

\*  
\* \*

Pour faciliter l'intelligence de certaines explications que nous aurons à donner et surtout pour éviter les redites et les longueurs, nous devons tout d'abord donner quelques généralités sur les motifs des ciselures des objets dont nous avons à parler.

Ces motifs sont ou la représentation d'animaux fantastiques, espèces de chimères, d'oiseaux, quadrupèdes, etc., dont il n'est pas possible de traiter d'une façon générale et méthodique, ou des signes cabalistiques connus et dont l'histoire a été faite.

Ces dessins d'ornementation ne sont pas propres aux Francs seuls, loin de là. Toutes les peuplades dites peuples barbares qui ont envahi l'Europe et spécialement la Gaule dans les premiers siècles de l'ère chrétienne en ont orné leurs armes et autres objets et nous les retrouvons dans leurs tombes. Bien plus, l'étude de ces motifs d'ornementation pourra aider à bien déterminer, à dater les sépultures et différencier les cimetières francs proprement dits que nous retrouvons sur le sol belge au Nord de la France, sur les frontières rhénanes et même en Allemagne, des sépultures des autres peuplades : Goths, Visigoths, Saxons, etc., du Sud de la Gaule.

Il n'est pas difficile de classer systématiquement ces motifs d'ornementation pour en donner une idée en peu de mots au lecteur. Ils viennent généralement de Scandinavie et des pays orientaux et sont, pour la plupart, d'une haute



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Le *chrisme* est le X (ou *chi* grec) traversé par le P (ou *rho* grec); mais ce dernier est souvent remplacé par le I (*iota* grec), ce qui forme une simple croix à six rayons ou une roue à six rais, sans la boucle du P (*rho*).

Ce signe, simplifié encore et réduit uniquement au X (ou *chi* grec) entouré d'une couronne ou d'un cercle, est le *labarum*.

C'est devenu une roue à quatre rais élargis vers le bout en croisette.

Ces deux variétés de croix grecques en étoiles à quatre ou six branches en prenaient quelquefois huit. Voy. pl. IV, fig. 4, 8, 10 et 14.

La croix à quatre ou six bras égaux, élargis et comme pattés vers le bout et entourée d'un cercle, pour figurer une roue, servait de croix de consécration d'église et formait le *nimbe crucifère* habituel de la divinité, accompagnant la *main divine*. Voy. pl. IV, fig. 8.

Toutes ces figures et ornements comportaient un caractère tout spécialement chrétien.

Le même caractère religieux s'attachait, à la même époque, au cercle divisé de la même façon par des rayons en fuseaux lancéolés, au nombre de quatre, six ou huit, formant rosace. Voy. pl. IV, fig. 4 et 14.

M. CAUMONT affirme que ces croix et roues ou rosaces de dessin varié, et surtout la dernière, est l'ornementation spéciale de l'architecture romane primitive (1). On les rencontre abondant surtout aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles.

C'est la pleine époque franque et, en effet, l'on peut géné-

---

(1) Voy. *Abécédaire. Architecture religieuse*, p. 22.

raliser ce qui précède et affirmer que tous les motifs d'ornementation artistique que nous rencontrons sur les objets que les Francs nous ont laissés ne sont vraiment pas différents des motifs d'ornementation d'architecture romane. Le style roman ou byzantin est synonyme de style mérovingien. La lecture des auteurs spéciaux, MM. CAUMONT, BATISSIER, REUSENS, etc., ne laisse aucun doute sur ce point.

Cette vérité ne manque pas d'importance en présence de l'opinion répandue, à tort peut-être, que l'architecture byzantine nous vint de toute pièce de l'Orient.

M. HAIGNERÉ a écrit avec raison : « Cependant l'art du dessin, autant qu'on en peut juger par les monnaies mérovingiennes et par les esquisses burinées sur le bronze, était tombé dans une effroyable décadence pour représenter l'homme et les animaux. Le dessin géométrique survivait seul, habile à tracer des zigzags, des feuilles imbriquées, des entrelacs de toutes sortes vivement enchevêtrés. On trouve là sur le bronze et sur l'os tous les ornements dont s'est emparée plus tard l'architecture byzantine. Ce fait mérite attention. Quand on voit les orfèvres mérovingiens, les maîtres et les disciples de saint Éloi, employer au VII<sup>e</sup> siècle et au VIII<sup>e</sup> siècle tout ce système de décoration, a-t-on le droit d'attribuer à l'influence orientale et de donner comme fruit des croisades la réapparition de ces motifs dans la sculpture ornementale du XI<sup>e</sup> siècle ? » (1).

En effet, ne composent-ils pas tous les détails de l'ornementation dite romane ou byzantine, tous ces dessins géométriques, ces hachures, ces dents de scie ou de loup,

---

(1) Voy. *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, p. 9.

ces ronds centrés, ou *œils de perdrix*, ces petits cercles concentriques, ces croix de Saint-André, ces zigzags, ces lignes courbes ou brisées, ces chevrons, ces entrelacs serpentiniformes, ces enroulements vermiculés ou nattés, ces mille détails de dessins géométriques spéciaux qui frappent par leur caractère propre et leur originalité ?



Le *triskel* prenait souvent la forme d'un triangle équilatéral, signe de l'*équilibre éternel*. Voy. pl. II, fig. 103, ou de deux triangles enlacés, figure cabalistique et maçonnique du *dieu-architecte* et créateur de l'univers. Voy. pl. II, fig. 69, et le *tetraskel* devenait un carré. Voy. pl. II, fig. 87.

Ces figures primaires s'indiquaient parfois seulement par une suite de globules soit pleins, soit évidés en petits annelets simples ou centrés d'un point et formant l'*œil de perdrix*. On les rangeait à quatre en carré pour la croix, à trois en triangle pour le triskele et à deux pour la ligne, libres ou unis par des traits. Voy. pl. I, fig. 25 ; pl. II, fig. 12, 21, 37, 38, 39, 59 et 60, et pl. III, fig. 13.

L'emploi de ces annelets en œils de perdrix, combinés en divers ornements, était surtout excessivement commun chez les Francs, comme le savent tous les archéologues qui ont fouillé des cimetières de ces peuplades en Allemagne, en Belgique et en France. Leurs peignes sont tout spécialement chargés de cette sorte d'ornementation.

Les bras libres des figures primitives dont il vient d'être question se recourbaient parfois tous vers la droite, ou moins souvent vers la gauche, en lignes coudées, en crochets simples ou complexes, ou en labyrinthes, ou en arcs de



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



origine que le cheval gaulois, accompagné de bulles semblables. Bientôt l'oiseau ne conserve que son gros bec et son gros œil et continue à rester perché sur la tête du cheval, qui lui-même se disloque, se désorganise et perd ses membres réduits presque uniquement à la tête, derrière laquelle reste seule aussi la tête du cavalier, réduite aussi en quelques traits que semble fouiller le gros bec crochu de l'oiseau accompagné d'un œil démesuré. Tout autour, dans le champ de la médaille, l'on voit parfois les membres jetés et dispersés de toutes parts, conservant un peu leur forme caractéristique.

On peut suivre parfaitement cette remarquable dégénérescence caractéristique de la gravure septentrionale dans les planches riches et nombreuses des publications de la Société des Antiquaires du Nord (1).

Sur les bijoux, spécialement sur les bijoux couverts de lames de verre et de grenats, serties en mosaïque, cette dégénérescence n'est pas comparable à ce que nous venons d'expliquer.

Ces broches et bijoux ornithomorphes au gros bec crochu et à l'œil aussi gros et saillant, formé ordinairement d'une perle de grenat et affectant la forme d'un S, sont innombrables dans les antiquités du Nord et dans les tombes des anciennes peuplades barbares allemandes. Il serait oiseux d'en citer des exemples, ils se présentent par milliers dans les cimetières du Nord et de l'Est de la Gaule : les Visigoths du Sud et les peuplades de l'Ouest ne les connaissaient pas. Je dois ajouter que la plupart de nos cimetières francs, aux

---

(1) Voy. *Atlas de l'archéologie du Nord représentant des échantillons de l'âge du bronze et de l'âge du fer*, pl. V, VI et VII.

caractères primitifs, de l'arrondissement de Charleroi, ne nous ont offert qu'exceptionnellement cette sorte de bijoux.

Certaines de ces fibules en vers de terre de COCHET ne se rapportent pas à l'oiseau à bec crochu, mais on ne peut pas dire qu'elles se trouvent communément.

Si les deux courbes, au lieu de former l'S, étaient ramenées d'un seul côté, comme la lettre C, l'on avait le *croissant oriental*. Voy. pl. II, fig. 61, 62. Parfois l'on adossait deux croissants en forme d'X. Voy. pl. II, fig. 54, ce qui amena l'*anille* héraldique. Voy. pl. II, fig. 55, ou même trois ou quatre croissants formant un triangle ou un quadrilatère particulier centré ou non d'un point. Voy. pl. II, fig. 11, 15, 18, 21, et pl. IV, fig. 6.



Du triskele dérivent les trois jambes d'homme réunies et soudées par la cuisse et dessinées en position de course, symbolisant le *mouvement de rotation* des astres sur eux-mêmes. Cette figure, comme on sait, est de la plus haute antiquité. Elle est passée dans les armoiries en Sicile et ailleurs. Voy. pl. II, fig. 22.

Nous avons maintes fois eu l'occasion de constater sur les boutons d'ornementation franque et ailleurs, la reproduction de trois animaux fantastiques de même dessin : serpents, dragons, oiseaux ou bien d'objets quelconques unis ensemble autour d'un centre commun. Voy. pl. I, fig. 25, 26, 27, 29, 30 ; pl. II, fig. 8, 14, 16, 17, 23, 28.

On peut dire identiquement la même chose pour le tetraskete, souvent formé de serpents ou autres figures.



Voy. pl. I, fig. 28 ; pl. II, fig. 20 ; pl. IV, fig. 16 et 17.

Tous ces ornements en serpents, en dragons, etc., représentés sous toutes les formes les plus variées, les plus pittoresques et les plus inattendues, sont, en général, d'origine scandinave et se trouvent dans les cimetières de peuplades orientales d'invasion.

La croix à quatre bras égaux, pliés à angle droit vers le bout ou en coude simple ou double devient la *croix gammée* ou *bigammée*. C'est le *swastika*, signe cabalistique auquel nous devons revenir. Voy. pl. II, fig. 95, 97.

Toutes ces figures se rencontrent centrées d'un simple point, d'un petit cercle ou anneau, d'un triangle, d'un carré, d'un losange, etc. Voy. pl. I, fig. 25, 27, 29, 30 ; pl. II, fig. 11, 12, 15, 18, 20, 21, 23, 28, 48, 49, 73, 76, 78, 79, 81, 84, 86, 90, 98, 101, et pl. IV, fig. 6, 10. Le *dieu-serpent* ou S, centré par un cercle, est le *serpent-soleil*. Voy. pl. II, fig. 84.

Toutes pouvaient se cantonner de points ou globules à chaque angle. Voy. pl. I, fig. 25 ; pl. II, fig. 1, 12, 21, 82, 88, 92, 97 ; pl. III, fig. 9, 20.

Toutes encore sont souvent enfermées dans un carré ou dans un cercle, anneau magique symbolisant l'infini.

Toutes pouvaient porter les bouts des bras épaissis en petites massues pattées ou en très petites croisettes. Voy. pl. II, fig. 1, 12, 93, 94, 96 ; pl. IV, fig. 8 et 10.

Telle est la croix pattée héraldique. Voy. pl. III, fig. 18.

Bref, l'on peut imaginer la multitude de variantes que la fantaisie des dessinateurs introduisait dans ces figures employées comme ornements.

Nous en citerons quelques-unes seulement : le *serpent-*



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Le double serpent à bec de canard enlacé en double croissant, pl. II, fig 7, se complique par des enroulements, fig. 13, et semble mener à la fig. 32 de la pl. I qui paraît ramener l'esprit sur la forme de deux oreilles accostées. La fig. 5 de la pl. II pourrait bien, si l'on en croit quelques-uns, appartenir au même groupe de serpents doubles.



Le swastika simple, voy. pl. II, fig. 95, nommé aussi *signe du zodiaque* par quelques numismates, se rencontre sur un certain nombre de monnaies gauloises. C'est, dit-on, le nom de l'instrument qui, dans l'Inde antique, servait à produire le feu. Cet instrument se nommait encore *pramantha*. C'était une croix de bois au centre de laquelle le brahmane faisait pivoter un bâton allumeur (1).

Les dessins ou les signes dont nous avons parlé variaient en outre à l'infini dans leur forme gauche ou droite, c'est-à-dire inverse. C'est à ce point que, dans notre pl. II, tout ce qui se rapporte à ces signes, c'est-à-dire la fin de cette planche et même tout ce qui en est l'application aux boutons d'ornementation, c'est-à-dire toute la première partie, se rencontre souvent en forme homologue ou inverse, gauche pour droite.

La figure du swastika surtout offre cette variété à l'infini. Voyez toute la dernière ligne de figures de la pl. II.

Le swastika était le symbole du *dieu supérieur* Thor, chez les anciens peuples du Nord (Suède et Norwège), et le Jupiter du Midi. C'était, dit ADALBERT KULN, dans son ouvrage sur

---

(1) Voy. Nic. JOLY, *L'homme avant les métaux*.

*L'origine du feu*, un symbole religieux par excellence dans l'ancienne religion arienne. Mais je n'ai pas à remonter si haut, je laisse ce soin à d'autres. Je ne veux pas m'écarter de l'époque franque ou barbare.

Au musée de Namur se voit le swastika simple, mais à lignes redoublées de quatre façons variées, introduit dans une ornementation à la roulette sur un vase du cimetière franc de *Saint-Gérard* (1) et sur un joli bout de flèche en os venant de la chambre funéraire du druide dans la grotte de Sinsin. Voy. pl. V, fig. 1.

L'on a retrouvé ailleurs encore cet ornement caractéristique imprimé sur des vases céramiques (2).

La figure pouvait être inverse, c'est-à-dire avoir les bras pliés à la gauche au lieu de la droite.

L'on rencontre le swastika inséré ou non dans un anneau ou dans un carré, cantonné de points, ou centré d'un cercle, ou à bras arqués et arrondis en croix ansée (symbole de la *vie éternelle*, même au commencement du christianisme), voy. pl. III, fig. 20, à bras courbés en crochets ou en volutes, ou coudés deux fois (ce qui constitue le vrai type du tetraskete), à bouts gonflés en petites boules, ou en pattes, ou en petites croisettes, voy. pl. II, fig. 1, 2, 19, 20, 24, 29, 33, 67, et les deux dernières lignes de figures; pl. III, fig. 20; pl. IV, fig. 1, 2, 3.

La variété à bras arqués et arrondis est particulièrement

---

(1) Voy. le mémoire que nous avons présenté au Congrès de Liège en 1890, sous le titre : *Les vases de forme purement franque et leur ornementation à la roulette*, pl. IV, fig. 9, n° 60.

(2) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Altherthümer unserer heidnischen verzeit*, etc., t. I, livraison X, pl. III, fig. 5.

fertile en variantes et conduit à la figure de deux ellipses longues, croisées et enlacées entièrement ou partiellement et cantonnées ou non de quatre petits globules. Voy. pl. II, fig. 2, 19, 24, 29, 33, 70, 71, 72, 100, 101, 102, etc. ; pl. IV, fig. 2, 13, 15, 19.

Tous ces types, pl. II, fig. 19, 71, 72, 100, 101 et 102, produisent le plus bel effet d'ornementation par le redoublement des lignes en triple ou en quadruple à la manière de la pl. II, fig. 19, mais cet effet est riche surtout avec la forme 101 triplée ou quadruplée. Cette variété se rencontre partout.

Toute variété de swastika se dessine souvent autour d'un centre formé d'un losange, d'un cercle ou plus communément d'un carré. Voy. pl. II, fig. 11, 12, 20, 63, 64, 65, 66, 68, 76, 90, 98, 101 ; pl. IV, fig. 13, 15, 17, 18.

Nous venons de dire que le type 101 est dans ces conditions, et quand elle porte toutes ses lignes redoublées, cette double ellipse enlacée est particulièrement remarquable, fort commune et des plus fécondes en variétés. C'est l'embryon des dessins si riches et si compliqués qui font l'ornementation franque primitive et qui recouvre pour ainsi dire toutes les plaques-boucles des guerriers de cette époque. La filiation du simple au compliqué est facile à suivre quand on compare les figures suivantes : pl. IV, fig. 2, sur la pointe de la plaque, ou pl. II, fig. 101, premier dessin fort simple ; pl. IV, fig. 19, deuxième dessin plus composé, lequel conduit directement au dessin pl. IV, fig. 1, que nous retrouvons sur quantité de plaques et de boucles barbares.

Les fig. 2 sur le large côté de la plaque, et 15 de la même planche, sont plus compliquées et forment la transition vers les entrelacs si complexes qui couvrent généralement les



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Des flots d'encre et d'érudition ont été répandus au sujet du swastika, afin d'étayer des systèmes plus ou moins ingénieux tendant à expliquer l'emploi et la signification de ce signe. Nous n'avons garde de nous mêler à ces débats. Nous n'y voyons, quant à nous, qu'une étude archéologique (1).

Ces quelques généralités suffisent pour la description des objets que nous avons à faire connaître et qui proviennent en bonne partie de nos fouilles. Nous y joindrons des types étrangers pour mieux faire comprendre nos considérations générales.

*Bagues, etc.*

Nous donnerons d'abord quelques bagues dont le chaton ou la plaque porte un animal fantastique se mordant la queue, et deux ivoires de dessin analogue.

1° L'une vient précisément du cimetière de *Hombois* qui nous occupe et est cataloguée sous le n° 2. Elle est en cuivre. L'animal, tourné à droite du spectateur, est d'un dessin fort grossier. La tête, contournée en arrière vers la gauche du spectateur, mord la queue. L'aspect général donne l'idée d'un gros oiseau, mais la forme des pieds y contredit un peu.

La bague est très large, la plaque en est circulaire et mesure 0<sup>m</sup>018. Cette plaque, comme toujours pour les anneaux sigillaires, ne se courbe nullement sur l'anneau, mais elle est parfaitement plane, ce qui est une nouvelle preuve qu'elle est destinée à produire des empreintes. Voy. pl. II, fig. 26.

---

(1) M. GOBLET D'ALVIELLA en a traité savamment, avec d'autres symboles, dans un livre spécial nouveau : *La migration des symboles*.

2° Une autre bague analogue, n° 1, a été trouvée dans notre fouille du cimetière franc de *Thuillies* (*Tienne des sorts*). La plaque est un ovale et ne mesure que 0<sup>m</sup>012 sur 0<sup>m</sup>008; elle est plane aussi et ne suit pas la courbe de l'anneau. Le dessin, très grossier, représente de même un animal tourné à droite du spectateur et contourné pour mordre sa queue à gauche. L'aspect général est celui d'une oie ou un autre oiseau accroupi sous ses ailes élargies. On pourrait peut-être aussi y voir un animal à beaucoup de pattes. Voy. pl. II, fig. 31.

3° Cet animal se retrouve identiquement reproduit, mais un peu plus grand et tourné à rebours, c'est-à-dire la tête contournée à droite du spectateur, sur une bague qui repose au musée de Namur et qui fut trouvée dans une tombe du cimetière mérovingien de *Revogne*. Elle est décrite dans les *Annales de la Société archéologique* de cette ville (1).

Nous ne saurions y voir un dragon et encore moins le passage du lion ornemental au serpent ornemental des peuples d'Asie.

Ce passage, du reste, n'existe pas et ne peut exister. Nous avons indiqué ci-devant beaucoup de transformations; elles puisent toutes leur raison dans des variantes de forme inspirées au dessinateur antique par de véritables tendances artistiques, instinctives plutôt que méditées et voulues. Du dragon à longue queue ou du lézard au serpent, ces tendances existent, mais pour le lion, nous ne les voyons pas.

Toujours est-il que cette similitude des deux bagues est fort remarquable et permet bien des rapprochements entre

---

(1) T. XVII, p. 246; t. XX, p. 224. Bague n° 60.



les deux cimetières de *Revogne* et de *Thuillies* et conduit peut-être avec certaine raison à la contemporanéité des deux peuplades enterrées dans ces deux cimetières.

4° Une autre bague tout à fait analogue a été trouvée au cimetière franc de Moxhe et décrite par le comte GEORGES DE LOOZ-CORSWAREM. C'est bien ici un quadrupède. Il est tourné comme le précédent. Le dessin en est tout aussi grossier et la plaque large de 0<sup>m</sup>02 est aussi tout à fait plane et ne suit pas la courbure de la bague.

Voici comment l'auteur décrit cet objet :

« Bague en bronze, dont la partie cintrée fait presque entièrement défaut. La partie plane présente un grossier dessin formé de traits et de hachures dans lesquels il est difficile de reconnaître un sujet quelconque; cela ressemble vaguement à un quadrupède dont la tête serait contournée. Cette défectuosité du dessin est très fréquente et caractérise habituellement la bague en bronze de l'époque franque. Notre figure la rend fort fidèlement » (1). Voy. pl. II, fig. 25.

5° Le riche cimetière franc d'Harmignies, qu'ont exploité personnellement nos collègues MM. Hip. de Looz et Alf. de Loë, a produit (tombe 156) une jolie bague en argent portant une plaque gravée représentant aussi un animal, que les propriétaires ont bien voulu nous communiquer. Cette plaque mesure 0<sup>m</sup>017 et représente un quadrupède de forme fantastique et de bon dessin. Il a la tête contournée à gauche du spectateur pour mordre sa queue, comme sur les objets de *Fontaine* et de *Thuillies*, 1° et 2°, et au

---

(1) Voy. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII, p. 308, pl. I, fig. 9.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

dressées, est une tête d'homme dont l'attitude est calme, contrairement à l'attitude furieuse de l'autre, dans cette bataille de tête contre queue. Il y a tout à parier qu'ici ce n'est pas la tête qui se dispose à manger la queue, mais bien la queue, au contraire, qui va mordre la tête et tenter de la dévorer. *In cauda venenum.*

Nous avons cité ces deux derniers médaillons, ou dames, à cause de l'analogie du dessin avec celui des châtons de bagues précédents.

Nous avons parlé des dames ou jetons romains et francs et un peu postérieurs dans notre rapport sur la fouille de *Grigniart* et nous y renvoyons (1). Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions.

Le jeu de dames était couramment pratiqué au moyen âge. THÉROULE, dans sa *Chanson de Rolland*, composée au XI<sup>e</sup> siècle, à l'époque même de l'objet qui nous occupe, le constate. Voici son texte :

« Ces chevaliers sont assis sur des tapis de soie blanche; ils se divertissent au jeu de dames; les plus âgés et les plus sérieux jouent aux échecs » (2).

Il est probable que des seigneurs qui jouaient sur des tapis de soie se servaient de pions luxueux; or, le luxe des objets d'ivoire, à cette époque comme toujours, ne peut être que la sculpture.

En effet, l'on rencontre un peu dans tous les musées de petits ivoires finement taillés et sculptés que l'on peut reporter à différentes époques et qui, classés sous le nom de petits

---

(1) Voy. GRIGNIART, *Fouilles faites par la Société archéologique de Charleroi dans les ruines d'un oppidum*, p. 49.

(2) Traduction d'ALEX. DE SAINT-ALBIN, strophe VIII.

médailleurs, ne sont en réalité que des pions artistiques du jeu de dames.

Celui que je viens de citer en est un joli exemple. Le musée de Liège en offre d'autres fort intéressants qu'il faudrait étudier, et le musée diocésain de la même ville en renferme d'autres plus anciens et non moins artistiques dont un ou deux, à mon souvenir, représentent des animaux fantastiques.

8° Notre fouille de *Hombois* a encore donné une bague ayant sur le chaton une petite croix grecque recroisettée. Voy. pl. III, fig. 18.

9° FF<sup>121</sup>. Au cimetière franc de *Thuillies* (*Tienne des sorts*), fouillé par nous, a été trouvée une autre bague portant aussi sur la plaque une petite croix grecque recroisettée.

Il ne s'agit pas pour ces deux dernières bagues d'un sceau réel, car ici la plaque est fort petite et suit d'ailleurs la courbe de l'anneau. Nous les citons pour mémoire. L'on a rencontré très fréquemment cette forme de croix sur des bagues franques et nous ne voulons pas abuser en citant d'autres exemples.

10° Une bague dessinée par LINDENSCHMIT et reposant au musée de Mayence (1), représente une forme de swastika rudimentaire. C'est simplement une croix grecque courtement pattée ou à bras repliés d'un même côté par des bouts très courts, cantonnée de petits traits. Voy. pl. III, fig. 20.

11° Enfin une bague dont le châton porte une jolie roue centrée d'un petit cercle, comme notre type pl. II,

---

(1) Voy. *Die Altherthümer unserer heidnischen verzeit*, t. I, liv. XI, pl. 8, fig. 1.

fig. 104, à raies ou croisillons un peu pattés à la manière du *chrisme*, mais au nombre de huit, au lieu de six. Elle vient du cimetière franc de *Bel-Air*, en Suisse (1). Voy. pl. IV, fig. 10.

12° Une bague trouvée en France (2) porte un dessin remarquable que nous retrouvons souvent dans nos tombes franques. C'est une variété de swastika dont nous avons parlé, cantonnée de points avec deux bras opposés seulement coudés, mais parallèlement et dans le même sens. C'est la variété dessinée pl. II, fig. 92. Cette disposition est le seul détail qui nous ait fait citer cet anneau. Il porte, en outre, l'inscription suivante autour du signe en question : † LAVNOBERSA. Voy. pl. III, fig. 9.

13° Nous signalerons enfin une autre bague sigillaire trouvée au cimetière franc de *Séraucourt-le-Grand* (Aisne). La plaque porte une variante fort commune du swastika, au milieu de traits formant une auréole et dessinés en creux (3). Cette variété donne l'image de deux ellipses croisées et enlacées, et diffère complètement des variétés à bras pliés mais non courbés en arcs. Voy. pl. II, fig. 24. Le dessin de cette figure est un peu fautif en ceci qu'il est homologue au dessin de l'objet, les lignes courbes s'y prolongent à la manière de la coque d'ardillon marquée ci-après pl. II, fig. 33, tandis qu'elles devraient se prolonger d'une façon homologue, c'est-à-dire à la manière de la coque pl. II, fig. 19.

---

(1) Voy. TROYON, *Le cimetière de Bel-Air*, pl. III, fig. 7, p. 8.

(2) Voy. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. 90, fig. 555.

(3) Voy. J. PILLOY, *Études sur d'anciennes sépultures dans l'Aisne*, 3<sup>e</sup> fascicule, pl. B, fig. 19.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



donnons le dessin et qui sont étrangers à la Belgique, paraissent porter les mêmes reliefs prononcés et les mêmes caractères que les objets que nous décrivons venant de notre pays.

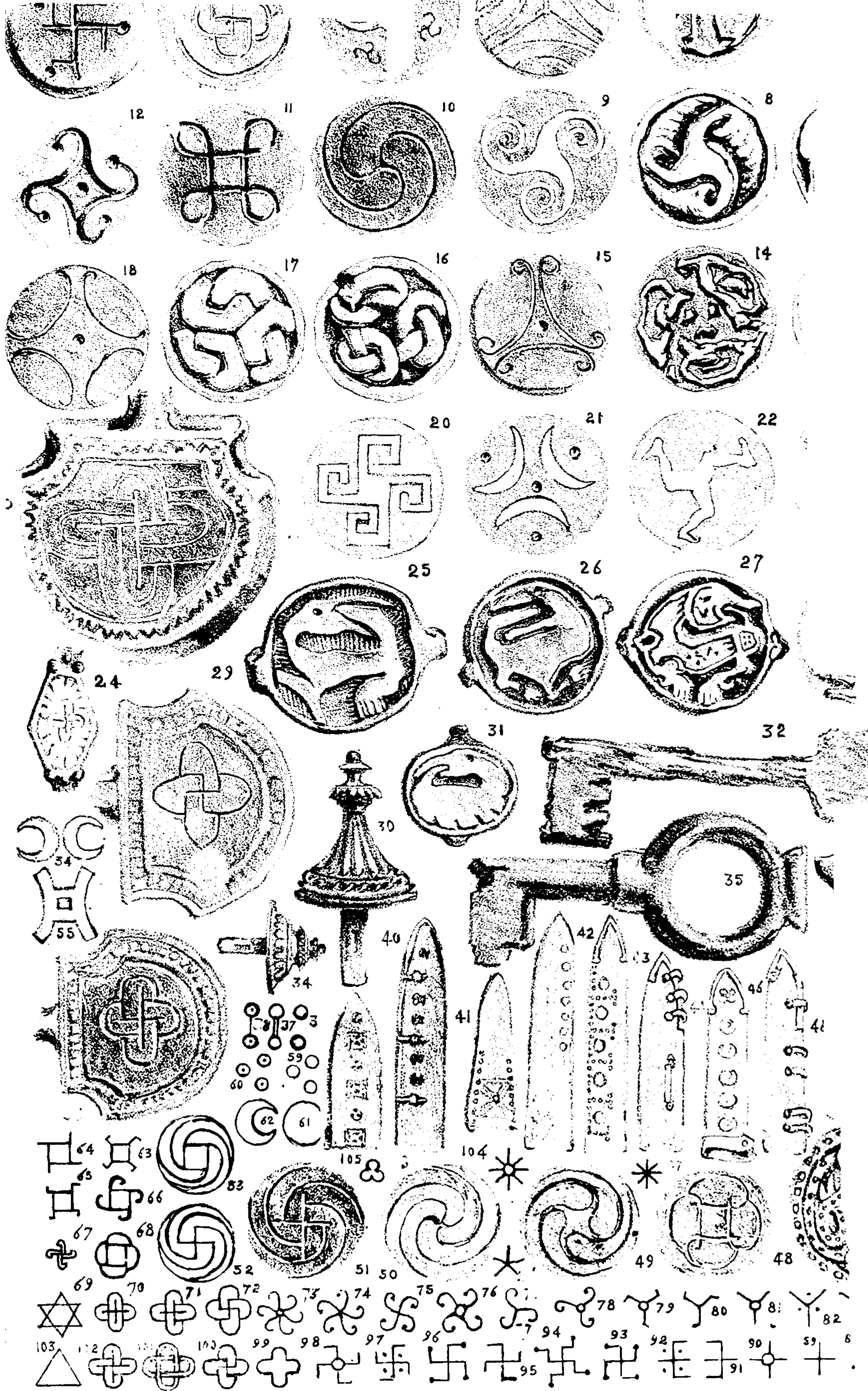
Nous dirons encore que, ainsi constitués, ces boutons, comme têtes ou matrices de cachets, pourraient aussi bien être fixés sur un manche en bois.

Nous en connaissons même deux qui nous semblent avoir été montés de cette façon. Ils ont été trouvés en terre dans une position tout à fait isolée, l'un au cimetière de *La Buisière* (FJ<sup>1132</sup> du musée de Charleroi) et l'autre au cimetière de *Hantes-Wiheries* (FJ<sup>1133</sup> du musée de Charleroi). Ce sont les deux premiers que nous décrivons ci-après.

Il n'est aucune raison d'appliquer pareille supposition aux autres que nous avons rencontrés à cause de la queue ou tige du clou qui était trop courte pour servir de soie à fixer dans la petite douille du manche. Tous ceux que nous avons trouvés étaient en outre toujours placés d'une façon apparente sur le cuir du fourreau du glaive et portaient d'ordinaire des restes de ce cuir autour de leur tige.

1° FJ<sup>1133</sup>. Matrice fort remarquable, large de 0<sup>m</sup>016, représentant trois oreilles dessinées d'un style très large et rangées autour d'un même centre. Cette pièce se trouvait au cimetière de *Hantes-Wiheries*, à portée de la main droite, loin de toute trace de cuir, alors que le fourreau et ses boutons d'ornementation sont d'ordinaire le long de la jambe gauche, où l'on retrouve ces traces. Le dessin que nous donnons est celui de l'empreinte. Voy. pl. II, fig. 14.

2° F.J<sup>1132</sup>. Matrice aussi remarquable à tous les points









**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Ils représentent trois serpents groupés autour d'un point central marqué d'un anneau. Leur corps contourné forme au milieu une boucle ou anneau comme ci-devant. Ces serpents se suivent et semblent tenir la queue l'un de l'autre dans leur espèce de long bec large ouvert, ou plutôt la lèvre supérieure et la queue sont soudées. Voy. pl. II, fig. 23.

6° Un ornement analogue, plus compliqué et plus soigné, se retrouve sur un objet en or (?) qui est plutôt une petite bractéate-fibule qu'un bouton identique aux précédents (1). Il fut trouvé à *Wieuwerde*, en Frise, dans une tombe mérovingienne dont nous parlerons ci-après. Il s'agit d'un enroulement serpentiforme remarquable. Voy. pl. II, fig. 47.

7° Deux boutons de 0<sup>m</sup>022 portant trois entrelacs qui ne conservent plus guère l'aspect de serpents, trouvé au cimetière de *Joche* (Marne) (2). Ces boutons diffèrent entre eux par les détails du dessin, mais ils sont analogues aux quatre précédents. Les entrelacs ressemblent, il est vrai, à la forme spéciale que l'on désigne sous le nom vague de serpents dans les ornements primitifs. Voy. pl. II, fig. 16 et 17.

Ce sont cependant plutôt des entrelacs et des enroulements vermiculés et des vers plutôt que des serpents.

8° Bouton de 0<sup>m</sup>019 trouvé dans l'Aisne, représentant en creux un dessin fort obscur où l'on a vu deux serpents affrontés.

Quant à nous, nous avouons n'y voir ni serpent, ni autre chose. Nous n'oserions, du reste, faire aucune supposition ni tenter aucune explication. Voy. pl. II, fig. 5.

---

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 4<sup>e</sup> série, t. V, pl. VI, fig. 9, p. 149.

(2) Voy. *Revue archéologique de France*, nouvelle série, t. XL, p. 267, pl. XX, fig. 1.

9° Bouton de 0<sup>m</sup>02 orné du signe cabalistique dit triskele dessiné d'une façon variée et artistique. Ce bouton fut trouvé en Danemark et est de l'âge du bronze. Voy. pl. II, fig. 9.

10° Autre bouton, large de 0<sup>m</sup>018, de même époque, de même origine et de même ornementation, formé d'un triskele cantonné de trois autres petits dessinés à rebours. Voy. pl. II, fig. 3.

11° Autre bouton de même diamètre, de même époque, de même origine, portant une autre variété de triskele. Voy. pl. II, fig. 10.

12° Autre bouton de même diamètre, de même époque, de même origine et portant une autre forme de triskele. Voy. pl. II, fig. 15.

13° Autre avec ornement analogue trouvé près de *Mayence* (1). Voy. pl. IV, fig. 6.

Un autre tout semblable, mais plus petit, du cimetière de *Abenheim* et reposant au musée de *Wiesbaden* (2).

14° Autre analogue, mais composé de croissants formant un triquètre. Voy. pl. II, fig. 21.

15° Autre bouton analogue portant un tétraskele tout à fait analogue au 12° ci-devant. Voy. pl. II, fig. 18.

16° F.J<sup>1152</sup><sup>1</sup>. Bouton d'ornementation venant du cimetière d'*Hantes-Wiheries*, tombe 47, large de 0<sup>m</sup>017.

Ce bouton sigillaire porte un dessin géométrique triangulaire analogue à une chausse-trape. C'est le triskele simple avec ses lignes redoublées, gravées en creux.

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Alterthümer unserer heidnischen verzeit*, t. I, liv. v, pl. VII, fig. 4.

(2) Voy. *ibid.*, t. II, liv. III, pl. VI, fig. 9.

Le fouilleur qui a trouvé ce bouton sur la poitrine du mort le considère comme ayant été attaché non sur le fourreau, mais peut-être sur un baudrier ou sur le vêtement. Voy. pl. II, fig. 4.

17° Boutons d'ornementation marqués d'un véritable dessin de chausse-trape seul ou groupé par trois en triangle. Ce type est tout à fait de même ordre que le précédent. Voy. pl. III, fig. 17 et 19.

18° Bouton d'ornementation portant un triangle formé de trois bulles ou annelets, centrés d'un quatrième à la manière franque, trouvé au cimetière à Bel-Air par TROYON (1). Je reviendrai plus loin sur ce dessin. Voy. pl. III, fig. 13.

Voici d'autres exemples de boutons d'ornement portant des figures marquées de la même façon par des annelets ou œils de perdrix rangés systématiquement.

Les cimetières francs d'*Hantes-Wihéries*, tombes n<sup>os</sup> 16 et 68, et de *La Buissière*, m'ont fourni des boutons ornés de trois trouets en triangles équilatéraux.

Sur quelques-uns chaque trouet est relié au bord du bouton par une fente oblique. Ces boutons marqués FJ<sup>11</sup>18<sup>1</sup> à <sup>12</sup>, reposent au musée de Charleroi.

Les musées divers possèdent bon nombre de boutons analogues :

Bouton avec la fente dirigée diamétralement et non obliquement (2).

---

(1) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par Fr. TROYON, pl. I, fig. 12, p. 5.

(2) Voy. LINDENSCHMIT, *Die vaterlandischen Alterthümer der Fürstlich Hollenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, pl. II, fig. 12.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



courbées en volutes et rattachées symétriquement à un point central. Les palmes seraient un signe de christianisme.

En dernière analyse, il s'agit ici d'une forme artistique du triskele. Voy. pl. II, fig. 8.

20° Bouton d'ornementation rencontré dans le département de l'Aisne et mesurant 0<sup>m</sup>019, gravé en creux et disposé pour produire une empreinte en relief représentant le swastika simple cantonné de quatre points et assez imparfaitement dessiné. Voy. pl. II, fig. 1.

21° Autre bouton de même origine, de 0<sup>m</sup>013, portant une variété élégante du swastika, dans laquelle le bout de chaque coude est prolongé et se recourbe sur lui-même pour rejoindre vers le milieu la courbe du bras voisin. Voy. pl. II, fig. 2.

Ce dessin diffère peu des deux ellipses enlacées de la bague 13° ci-devant. Voy. pl. II, fig. 24. Il rappelle les quatre serpents unis et entrelacés que l'on voit si souvent dans l'ornementation franque.

22° Autre bouton d'ornementation portant pour dessin le swastika ramené à un carré dont les angles se continuent en un crochet, presque une volute. De même origine que le bouton 9°. Voy. pl. II, fig. 12.

23° Autre bouton d'ornementation de même origine et de même époque, portant une forme de swastika réduit à un carré à angles allongés en longues pointes comme la fig. 64 de la pl. II.

24° Autre bouton de même époque et de même origine, représentant le *serpent Mitgard*, c'est-à-dire le swastika transformé en un lacet replié et noué, formant un carré avec un rond à chaque coin. Voy. pl. II, fig. 11.

25° M. H. GLAIDOZ cite trois boutons-fibules de la grandeur d'une pièce de 2 francs portant le swastika type, trouvés à *Salburg* et reposant au musée de Hombourg-ès-Morits, près de Francfort-sur-Mein. L'un des trois est entouré d'un cercle (1).

26° Joli bouton artistique orné d'un triangle formé par trois serpents à bec de canard, tout à fait semblables à ceux du bouton 3° ci-devant. Il repose au musée de Charleroi. C'est un triquètre, ou triskele, centré d'un grand triangle équilatéral ornementé de serpents. Voy. pl. II, fig. 28, et pl. V, fig. 2, et ci-après 33°.

27° Bouton marqué de la rosace en fuseaux ou rayons lancéolés, caractéristique de l'ornementation de la première époque romane et chrétienne. Voy. pl. IV, fig. 4.

28° Bouton marqué de la variété à six bras simples du *chrisme* ou monogramme du Christ, marquant la même époque. Voy. pl. IV, fig. 8.

\*  
\* \*

Le musée de Namur, qu'il ne faut jamais omettre de visiter quand on veut étudier une question franque, m'a offert une belle moisson de types remarquables en fait de boutons ornés de fourreaux de sabre ou de ceinturons; mon ami M. ALF. BEQUET s'est empressé de me permettre une ample récolte dans cette belle moisson et nous a aidés, moi et mon fils et collaborateur RENÉ VAN BASTELAER, à faire des frottis et des dessins et prendre des empreintes qui nous ont servi aux descriptions suivantes :

29° Plusieurs boutons venant de divers cimetières,

---

(1) Voy. *Revue archéol. de France*, 3<sup>e</sup> série, t. VI (1885), p. 319.



semblables à notre type des tombes de *La Buissière* et de *Hantes-Wiheries*, tombes n<sup>os</sup> 16 et 68, décrits ci-devant en 18°, à trois trouets, de 0<sup>m</sup>012 à 0<sup>m</sup>020 de diamètre.

50° Bouton de notre type décrit à l'art. 5° et de mêmes dimensions. Voy. pl. II, fig. 7.

31° Bouton de même forme que nos objets décrits au paragraphe n° 19. Le dessin et la grandeur varient un peu, comme aux cimetières de notre arrondissement. Ceux de Namur viennent du cimetière de *Saint-Gérard*.

Nous devons signaler ici, comme une analogie frappante, le dessin d'une bague trouvée aussi dans le pays de Namur, au cimetière de *Florenne (Bois des Forcières)*. M. BEQUET a décrit cette bague ailleurs. Il regarde le dessin du chaton comme formé de palmettes, signe de christianisme (1); le chaton mesure 0<sup>m</sup>014.

Nous avons d'autant plus de raison de citer ici cet objet à propos de boutons d'ornementation, que nous avons eu l'occasion de faire remarquer l'analogie des groupes *bagues* et *boutons ornementés* et surtout que nous rencontrerons plus loin des dessins remarquables et identiques sur des objets de ces deux groupes différents.

32° Des cimetières de *Florennes*, de *Wancennes* et de *Froidlieu*, près de *Revogne*, plusieurs boutons mesurant 0<sup>m</sup>015 et 0<sup>m</sup>017, analogues à celui que nous avons reproduit pl. 1, fig. 27, et consistant en un triskele qui ressemble à celui de notre 19°, mais où les panaches accessoires sont remplacés par des têtes rudimentaires de galipaètes à gros œil rond et à bec fermé.

---

(1) Voy. *Ann. de la Soc. d'archéol. de Namur*, t. XX et t. XV, p. 525.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

de canard large ouvert, pliées vers la gauche de l'observateur, forment les côtés d'un carré. Ils mesurent 0<sup>m</sup>018 et viennent des cimetières de *Revogne* et de *Wancennes*. Voy. pl. V, fig. 13.

36° Bouton à dessin de même ordre que nos boutons 4° et 5°, pl. II, fig. 13 et 23, c'est-à-dire composés de serpents entrelacés, à corps enroulés et noués; mais ici ils sont à quatre et forment un groupe disposé en carré comme pour notre bouton 5°, chaque animal semble tenir, dans son long bec large ouvert, la queue de l'animal qui le précède; on pourrait même croire que la lèvre supérieure n'est que la continuation de cette queue. Ces boutons mesurent 0<sup>m</sup>02 et viennent du cimetière de *Froidlieu* près de *Revogne*. Voy. pl. V, fig. 5.

37° Bouton venant du cimetière de *Saint-Gérard*, de dessin fort analogue à celui de notre fig. 26, pl. I, dont nous avons dit un mot en parlant du triskele. Ici, cependant, les trois têtes ne sont pas du caractère : tête de galipaète à bec fermé, mais bien : serpent à tête de canard à long bec largement ouvert. Au sommet de chaque tête est soudé un court appendice linéaire qui représente peut-être le corps et la queue de l'animal et semble servir de langue à la tête suivante. Voy. pl. V, fig. 6.

38° Bouton venant du cimetière de *Florenne* et mesurant 0<sup>m</sup>017. Il représente deux serpents repliés sur eux-mêmes, tournés à gauche du spectateur. Leur tête est fort grosse, le bec est le bec du galipaète dont la lèvre supérieure forme le prolongement de la queue de l'autre animal. Voy. pl. V, fig. 7.

39° Bouton orné de deux serpents rangés à peu près de

la même façon et présentant la forme d'un S ornementé. Il mesure 0<sup>m</sup>02 et vient du cimetière de *Froidlieu*.

40° Bouton qui semble une variété du dernier. Il est fort fruste, a les mêmes dimensions et vient du même cimetière.

41° Boutons portant des entrelacs analogues à notre dessin pl. I, fig. 31, mais plus minces et plus délicats, mesurant 0<sup>m</sup>018 et venant du cimetière de *Wancennes*. Les deux têtes de serpents y sont plus nettement dessinées et le dessin se rapproche beaucoup de notre 6°, pl. II, fig. 47. Voy. pl. V, fig. 12.

42° Boutons de 0<sup>m</sup>02 venant du cimetière de *Wancennes*, représentant deux têtes d'oiseau à bec crochu, reliées ensemble par une espèce de cou de dessin assez embrouillé qui, pour chaque tête, devient le prolongement de la lèvre inférieure de l'autre tête. Voy. pl. V, fig. 11.

43° Il nous reste à dire un mot de deux boutons qui offrent un intérêt tout particulier, parce que le dessin en appartient à un type d'animal fantastique que, jusqu'ici, l'on n'a guère signalé dans les cimetières francs que sur des chatons de bagues, c'est le type étudié ci-devant en 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, et représenté dans notre pl. II, fig. 25, 26, 27 et 31.

Sous notre 5°, nous avons, d'après la figure publiée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* (1), parlé d'une bague portant un dessin analogue à notre 2°.

Aujourd'hui nous avons eu la bonne chance de mettre la main, dans le musée de cette ville, sur un bouton d'ornementation marqué d'un dessin identique et venant du cimetière de *Wancennes*. Il est plus petit que celui de la bague de

---

(1) T. XVII, p. 246 ; t. XX, p. 224. Bague n° 60.

Namur et mesure seulement 0<sup>m</sup>015, tandis que le chaton de cette bague a 0<sup>m</sup>019. Nous en donnons la reproduction pl. V, fig. 9.

En examinant en détail ce dessin l'on comprendra par quelle négligence ou par quelle inattention l'artiste antique a, dans sa ciselure, transformé les deux pattes bien nettes, à plusieurs doigts séparés et presque juxtaposés, en une suite continue de doigts non séparés en deux pattes. Le dessin, du reste, est fort grossier sur le bouton de *Wancennes* et la tête est bien plus grosse et plus informe que sur la bague de *Thuillies*.

44° Bouton venant aussi du cimetière de *Wancennes*, large de 0<sup>m</sup>018 et représentant un animal analogue, mais beaucoup plus grossier encore. La tête est énorme pour le corps et fort mal faite; les membres sont contournés et à pieds digités. Voy. pl. V, fig. 10.

(*A continuer.*)



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 29 juillet; des 5, 12, 19 et 26 août 1893.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de trois vitraux peints pour l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Coucke;

Église  
de Saint-  
lez Bru  
Vitrau

2° Les dessins de deux vitraux à placer dans l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier;

Église  
de Notre-  
à Tong  
Vitrau

3° Le projet dressé par MM. Stalins et Janssens pour l'exécution d'un vitrail destiné à la nef centrale de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers);

Église  
N.-D.-aux-  
a Borger  
Vitrau

4° Les dessins de trois vitraux à exécuter par M. Germain Jaminé pour l'église de Fall-Mheer (Limbourg);

Église  
de Fall-M  
Vitrau



5° Le dessin d'un vitrail à placer dans la grande fenêtre est du transept de l'église de Notre-Dame, à Laeken (Brabant), sous la réserve d'atténuer un peu la vigueur des fonds des figures de la rangée supérieure de saints ; il conviendra aussi que l'auteur, M. Dobbelaere, revoie les caractéristiques des saints représentés et qu'il appuie mieux les figures en remplaçant le chevronnage par un soubassement d'apparence plus solide ;

6° La proposition de confier à M. Blanchaert, sculpteur, la restauration des tombeaux des comtes de Lichtervelde qui se trouvent dans l'église de Coolscamp (Flandre occidentale) ;

7° Le projet dressé par M. l'architecte Langerock en vue de la reproduction pour l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant), des anciens fonts baptismaux provenant de cet édifice et déposés aujourd'hui au Musée royal d'antiquités ;

8° Le projet relatif au rétablissement à la place qu'elle occupait jadis à l'entrée du chœur, de la croix triomphale de l'église de Nieupoort (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vinck ;

9° Le dessin d'une fontaine monumentale à ériger à Vilvorde (Brabant), sous réserve de tenir compte de quelques observations de détails qui ont été indiquées à l'auteur M. le sculpteur Namur ;

10° L'esquisse de la statue représentant l'Étude, commandée à M. de Mathelin pour la décoration de la façade de l'Université de Liège.

— Un délégué a examiné, dans l'église d'Itterbeek (Brabant), les tableaux anciens restaurés par MM. J. et A. Le Roy frères.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

En conséquence, le Collège a émis un avis favorable à la liquidation du subside précité.

— Un délégué s'étant rendu à Alseberg (Brabant), a constaté que les vitraux placés dans le chœur et dans le bas-côté nord de l'église paroissiale, ont été exécutés avec soin. Ces verrières, peintes par M. Dobbelaere, s'harmonisent parfaitement avec celles placées précédemment par le même artiste.

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a émis l'avis que rien ne s'oppose à ce que le travail précité soit reçu définitivement.

— L'inspection à laquelle il a été procédé du maître-autel placé dans l'église de Goyer (Limbourg) ayant permis de constater que cette œuvre d'art a été exécutée d'une façon très satisfaisante, le Collège a proposé de liquider la somme due à l'artiste, M. Peeters, du chef de cette entreprise.

— Des délégués ont examiné le bas-relief exécuté par M. Braecke pour l'escalier du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles.

La composition étant convenablement traitée, les délégués ont émis l'avis, auquel le Collège s'est rallié, qu'elle pouvait être acceptée.

— Un délégué a été chargé de procéder à l'examen des groupes de l'entrée du parc de Laeken, reproduits par M. Hambresin, d'après Godecharle.

Le travail précité étant effectué d'une façon satisfaisante, il a été reçu définitivement.

— Les délégués qui ont inspecté les travaux de restauration en voie d'exécution au palais de justice de Furnes (Flandre occidentale), ont profité de l'occasion pour examiner

glise  
Alseberg.  
vitraux.

de Goyer.  
maître-autel.

botanique  
Bruxelles.  
bas-relief.

de Laeken.  
groupes.

de justice  
Furnes.  
travaux.

les tableaux de cet édifice dont la restauration est proposée.

Cet examen a permis de constater que les œuvres précitées, au nombre de dix, présentent un intérêt artistique ou historique suffisant pour que l'on s'occupe d'en assurer la conservation.

D'accord avec ses délégués, la Commission a émis l'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à confier ce travail à M. Mailard. Toutefois, si cet artiste est chargé de l'entreprise, il devra tenir compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 4 juin 1890.

En adoptant le principe y exposé, qui simplifie le travail, on pourra très probablement réduire dans une certaine proportion la dépense, évaluée à la somme de 4,125 francs.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la construction d'une maison communale à Pervyse (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck ;

Mais  
commu  
de Perv

2° Le projet de restauration de l'édifice servant de local à la gilde des archers de Saint-Sébastien, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;

Local de l  
de St-Séb  
à Brug

3° Le projet dressé par M. l'architecte Christiaens pour la restauration de la porte de Visé, à Tongres (Limbourg);

Porte de  
à Tong

4° Le projet relatif à la restauration de la porte d'entrée et du mur d'enceinte de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. De Waele.

Châte  
des com  
de Flan  
à Gan

villon  
fficiers,  
urnes. — Des délégués ont inspecté, le 22 juillet 1893, les travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancien pavillon des officiers, à Furnes (Flandre occidentale).

Ils ont constaté que tous les ouvrages exécutés à ce jour ont été effectués avec soin. Il y a donc lieu de liquider les subsides promis pour cette entreprise dans la proportion de la dépense faite, laquelle s'élève à fr. 40.706-22.

de justice  
urnes. — Les travaux de restauration qui s'exécutent au palais de justice de Furnes ont fait l'objet de deux devis distincts. l'un, comprenant la restauration générale des locaux et de la chapelle, s'élève à fr. 13,723-89; l'autre, au montant de 4,360 francs, se rapporte exclusivement à la restauration de la salle d'audience du tribunal. L'évaluation totale était donc de fr. 20,083-89.

Les ouvrages effectués à ce jour ont atteint à peu près la moitié de la dépense prévue.

Les délégués qui se sont rendus à Furnes le 22 juillet 1893 ayant constaté que ces travaux ont été exécutés dans de bonnes conditions, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu de liquider les subsides promis dans la proportion de la dépense faite.

paye de  
s-la-Ville. — Des délégués se sont rendus, le 17 août 1893, à l'abbaye de Villers-la-Ville (Brabant), à l'effet d'examiner quelles sont les mesures que l'on pourrait encore prendre aujourd'hui pour assurer la conservation de ce remarquable monument.

Les ruines de l'abbaye de Villers marchent rapidement vers une destruction complète; les derniers hivers leur ont été particulièrement funestes et si de promptes mesures ne sont prises, beaucoup de parties parmi les plus intéressantes des ruines ne tarderont pas à disparaître.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



disloquées et y faire des coulées, déblayer le sol et rétablir l'ancien niveau, consolider les verrières, et en premier lieu celles du transept et du chœur.

### *Cloître.*

Enlever les végétations des voûtes et des murs, les couvrir, rétablir l'ancien niveau, éperonner le pilier de la galerie méridionale, qui menace de s'écrouler, consolider la porte vers le réfectoire, rejointoyer les maçonneries et y faire des coulées.

### *Réfectoire.*

Refaire les maçonneries ébranlées, enlever les végétations, couvrir les murs après avoir complété et arasé leurs parties supérieures, rétablir l'ancien niveau, faire des coulées dans les crevasses, restaurer l'arc de la porte vers la cuisine ainsi que le parement qui le surmonte ; même opération à la porte vers le chauffoir et à celle vers le cloître ; restaurer complètement une des fenêtres avant que les éléments qui en existent encore n'aient disparu.

### *Chauffoir.*

Enlever les décombres et les végétations des voûtes et des murs, les couvrir et rétablir l'ancien niveau.

### *Salle des moines.*

Enlever les végétations des voûtes et des murs, les couvrir et rétablir le fragment de voûte écroulé, déblayer le sol.

*Cuisine.*

Couvrir les murs et ce qui subsiste encore des voûtes, déblayer et rétablir l'ancien niveau.

*Chapitre.*

Couvrir les murs, dégager la baie géminée vers le cloître et déblayer le sol.

*Celliers.*

Consolider ce qui en reste et les couvrir.

*Brasserie.*

Enlever les végétations, déblayer et couvrir les voûtes, restaurer la partie supérieure de la grande cheminée.

Les travaux que l'on devrait exécuter avant l'hiver prochain pour éviter de nouveaux écroulements sont les suivants :

Enlever tous les arbres et arbustes qui couvrent les voûtes et les murs en général.

Débarrasser surtout la grande voûte du croisillon du transept des végétations qui l'ébranlent; cette voûte est sur le point de s'écrouler et devra être consolidée sans nul retard.

Enlever les arbres et notamment le gros sapin de la voûte



de la brasserie et ébrançonner la partie de cette voûte dont l'effondrement très prochain pourrait amener la destruction presque complète de ce bâtiment.

Les délégués pensent qu'un premier crédit de 40,000 francs devrait être consacré aux travaux les plus urgents ; une somme d'une vingtaine de mille francs pourrait être ensuite affectée annuellement aux autres ouvrages à effectuer, en recherches et à l'entretien des bâtiments. Toutefois, eu égard aux nombreux travaux à exécuter et à leur nature toute spéciale, il est impossible d'indiquer approximativement quelle en sera la dépense totale.

En opérant les déblais, on recueillera nécessairement des fragments d'architecture et de sculpture dignes d'intérêt ; il conviendra de les conserver avec soin et d'en former un petit musée dans un des bâtiments de l'abbaye ; peut-être pourrait-on affecter le chauffoir à cette destination.

Partageant l'avis de ses délégués, la Commission a fait connaître à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'administration des bâtiments civils soit chargée d'entreprendre les ouvrages précités. Mais le premier soin sera de faire choix d'un conducteur de travaux capable et expérimenté, ayant l'habitude de conduire des travaux de restauration d'anciens monuments, car on ne doit pas se dissimuler qu'il s'agit d'une entreprise toute spéciale, d'une grande délicatesse et même d'une exécution extrêmement dangereuse dans un monument en ruines et abandonné depuis trois quarts de siècle. Cet agent devrait se trouver à demeure sur les lieux et se mettre en rapport avec le Collège, qui l'aiderait de ses conseils.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

10° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Messines (Flandre occidentale);

11° La restauration du presbytère de Rachamps, commune de Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

12° L'exécution par voie de régie des travaux de restauration projetés au presbytère de Vremde (Anvers); architecte, M. Cife.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Nisramont, commune d'Ortho (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

2° A Taverneux, commune de Mont (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° A Tillet (Luxembourg), sous les réserves suivantes :  
*a)* remplacer par une baie unique la triple fenêtre du jubé;  
*b)* supprimer les petites baies projetées sous l'étage des cloches; *c)* remonter un peu, en diminuant leur importance, les arcatures supérieures de la tour; réduire également la dimension des arcatures de la nef et du chœur; *d)* revoir la courbe formée par la naissance de la flèche et en supprimer l'étranglement, qui ne produirait pas un effet heureux; architecte, M. Cupper.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Wanlin (Namur); architecte, M. Michaux;

2° De Denderbelle (Flandre orientale); architecte, M. Sterckx;

3° De Noirchain (Hainaut); architecte, M. Barbier.

Ainsi que les divers projets ci-après :

4° Achèvement de la tour de l'église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas (Flandre orientale). Toutefois, en raison des dispositions actuelles, il est indispensable d'établir une balustrade sur la corniche au-dessus des abat-sons; en outre, l'aspect de la tour gagnerait par la construction des minarets des parties latérales tels qu'ils figurent au premier projet d'achèvement; architecte, M. Goethals;

Église  
de Notre-  
à Saint-N

5° Construction d'une flèche sur la tour de l'église de Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale); architecte, M. De Noyette;

Église  
de Saint-H  
à Rena

6° Construction d'une tour à l'église de Baulers (Brabant); l'attention de l'auteur, M. Tournay, a été appelée sur la convenance de réduire sensiblement l'importance de la corniche supérieure du clocher, ainsi que sur les tassements irréguliers qui pourraient se produire en utilisant, pour appuyer une des faces de la tour, une partie de l'ancien mur de façade. Pour éviter des déchirures des maçonneries, l'architecte devra examiner s'il ne serait pas préférable de démolir complètement ce mur sur la largeur de la tour;

Église de B

7° Renouvellement du dallage de l'église de Saint-Amand, à Maubray (Hainaut);

Église  
de Mau

8° Construction de deux sacristies à l'église de Rofessart, sous Limelette (Brabant);

Église  
de Rofe

9° Construction d'un escalier d'accès à l'église de Roly (Namur);

Église de

10° Construction d'une sacristie à l'église de Thiaumont (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert;

Église  
de Thiau

11° Construction d'un jubé dans l'église de Wiers (Hainaut); architecte, M. Cloquet;

Église de

blement  
églises.

12° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Petigny (Namur) : buffet d'orgues ;

Chevron (Liège) : maître-autel ;

Ohey (Namur) : chaire à prêcher ;

Heur-le-Tiexhe (Limbourg) : buffet d'orgues ;

Cras-Avernas (Liège) : buffet d'orgues ;

Ourthe, commune de Beho (Luxembourg) : mobilier complet ;

Fall-Mheer (Limbourg) : mobilier complet.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

d'Hensies.

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter aux toitures de l'église d'Hensies (Hainaut) ;

Église  
Strainchamps.

2° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Strainchamps, commune de Hollange (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église  
Neufchâteau.

3° Le projet relatif à la restauration d'une chapelle annexée à l'église de Neufchâteau (Liège) ; architecte, M. Sevar ;

Église  
Cachtem.

4° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Cachtem (Flandre occidentale) ; architecte, M. Socte ;

d'Ermeton-  
sur-Biert.

5° Les travaux de réparation de l'église d'Ermeton-sur-Biert (Namur) ;

de Réthy.

6° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer par voie de régie à l'église de Réthy (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



— Les délégués qui se sont rendus à Furnes (Flandre occidentale) le 22 juillet 1893 pour inspecter les travaux de restauration exécutés à la tour de l'église de Saint-Nicolas, ont constaté que cette entreprise est terminée et que les ouvrages semblent, pour autant qu'on puisse en juger à distance, avoir été exécutés dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de liquider les subsides alloués par les diverses autorités intervenantes.

La tour de Saint-Nicolas était autrefois surmontée d'une flèche et de quatre tourelles d'angles en maçonnerie dont la démolition a dû être effectuée il y a une trentaine d'années. En vue du rétablissement futur de ce couronnement, on a, pendant le cours de la restauration récente, reconstruit la partie verticale des quatre tourelles d'angles ; telles qu'elles se présentent actuellement, ces tourelles ne produisent pas un effet heureux et les délégués sont d'avis qu'il conviendrait, dans l'intérêt de l'aspect de l'édifice, de les compléter par les pyramides qui leur manquent ; le coût de ce travail ne serait d'ailleurs pas bien important.

Se ralliant à l'appréciation de ses délégués, la Commission a émis l'avis qu'il convenait de réclamer un projet d'achèvement de ces tourelles ; cette étude devra aussi comprendre la flèche principale, afin d'apprécier l'effet d'ensemble que produira le monument complété.

— Lorsque le Collège s'est occupé de la classification des édifices du culte pour la restauration desquels un crédit spécial a été inscrit au budget des Beaux-Arts, il avait cru devoir ranger l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, parmi les monuments de 2<sup>e</sup> classe.

Des délégués s'étant rendus dans cette ville pour pro-

céder à diverses inspections, ont profité de l'occasion pour visiter cette ancienne collégiale.

Appréciant les magnifiques proportions et la beauté artistique de l'édifice, les délégués ont dû reconnaître que le rang qu'il occupe dans le tableau des monuments du culte n'est pas en rapport avec son importance artistique et qu'il présente tous les titres pour figurer dans la 1<sup>re</sup> classe.

Cet avis a été partagé par la Commission.

*Le Secrétaire,*  
**A. MASSAUX.**

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
**WELLENS.**



U N E C O M M A N D E

DE

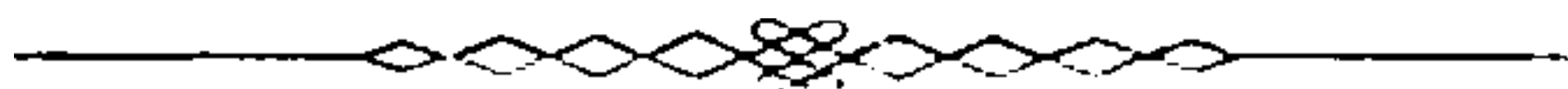
# TAPISSERIES BRUXELLOISES

EN 1701

SUIVIE

d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen

(1671-1710)



Grâce à l'ouvrage publié, en 1878, par M. A. WAUTERS, sous le titre *Les tapisseries bruxelloises*, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de ce que fut jadis à Bruxelles cette importante fabrication de tapisseries que l'auteur appelle à juste titre une des plus éclatantes manifestations de l'art associé à l'industrie.

Mais il n'est de monographie si bien étudiée qui ne soit susceptible d'être complétée par l'une ou l'autre heureuse glanure nouvelle.

C'est d'un document important pour l'histoire de cette industrie que nous allons avoir l'honneur d'entretenir le lecteur pendant quelques instants.

Déjà M. le comte DE LABORDE, dans son travail sur les *Ducs de Bourgogne*, avait fait connaître des particularités



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

fabrication de tapisseries, le commerce de drap. Il fut exilé par le marquis de Prié, avec confiscation de biens, en 1719.

M. A. WAUTERS, à qui nous devons ces données, mentionne des de Clerck un *Triomphe romain* et ajoute qu'ils ont exécuté beaucoup de tentures en collaboration avec les A Castro, en qui devait s'éteindre le dernier nom de la liste glorieuse des tapissiers bruxellois.

Mais revenons à notre document.

L'ordre qui fait l'objet de la convention sera exécuté dans les dix mois, d'après les modèles à fournir par le commettant. Les deux fabricants sont tenus d'employer la plus belle et la meilleure soie, des meilleures couleurs, pour rendre l'air et le ciel, et tout particulièrement pour le bleu.

Les tentures de la première chambre figureront des scènes des Métamorphoses d'Ovide, avec des paysages de Luc Achtschellinx (1); celle de la seconde : *l'Abondance des moissons, la Dédicasse* (lisez : *Dédicace*, corrompu en *Ducasse*, ce qui signifie kermesse) *de paysans* et diverses représentations symbolisant *l'Abondance*, telles que des vaches que l'on traite, des pêcheurs, le tout enjolivé de *postures*, bestiaux, etc., d'après David Teniers.

Pour chacune de ces deux chambres, les tapisseries seront au nombre de six.

Quant au sujet des sept pièces pour la troisième chambre, Stroobant se réserve de se décider dans les deux mois, soit pour des épisodes du *Fidèle Berger*, que Nicolas van

---

(1) Appelé aussi *Achtschelling*, *Achtschellinck*, etc. Il était peintre paysagiste à Bruxelles, 1626-1699.

Schoor (1) et Pierre Spierinx (2) étaient précisément occupés à peindre, soit pour des scènes relatives à Armide, auxquelles travaillaient, en ce moment, Victor-Honoré Janssens (3) — le même qui, en 1718, fut nommé peintre de l'empereur à Vienne, — et Augustin Coppens (4).

Tous ces artistes étaient des maîtres, et la plupart d'entre eux avaient une grande renommée pour les patrons de tapisserie (5).

Ainsi qu'on l'a vu, Stroobant n'a pas encore fait un choix définitif quant aux décors de la troisième chambre ; il hésite entre le *Fidèle berger*, la tragi-comédie pastorale bien connue du chevalier Battista Guarini (6) et la *Jérusalem délivrée* du Tasse, dont l'enchanteresse Armide est la poétique héroïne (7). Les deux œuvres jouissaient alors d'une vogue extraordinaire.

---

(1) Nicolas Van Schoor, 1666-1726, à Anvers ; tableaux d'histoire et de mythologie, fleurs, paysages. Il excellait à peindre de petits amours, des nymphes et des génies.

(2) Pierre Spierings, Spierinckx, etc., 1655-1711 ; Anvers ; paysagiste, peintre de Louis XIV ; il a cherché à imiter Salvator Rosa. Presque toutes les figures de ses tableaux sont peintes par d'autres artistes.

(3) V.-H. Janssens, 1664-1739 ; Bruxelles ; histoire et genre. Protégé du duc de Holstein. Il entreprit le voyage d'Italie, resta onze ans à Rome, puis revint à Bruxelles. Il résida pendant trois années à Vienne.

(4) A. Coppens, Bruxelles ; portraits et paysages ; fut reçu à Bruxelles dans la gilde de Saint-Luc, en 1698.

(5) A. SIRET, dans son *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les époques*, — ouvrage auquel nous avons fait quelques emprunts, — cite particulièrement Achtschellinx, van Schoor et Coppens comme spécialistes sous ce rapport.

(6) Célèbre poète italien, 1557-1612. *Il Pastor Fido*, dont le sujet est emprunté à Pausanias, a été traduit en toutes les langues européennes. Du vivant de l'auteur, la pièce eut plus de trente éditions.

(7) . . . . . « *Oh miracol d'Amor, che le faville  
Tragge del pianto, e i cor nell' acqua accende!  
Sempre sovra natura egli ha possanza  
Ma in vertu di costei sè stesso avanza.*

En ce qui concerne enfin les tapisseries pour la quatrième chambre, elles seront au nombre de trois, de dimensions moindres et ornées de scènes des *Métamorphoses*.

Les deux fabricants s'engagent à découper et à refaire les parties qui seraient reconnues défectueuses. Ils recevront pour prix de leur fourniture :

a) pour la première chambre :

Six tentures, d'un total de 183 aunes carrées, à raison de 17 1/2 florins = fl. 3,202-10 ;

b) pour la seconde chambre :

Six tentures mesurant ensemble 218 aunes carrées, à raison de 19 1/2 florins, soit 4,251 florins ;

c) pour la troisième chambre :

Sept pièces, ensemble de 188 aunes carrées, un prix à déterminer, selon qu'elles représenteront le *Pastor Fido* ou *Armide* ;

d) pour la quatrième chambre :

Trois pièces, donnant un total de 51 aunes carrées, à raison de 27 florins, soit 1,577 florins.

C'est la grande quantité d'or nécessaire pour ces dernières pièces qui a pour effet une si considérable majoration de prix.

En appliquant aux tapisseries de la troisième chambre le taux le plus réduit de 17 1/2 florins fixé pour celles qui devront représenter les scènes des *Métamorphoses* pour la première chambre, leur coût se serait élevé à 5,290 florins, ce qui aurait porté la dépense totale à la somme énorme pour cette époque de 12,120 florins 10 sols.

Le paiement se fera par tiers : le premier à la signature du contrat, le second à l'achèvement de la moitié du travail



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



teurs. Le commerce de tapisseries semble s'être fait sur une assez vaste échelle. Anvers en exportait en tous les pays.

Denis Lhermite, négociant en cette ville, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du siècle suivant, se livrait surtout à ce genre d'affaires. Grâce aux laborieuses recherches de M. FERNAND DONNET, sur *Pierre L'Hermite et la famille Lhermite, d'Anvers* (1895), on connaît des particularités intéressantes sur une exportation de tapisseries d'Audenaerde qu'il fit en 1602, en Espagne. Elles représentaient des *boscaiges et poésie* et avaient été achetées à Gilles Carlier, marchand de tapisseries, à Anvers. Il en commanda d'autres à Arnould Peeters, à Pedro Rubbens, *mercador de tapisseries*, et à Jacques Gillés (pp. 68 et 69) (1).



---

(1) Le document, inédit, suivant constitue un contrat curieux passé, en 1465, à Anvers, entre un fabricant de tapisseries et un marchand :

« Adriaen van Buggenhout, tappytwerckere, debet Aerde Thielmans, *aut lator*, x lib. xiiij schellingen ende ix deniers groten Brabants, toecomende van den getrouwen en de alame dienende totten ambachte oft wercke van tapyceryen ende van zekeren stoffen daer toe behoerende, *conditione* dat de voerscreven Adriaen den voerscreven Aerde oft syen nacomelingen sal mogen leveren alle d'werc van tappytwercke, dat hy maken sal ende met zynen dieneren sal doen maken, ende al van ij manieren; te wetene : d'een derdendeel zeeusch, d'ander derdendeel swert ende 't derde derdendeel wit, elke dozyne voere xj schellingen groten vleems, die de voers. Aerd hem 't elker leveringen opleggen ende betalen sal. Des sal de selve Aerd daer af inhouden ende te hemvaert nemen ende afstaan van elker dozyne v schellingen Brabants, in mindernissen, afslage ende betalingen van der voergenoemde schult ende al totter tyt dat de voerscreven schult alsoe al betaelt sal wesen, salvo waer 't dat de voerscreven Adriaen aflivich warde, eer de voergenoemde schult alsoe al betaelt ware, dat dan 't rest dwelck van der geheelre schult noch te betalen ware, al verschenen sal syn ende alsdan ter stont t'eenenmale betaelt moeten worden. *Unde obligatio. xxiij July.* » (Actes scabinaux d'Anvers, registre de l'année 1465, I, f<sup>o</sup> 415.)

Quelles pouvaient bien être ces tapisseries, dont la douzaine se payait onze escalins? Il ne s'agit évidemment pas d'œuvres d'art dans cette convention.

Qui était ce personnage qui fit confectionner, en 1701, les somptueuses tapisseries dont on a lu la description?

C'est ce qui est intéressant à constater?

Daniel Stroobant était né à Bruxelles le 1<sup>er</sup> août 1671. A la date du document dont il vient d'être question, il se trouvait donc dans sa trentième année, et il y avait environ un an et demi qu'il s'était allié à Marie-Philippine-Joséphine Columbanus. Cette union avait été bénie, le 7 novembre 1699, en l'église Sainte-Gudule, et le contrat de mariage signé, le 31 du mois précédent, devant le notaire Luttens susmentionné.

Nous y voyons le futur, assisté de sa mère, damoiselle Marie-Anne-Catherine Gisberti, veuve de feu Daniel Stroobant, et de sa tante Marguerite Stroobant, béguine au béguinage d'Anvers; la fiancée, accompagnée de ses père et mère, François Columbanus, conseiller de S. A. S. l'Électeur Palatin du Rhin et son résident près la Cour de Bruxelles, intendant et inspecteur général de la terre et seigneurie de Wynendael, etc., et dame Marie-Catherine Muños (1).

Ce document contient quelques détails dignes d'être relevés. On y remarque d'abord que le futur est qualifié d'écuyer de S. A. S. l'Électeur Palatin (*stalmeester van Syne Serenissime Hoocheyt den Cheurvorst palatin*), titre qui a été rayé, ensuite, pour nous ne savons quelle raison.

Peut-être Stroobant avait-il antérieurement occupé le poste d'écuyer au service de ce prince?

---

(1) Veuve, Marie-Catherine Muños créa, en 1720, une septième place à l'hospice de Saint-Aubert, à Bruxelles. (HENNE et WAUTERS, III, p. 445.)



Daniel déclare apporter à son mariage tous ses biens, notamment, comme immeubles, deux maisons, l'une dans la rue du Poinçon et l'autre dans la rue des Tanneurs, maisons dont les tenants et aboutissants sont laissés en blanc dans la minute, et une prairie à Leeuw-Saint-Pierre. Sa mère devait avoir l'usufruit de la première de ces deux maisons, sa tante celui de la seconde, mais ces dames consentirent à abandonner leurs droits à cet égard.

Les parents de la jeune fille promettent de donner aux futurs époux leur table, tant qu'ils resteront dans leur maison et, s'ils préfèrent habiter ailleurs, de servir à leur enfant, sa vie durant, une pension annuelle de 400 florins. Ils s'engagent, en outre, à procurer à leur gendre, sans tarder, à leurs frais, l'expectative de l'emploi de secrétaire du Conseil privé.

Il est stipulé, enfin, que dans le cas où la future épouse survivrait à son mari, elle aura la nue propriété d'un capital de 12,000 florins (1) sur les biens de celui-ci.

La seigneurie de Terbrugge(n), dont il était le propriétaire peu après, se trouvait située dans le pays de Gaesbeek, non loin de Bruxelles.

Daniel Stroobant devint conseiller et commis des domaines et finances, puis commissaire général des montres des gens de guerre aux Pays-Bas, d'abord sans gages, par lettres-patentes du 14 octobre 1706. Il obtint des gages de 730 livres par an, par de nouvelles lettres du 21 mars 1709.

L'électeur palatin du Rhin Jean-Guillaume l'avait nommé

---

(1) *Notariat général du Brabant*, minutes du notaire Jauttens, portef. n° 2187.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

à Gand, et celui-ci nous a avoué sa complète ignorance à l'égard d'œuvres d'art de ce genre laissées par son ancêtre.

En présence du coût très considérable de ces pièces de décor, n'est-on pas fondé de douter que Stroobant les ait acquises pour en orner sa propre demeure?

S'il est vrai que, dans des maisons anciennes, aristocratiques et patriciennes, on rencontre parfois une salle décorée de tentures de la nature de celles qui nous occupent, il serait cependant difficile, sinon impossible, de découvrir une demeure particulière du xvii<sup>e</sup> ou du xviii<sup>e</sup> siècle assez opulente pour renfermer quatre salons garnis de tapisseries aussi nombreuses et aussi riches que celles-ci, dont la place semble être indiquée dans un palais de prince. A défaut de certitude sur la destination de ces tapisseries, ne serait-on pas tenté de conjecturer qu'au lieu de les acheter pour sa propre habitation, Stroobant les commanda plutôt comme intermédiaire pour quelque souverain étranger qui, peut-être pour des raisons d'économie, préférerait rester inconnu aux fabricants?

Cette manière de voir étant admise, quoi de plus naturel que de considérer comme le véritable commettant de nos tapisseries l'Électeur Palatin du Rhin Jean-Guillaume, dont François Columbanus, le beau-père de Stroobant, était le résident à Bruxelles, et de qui Stroobant devint lui-même conseiller aulique cinq ans plus tard?! Il semblerait assez naturel que Columbanus, chargé par son maître de cet achat de tapisseries, eût jugé bon de confier à son gendre la mission de s'aboucher et de traiter avec les industriels en son propre nom, pour éviter de la sorte que l'on ne soupçonnât le princier client.

Ce qui constitue un argument sérieux en faveur de cette hypothèse, c'est le fait que Stroobant se réserve un délai de deux mois pour fixer son choix quant aux représentations d'une partie des tentures. Une si longue réflexion n'eût certes pas été nécessaire s'il avait commandé les tissus pour sa propre maison, mais s'explique fort bien si l'on considère qu'il devait d'abord attendre la décision de l'Électeur, résidant en Allemagne.

Jean-Guillaume qui, en 1679, lors de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Anne, avait reçu de son père les duchés de Juliers et de Berg et qui était devenu Électeur en 1690, résidait de préférence à Dusseldorf, le Palatinat ayant été trop éprouvé par la récente guerre avec la France pour pouvoir subvenir aux frais de la cour magnifique que ce prince, beau-frère de l'empereur Léopold, croyait indispensable pour soutenir son rang. Au moment où l'exécution de ces tentures fut décidée, Jean-Guillaume avait des visées fort ambitieuses : il ne rêvait rien de moins que d'affranchir l'Arménie du joug turc et de se faire élire roi de ce pays, dont les habitants devaient entrer dans le giron de l'église catholique romaine. Mais la guerre de la succession d'Espagne qui éclata à cette époque fit échouer ce projet.

Si, ce que nous sommes assez enclin de croire, les tapisseries furent livrées à ce prince, elles ont, sans aucun doute, été placées au château de Dusseldorf.

La splendeur de cette antique capitale de la terre de Berg cessa par la mort de l'Électeur survenue le 8 juin 1716 ; son frère et successeur Charles-Philippe abandonna cette résidence, licencia les artistes dont le défunt s'était entouré

et transféra le siège du gouvernement à Heidelberg, puis, plus tard, à Mannheim.

\*  
\* \*

Peut-être ces lignes permettront-elles un jour d'identifier toutes ou en partie les tentures de Jérôme de Clerck et de Gaspard van der Borch, dont la commande nous a donné lieu d'écrire cette notice. Ce serait là pour l'histoire de l'art une découverte importante; à moins qu'il ne reste plus rien de ces œuvres d'art qui ont dû être superbes, eu égard à la réputation des deux célèbres tapissiers bruxellois.

J.-TH. DE RAADT.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



MESSIEURS,

C'est avec une vive et sincère douleur que je remplis pour la seconde fois le pénible devoir de dire, au nom de la Commission royale des Monuments, le dernier adieu à la dépouille mortelle d'un collègue éminent, d'un confrère aimé. Il y a deux mois à peine, je déposais le triste hommage de nos regrets au pied de la tombe d'un statuaire distingué; aujourd'hui je les apporte à celui qui fut un grand artiste dans son genre, à l'architecte Beyaert.

Ce n'est pas ici le lieu de présenter une étude *ex professo* de l'architecte. Il me suffira de rappeler qu'il a fait honneur à sa profession, à son pays. Il dut son talent, sa renommée à l'obstination, à la conscience de son labeur.

Né le 29 juillet 1825 à Courtrai, l'une des cités artistiques de la Flandre du moyen âge, Henri Beyaert commença à l'Académie de cette ville ses études de dessin, qu'il acheva à celle de Bruxelles, après avoir été employé quelque temps à la librairie van Daele. On peut dire justement de lui qu'il fut le fils de ses œuvres. En 1846, grâce à son application soutenue, il obtint, à cette même Académie de Bruxelles, le premier prix du cours supérieur d'architecture.

L'architecte tint les promesses du lauréat. Sa carrière ne fut qu'une suite de succès. Vous les connaissez : vous connaissez les principaux monuments qu'il a érigés : l'hôtel de la Banque Nationale, le square du Petit-Sablon, la

fontaine De Brouckere, la porte de Hal restaurée, à Bruxelles; le nouvel hôpital militaire, à Bruges; le château de Faulx, à Mozet, et l'église de Tombes, dans la même commune; le local des fêtes de la Société du Concert Noble, à Bruxelles; la gare de Tournai; la succursale de la Banque Nationale, à Anvers; la maison en style renaissance qui obtint la première prime au concours institué par la ville de Bruxelles pour les constructions des nouveaux boulevards; le Palais de la Nation reconstruit; la nouvelle église de Saint-Jean, à Borgerhout, en collaboration avec M. Baeckelmans; enfin, au nombre des édifices qu'il n'a pu achever, le nouvel hôtel du Ministère des chemins de fer et celui de la Caisse d'épargne, à Bruxelles.

Au début, il était grand admirateur de l'art classique, repoussant de parti-pris, même avec quelque dédain, l'art roman, l'art ogival et leurs capricieuses transitions. Il n'aimait pas les gigantesques conceptions architectoniques du moyen âge, ni l'imagination ardente et novatrice en fait d'art des bourgeois de cette époque. D'instinct il repoussait ces allures si libres, si variées et affranchies de toute règle classique. L'enseignement académique l'avait fasciné et conquis entièrement. Bientôt, grâce à des études persévérantes, il ouvrit les yeux devant les faits. Ils étaient là puissants et impérieux. Il devait reconnaître la grandeur du romantisme et ses tendances idéalistes. Dès lors son entrée à la Commission royale des Monuments était décidée. Il en fut nommé membre dès 1865.

Jugeant les différentes branches d'architecture ancienne et moderne avec un tact remarquable, il saisissait d'emblée les qualités et les défauts des projets soumis à la Commission,



discutait avec sagacité et en connaissance de cause toutes les questions d'art monumental portées à l'ordre du jour de nos séances.

Tous les ans il se rendait à l'étranger pour y examiner sur place les monuments anciens et modernes. Avec une rare intelligence il sut mettre à profit les résultats de ses investigations; il dut à ces précieuses études d'architecture comparée d'acquérir une étonnante facilité de composition et d'exécution.

Les honneurs suivirent les succès. Chevalier de l'ordre de Léopold dès 1866, officier en 1879, Beyaert fut promu au grade de commandeur du même ordre en 1887, après la reconstruction du Palais de la Nation.

En 1876, la confiance de ses concitoyens le délégua au Conseil communal, où il siégea jusqu'à la fin de l'année 1881. Dans l'intervalle il fut nommé membre du Conseil supérieur d'hygiène publique. Enfin, l'Académie royale de Belgique, en l'appelant dans son sein, lui décerna ce suprême honneur qui est comme le couronnement de la carrière des hommes d'étude et de science.

L'homme aimable et bienveillant, le confrère sympathique sera regretté de tous et de ses collègues en particulier, autant que l'artiste et le savant.

Adieu! cher et honoré confrère, ô vous qui avez érigé ici-bas tant d'admirables monuments, puisse là-haut le Dieu juste et bon réserver à votre âme immortelle une dernière et miséricordieuse demeure de repos et de félicité, où vous trouverez la digne récompense due à votre vie toute d'honneur, de travail et de succès.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



---

# RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

## SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 septembre; des 7, 14, 21 et 28 octobre 1893.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° L'esquisse d'un quatrième panneau à exécuter par M. Janssens dans l'église de Saint-Joseph, à Anvers;

Église  
de Saint-J  
à Anve  
Décorat

2° L'exécution de neuf tableaux représentant la légende de Notre-Dame de Walcourt, confiée à M. Léonard pour l'église paroissiale de Walcourt (Namur);

Églis  
de Walc  
Tablea

3° Les dessins de deux verrières à placer dans le chœur de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg); auteur, M. Osterrath;

Églis  
de Saint-Q  
à Hass  
Verrièr

4° Le projet des vitraux à placer dans l'église de Ny, commune de Soy (Luxembourg); auteur, M. Steyaert;

Église de  
Vitrau

5° Le projet présenté par M. Bardenhewer pour le placement de vitraux dans l'église de Nives (Luxembourg), sous réserve de revoir la composition représentant Saint-Joseph

Église de  
Vitrau

et d'en soumettre le carton avant de passer à l'exécution définitive;

lise de Catherine, Hoogstraeten, verrière.  
6° Le projet relatif à la réédification d'une verrière du transept nord-est de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), sous réserve de réduire un peu la dimension des figures et de détailler davantage la décoration architecturale, qui affecte un certain aspect de lourdeur; auteurs, MM. Comère et Capronnier;

lise de Barthélemy, Grammont, décoration.  
7° Le projet dressé par M. Janssens pour la décoration de l'église de Saint-Barthélemy, à Grammont (Flandre orientale);

glise Saint-Bavon, Gand, statues.  
8° Les dessins des statues destinées à la décoration du tympan du grand portail de l'église de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale);

iversité Liège, statues.  
9° Les modèles grandeur d'exécution des statues commandées à MM. de Mathelin et de Tombay, représentant respectivement *l'Étude* et *le Droit* et destinées à la décoration de la façade de l'université de Liège;

l de ville Termonde, statues.  
10° Les modèles grandeur d'exécution de deux statues à exécuter par M. De Beule pour la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale), ainsi que les maquettes de trois statues confiées à M. Maes et de deux statues confiées à M. Van Hove pour la décoration du même édifice.

e de Brée, vitraux.  
— Des délégués se sont rendus à Brée (Limbourg) afin d'examiner les vitraux peints placés dans l'église paroissiale par MM. Osterrath et G. Jaminé. Il résulte de cet examen que l'exécution des œuvres précitées a été faite avec soin. Le Collège a, en conséquence, émis un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour ce travail décoratif.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



aliénation, d'autant plus que les confessionnaux seraient acquis par l'église voisine de Nieuwenrhode, dont les lambris datent, paraît-il, de la même époque.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Dillens, les modèles de six bas-reliefs d'après Godecharle, que cet artiste a été chargé de reconstituer pour la salle à manger du château royal de Laeken (Brabant).

Les délégués ayant constaté que l'artiste s'est acquitté de sa mission avec un plein succès, la Commission a émis l'avis qu'il pouvait être passé à l'exécution définitive.

— Les délégués qui ont examiné à Meysse (Brabant), la statue érigée à la mémoire du général baron Vanderlinden-d'Hooghvorst ayant constaté la bonne réussite de l'œuvre, celle-ci a été reçue définitivement.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Malfait, les modèles des sculptures destinées au maître-autel de l'église de Tourneppe (Brabant).

Ces modèles étant convenablement conçus, le Collège a proposé d'autoriser l'exécution définitive des sculptures.

L'inspection du meuble, en voie d'exécution, a donné lieu à une remarque qu'il n'avait pas été possible de prévoir lors de l'examen du projet et sur laquelle on a appelé l'attention de l'administration communale : D'après les prévisions de l'auteur, les statuette du retable se détacheraient sur le vide. Cette disposition ne produirait pas un bon effet ; il conviendra, dans l'intérêt de la réussite de l'œuvre, de compléter le travail par un fond formant niche pour chaque figure.

— Un délégué a examiné, le 4 septembre 1893, le mobilier placé dans l'église de Schoot, sous Tessengerloo (Lim-

château royal  
de Laeken.  
s-reliefs,

du général  
Vanderlin-  
d'Hooghvorst.

Église  
de Tourneppe.  
maître-autel.

de Schoot,  
Tessenger-  
Mobilier.

bourg). Il a reconnu que l'exécution de ces meubles répond aux dessins approuvés; toutefois il y a lieu de regretter que la somme allouée à l'artiste ne lui ait pas permis de tailler tous les détails en plein bois et qu'il ait dû recourir à des collages.

Le Département de l'intérieur et de l'instruction publique ayant promis son concours pour l'exécution de la chaire à prêcher, le délégué a émis l'avis, et la Commission a partagé sa manière de voir, que le mérite artistique de cet objet d'ameublement est de nature à justifier la liquidation du subside alloué.

— Un délégué a examiné, dans l'église de Saint-Vincent, à Eecloo (Flandre orientale), les stalles récemment exécutées sous la direction de M. l'architecte De Noyette.

Église  
de Saint-Vincent  
à Eecloo  
Stalles

Le délégué ayant constaté que le travail est complètement terminé et qu'il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution, le Collège en a proposé la réception définitive.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le nouveau devis estimatif des travaux de restauration du vestibule et de l'escalier conduisant à la grande salle échevinale à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;

Hôtel de ville  
de Bruges

2° Le projet relatif à l'appropriation en hospice pour les vieillards des deux sexes, du château de Ravenstein, à Hever (Brabant); architecte, M. Hankar.

Hospice  
de vieillards  
à Hever

— Les délégués qui se sont rendus à Visé ont profité de ce voyage pour examiner les restes des fortifications de la

Fortifications  
de Dalmeide



petite ville de Dalhem (Liège), que M. l'avocat Comhaire proposait d'acquérir aux frais de l'État afin d'en assurer la conservation.

Les délégués reconnaissent, et la Commission partage leur manière de voir, qu'un certain intérêt historique peut être attribué aux vestiges conservés des remparts et du donjon de Dalhem, mais ces vestiges, bien qu'étant encore assez nombreux, n'offrent pas un mérite archéologique suffisant ni une importance assez marquante au point de vue de l'architecture militaire pour motiver leur acquisition par l'État. Cette acquisition ne serait du reste possible aujourd'hui que pour une faible partie des ruines, car il est à remarquer que si elle devait s'étendre à toute l'enceinte, elle exigerait l'expropriation de la plus grande partie des maisons de la ville qui sont bâties sur les murailles mêmes du burg. Tout ce que l'on pourrait faire, semble-t-il, c'est d'engager l'autorité locale à recommander aux propriétaires de conserver avec soin toutes les anciennes constructions : des arrachements que l'on remarque à certains endroits et notamment à l'angle sud-est du mur d'enceinte construit sur arcades, laissent supposer qu'on en extrait parfois des matériaux. Cette recommandation serait d'autant plus utile que les ruines en question ajoutent considérablement à la beauté du site, qui est réellement un des plus remarquables du pays.

castellum  
romain  
Tongres.

— Des délégués se sont rendus à Tongres (Limbourg), à l'effet d'inspecter les murs de l'ancien castellum romain récemment mis à découvert près du portail sud de la collégiale.

Les parties de la construction mises au jour consistent



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

tion romaine; ce sont probablement les seuls restes de cette époque qui existent encore dans notre pays au-dessus du sol. S'il y a lieu d'aménager les promenades de ce côté de la ville, on peut le faire sans détruire les remparts en établissant des chemins dans les fossés mêmes, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans d'autres localités étrangères, notamment à Nuremberg. M. l'échevin des travaux publics, représentant l'administration communale, a fait connaître aux délégués qu'il sera tenu compte des conseils de la Commission.

En se ralliant à l'appréciation de ses délégués, le Collège a cru devoir engager l'administration communale à prendre des mesures pour maintenir ces anciennes constructions en bon état et, à cet effet, de les protéger par des chapes en maçonnerie.

d'Ypres. — A la demande de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, des délégués se sont rendus à Ypres (Flandre occidentale), afin d'examiner une lézarde qui s'est produite dans le mur vers l'angle sud-est des halles et qui se prolonge dans l'une des voûtes de la galerie du Nieuwerk.

La lézarde signalée n'est pas récente, mais cependant elle s'est aggravée depuis peu, attendu qu'elle est aujourd'hui visible à l'intérieur de la grande salle des halles sur toute la hauteur du grand panneau peint par M. Pauwels. Il conviendra donc de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ce mouvement.

M. l'ingénieur de la ville partage cette manière de voir; il adressera à bref délai des propositions dans ce sens.

Le rapport suivant a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique à la suite de l'inspection faite récemment à Ypres par des délégués de la Commission :

« La ville d'Ypres possède encore quelques anciennes maisons en bois dont les façades présentent beaucoup d'intérêt. Ces curieux vestiges de la vieille cité flamande disparaissent successivement et le temps n'est pas éloigné où il n'en restera plus que des souvenirs.

» Nous croyons, Monsieur le Ministre, devoir appeler votre attention sur la nécessité de conserver celles de ces façades qui subsistent encore. Il conviendrait, semble-t-il, que le Gouvernement s'entendît avec l'administration communale pour encourager par des subsides tout travail qui aurait pour but d'assurer la conservation de ces bâtiments dont les spécimens deviennent de jour en jour plus rares dans notre pays. Plusieurs villes sont déjà entrées dans cette voie, notamment Bruxelles, Bruges et Tournai ; elles contribuent à la restauration des façades des maisons particulièrement remarquables, ce qui crée envers celles-ci une sorte de servitude qui les met à l'abri de mutilations ou de changements.

» La destruction successive des constructions de cette nature qui intéressent l'histoire ou l'art nous engage à émettre le vœu de voir donner suite, à bref délai, au projet de loi relatif à la conservation des monuments historiques qui est à l'étude depuis quelques années. »

# ÉDIFICES RELIGIEUX.

## PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Frommiée, sous Gerpennes (Hainaut); architecte, M. Pierard ;

2° A la construction d'un presbytère au hameau de Peulis, sous Rymenam (Anvers), sous réserve d'arrêter la tourelle à la naissance du toit de l'habitation ; architecte, M. Blomme ;

3° A la construction d'un presbytère à Mechelen-sur-Meuse (Limbourg), à la condition d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage en faisant commencer la montée plus près du corridor ; architecte, M. Goffin ;

4° A la construction d'un presbytère à Gelbressée (Namur). On devra toutefois, au cours de la construction, améliorer la pente de l'escalier soit en rapprochant vers l'entrée la porte du salon et en plaçant la première volée à gauche, soit au besoin, en faisant un petit avant-corps vers la façade postérieure du bâtiment. Il conviendra aussi d'exécuter les façades entièrement en pierre, en s'abstenant d'y introduire la brique qui ne produirait pas un bon effet ; architecte, M. Stassin ;

5° A la construction de deux maisons vicariales pour la paroisse de Notre-Dame, à Laeken (Brabant), moyennant de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial quant à certains points intéressant la construction et d'améliorer la pente des escaliers de chacun des bâtiments en avançant le départ de la première volée



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

de Pervyse. 1° De Pervyse (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer la partie surélevée du toit de la chapelle des fonts baptismaux, dont l'effet ne serait pas heureux; architecte, M. Van Assche;

Église Thimeon. 2° De Thimeon (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

de Perwez. 3° De Perwez (Namur), à la condition de supprimer toutes les arcatures projetées dans les parties nouvelles de l'édifice et d'agrandir la chapelle des fonts baptismaux, dont la surface serait insuffisante pour contenir toutes les personnes qui doivent s'y réunir en même temps; architecte, M. Lange.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église Assebrouck. 4° Achèvement de l'église d'Assebrouck (Flandre occidentale) et placement de deux cloches dans la tour de cet édifice;

de Bacl. 5° Achèvement de l'église de Bacl (Brabant); architecte, M. Van Arenberg;

Église Teralphène. 6° Reconstruction de la partie supérieure de la tour de l'église de Teralphène (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

d'Udange. 7° Reconstruction du plafond de l'église d'Udange (Luxembourg); architecte, M. Kemp;

Église Saints-Jean-Nicolas, Schaerbeek. 8° Construction d'une sacristie à l'église des Saints-Jean-et-Nicolas, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Rampelbergh;

de Silly. 9° Reconstruction de la sacristie de l'église de Silly (Hainaut); architecte, M. Tournay.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Ameuble  
d'égli

Tarcienne (Namur) : maître-autel ;

Câppellen (Brabant) : chaire à prêcher ;

Maeseyck (Limbourg) : tabernacle ;

Rauw, sous Moll (Anvers) : mobilier complet ;

Pervyse (Flandre occidentale) : mobilier complet ;

Wintershoven (Limbourg) : bancs.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Cortenbosch, sous Cosen (Limbourg) ; Églis  
de Corten

2° Le relevé des travaux supplémentaires nécessités par la restauration de l'église de Saint-Léonard-en-Campine (Anvers) ; architecte, M. Gife ; Églis  
de Saint-L  
en-Cam

3° Le décompte des travaux de restauration effectués à l'église de Gits (Flandre occidentale) ; architecte, M. Soete ; Église de

4° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter à l'église de Hotton (Luxembourg) ; architecte, M. Verbas ; Église de

5° La restauration de l'église de Transinne (Luxembourg) ; architecte, M. Adam ; Églis  
de Tran

6° Le projet de restauration de la tour de l'église de Montenaeken (Limbourg) ; architecte, M. Serrure ; Égli  
de Monte

7° L'exécution à l'église de Vielsalm (Luxembourg), de divers travaux de réparation ; Égli  
de Viel

8° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à la tour de l'église de Baerle-Duc (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ; Égli  
de Baerl



Église  
Madeleine,  
Bruges.  
9° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

e de Dhuy.  
10° La restauration du beffroi de l'église de Dhuy (Namur);

Église  
Iddergem.  
11° Le projet de restauration de l'église d'Iddergem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église  
Elverdinghe.  
12° Le projet de restauration de l'église d'Elverdinghe (Flandre occidentale) et de reconstruction de la flèche de cet édifice; la Commission a émis l'avis que l'aspect de la tour gagnerait à ce que la flèche soit ramenée à plus de simplicité : à cet effet, il conviendra de supprimer les panneaux et les arêtières pour ne conserver que les simples angles de l'octogone garnis de crochets; il conviendra toutefois d'apporter beaucoup de soins à la construction des angles pour lesquels il sera prudent de faire confectionner des briques spéciales, ce qui, en tous cas, aurait dû être fait pour les arêtières précitées; architecte, M. Soete;

Église  
Saint-Paul,  
Anvers.  
13° Le projet de restauration de l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Baeckelmans.

e de Visé.  
— Des délégués se sont rendus à Visé (Liège), afin d'examiner si l'église paroissiale peut être classée parmi les édifices monumentaux du culte.

Les délégués sont d'avis que le chœur de cet édifice, érigé à la fin du xv<sup>e</sup> ou au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, présente un intérêt architectonique suffisant pour être rangé dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments.

En ce qui concerne les nefs, elles ont été remaniées et ont subi des reconstructions partielles au siècle dernier qui en ont complètement dénaturé le caractère; il n'y a donc pas



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

gués estiment que la différence de prix n'atteindrait pas la proportion indiquée ci-dessus. On ne peut qu'engager l'architecte à revoir cette partie de son estimation. Dans tous les cas, s'il n'était pas possible d'étendre la substitution demandée à tous les garde-corps, on pourrait tout au moins l'adopter pour ceux faisant directement face à la tour.

Eglise  
Forest.

— Des délégués se sont rendus à Forest (Brabant) le 4 octobre 1893, à l'effet d'examiner si l'église paroissiale est susceptible d'être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

La construction de cet édifice date de diverses époques : la grande nef, soutenue par deux rangées de colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuilles à crochets, semble remonter au XIII<sup>e</sup> siècle; au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle on l'a recouverte, ainsi que le chœur, d'une voûte en plafonnage qui est beaucoup moins élevée que l'ancien plafond; certaines parties de ce plafond se remarquent encore sous les combles; il se composait de vousselles sur poutres, mode de couverture très rare dans les églises et dont on pourrait s'inspirer pour la construction des petites églises de villages. Au-dessus des arcades de la nef on aperçoit encore les anciennes baies ogivales qui éclairaient jadis cette partie du vaisseau et qui ont été supprimées probablement lors de la construction de la voûte moderne.

Le chœur, les transepts, les collatéraux, les deux chapelles latérales du chœur et la base de la tour semblent dater de la fin du XV<sup>e</sup> siècle; la partie supérieure du clocher est moderne et ses parements sont exécutés en briques, tandis que ceux des autres parties de l'édifice sont en pierre blanche. Les transepts et les chapelles parallèles au chœur

sont couverts de belles voûtes ogivales soutenues par des nervures en pierre blanche avec clefs sculptées.

Toutes les fenêtres de l'édifice étaient autrefois ornées de meneaux en pierre ; pas une seule de ces baies n'a conservé cette décoration. Quelques fragments de vitraux peints du xvii<sup>e</sup> siècle existent encore dans une fenêtre du collatéral nord ; ces restes sont intéressants et méritent d'être conservés avec soin.

L'église de Forest possède un certain nombre de tableaux dont plusieurs ne manquent pas de mérite, entre autres des volets peints de l'école gothique qui semblent provenir d'un retable.

La chapelle de Sainte-Alène, au sud du chœur, renferme le tombeau de la sainte, œuvre du plus haut intérêt et qui constitue un des rares exemples que l'on rencontre encore dans notre pays de l'ancien style tumulaire de la période romane. Dans la même chapelle est conservé un reliquaire très remarquable de style ogival. Un autre reliquaire moins ancien, mais d'une belle exécution, est conservé dans la sacristie.

Contre le mur ouest du transept sud, on remarque un Christ en croix sculpté qui paraît remonter au début de l'art ogival ; cette sculpture, des plus intéressante, mériterait qu'on la dépouillât des nombreuses couches de couleur qui lui enlèvent beaucoup de sa valeur.

Enfin, contre le mur ouest du bas-côté sud est appliquée une pierre tumulaire très remarquable, sculptée en bas-relief et représentant un prêtre revêtu de la chasuble et tenant en mains un calice. Elle ne porte aucune inscription, mais le caractère de la sculpture démontre qu'elle n'est pas

postérieure à la fin du XII<sup>e</sup> ou au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Tenant compte des dispositions pittoresques de l'église de Forest et de l'intérêt que présentent certaines de ses parties, les délégués sont d'avis qu'elle peut être rangée dans la troisième classe des monuments du culte.

Il est désirable de voir entreprendre la restauration de cet édifice et de lui restituer, autant que possible, ses dispositions anciennes. En tous cas, un des premiers ouvrages à entreprendre est le rétablissement de son niveau primitif tant extérieur qu'intérieur. L'exhaussement successif de l'ancien cimetière qui l'entoure et du sol intérieur en a dénaturé considérablement les proportions et il contribue en outre à entretenir dans les murs une humidité constante très préjudiciable à leur conservation.

La Commission s'est ralliée aux conclusions émises par ses délégués dans les divers rapports qui précèdent.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



de deux B, que l'on aperçoit, au bas, juste au milieu de la bordure.

Les mots JAN LEYNIERS, placés à gauche de cette marque, — et non à droite, comme le dit le catalogue (1), — sont reproduits dans celui-ci. Mais, comme, évidemment, on était embarrassé de les interpréter, on s'est abstenu d'en rechercher la signification.

Or, l'écu de gueules accosté des deux B — nous le savons tous — est la marque des tapissiers bruxellois. En vertu de l'ordonnance du 16 mai 1528, toutes les tentures mesurant plus de six aunes en devaient être munies. Nous n'ignorons pas davantage que Jan Leyniers est un des plus fameux « fabricateurs » de tapisseries de notre ville.

La confusion qui a été faite en Allemagne, ou peut-être déjà en Suède, quant à la provenance du tapis, s'explique, d'ailleurs, jusqu'à un certain point. A l'instar de Bruxelles, la manufacture de Beauvais marquait ses produits de deux B, avec, au milieu, non pas *un petit écu rouge*, mais *un cœur rouge, chargé d'un pal blanc*. (Mémoire de 1718.) Plus tard, un écu de France et le nom de l'entrepreneur de la manufacture furent substitués à cette marque (2).

Il ne faut cependant pas, à notre sens, considérer l'un des deux B comme initiale de Philippe Béhacle (3), — qui avait

---

(1) Il assigne aux œuvres qu'il décrit la droite et la gauche subjectivement, d'après la droite et la gauche du spectateur, système qui est absolument incorrect.

(2) Voir M. EUGÈNE MÜNTZ, *la Tapisserie*.

(3) Les auteurs français orthographient Béhacle et Béhagle. Ce tapissier était Tournaisien, mais descendait probablement d'une famille flamande, le nom de Behagle, Behaghel, Behaegel, etc., se rencontrant assez fréquemment dans la partie germanique de la Belgique.

fondé et maintenu la réputation des ateliers de Beauvais pendant sa direction, de 1684 jusqu'en 1704, année de sa mort, — mais bien, ainsi que la seconde lettre, comme initiale du nom de Beauvais. C'est simplement pour la symétrie, pensons-nous, que cette lettre a été placée des deux côtés de l'emblème caractéristique de la manufacture de ladite localité. Pour le même motif, les tapisseries parisiennes, du moins en partie, ont été marquées de deux P, — entre lesquels s'aperçoit une des trois fleurs de lis de l'écu de France, ou, si l'on veut, une des fleurs de lis des armes de Paris; — celles de Florence de deux F — accostant tantôt une fleur de lis *florencée*, meuble héraldique de cette ville, tantôt une boule chargée d'un A (1) — et certaines tentures d'Enghien, peut-être de deux E (2).

En raison de ces analogies, ne devrait-on pas admettre les deux B de la marque de Bruxelles tout bonnement comme deux initiales du nom de cette capitale, au lieu d'y voir celles des noms de la ville et du duché? !

Quant à Jan Leyniers, M. A. WAUTERS, dans son ouvrage : *les Tapisseries bruxelloises*, nous fournit de nombreux détails sur ce personnage. Il avait déjà travaillé depuis

---

(1) M. EUGÈNE MÜNTZ, *op. cit.*

(2) M. ERNEST MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, II, 403. A la p. 372 de son ouvrage précité, M. MÜNTZ mentionne une tapisserie « *des Flandres* » de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, marquée d'un écu gironné de huit pièces, entre les lettres E et N, et du monogramme J.-C. ou C.-J. Cette pièce passa par l'Hôtel des ventes à Paris le 23 juillet 1878. L'éminent archéologue français aura été amené à cette attribution probablement par cet écu gironné, rappelant le blason « primitif » des « forestiers » de Flandre, mais on pourra difficilement admettre cette classification. Les prétendues armoiries des « forestiers » de Flandre sont, d'ailleurs, apocryphes. La tapisserie en question est, sans aucun doute, l'œuvre d'une manufacture d'Enghien.



longtemps lorsqu'il fut privilégié par la ville le 2 août 1661. Il mourut vers la fin de 1686, doyen de métier. L'auteur que nous venons de citer renseigne une série de ses œuvres dont beaucoup furent exécutées d'après les cartons de l'illustre Charles Lebrun, premier peintre du roi de France (depuis 1662, † en 1690).

On peut, croyons-nous, placer avec certitude la confection de la tenture de M. Oeder entre 1660 et 1686. Son propriétaire l'a acquise au prix de 6,800 marcs. Avec les 10 p. c. de frais, elle a donc coûté environ 7,500 marcs ou 9,550 francs.

Ses dimensions, mal indiquées dans le catalogue de la collection Hammer, sont : 3<sup>m</sup>88 de haut sur 5<sup>m</sup>40 de large.

Cette tapisserie, un vrai chef-d'œuvre, fait évidemment partie d'une série de scènes puisées dans la mythologie de Diane, auxquelles appartient également une autre tenture, mentionnée dans ledit catalogue sous le n° 1102, mais, à tort, comme *Gobelin* et également reproduite par la phototypic.

Cette seconde pièce figure une scène antérieure à celle dont nous avons parlé d'abord. Car, tandis qu'elle représente Diane accompagnée d'une nombreuse suite des deux sexes, au moment où elle vient de lancer la flèche mortelle sur un sanglier dont une meute sanguinaire paralyse les derniers mouvements, le tapis de Dusseldorf nous montre la déesse en repos, après la chasse : un jeune héros, tenant une lance de la main gauche, pose sur la tête de la divine chasserresse une couronne de lauriers, hommage bien mérité pour son bel exploit cynégétique. Un groupe de nymphes, dont la première caresse un chien, entoure



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

artiste français lui fournit aussi les dessins pour ces tapisseries ; mais, à défaut d'éléments de comparaison suffisants, nous n'osons pas nous prononcer.

Mieux vaut, d'ailleurs, d'en laisser le soin à plus compétent que nous.

J.-TH. DE RAADT.

# VERRES « FAÇON DE VENISE »

## FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS



### 12<sup>e</sup> LETTRE (ET DERNIÈRE)

*aux membres du Comité du Bulletin des Commissions royales  
d'art et d'archéologie*



Messieurs,

M. Garnier a réuni l'histoire de l'émail à celle du verre. C'est à bon droit : l'émail n'est que du verre mis en fusion.

L'émaillage sur métaux est plus ancienne qu'on ne le dit communément, surtout dans nos contrées ; mais je ne crois pas le moment venu de répondre moi-même à l'appel que j'ai fait à l'étude de ce qu'on a écrit à ce sujet en Allemagne (1). Je me borne à protester contre l'exagération de certains savants étrangers qui représentent les musées de Belgique comme contenant « d'importants spécimens d'objets d'émail antérieurs à l'époque romaine » (2).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIII, p. 440.

(2) *Revue archéol.*, mai 1872, p. 331 ; voir aussi *Mém. Soc. antiq. de France*, XXXIII (4<sup>e</sup> s., III), p. 400.

Sauf quelques énonciations passagères, je veux ne m'occuper ici que de la fabrication de la matière d'émail (verre coloré dans la masse) et de l'emploi de cette matière pour la confection d'objets non d'usage, mais d'ornement et d'agrément, faits en plein verre, par des industriels spéciaux auxquels on a proposé (1) de donner le nom d' « émailleurs en verre » pour les distinguer des « émailleurs sur métal ».

Les Romains connaissaient déjà le verre de couleur transparent; mais le verre coloré dans la masse n'était pas translucide pour toutes les nuances; certaines d'entre elles, le blanc, le jaune et le bleu, restaient toujours opaques à raison des ingrédients nécessaires à leur composition.

Girolamo Magagnati, en 1604, trouva le moyen de rendre transparentes même les nuances jusque-là exceptées (2); ce fut l'occasion d'un progrès important, et les verriers italiens furent appelés partout à l'effet de répandre les procédés nouveaux, où eux-mêmes, comme on va le voir, se perfectionnèrent à l'étranger.

Les Vénitiens n'eurent, à cet effet, qu'à reprendre leur ancienne manière de colorer le verre dans la masse, abandonnée par eux depuis l'invention « du cristal » par Bero-viero, en 1465 (3), et les Altaristes, fidèles sectateurs des premiers, ne tardèrent pas à établir partout des « places de couleur et à *mazzetto*, » où, à l'aide de la pincette, ils confonnaient des « galanteries à la vénitienne », etc., à l'aide de la matière d'émail (4).

---

(1) GARNIER, pp. 334, 335.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 369.

(3) *Ibid.*, XXXI, p. 41.

(4) *Ibid.*, XXVI, pp. 359, 360.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



certains verriers italiens qui jouèrent plus tard un rôle important à Nevers, Orléans, Paris, Rouen, pour la fabrication de la matière d'émail.

— A *Anvers*, dès 1610, on signale les procédés ingénieux employés par Gridolfi pour teindre le verre de diverses couleurs, à l'aide du mélange de sables, plantes, poudres variées. L'Italien Neri, technographe de verre, s'est transporté dans l'usine d'Anvers, y a fait des expériences et y a produit lui-même des imitations de pierres orientales, qui l'ont émerveillé, à l'aide des matériaux mis en usage et énumérés par lui : bleu d'outre-mer, soufre de Saturne, etc. (1).

Antoine Miotti, à *Bruxelles*, en 1625, puis à *Namur*, obtient privilège pour fabriquer du verre de toutes sortes de couleurs, procédé mis sans doute en usage à Gand, en 1690, par un autre Miotti : la famille Miotti était, qu'on ne l'oublie pas, celle qui avait découvert le verre-aventurine (2).

A *Liège*, Heyne et Marius demandent, en 1626, privilège pour fabriquer « contrefactures des pierres précieuses, esmailles de toute sorte de couleur, avec ingrédients d'or, d'argent, terres plombées et non plombées, couleurs, etc. » (3).

Leurs continuateurs, les Bonhomme, se vantent, dans les documents, d'avoir « perfectionné l'art de la verrerie en toutes espèces d'émaux » ; ils employaient chez eux, en 1651, un Muraniste, Rimondo Carnelle, comme « con-

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 356 ; XXIII, p. 295 ; XXIV, pp. 54 et s.

(2) *Ibid.*, XXIV, p. 48 ; XXVII, pp. 258 et 276 ; XXVIII, pp. 218 et 247.

(3) *Ibid.*, XXIII, p. 527 ; XXVII, p. 226 ; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, pp. 366 et 368.

saureur », pour « mettre le verre en bonne couleur », après avoir « apprêté et disposé selon leur couleur les matières convenables » (1). Ils avaient, à cet égard, des procédés de fabrication que les gentilshommes verriers, engagés chez eux, s'obligeaient à ne pas divulguer à leur sortie, à moins sans doute d'accord, comme celui qui dut intervenir entre les deux frères Castellano, d'Altare, employés dans les verreries Bonhomme, dont l'un alla à Nevers se targuer des connaissances acquises par lui à l'étranger (c'est-à-dire à Liège) dans la composition des matières propres à la confection des émaux (2).

Paul Mazzolao et Bernard Perrotto, qui se signalèrent tout particulièrement en France pour la composition de la matière d'émail, avaient apparu dans les verreries Bonhomme, le premier de 1655 à 1658, le second en 1664.

La fabrication liégeoise des « millefiori », ces apparences de mosaïques formées par la juxtaposition d'émaux étirés, coupés ensuite horizontalement par tranches, s'est signalée dans un meuble liégeois de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (3) ; cela démontre que Venise n'avait pas de secrets étrangers à nos verriers, pour la fabrication du verre coloré dans la masse, sauf peut-être pour certaines nuances que Venise, d'après Savary des Bruslons (4), continuait à exporter de ce côté-ci des Alpes.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, cependant, Zoude, verrier à Namur, qui

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 232, 372; XXVII, p. 228.

(2) *Ibid.*, XXVII, p. 227.

(3) *Ibid.*, XXIV, p. 291.

(4) *Loc. cit.*



s'occupait encore de la fabrication de la matière d'émail, alléguait être parvenu à fabriquer la matière d'émail « aussi belle qu'à Venise » et il avait chez lui un ouvrier spécial pour « la composition de l'émail de diverses couleurs, qui ne se faisait qu'à Venise » (1).

Quant aux anciennes provinces des Pays-Bas, les procédés liégeois avaient pénétré à *Amsterdam*, où l'on retrouve un Jacques Castellano (?) et un Léandre Ferro, transfuge des verreries Bonhomme (2) : il y avait d'ailleurs, dans cette ville hollandaise, des émailleurs travaillant au chalumeau et à la lampe, comme certain Abraham Fino (3); à la vérité, ceux-ci pouvaient se procurer aussi la matière d'émail à Harlem, où l'on fabriquait du verre teint dans la masse, en rouge, en opale, et améthyste, en saphir (4).

C'est peut-être de Harlem que provenaient les émaux de Hollande qui, avec les émaux de Venise, continuèrent à être importés en France et qui durent être frappés de droits considérables en vue de protéger la fabrication nationale de la matière d'émail, sans doute restée inférieure, quant à certaines nuances.

— Que je n'omette pas une observation bien qu'elle touche au sujet de l'émail sur métal que j'évite :

Les chartes et privilèges des bons métiers de Liège (5) portent la clause suivante, de l'année 1692 : « Aucun orfèvre

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 525; XXVII, p. 262.

(2) *Ibid.*, XXIX, p. 155.

(3) GERSPACH, p. 263.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 154; voy. aussi XXII, pp. 165, 571.

(5) II, p. 374.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Les Français désormais se rendaient parfaitement compte de la manière de composer leur matière d'émail. Un auteur, René François (1), qui parle de verre coloré dans la masse, en écarlate, or, azur, blanc de lait, dit : « Le meilleur de tous les verres pour faire l'esmail, c'est celui de pierre ; car le verre de fougère ou fousteau ou de salicor, est trop volatil ou trop mol » (2).

Les émailleurs-patenôtriers fabriquaient, à l'aide de la matière d'émail, des grains de chapelet (*pater noster*, d'où leur nom), des perles, des colliers, des bracelets, des imitations de gemmes, et bientôt des magots, des animaux, des fleurs ; ils s'approvisionnaient dans les fabriques de verre qui leur fournissaient la matière d'émail nécessaire à leur industrie, débitée en « canons » ou « mailes » (aussi mesles), c'est-à-dire en bâtonnets ou pains.

Mais tandis que les verriers étaient pour ainsi dire toujours, comme on le verra ci-après, autorisés à fabriquer la matière d'émail, les patenôtriers prétendirent souvent avoir le droit de confectionner eux-mêmes celle dont ils avaient besoin ; de là des procès, des décisions de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin on se résolut à réunir et verriers et patenôtriers en une seule corporation, appelée à vider, d'autorité, les différends entre ses membres.

Avant de m'appliquer plus spécialement à certaines villes de France, je mentionnerai les suivantes :

Je ne nommerais pas *Limoges*, si connue par ses émail-

---

(1) *Essais des merveilles de la nature et des plus nobles artifices*, p. 218.

(2) Cette distinction entre « verre de pierre » et « verre de fougère » démontre combien j'avais raison (*Bull.*, XXVI, p. 204) de soutenir que Pierre et Fougère n'étaient pas des noms de verriers.

leurs sur métal, si je ne rencontrais la mention d'une industrie artistique semblable à *Montpellier*; le roi de Majorque, en 1317, favorisa la pratique de l'émaillage dans la partie de la ville qui ressortissait à sa domination (1). Les émaux de Montpellier, dit-on, pouvaient soutenir avec avantage la comparaison avec ceux de Limoges (2).

Les verriers de *Goult*, en Provence, fabriquaient, dit-on, « choses estranges de verre », pour en faire don au roi René : il faut supposer qu'ils employèrent, aussitôt qu'ils le purent, la matière d'émail pour augmenter l'« étrangeté » de leurs dons; en tous cas, cette matière fut employée, ne fût-ce que secondairement, à la peinture en émail du vase du roi René, qu'on a conservé.

La grande croix en verre « accoustrée si richement de couleur que l'on estoit aveuglé de la beauté et lueur » dont on parle en 1530, comme provenant de la verrerie de *Pont-à-Mousson* (3), prouve que les gentilshommes verriers de Lorraine connaissaient et utilisaient la matière d'émail.

A *Marseille*, il existait à la fois des verriers et des émailleurs (4); était de cette ville, Vincent Saroldo qui, le 4 mai 1600, fut autorisé par Henri IV à fabriquer à *Paris, Orléans, Rouen, Caen, Angers, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Lyon*, comme à Marseille même, et généralement partout où il le

---

(1) MONTEIL, I, p. 215; DE VIC et VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, IV, p. 167.

(2) TOUCHARD-LAFOSSE, *La Loire historique*, parle aussi de la concurrence faite, au xv<sup>e</sup> siècle, par les émailleurs sur métal de Nevers à l'égard de ceux de Limoges; je ne connais à Nevers que l'émaillage en verre du siècle suivant.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 152.

(4) MORTEUIL, *Notices historiques sur les anciennes rues de Marseille*, p. 115; REBOUL, *Notes historiques*, p. 3.

jugerait convenable, toutes sortes d'ouvrages de verre « comme le font et peuvent faire à Venise et tous autres lieux, sans brusler bois ou charbon ». Il s'agit là uniquement d'ouvrages à l'imitation de Venise qui peuvent se faire au chalumeau et à la lampe d'émailleur; mais nous savons qu'à la même époque Vincent Saroldo était verrier à Nevers (voir plus loin); il était donc à la fois fabricant de matière d'émail et émailleur en verre.

Il y avait également cumul entre la profession de verrier et de fabricant d'émail chez les d'Azémar, autres Provençaux que nous retrouvons à Rouen.

Je nomme en passant certain Italien du nom de Solobrino, qu'on cite comme s'étant occupé d'émail à *Amboise* (1); mais c'était peut-être un simple faïencier.

A *Nantes*, où travailla, en 1572, Vincent Buzzone (voir ci-après *Paris*), on a conservé des verres couleur d'agate et d'opale, ou ponctués de rouge, de rose, de bleu, parfois de verre et de violet; on cite les ingrédients que l'analyse a révélés : muriate d'argent, phosphate calcaire, etc. (2); les avocats de Nantes, dans certains plaidoyers, faisaient assaut d'érudition au sujet de l'émaillure (3).

En Picardie, je trouve le privilège accordé, en 1691, à Benjamin Perregrin, à l'effet d'établir à *Machy* une verrerie, comprenant autorisation d'y fabriquer toutes sortes d'émaux, de même que le privilège de 1695, pour la manu-

---

(1) JACQUEMART, *Merveilles de la céramique*, p. 277.

(2) B. FILLON, *L'art de terre*, p. 208.

(3) Lire un curieux plaidoyer de l'an 1618, reproduit par ANDRÉ (*Bull. Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1878), p. 377.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



de Nevers pour imiter la topaze, l'émeraude, l'hyacinthe, l'algue marine, etc. (1).

Jean Castellano et Bernard Perrotto, son neveu, qui avaient travaillé à Liège dans les verreries Bonhomme, où l'on confectionnait si ingénieusement la matière d'émail, dirigèrent ensemble la verrerie de Nevers et, dans une autre verrerie de la contrée, des indices font soupçonner la présence de Paul Mazzolao de la Motte (2), autre verrier venant de Liège et également expert dans la fabrication du verre coloré.

Les usines de Nevers étaient parvenues à donner à la matière d'émail les nuances les plus diverses : violet, vert, jaune, noir, blanc, gris, couleur de cheveux, de chair, de feuille morte, de chocolat, etc. (3); pour protéger cette fabrication, les émaux de certaines nuances qu'on était encore obligé de faire venir de Venise ou de Hollande, étaient frappés non seulement d'un droit d'entrée de 10 livres le cent pesant, mais en outre de 20 p. c. de la valeur (4).

Ces émaux servaient aux orfèvres et émailleurs sur or, argent et autres métaux (5); ils étaient également employés pour émailler les vitraux d'église (6). La clientèle des verriers nivernais, fabricants de matière d'émail, est fournie par toutes les villes de France : des fragments de comptes nomment Auch, Orléans, Paris, Saint-Germain-en-Laye, Saumur.....

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 62.

(2) *Ibid.*, p. 72.

(3) Édit du 15 août 1685, cité par SAVARY DES BRUSLONS.

(4) BOUTILLIER, p. 5, et notes manuscrites recueillies dans les comptes de la verrerie pendant une dizaine d'années, il y a environ un siècle et demi.

(5) SAVARY, *loc. cit.*, III, p. 208.

(6) BOUTILLIER, p. 54.

Un art particulier naquit : « Il n'y a guère de chose, dit un auteur, qu'on ne puisse faire en émail et l'on voit des figures si bien achevées qu'on les croirait de la main des plus habiles sculpteurs; les ouvrages d'émail de Nevers s'envoyaient dans toute la France et même à l'étranger; ils avaient acquis une renommée européenne » (1).

Ce sont d'abord de menus objets comme « les petits chiens de verre et autres animaux faits à Nevers », qu'on donne, en 1605, à Louis XIII enfant; les « pièces rares de verrerie de Nevers » dont parle un voyageur de 1640 (2); les « fragiles bijoux et les trésors de verre » d'Adam Billaut (3), ou bien encore les « plusieurs sortes de gentillesses d'émail propres à orner les cabinets, les cheminées et les armoires », que mentionne le *Dictionnaire*, dit de Trévoux.

On cite comme de pareille fabrication un petit squelette en émail (conservé au musée de Nevers), où l'on admire une grande vérité et surtout un grand sentiment des proportions du corps humain (4).

En 1622, à l'occasion de la visite faite à Nevers par la reine Anne d'Autriche, on rencontre parmi de nombreuses fournitures de la verrerie (outre un cerf de cristal raffiné ayant encore une destination utile, celle de servir de vinaigrier), des objets qui sont de simple agrément ou de pure

---

(1) SAVARY, II, p. 178, et III, p. 210; GROUET, *Écho du monde savant*, 1844, col. 1198.

(2) Jean HÉROARD, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, I, p. 150; GROUET, *loc. cit.*

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 277.

(4) DU BROC DE SEGANGE, *Les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, p. 250.



curiosité : des oiseaux dans des coupes, un poisson émaillé, un chien, un panier (1).

Vers 1730, quelques papiers de la verrerie, échappés à la destruction, font connaître des produits tant des verriers que des émailleurs : des christs, comme des figures de fausses divinités, des bergeries, des animaux (chiens, cerfs, cygnes, oiseaux, papillons), des fleurs, des figures « crotexe » (grotesques) (2), qu'on offrait en dons à de grands personnages, comme la princesse de Conty.

Naturellement, il devait en être ainsi surtout, pour les membres de la famille des ducs de Nivernais : en 1733, on voit les habiles industriels de Nevers offrir un don à la duchesse de Mancini, comprenant (outre un service complet de cristal d'émail, de 400 livres) « trois douzaines de figures de faux dieux en émail, montés sur des piédestaux dorés, et d'autres figures de différentes espèces » (3).

C'était là, sans doute, de la part de l'industrie nivernaise, une amorce à la générosité de ses princes, qui ne manquèrent pas de la favoriser par des commandes : on voit, en effet, le duc de Nivernais (4) offrir au poète Piron une série de petits bijoux en verre, qui firent l'objet d'une ode de remerciements du donataire, où sont cités : un barbet noir

---

(1) BOUTILLIER, p. 48.

(2) ID., p. 100 et suiv.; GARNIER, p. 554.

(3) GROUET, *loc. cit.*, col. 1199; DU BROC DE SEGANGE, p. 249.

(4) PIRON, *OEuvres complètes*, VII, p. 127. Le duc de N. dont il y est parlé ne peut être que celui de Nivernais, d'après la comparaison avec une autre pièce de vers, *ibid.*, VI, p. 101, adressée à ce personnage, nommé en toutes lettres, où il est question aussi d'un chien noir, et, en outre, de M<sup>lle</sup> Pantoufle, nommée dans l'autre pièce.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Un particulier de Nevers possède une Visitation disposée de pareille manière; les personnages sont remarquables par l'agencement des draperies, la finesse du dessin et l'harmonie des couleurs.

Nevers est signalée comme ayant exporté au loin les produits de ce genre; c'est pourquoi j'attribue à l'industrie artistique de cette ville un autre sujet religieux recueilli dans une collection de l'étranger (1) : « Grand tableau représentant le Jugement dernier, d'après Michel-Ange. La multitude innombrable, ainsi que tout le restant, est en verre coulé (2), avec émaux divers et parties dorées, le tout en relief ou dégagé. Le bord est uni en verre bleu, avec rosaces saillantes. Sous glace et dans un cadre de bois. Hauteur, 0<sup>m</sup>29; largeur, 0<sup>m</sup>18. »

De Sainte-Marie, qui écrivait en 1810 (3), disait qu'à cette époque la mode des objets de curiosité fabriqués à Nevers en matière d'émail avait passé et qu'à peine eût-on trouvé encore quatre émailleurs dans la ville.

Il faut qu'une recrudescence de faveur se soit produite. En effet, de même qu'un voyageur du xvii<sup>e</sup> siècle (4) rapportait, en parlant de l'habileté des Nivernais à faire des ouvrages en matière d'émail « qu'ils viennent vous présenter à votre arrivée et que vous acheptez sans pouvoir vous en deffendre », de même du Broc cite l'année 1847, où les voyageurs qui descendaient à Nevers des dernières « dili-

---

(1) Collection du prestidigitateur HERMANN, vendue à Cologne, en mai 1888; le catalogue attribue à tort cet objet à l'industrie de Murano.

(2) Réserve à faire quant à ce mot.

(3) *Recherches historiques sur Nevers*, p. 56.

(4) Cité par BOUTILLIER, p. 100.

gences » étaient encore assiégés par des marchands d'émaux pour tomber ensuite dans les mains des hôteliers, eux-mêmes émailleurs en verre.

Grouet cite d'ailleurs deux émailleurs de Nevers, Claude Faucillon, mort en 1842; Jean Faucillon, vivant encore en 1844, et Joanne, de nos jours, parle de la fabrication de l'émail comme étant restée florissante dans le Nivernais.

*La Charité* (Nièvre) possédait une verrerie qui fut dirigée par des membres de la famille Castellano; Expilly, au siècle dernier, dit qu'on y façonnait de beaux ouvrages d'émail, tandis que l'industrie principale y était en pleine décadence.

*Orléans*. C'est dans cette ville qu'alla s'établir Bernard Perrotto après avoir apparu à Nevers et à Liège : ainsi s'explique parfaitement à Orléans la fabrication de la matière d'émail et l'emploi de cette matière par les émailleurs en verre.

Le privilège de Perrotto à Orléans, confirmé en 1668 et 1672, l'autorisa, entre autres, à faire « un riche émail qui s'applique sur toutes sortes d'ouvrages de cuivre et autres matières. » (1)

Un nouveau privilège du 3 novembre 1691 (2) autorisa pour vingt ans Bernard Perrotto à fabriquer toutes sortes de verres et ouvrages de cristal, à le teindre intérieurement en rouge et autres couleurs transparentes, et à composer un émail de toutes couleurs et figures pour appliquer sur cuivre et autres matières.

---

(1) GERSPACH, p. 213.

(2) Communication due à l'obligeance de M. le chanoine COCHARD, d'Orléans.

Du Pradel (1), cette même année, signala Perrotto, le maître de la verrerie d'Orléans, comme ayant « trouvé le secret de contrefaire l'agate et la porcelaine avec le verre et les émaux. Il a pareillement trouvé le secret du rouge des anciens et celui de jeter le verre en moule pour faire des bas-reliefs et autres ornements. »

Cette dernière partie de la déclaration faite par Du Pradel est, sans doute, le motif pour lequel on attribue à Perrotto la fabrication de têtes de nègres en verre noir (2).

On ne cite pas d'autres produits de ce genre sortis de la fabrique Perrotto, sans doute absorbée par la fabrication de ses glaces.

Paul Mazzolao de la Motte, déjà si souvent cité, tenta sans doute de profiter de la préoccupation spéciale de Perrotto ; car nous l'avons rencontré, en 1670 et en 1692 (3), à Orléans, se consacrant à la fabrication de la matière d'émail, notamment à l'exploitation d'un secret pour faire des ouvrages « en façon de porcelaine, d'agate, de jaspe et de lapis », et nous savons d'ailleurs que lui (ou son fils) fabriquait de « beaux ouvrages d'émaux et de verre, façon d'agate et de porcelaine », dont parle le même Du Pradel (4). Nous retrouverons d'ailleurs un autre Mazzolao de la Motte, à Paris.

— *Rouen*, où nous ne tarderons pas à rencontrer les mêmes Mazzolao, avait été le champ assigné, en 1598, à l'activité des Altaristes Buzzone et Bertoluzzi, non seulement

---

(1) II, p. 41 de la réimpression de 1878.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 118.

(3) *Ibid.*, XXXII, p. 125.

(4) *Ibid.*, XXXI, pp. 82 et 118.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture à volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



En 1659, tous les verriers de Normandie furent généralement autorisés à confectionner la matière d'émail (1).

Un des Mazzolao, spécialiste en émaillage de verre, était à Rouen, en 1665, quand Colbert le débaucha pour Paris; un autre travailla à la verrerie d'*Eauplet* (ou Saint-Paul-lez-Rouen), où l'on façonnait la matière d'émail (2); c'est de là qu'il alla travailler à l'usine similaire de Chaillot (Paris).

D'autres verreries normandes s'occupaient de la fabrication de la matière d'émail :

A *La Mailleraye* (commune de Guerbaville, Seine-inférieure), était établie une verrerie qui se livrait à pareille industrie et qui eut à ce sujet un procès avec Thomas Bodin, émailleur en verre, à Rouen (3).

A *Nonant* (Calvados), Savary des Bruslons signale la production d'ouvrages de curiosité, en verre blanc bleuâtre et opaque (4).

Enfin à *Neufchâtel-en-Bray* (Seine-inférieure) existaient encore, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des fabriques de matière d'émail, auxquelles recouraient les émailleurs de Rouen travaillant pour la Guinée (les verroteries citées par les voyageurs) (5).

— *Paris* et ses environs furent également le siège de la fabrication de la matière d'émail.

Teseo Mutio, en 1551, était autorisé à fabriquer à *Saint-Germain-en-Laye* des « canons » d'émail : on lui attribue

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 108.

(2) *Ibid.*, XXXII, p. 12.

(3) LE VALLANT DE LA FIEFFE, p. 266.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 110.

(5) *Ibid.*, p. 115; EXPILLY, *Dict. géogr.*, V, p. 228.

certains verres d'émail blanc sur fond violet ou imitant l'agate (1).

Thomassin Bartoluzzi et Vincent Buzzone, qu'on rencontre en 1598 au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, étaient également privilégiés pour la matière d'émail comme ils l'avaient été à Rouen (2).

Il en fut de même de tous ceux qui obtinrent l'autorisation d'établir des verreries à Paris : Nicolas du Noyer, en 1665 ; Plastrier, en 1695 ; Gouffé, celui-ci associé d'un Mazzolao de la Motte, en 1708. La matière d'émail était toujours spécialement dénommée dans les privilèges (3).

Il y avait donc à Paris tous les éléments nécessaires à l'industrie des émailleurs et l'on ne s'étonnera pas de voir attribuer aux habiles artistes de ce genre, sans doute à la fois émailleurs sur métal et en verre, des produits comme les suivants, analogues à ceux de Nevers :

Tableau d'émail soufflé. Le triomphe de Jupiter. Sujet composé de 18 figures de ronde bosse en émail. Jupiter occupe le centre, sous la figure d'un vieillard à longue barbe, assis sur un aigle aux ailes éployées. Autour de lui se groupent, dans des attitudes diverses, les dieux et déesses de l'antiquité, parmi lesquels on distingue, à leurs attributs : Diane, Flore, Vénus, Mercure, Neptune, etc. Dans le fond, les figures de la Comédie italienne tiennent des verres et des bouteilles ; sur le premier plan sont des enfants et un chien. Toutes ces figures, en émail, sont placées sur une sorte de

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 103.

(2) DE GIRANCOURT, p. 63.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, pp. 109, 111, 119 ; XXXII, p. 174.



théâtre dont la toile du fond représente une vue de Rome avec le château Saint-Ange. Les figures ont près de 0<sup>m</sup>10 de hauteur.

La Comédie italienne, autre tableau d'exécution analogue avec figures en ronde bosse d'émail, de même dimension. Les figures d'Arlequin, de Pierrot, de Crispin, etc., sont au nombre de six, dans le costume traditionnel. Sur le devant du théâtre se trouve une table servie, avec les mets, bouteilles pleines et pots à boire, en émail; d'un côté, un chien au pied d'une des personnes; de l'autre, un chat dévorant une souris; deux lustres en verre avec lumières, en émail, sont suspendus au plafond. Les côtés sont formés par des glaces au-dessus desquelles sont deux tableaux représentant Vénus et l'Amour. Le décor du fond représente le devant du théâtre avec l'orchestre sur le premier plan et un jardin avec des personnages sur le fond. Longueur des tableaux 0<sup>m</sup>42, hauteur 0<sup>m</sup>30 (1).

Tableau représentant en émail une portion du Bois de Boulogne, où parmi divers groupes de spectateurs, placés et variés avec intelligence, on distingue, dans la partie éminente du tableau, quelques voitures légères; on les voit se mouvoir et par une illusion d'optique (à l'aide de glaces « formant des répétitions agréables »), ils sont, ainsi que tous les objets du morceau, multipliés et répétés dans des progressions infinies (2).

---

(1) *Catal.* du Musée de Cluny, où sont ces deux tableaux, nos 4760 et 4761 (édit. de 1881).

(2) FRÉRON, *L'année littéraire*, 1755, VIII, p. 49; 1758, VII, p. 138; d'où sont également extraites les trois descriptions suivantes.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

est indiqué comme sortant des mains de l'émailleur Méri-  
gnon, rue Malpalu, vis-à-vis de celle des Augustins; les  
autres sont de Raux, nommé par Piron, Fréron et par une  
étiquette conservée au dos des tableaux du musée de Cluny,  
laquelle porte : « Raux, émailleur du Roy, marchand joual-  
lier privilégié du Roy, suivant la Cour, demeurant rue  
Saint-Martin, au coin de la rue Saint-Julien-des-Ménétriers,  
à l'enseigne des Armes royales, lequel Raux fait et vend de  
toutes sortes de marchandises d'émail, de joualerie, savoir  
toutes sortes de figures grotesques à garnir les cabinets et  
cheminées, aigrettes pour les ballets et tragédies, beaux  
colliers de perles, pendants d'oreilles. Il a aussi un beau  
cabinet rempli de toutes sortes de curiosités et de bijoux et  
il invente tous les ans des nouveautés pour les étrennes, de  
différentes façons. »

Raux, ce n'est pas un individu, c'est une famille d'émail-  
leurs.

Jacques Raux est cité comme émailleur à Paris de 1680  
à 1688 (1).

Piron, en 1733, qualifie Raux de « fameux artiste »;  
Fréron, en 1758, le cite comme demeurant rue du Petit-  
Lion-Saint-Denis, aux Armes du Dauphin; enfin on pos-  
sède, en 1777, la date du décès d'un Raux, émailleur.

Même je crois pouvoir, sans trop d'hésitation, identifier  
avec ces Raux, l'émailleur Rohault dont s'occupe du Pradel en  
1691 (2) : « Le s<sup>r</sup> Rohault, émailleur, rue Saint-Denis, fait en  
émail toutes sortes de figures humaines et autres représenta-

---

(1) HAVARD, *Dict. de l'ameublement*, v<sup>o</sup> *Émail* (Liste des émailleurs).

(2) *Le livre commode*, I, p. 242.

tions. Il vend aussi des aigrettes d'émail qui, avec une grande beauté, ont cette propriété de ne pas prendre la poussière ».

On peut sans doute négliger les variantes sur le domicile, dues à des mutations, d'ailleurs dans le même quartier ; mais sur quoi il est permis d'insister, c'est la ressemblance des produits, surtout cette spécialité des aigrettes (pour tragédies et ballets), qu'une même maison a sans doute fournies en 1670 pour le ballet du Bourgeois gentilhomme de Molière, et le Bajazet de Racine, jusqu'à la Zaire et au Mahomet de Voltaire (1752, 1742).

Ces aigrettes appellent encore un autre rapprochement : il s'agit d'aigrettes en verre étiré et filé dont Savary des Bruslons décrit le procédé en s'occupant d'émail ; or quand il en parle, il n'a encore prononcé que le nom de Nevers : le nom de Paris vient seulement après.

C'est là un indice que les émailleurs Rohault-Raux s'approvisionnaient à Nevers et l'indice devient une preuve sans réplique, quand, par les notes que veut bien me communiquer M. le chanoine Boutillier, je lis dans les comptes de la verrerie Bormiolo, à Nevers, qu'en 1755, elle a fourni 90 livres de « canons » et « mailles » d'émail à « M. Raux, émailleur, rue du Petit-Lion, à Paris ».

La relation des travaux des émailleurs en verre de Nevers et de Paris est donc établie et il s'agit seulement de savoir si ceux-ci ne sont pas de simples intermédiaires présentant comme façonnés par eux les produits tout faits dont ils se seraient approvisionnés chez ceux-là.

Cette idée de plagiat commercial doit être repoussée par les raisons suivantes :

La description des objets provenant de l'émaillerie en

verre des deux villes indiquent des différences : à Nevers, il s'agit plutôt d'objets religieux (1), pouvant être vendus partout, à une clientèle éparse; à Paris, au contraire, c'est le public de la localité même qu'on veut satisfaire en lui mettant sous les yeux des spécialités qui lui sont familières.

Les fournitures faites à Raux par Nevers sont d'ailleurs indiquées comme étant de matière d'émail brute et non encore façonnée.

Le témoignage des contemporains se réunit à ces indices :

Savary des Bruslons (2), après avoir parlé seulement des émailleurs en verre de Nevers et avoir décrit leurs produits d'une manière assez détaillée, se reprend tout à coup d'une manière significative pour qu'on n'attribue pas une portée trop absolue à ce qu'il vient d'exprimer : « Quoi qu'on ait dit du grand commerce d'émail qui se fait à Nevers, il s'en fabrique aussi quantité à Paris par les maîtres émailleurs, boutonnières, patenôtriers. »

Voilà qui donne déjà assez de vraisemblance aux allégations de l'étiquette de Raux : « il *fait*... de toutes sortes de marchandises d'émail » (précisément ce que du Pradel disait de Rohault, assimilé par moi à Raux).

Mais voici maintenant une preuve directe.

D'abord, c'est Piron à qui l'on apporte le don cité ci-dessus et qui s'aperçoit que trois personnages du Parnasse de verre sont cassés.

---

(1) C'est pourquoi un objet d'origine douteuse, le tableau de verre de la collection HERMANN, a été attribué, *supra*, aux émailleurs en verre de Nevers.

(2) V<sup>o</sup> *Email*, III, p. 210.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



plutôt à des œuvres originales d'artistes en renom qu'à de pures importations de Nevers.

Voilà une industrie d'art en train de renaître ; nous lisons, en effet, dans un compte rendu de la dernière exposition des Champs-Élysées (1) : « Le Salon s'honore cette année d'un envoi très important et qui constitue une invention pleine de conséquence : il s'agit des travaux en pâte de verre exécutés par M. Henri Cros. Il expose un vase, un sujet allégorique, de même qu'à la sculpture, il expose sa fontaine murale : *l'Histoire de l'Eau*, également en pâte de verre colorée (lire « de couleur »). L'exécution en est charmante, avec ces corps rosés dans une source qui naît d'une neige foulée par le char du soleil et dégringole jusqu'au masque humain qui la termine, parmi un remuement multicolore de poissons. Mais l'intérêt et la nouveauté de ces œuvres résident surtout dans la matière employée. Jusqu'ici on n'était pas parvenu à ductiliser, colorer et figer ensuite, jusqu'à la dureté des pierres, la pâte de verre trop cassable. M. Henri Cros, qui est attaché à la manufacture de Sèvres, vient enfin d'y parvenir après des années de patients travaux... Il arrive bon premier au Salon des Champs-Élysées avec ses travaux en pâte de verre, nouvelle matière givrée et d'une candide transparence (un arc-en-ciel délayé dans de la neige), qui apportera un nouvel élément, un nouveau mode d'expression dans ce renouveau de l'art

---

(1) *Indépendance belge* du 4 juin 1894. Il y a, comme le prouve la présente lettre, des réserves à faire quant à la priorité de l'invention : c'est un chapitre de plus à ajouter au *Vieux-Neuf* de FOURNIER.

(Des retards dans l'impression ont permis d'ajouter cet extrait d'un journal postérieur à la date de l'article.)

industriel qui est la caractéristique de l'art français actuel. »

— Complétons ici la liste des émailleurs français que présente M. Havard, en ajoutant, au risque d'y introduire quelques simples émailleurs en verre, quelques noms non cités dans les lignes ci-dessus.

D'abord, tous les émailleurs de Nevers cités par du Broc de Segange, dont l'intéressant ouvrage a vraisemblablement échappé aux recherches de l'auteur.

Grouet, dans le passage cité, en nomme également quelques-uns.

Du Pradel, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (outre le Rohault-Raux?), mentionne :

A *Paris*, Do, émailleur, rue du Harlay ;

Hubin, id., rue Saint-Denis, devant la rue aux Ours.

Les notes de M. le chanoine Boutillier font connaître les émailleurs suivants :

A *Nevers*, Alis, Dufour et Morillon (déjà cités par du Broc), plus Gaunet ;

A *Orléans*, Carré et Aliot, à l'adresse de M. Fouché, paroisse N.-D. de Recouvrance ;

A *Paris* (outre le Raux de 1755) :

Navet, à l'adresse de M. Chevalier, émailleur, rue Saint-Jacques ;

Bizet, id., rue Saint-Martin ;

Renié et C<sup>le</sup>, id., rue Saint-Denis ;

Pilot, id., rue Saint-Denis, près la rue Mauconseil, à l'île Adam.

A *Saint-Germain-en-Laye*, Bouliot, émailleur.

A *Saumur* (où Grouet signale également la présence



d'ateliers de ce genre), les émailleurs Melet, René, Gauche, Fontenot, Olivier Péliisson, la veuve Care (Carré?).

Il est fait mention d'émailleurs fixés à *Blois* (1) et le *Dictionnaire*, dit de Trévoux, cite un émailleur Marc-Antoine (est-ce le célèbre graveur italien Raimondi?).

J'ai l'honneur, etc.

Liège, août 1893.

H. SCHUERMANS.

---

(1) *Revue des sociétés savantes des départements*, janv.-fév. 1875, p. 97.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

M. ALF. DANICOURT en a possédé une autre, en argent, trouvée avec d'autres objets francs dans une localité restée inconnue. Cet ardillon était doré et porte pour inscription, fort habilement gravée en beaux caractères gallo-francs, le monogramme du mot : AGNUS (1). Cet objet repose aujourd'hui au musée de la ville de Péronne. Voy. pl. IV, fig. 11.

Une fibule ansée en bronze portant au sommet de l'anse un monogramme sigillaire que M. DELOCHÉ explique par le nom : SI. SIXTO. Elle vient d'un cimetière franc du Maine (2). Voy. pl. IV, fig. 3.



Quant aux figures de convention, signes cabalistiques, etc., et notamment quant aux diverses variétés du swastika, on les rencontre fréquemment dans les pays du Nord de l'Europe et même en France et en Belgique sur des plaques, contreplaques, boucles, ardillons ou fibules venant de tombes barbares du haut moyen âge; ou même en Scandinavie, de beaucoup plus anciennes, datant des époques préhistoriques; mais elles se retrouvent plus particulièrement sur quantité de *bractéates* répandues partout. Les musées du Nord en renferment grand nombre.

Nous allons citer plusieurs exemples de boucles, ou parties de boucles venant de nos régions et marquées de signes cabalistiques et notamment de ces diverses variétés de swastika, sans que l'on puisse cependant toujours y voir

---

(1) Voy. *Revue archéologique de France*, t. VI, p. 45.

(2) Voy. *ibid.*, t. VI, p. 521.

un but sigillaire. Nous appuierons ces citations d'exemples intéressants étrangers à nos trouvailles personnelles.



1° Sur chaque patte de la fibule citée ci-devant et dessinée pl. IV, fig. 5, est tracé un swastika rudimentaire du type pl. II, fig. 95 (1).

2° Nous donnons, pl. II, fig. 29, le dessin d'un ardillon portant sur la coque, qui mesure 0<sup>m</sup>03, un swastika remarquable, quoique simple, à branches recourbées, de notre type pl. II, fig. 100.

C'est l'ardillon d'une boucle en bronze trouvée par M. LUDOVIC GUIGNARD dans le cimetière de *Saint-Dyé-sur-Loire* (Loire et Cher), dont la fouille est encore inédite.

Cette variété de swastika, dont les bras sont recourbés et fermés, figure deux ellipses pleines, fendues dans la longueur et se traversant réciproquement. Les fentes forment la croix ou le croisillon central.

3° Ardillon d'une belle boucle en bronze ciselé venant du même cimetière que la dernière. Elle porte un petit swastika fort semblable au précédent, sauf que les croisillons du centre de la figure sont prolongés en quatre pointes dépassant la courbure. C'est le type de la pl. II, fig. 102.

Cette forme spéciale du swastika est une des plus usitées et se rencontre fort souvent sur les boucles et les plaques franques.

---

(1) Une variété fort remarquable de ce swastika à branches plusieurs fois repliées sur elles-mêmes, dessinée sur un vase celtique trouvé en Italie, est reproduite et décrite dans LINDENSCHMIT, *Die Althertümer unserer heidnischen verzeit*, etc., t. I, liv. X, pl. III, fig. 5.

Le cimetière franc d'*Harmignies*, près de Mons, fouillé par M. DE LOË, en a fourni plusieurs exemples. En voici un : sur une plaque-boucle en bronze étamé de forme remarquable en écusson, longue de 0<sup>m</sup>073 avec la chape et venant de la tombe n° 120. Ce spécimen offre une particularité, les bouts des bras du croisillon central de la figure sont terminés par un point renflé en boule, ce qui forme une espèce de petite croix pattée.

En voici des types plus ornementés :

Ardillon d'une boucle mérovingienne minuscule en bronze trouvée en France (1).

Ardillon bien ciselé appartenant à une boucle de luxe en bronze, trouvé dans le cimetière mérovingien d'*Harden-thun* (2).

Ardillon et boucle de dessin semblable et aussi remarquable que la précédente, venant du même cimetière (3).

Boucle en bronze trouvée dans une tombe du cimetière franc du *Jardin de Cugny*. Il s'agit ici d'un grand ornement sur la boucle même (4).

4° Le cimetière franc de *La Buissière*, près de Charleroi, a fourni un ardillon en bronze jaune, ciselé, de 0<sup>m</sup>033, portant en grande dimension, le même type de swastika que les précédents, mais tracé en lignes redoublées en guise d'orne-

---

(1) Voy. *La question franque au Congrès de Charleroi*, par J. PILLOY, pl. VI.

(2) Voy. *Les cimetières mérovingiens du Boulonnais*, par D. HAIGNERÉ, pl. XV, fig. 1.

(3) Voy. *ibid.*, pl. XVI, fig. 1.

(4) Voy. *Étude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, par J. PILLOY, pl. I, fig. 20.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



0<sup>m</sup>050 sur 0<sup>m</sup>025. Le dessin représente aussi deux ellipses se traversant d'une façon particulière, comme notre type pl. II, fig. 71.



7° Le cimetière de *Bel-Air* a fourni une plaque-boucle richement damasquinée d'argent, portant deux swastika peu ornés du type à branches courbées, et centré d'un carré. C'est notre petite figure pl. II, fig. 66, conduisant à la fig. 68. Nous devons revenir plus loin sur cette plaque ornée. Voy. pl. IV, fig. 1 (1).

8° Aiguillon en bronze orné trouvé au cimetière mérovingien de *Seraucourt-le-Grand*, sur lequel est dessinée une variété de swastika de la catégorie centrée d'un carré et identique à notre petite figure pl. II, fig. 68 (2).

9° Du type précédent, pl. II, fig. 68, dérive le type pl. II, fig. 101, swastika centré d'un carré au lieu d'une simple croix. C'est une variété de swastika à bras recourbés formée de deux ellipses vides et formées seulement par la ligne simple ou redoublée qui limite le dessin et fait de la figure deux anneaux ovales enlacés à la manière des anneaux de chaînettes ou chaînons. La croix ou le croisillon du milieu est devenu un carré régulier.

Cette forme est commune et se rencontre sur les boucles et ailleurs, dessinée à lignes simples ou à lignes redoublées et triplées, anglées ou non de bulles ou d'annelets et plus ou moins ornementées.

---

(1) *Le cimetière de Bel-Air*, par FR. TROYON, pl. III, fig. 5, pp. 4, 6, 8.

(2) J. PILLOY, *loc. cit.*, pl. A, fig. 5, p. 156.

Un beau spécimen travaillé de cet ornement est représenté sur une patte d'une jolie fibule ansée fort élégante, venant du cimetière de *Hombois*. Voy. pl. III, fig. 12.

Le musée de Tours possède une boucle-plaque ronde en bronze, trouvée dans une sépulture mérovingienne, qui porte, comme principale ornementation, un swastika du même type, fort semblable au précédent spécimen.

Le carré du milieu et les quatre bouts des ellipses portent une espèce de petite quatre-feuilles très simple (1).

Une boucle presque identique a été trouvée au cimetière de *La Tasta*, en France. Ici les petites quatre-feuilles sont remplacées par des rondelets centrés d'un point (2).

Au cimetière franc de *Saint-Denis d'Ericourt*, l'on a trouvé le même ornement sur un ardillon en bronze ciselé (3).

Les cimetières goths et visigoths du sud-est de la France en ont fourni bon nombre d'exemples sur de grandes boucles en bronze luxueusement ciselées et étamées, par exemple :

Au cimetière de *Revel* (Haute-Garonne), deux spécimens (4), et au cimetière de *Boullié* (Deux-Sèvres) (5).

10° La fouille d'*Hantes-Wiheries*, près de Charleroi, cimetière franc d'époque très ancienne, très riche en boucles damasquinées surtout et renfermant fort peu de grandes boucles en bronze ciselé et ornementé, nous a fourni une

---

(1) Voy. CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie religieuse*, 4<sup>e</sup> édition, p. 60.

(2) Voy. BARRIÈRE-FLAVY, *Études sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, pl. XV, fig. 6.

(3) Voy. COCHET, *La Seine inférieure archéologique*, p. 446.

(4) Voy. BARRIÈRE-FLAVY, *loc. cit.*, pl. VII, fig. 2 et 3, p. 152.

(5) *Ibid.*, pl. XXVIII, fig. 1, p. 206.



belle boucle à plaque ronde, dont l'ornement central des damasquinures est un swastika semblable au dernier, mais à lignes triplées comme pl. II, fig. 19. L'ardillon porte une autre figure pareille, mais plus petite et plus simple. Ces objets reposent au musée de Charleroi sous la marque FJ<sup>11</sup>49<sup>1</sup>, et sont inédits, le rapport sur l'importante fouille de ce cimetière n'ayant pas encore paru.

La tombe n° 242 du cimetière franc d'*Harmignies*, si remarquable à plus d'un point de vue, a donné à M. le baron DE LOË une petite boucle-plaque damasquinée d'argent, de forme ronde, mesurant 0<sup>m</sup>055 avec la chape et portant le même ornement.

Ce cimetière n'est pas publié, et c'est regrettable, car il est de nature à élucider plusieurs questions importantes d'archéologie franque.

Le cimetière mérovingien de *Pincthum*, dans le Boulonnais, a donné une petite plaque carrée en bronze de 0<sup>m</sup>055 sur 0<sup>m</sup>020, portant ce même ornement à lignes redoublées et triplées, mais un peu embrouillé, faute d'avoir été compris par le ciseleur antique (1).

Il est curieux de voir ce même signe ornemental, largement, correctement et délibérément tracé à lignes redoublées sous la base d'un joli petit vase en écorce d'arbre rapporté du Congo et reposant dans les collections de M. l'avocat J. Moens, archéologue, à Lede.

11° Une plaque carrée fort jolie en acier damasquiné venant du cimetière franc de *Hopsau* et qui repose au musée

---

(1) VOY. HAIGNERÉ, *Quatre cimetières mérovingiens du Bourbonnais*, pl. XIII, fig. 4.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Du cimetière germain de *Bel-Air* viennent des objets ornés d'un même dessin. D'abord une grande plaque carrée artistiquement travaillée en damasquinure d'argent. Elle mesure 0<sup>m</sup>055 de côté et porte cette forme de swastika compliquée, fort ornée, de la catégorie cintrée d'un carré du type ci-dessus. Voy. pl. IV, fig. 13 (1).

Même ornement plus petit et moins soigné sur une plaque-boucle damasquinée de 0<sup>m</sup>025 sur 0<sup>m</sup>030, venant du même cimetière (2).

En première ligne, nous devons signaler ici un objet qui nous intéresse au plus haut point. C'est toute une garniture de ceinturon de grande dimension : plaque-boucle, deux contre-plaques en acier damasquiné et plaquées d'argent. Cette garniture mesure au total 0<sup>m</sup>28 sur 0<sup>m</sup>065 de large. Le principal ornement de chaque pièce est précisément l'espèce d'entrelacs, qui nous occupe, tracé largement. Ces pièces importantes reposent au musée de Charleroi sous les marques FJ<sup>115</sup><sup>14</sup> et FJ<sup>115</sup><sup>46</sup> et viennent de la tombe n° 29 de notre riche cimetière franc d'*Hantes-Wiheries* inédit.

Le cimetière mérovingien de *Pfullingen* a produit une plaque carrée de 0<sup>m</sup>045 en acier démasquiné qui repose au musée de Lichtenstein et qui porte la même ornementation (3).

14° Sur une plaque carrée de 0<sup>m</sup>045, damasquinée d'argent, venant d'un cimetière mérovingien et reposant au musée de Mayence, se voit le même ornement complété d'un

---

(1) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par FR. TROYON, pl. IV, fig. 5, p. 5.

(2) Voy. FR. TROYON, *loc. cit.*, fig. 12, p. 5.

(3) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Althertümer*, etc., t. II, fasc. 1, pl. VIII, fig. 5.

annelet en œil de perdrix, au centre et au milieu de chacune des quatre boucles (1).

15° Plaque d'or ciselée en forme de croix, portant sur chaque bras le même ornement fort simple avec un anneau au centre et dans chaque boucle. Cette pièce vient du cimetière mérovingien de *Riedlingen*, en Allemagne. Voy. pl. IV, fig. 18 (2).

16° Forme originale du même swastika dont les lignes ont dégénéré en vrais serpents, avec tête et queue bien dessinés, sur une plaque carrée de 0<sup>m</sup>35. Elle vient du cimetière mérovingien de *Villaret* (Aisne).

Toute la garniture, c'est-à-dire la plaque carrée, la plaque-boucle et la contreplaque, porte le même ornement. Elle est en bronze *argenté*, dit-on. Je pense plutôt que c'est *étamé*, car l'étamage se rencontre toujours bien conservé et blanc luisant, au lieu que l'argenture est toujours noircie et détruite en terre. Voy. pl. IV, fig. 17 (3).

17° Le cimetière d'*Harmignies* a donné, dans la tombe n° 342, une plaque-boucle de 0<sup>m</sup>16 sur 0<sup>m</sup>06, en bronze *doré*, ce qui est rare, portant une ornementation presque identique, seulement au lieu de deux têtes de reptiles se mordant la queue, il y a, aux quatre coins, quatre têtes de serpent à longs becs de canard, affrontées deux à deux et se menaçant sur deux côtés du carré, les deux autres côtés étant simples.

18° Il serait facile d'allonger beaucoup la nomenclature

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Althertümer*, t. II, fasc. VIII, pl. VI, fig. 1.

(2) Voy. *ibid.*, t. III, fasc. VIII, pl. VI, fig. 4.

(3) Voy. PILLOY, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, pl. V, Villaret, fig. 10.

relative à ce type d'ornements à quatre serpents enlacés, car les boucles et les ardillons qui en sont ciselés sont des plus communs; mais nous devons bien nous limiter.

Cependant nous ne pouvons pas nous passer de signaler un exemple qui se rapporte à une plaque damasquinée, bien que toutes les dernières appartiennent à des objets en bronze, étamés ou non. Naturellement le travail est entièrement différent, puisqu'il est traité en filets de damasquinures à la manière des serpents en S, dont nous parlerons dans la série 22° ci-après. Voy. pl. IV, fig. 12.

Les lignes qui forment le dessin sont naturellement plus sèches, plus minces; l'arrangement seul des serpents, au nombre de quatre, se rapporte à la disposition symétrique de la présente série 18°. Voy. pl. IV, fig. 17.

Un exemple bien remarquable est fourni par une belle plaque carrée de 0<sup>m</sup>43, damasquinée d'argent, trouvée dans la tombe n° 337 du cimetière d'*Harmignies*. Le dessin en est fantaisiste et artistique. Chacune des quatre têtes des serpents est réduite à un simple œil rond et le bec s'écarte en deux longs enroulements qui se croisent en ornements variés autour d'un carré central.

20° La pl. IV, fig. 7, représente sur un ardillon la figure cabalistique nommée, dans le Nord, *Serpent Mitgard*.

Cet ardillon est celui d'une boucle en bronze étamé venant du cimetière de *Villeneuve-le-Comtal*, dans l'Aude (1).

Il suffit d'un coup d'œil pour voir que cette forme ornementale, pl. II, fig. 11, est une simple variété des dernières formes que nous venons de décrire et de dessiner.

---

(1) Voy. BARRIÈRE-FLAVY, *loc. cit.*, pl. XXIII, fig. 2, p. 152.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Du cimetière mérovingien de *Hardenthun*. C'est un ardillon avec boucle en bronze (1).

Du cimetière mérovingien de *Lamberville* (2).

Le cimetière d'*Harmignies*, déjà cité, a fourni un exemple de cet ornement, mais un peu modifié de forme. Il est sur une belle et grande boucle-plaque longue de 0<sup>m</sup>14, profondément ciselée et non étamée, venant de la tombe n° 126.

Voici un exemple qui peut être indiqué comme une variété remarquable de ce serpent Mitgard. Il vient du Nord et est ciselé sur une bractéate et porte le milieu et les quatre boucles centrés d'un anneau (3).

Mais ce qui appelle surtout l'attention, bien que ressemblant à toutes les figures précédentes, c'est un certain cachet donné par l'artiste à son œuvre, qui évoque l'idée d'une forteresse cantonnée de trois tours et qui rappelle la définition particulière donnée du *Mitgard* dans le livre sacré de l'*Edda*, lequel en fait l'emblème du *Monde fortifié* aux quatre coins.

21° Le Mitgard qui suit est encore plus remarquable, comme type. Il vient d'un cimetière franc allemand. Ici les têtes de serpents, en forme de bec de canard, viennent sortir des quatre boucles de la figure. Chaque boucle est remplie par une figure fort simple du même Mitgard, centrée d'un rondellet dans chaque boucle ou nœud de la figure (4).

\*  
\* \*

---

(1) Voy. HAIGNERÉ, *loc. cit.*, pl. XIV, fig. 1, p. 61.

(2) Voy. COCHET, *La Seine inférieure souterraine*, p. 288.

(3) Voy. *Mémoires des antiquaires du Nord*, 1866-1871, p. 555.

(4) Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. IV, liv. IV, pl. XXIV, fig. 2.

22° On rencontre fréquemment dans nos cimetières francs, et particulièrement sur des plaques carrées d'acier damasquiné, l'S ou le *dieu serpent* orné de deux têtes de reptiles ou de dragons se mordant le flanc à pleine gueule. Le motif est le plus souvent traité de façon à former un ornement fort remarquable des plus distingués et des plus artistiques. En voici de jolis exemples :

Le type représenté sur notre pl. IV, fig. 12, vient du cimetière mérovingien de *Fontaine-Utere* (Aisne) (1). La damasquinure est de laiton.

Une autre garniture complète, plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée, venant de notre cimetière franc de *Thuillies*, porte sur chaque pièce la même ornementation, aujourd'hui fort détériorée. Elle repose au musée de Charleroi sous la marque FJ<sup>115</sup><sup>36, 37 et 38</sup> et nous l'avons décrite ailleurs (2).

Une plaque carrée vient d'un cimetière franc de *Trèves* et repose au musée de cette ville. La damasquinure est d'argent et de laiton. La forme des têtes est ici tout à fait caractéristique (3). Elle mesure 0<sup>m</sup>056 sur 0<sup>m</sup>052.

Une autre enfin vient du cimetière de *Wurmlingen* et repose au musée de Stuttgart. Elle est damasquinée de laiton et mesure 0<sup>m</sup>04 sur 0<sup>m</sup>035 (4).

Le musée archéologique de Namur renferme plusieurs pièces damasquinées d'argent portant ce dessin. Telle est une garniture complète de trois pièces venant du cimetière

---

(1) Voy. PILLOY, *Cimetières de l'Aisne*, pl. de Fontaine, fig. 9.

(2) Voy. *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, p. 55.

(3) Voy. LINDENSCHMIT, *loc cit.*, t. III, liv. VII, pl. VI, fig. 4.

(4) Voy. *ibid.*, t. II, liv. VIII, pl. VI, fig. 10.



de *Rochefort*. Sur les pièces longues, les sinuosités de l'S sont plus allongées.

Le riche cimetière franc de *Hantes-Wiheries*, fouillé par nous, dont le produit est déposé au musée de Charleroi et dont le rapport sera bientôt publié, nous a donné un grand nombre de garnitures, plaques, boucles, contre-plaques et plaques carrées en acier brillamment damasquiné d'argent et de cuivre et richement décorées de ce type d'ornementation.

Voici l'énumération des principales, rangées avec la marque qu'elles portent dans les vitrines du musée de Charleroi.

FJ<sup>11</sup>47<sup>1</sup>. — Garniture complète : plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée venant de la tombe n° 20, mesurant au total 0<sup>m</sup>22 de longueur sur une largeur de 0<sup>m</sup>04. Les enroulements serpentiformes sont plus allongés sur les pièces longues, plaques-boucles et contre-plaques. Les encadrements eux-mêmes sont fort artistiques.

FJ<sup>11</sup>48<sup>1</sup>. — Plaque-boucle et contre-plaque damasquinées d'argent et de cuivre, du même type que les précédentes, venant de la tombe n° 3.

FJ<sup>11</sup>47<sup>2</sup>. — Garniture entière, plaque-boucle (sans chape), contre-plaque et plaque carrée de même ornementation, un peu plus simple. Le double serpent ou dragon est tout aussi beau, mais il est d'un dessin homologue, ou droite pour gauche. La damasquinure est aussi d'argent et de laiton.

FJ<sup>11</sup>47<sup>10</sup>. — Plaque-boucle et contre-plaque de même dessin que FJ<sup>11</sup>47<sup>1</sup>, mais un peu moins parfait. Elle est damasquinée d'argent et de laiton et non d'or.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

en S. On l'a trouvé dans le cimetière de *Pfullendorf* sur une petite plaque de 0<sup>m</sup>02 en bronze et argent (1).

26° Le triquetre ou triskele, voy. pl. II, fig. 77, 85, se trouve souvent ornementé et transformé en trois serpents jumeaux artistiquement dessinés.

Le cimetière mérovingien d'*Uxelot* (Boulonnais) en a fourni un beau spécimen sur plaque à jour en bronze (2).

Cette forme, dérivée de la forme pl. II, fig. 3, 8, 9, 22, etc., nous ramène à la forme pl. II, fig. 28, dont nous avons parlé ci-devant et qui ne diffère de celle qui nous occupe qu'en ceci : le point central de contact des trois serpents est remplacé par un triangle équilatéral.

La boucle-plaque d'*Harmignies*, que nous avons citée dans le groupe 17° ci-devant, venant de la tombe n° 342 et portant un entrelac de serpents à quatre têtes, est aussi d'un dessin analogue au précédent, seulement le croissant est agrémenté de deux bouclettes ou petits nœuds.

27° Au lieu du triquetre de trois tronçons de serpents à têtes de canards évoluant autour d'un point, l'on rencontre souvent le tétraquetre ou croix à bras égaux formée de quatre tronçons de serpents semblables.

Le cimetière mérovingien de *Villeret*, dans l'Aisne, a fourni toute une garniture de ceinturon : plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée en acier damasquiné d'argent

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. III, liv. IV, pl. V, fig. 5.

(2) Voy. HAIGNERÉ, *loc. cit.*, pl. XIII, fig. 4.

Un cimetière lombard trouvé près de *Monza* a produit, sur un umbo de bouclier en bronze, un superbe spécimen de triquetre analogue, artistiquement ciselé et dont les trois têtes étaient des têtes d'oiseaux de proie à bec crochu ou gypaète. Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. IV, pl. XVII, fig. 5A.

portant cette ornementation (1). Les serpents y sont contournés. Voy. pl. IV, fig. 16.

Dans le cimetière germanique de *Kannstadt* (musée de Stuttgart) fut rencontrée une plaque ronde en argent ciselé portant la même figure, tournée au rebours de la dernière (2).

LINDENSCHMIT reproduit le dessin d'une plaque ajourée en bronze représentant la même figure (3).

\*  
\* \*

28° Nous venons de donner des exemples venant de notre cimetière d'*Hantes-Wiheries*, d'ornementation dérivant du dieu serpent en S, devenu progressivement un simple 8 d'entrelacs, puis deux 8 bout à bout ou deux 8 entrelacés côte à côte (plaque carrée marquée FJ<sup>11476</sup>).

29° Sur une autre plaque carrée d'acier damasquiné d'argent, grande de 0<sup>m</sup>030 sur 0<sup>m</sup>033 et marquée FJ<sup>11475</sup>, venant de la tombe n° 58 du même cimetière, ce double 8 s'est un peu compliqué et est devenu un enlacement à plusieurs boucles que nous avons représenté pl. IV, fig. 19. Ce motif dérive de l'accolement bout à bout de deux figures du type pl. II, fig. 101 ; or cette variété conduit méthodiquement, comme je vais l'expliquer, à tous les enlacements compliqués de l'ornementation franque, ornementation qui marque tout le fournement militaire de cette nation : boucles, plaques, etc., etc.

Ce dernier dessin d'*Hantes-Wiheries* s'est retrouvé, sur

---

(1) Voy. PILLOY, *loc. cit.*, pl. de Villeret, fig. 2.

(2) Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. III, fasc. V, pl. VI, fig. 2.

(3) Voy. *ibid.*, t. I, fasc. X, pl. VII, fig. 3.

une languette en bronze du cimetière mérovingien d'*Hardenethun* (Boulonnais), servant de pendant ou terminaison de courroie (1), objet nommé parfois *ferret*; et sur une grande plaque-boucle en bronze du cimetière visigoth de *Revel* (Haute-Garonne) (2).

A *Hantes-Wiheries*, nous rencontrons plusieurs objets couverts du même ornement un peu varié et allongé. Telles sont :

La plaque carrée FJ<sup>11</sup>47<sup>7</sup> damasquinée d'argent et de laiton, venant de la tombe n° 58.

La plaque-boucle et la contre-plaque FJ<sup>11</sup>47<sup>8</sup> damasquinée de même, venant de la tombe n° 93.

30° Ce même dessin allongé en torsade vermiculée, formant une bande centrale, est un ornement habituel que portent des centaines de plaques ou de boucles des peuplades barbares. Tel est l'ornement capital d'une boucle venant de *Bel-Air* (3), dont nous avons parlé ci-devant dans le groupe 7° et dont nous donnons le dessin. Voy. pl. IV, fig. 1.

Telle est encore la contre-plaque trouvée à *Fontaine-Valmont*, qui présente la même bande d'ornementation. Voy. pl. III, fig. 4.

Cette bande doublée, ou triplée, ou repliée sur elle-même, ou groupée d'autre façon, produit les milliers d'entrelacs de formes variées qui couvrent les bijoux francs et qui forment le fond de toute leur ornementation.

31° Voici un exemple de motif d'ornement analogue, moins compliqué, groupé d'autre façon et non aligné.

---

(1) Voy. HAIGNERÉ, *loc. cit.*, pl. XIV, fig. 2, p. 60.

(2) Voy. BARRIÈRE-FLAVY, *loc. cit.*, pl. VII, fig. 3, p. 152.

(3) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par FR. TROYON, pl. III, fig. 5, pp. 4, 6, 8.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



*By Margaret Stokes. Part. I.* Un bel exemple, reproduit dans cet ouvrage (1), est la couverture du *Dimma book*, couverture datée de 1150, ce qui lève toute hésitation.

Cet art diffère entièrement du style, riche aussi, mais d'autre cachet beaucoup plus brillant et plus artistique, pourrait-on peut-être dire, que nous sommes tous convenus de nommer abusivement mérovingien. Je dis *abusivement*, car ce beau style mérovingien, nous l'admirons surtout dans les bijoux des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, comme nous l'avons dit ci-devant; il n'existait pas à l'époque de Mérovée.

### *Boucles d'oreilles, bracelets, etc. FF<sup>III</sup>.*

N<sup>o</sup> 1. — La collection de M. Hazard renferme bon nombre de boucles d'oreilles trouvées par paires dans les tombes. La plupart sont en cuivre, très petites ou très grandes, portant toujours un ornement en boule plus ou moins ornée et modifiée, soigneusement ciselée.

Ces pièces de toilette sont fort communes dans les cimetières gaulois ou francs primitifs. Les cimetières plus récents, des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, en sont presque dépourvus.

N<sup>o</sup> 2. — On peut dire la même chose de la rareté ou de l'abondance des bracelets.

Le cimetière de Hombois en a fourni bon nombre.

### *Perles.*

N<sup>o</sup> 1. — Nombreuses perles venant de divers colliers en verre de toute couleur : vert, jaune, blanc opaque ou blanc

---

(1) Page 97, fig. 58.

transparent; en pâte céramique de toutes teintes aussi : blanc, jaune, vert, bleu, orange, rouge, brun, etc.; incrustées de toute façon; en ambre de forme brute. Perles de toutes grosseurs et de toutes formes : globuleuses, allongées, en tubes, en cylindres, en spirales. Fusaïoles ou pesons, etc., etc.

Il est intéressant de donner ici quelques notions sur les diverses espèces de perles et sur les détails de leur fabrication à l'époque franque.

Nous n'avons rien à dire des perles de verre, la fabrication en était toute simple et analogue aux procédés modernes. Petites ou grosses, en forme d'anneau, de tubes ou de globules percés, de toutes couleurs : vertes, brunes, bleues, noires, blanches, opaques ou translucides, à côtes transversales ou longitudinales. Ce sont des rouleaux percés et modelés, puis coupés en morceaux et arrondis après coup. L'on y soudait parfois ensuite, quand il s'agissait de grosses perles, quelques ornements de verre fondu au chalumeau.

Le rouleau était parfois formé de tiges de diverses couleurs juxtaposées, unies et soudées de façon à former sur la tranche, aux deux bouts, des dessins plus ou moins artistiques. Le rouleau, passé à un feu convenable, devenait alors homogène et était divisé en perles par une torsion méthodique qui donnait aux deux bouts de chacune un enroulement concentrique de lignes multicolores, représentant les fines tiges soudées pour former le rouleau découpé. C'est le simple procédé employé aujourd'hui encore par les fabricants de boules de sucre de couleur qu'on donne à sucer à nos enfants et pour les billes en verre jaspé qui servent à leurs jeux. Nous verrons, du reste, le même procédé



reparaître, mais employé avec une délicatesse extrême dans la fabrication des broches ou fibules belgo-romaines en petits damiers de fines mosaïques d'émail qui frappent d'admiration quand nous les retirons de nos fouilles. Ici les mêmes baguettes de verre de couleurs diverses, soudées en bâtons ronds ou rouleaux et en barres, étaient préparées d'une façon minutieuse et avec un soin et une adresse vraiment remarquables, pour offrir à la tranche de mignons dessins d'une délicatesse miraculeuse, puis ces bâtons étaient sciés artistement en fines lamelles transversales conservant le dessin de la tranche, et étaient alors soudés et sertis sur le bronze. Nous devons revenir ailleurs sur cette fabrication et nous ne faisons ici que l'indiquer en deux mots.

La catégorie de perles qui précède n'est pas la plus intéressante, mais celles qui attirent surtout l'attention des archéologues sont les perles en pâte céramique opaque, fine, tenant de la nature du verre et de la porcelaine opaque. L'on en est à se demander comment cette fabrication n'a pas conduit à la fabrication de nos vases en céramique fine, non seulement les Francs, mais les Romains, qui connaissaient aussi ces pâtes et les employaient couramment aux mêmes usages.

Les pâtes étaient de toutes couleurs : rouge, brune, orange, jaune, citron, noire, blanche, bleue, etc., couleurs dues au mélange des mêmes oxides colorants que l'on emploie encore aujourd'hui. Ces perles étaient travaillées avec le plus grand soin et étaient de toutes grosseurs, depuis la graine de millet jusqu'à l'amulette, les pesons ou les fusaïoles.

La fabrication des perles unies n'offre aucun intérêt, elle



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

qu'employait l'artiste pour obtenir ce résultat. Il superposait plusieurs plaques minces de pâte de différentes couleurs pour obtenir une assez grande épaisseur à la tranche, et de cette tranche il enlevait adroitement des rubans fins et multicolores, dont il entourait le rouleau à découper en perles. Il pouvait, à son gré, avant le découpage en perles, repousser de droite et de gauche le ruban, de façon à donner à ses lignes diversicolores la forme de zigzags ou d'autres courbes.

Les grosses perles de verre dites par les Romains *bullæ vitreæ*, regardées souvent comme amulettes, et celles de matières céramiques ornées, ayant la même destination et, comme les dernières, terminant soit un collier, soit un bracelet, ou souvent regardées comme peson, étaient travaillées à la main une à une. Voy. pl. V, fig. 14 et suiv.

Nous nous arrêtons à ces exemples, le lecteur peut imaginer les autres procédés nombreux et analogues qui étaient employés.

N° 2. — Collier formé de morceaux d'ambre percés, mêlés de petites perles céramiques de diverses couleurs et de diverses formes, trouvé sur les ossements de l'enfant enterré avec sa mère dans la même tombe A, à côté des urnes n<sup>os</sup> 8 et 17.

Ces perles étaient un peu mêlées avec les perles du collier de la mère, décrit ci-dessous au n° 2.

N° 3. — Collier trouvé sur les ossements de la mère, dans la même tombe que le précédent. Les perles de ce collier étaient fort variées de grosseur, de forme, de couleur et même de matière. La plupart étaient très petites, en pâte céramique fort tendre, peu cuite et presque entièrement

délitée par le temps et l'humidité de la tombe ; jaunes et blanches, globuleuses ou en forme de spirales et de tubes minces ; d'autres, plus grosses, en forme de perles ordinaires et vitrifiées, vertes, bleues ou bariolées, opaques ; d'autres, transparentes, blanches, en verre véritable. La pièce centrale de ce grand collier était une grosse perle ou amulette en terre ou de fusaiöle biconique de 0<sup>m</sup>025 de diamètre.

L'une de ces perles ressemblait beaucoup à un morceau de tuyau de pipe en terre cuite blanche, mais fort mince.

L'anneau de bronze n° 2 était au milieu de ces perles. Il a pu appartenir au collier en guise d'amulette. On a rencontré maintes fois des colliers francs avec un anneau ou une grosse perle ou une pièce de monnaie à l'effigie d'un empereur, servant de porte-bonheur. Tout le monde connaît cette superstition de suspendre au cou une pièce à l'effigie du souverain, percée d'un trou, habitude qui s'est prolongée jusqu'aujourd'hui chez le peuple du village. Les effigies de l'empereur Napoléon surtout ont eu longtemps ce privilège auprès des gens simples et superstitieux dans nos campagnes.

## **Instruments en fer et en acier F.I.**

### *Clous et ferrailles F.I<sup>1</sup>.*

Les Francs inhumèrent leurs morts dans des sarcophages ou tombeaux maçonnés, mais sans cercueils, semble-t-il résulter d'un passage de Grégoire de Tours (1), ou bien

---

(1) Voy. *Histoire des Francs*, tit. IV, chap. 51. — Voy. aussi notre mémoire sur *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, p. 74 dans *Mémoires archéologiques*, t. VI.

dans des cercueils en planches. Toutefois nous rencontrons souvent des sépultures qui n'offrent aucune trace de résidus ligneux, ni aucun clou de cercueil, ce qui semble concluant. Mais le plus souvent il reste les clous de grande dimension et de forme remarquable, comme le clou marqué ci-dessous FI<sup>14</sup>, ce qui indique la présence d'un cercueil dont les planches ont disparu.

N° 1. — Quantité de clous de toute espèce.

FI<sup>15-4</sup>. — Clous de cercueils.

FI<sup>5</sup>. — Lame de fer d'un usage inconnu.

FI<sup>6</sup>. — Morceau de ferraille qui semble avoir servi à une serrure de coffret ou de cercueil.

FI<sup>14</sup>. — Beau clou de cercueil bien conservé. Il n'est pas très grand, mais la forme en est caractéristique. Voy. pl. I, fig. 34,

### *Outils de ménage FI<sup>II</sup>.*

FI<sup>12</sup>. — Briquet à battre feu. On sait que le briquet à battre feu était un petit meuble presque obligatoire du guerrier franc. Toujours il le portait avec lui dans sa pochette. A ce point de vue, il y a une similitude complète avec nos anciens fumeurs avant l'invention des allumettes phosphoriques. Voilà certes une analogie frappante, et, malgré soi, l'on est amené à se demander si le Franc lui-même n'était pas fumeur et si l'éternel briquet qui fait presque constamment partie de son fournement ne lui servait pas à allumer sa pipe. Faire brûler le foyer ou allumer la lampe ne semblait guère rentrer dans les attributions du guerrier. A quel usage lui servait donc son briquet?

Cette idée du soldat franc fumant sa pipe dans les camps



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



entre les divers cimetières. Certains d'entre eux, et tels sont les cimetières de l'arrondissement de Charleroi, ont produit beaucoup de scramasaxes ou grands coutelas, peu de haches et de lances et rarement les grandes épées droites, dites épées de commandement. Nous avons rencontré plusieurs fois, gisant sur cette grande épée et collé par la rouille, un petit couteau avec les restes de sa gaine et une petite boucle qui semble bien avoir servi à les fixer l'un sur l'autre.

Cet armement général correspond avec une abondance de vases ou urnules de formes purement franques, anguleuses, en terre noirâtre et presque tous ornés à la roulette, avec une absence totale de vases d'autres formes en terre rouge et sans ornement à la roulette, et un grand nombre de boucles en acier damasquiné, rarement accompagnées de boucles de grandes dimensions en bronze orné de ciselures, mais seulement de boucles petites et simples. Tels sont aussi les caractères de beaucoup de cimetières des pays rhénans d'Allemagne.

Tout le long du Rhin les scramasaxes ont été retrouvés fort nombreux dans toutes les tombes franques, témoin les publications de LINDENSCHMIT.

Dans la province de Namur, au contraire, beaucoup de cimetières renferment presque uniquement des haches, sans scramasaxes, peu de lances; d'autres, des haches et des lances; mais le tout avec des vases rouges de formes arrondies non ornés à la roulette et beaucoup de boucles en bronze ciselé luxueusement. Ces tombes sont beaucoup plus riches que les nôtres pour l'ornementation, les métaux précieux et la verrerie, mais le mobilier en est bien moins caractéristique; l'influence romaine y est frappante.

Les cimetières de *Samson*, d'*Embresineau*, de *Vedrin*, de *Seraing* et autres n'ont pas fourni de scramasaxes.

*Le couteau et le scramasaxe.*

Chez les Francs, le couteau est un instrument à tous usages, arme de guerre, outil ou meuble domestique. Chaque individu, homme ou femme, le portait presque toujours sur soi.

L'abbé COCHET a fait à ce sujet quelques remarques fort intéressantes.

C'était un outil tellement usuel et nécessaire à tous que la *loi salique* elle-même y attacha un intérêt assez général pour devoir en punir le vol d'une amende (1).

Tout Franc le tenait pendu à sa ceinture et les femmes elles-mêmes le portaient avec leurs clefs et d'autres petits objets attaché à la chaînette ou la lanière qui leur servait de châtelaine.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, cet usage général du couteau peut être constaté. En 1214, Philippe-Auguste ordonna que chacun de ses soldats possédât un petit couteau dans son fourniment (2).

Les prêtres et les clercs portaient aussi le couteau, même dans les églises. L'abus avait pris une telle extension habituelle que l'autorité ecclésiastique dut intervenir pour le réprimer. Pierre Coulommier, archevêque de Rouen, rap-

---

(1) « Si quis cultellum alienum furaverit sexcentis denariis qui faciunt sol. XV, culpabilis judicetur. » *Leg. sal.*, tit. XXIX, art. XII.

(2) « Unius quisque habeat cultellum. » *Mandatum Regis super juratis ad arma*, par RIGORD. Cité dans le *Glossaire* de DU CANGE.



pela au concile de cette ville et fit promulguer, en 1235, des préceptes remontant à la plus haute antiquité et communs aux diocèses du Mans, de Chartres, de Tours et d'autres, parmi lesquels la défense stricte pour toute personne qui veut jouir du privilège clérical de porter un poignard si elle n'est exposée à un danger réel (1).

Pour les femmes, à la même époque, porter le couteau à la ceinture était une coquetterie. C'était un usage si général que les religieuses elles-mêmes se serraient de ceintures de cuir ornées d'acier portant un couteau ouvragé et précieux à manche sculpté ou argenté, ce que défendit en 1265 Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, pendant qu'il se trouvait à Montevillier (2).



Le scramasaxe est le glaive des Saxons adopté aussi par le Franc. Ce nom vient du mot *sax*, couteau, et du mot *scrama*, qui emporte l'idée d'*escrime* ou combat : *couteau de combat*.

DU CANGE cite à cet effet divers auteurs pour justification et, entre autres, des vers de ENGELHUSEN, parlant des Saxons à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle :

« Son glaive court est nommé *saxa*, d'où l'on pense que lui-même tire son nom de saxon » (3).

---

(1) « Cap. LIII. — De cultellis cum cuspidē. — Districte praecipitur ne sacerdotes cultellum portent cum cuspidē, aut arma, sive clorici, sacerdotum vel alii qui gaudere volunt privilegio clericali nisi justi causā timoris. » *Praecepta antiqua* dans : D. BASSIN. *Concilia Rothomagensis provinciae*, part. I, p. 59.

(2) « Inhibuimus ne corrigiis ferratis et cultellis nimis curiosis et praeiosis cum manubriis sculptis et argententis utentur » *Regest. visit.*, p. 518.

(3) « Quippe brevis gladius apud illos *saxa* vocatur  
Unde sibi nomen *saxo* traxisse, putatur. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Frédégonde et armés de forts couteaux nommés vulgairement scramasaxes, imprégnés de poison, s'approchent du roi (Sigebert) sous un faux prétexte et lui percent le flanc de chaque côté... (1) »

Puis dans un autre paragraphe : « Frédégonde, pour faire assassiner Childebert II, fit fabriquer deux couteaux et ordonna d'en *creuser* les rainures plus profondément que d'ordinaire et d'avoir soin de les empoisonner. (2) »

Augustin Thierry (3) n'était pas archéologue, dit HAIGNERÉ, quand il a traduit ici le mot *taraxari* (creuser) par le mot *ciseler*, orner de ciselures.

Cependant l'on a trouvé parfois des glaives ou des lances, ou même des haches ornées de damasquinures à la façon des boucles et des plaques. Mais la chose est rare et il faut bien se garder de prendre comme traces d'anciennes damasquinures les entailles destinées au poison.

Pareilles damasquinures ont été rencontrées par TROYON à Bel-Air sur un beau couteau ; à Namur, sur une arme ou deux, puis en Allemagne, etc.

Notre Société elle-même a trouvé à *Hantes-Wihéries*, dans la tombe n° 28, une belle et grande lance vraiment extraordinaire, portant de beaux ornements en creux qui avaient été damasquinés (voy. pl. V, fig. 26), et à Boussu-lez-Wal-

---

(1) « Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo *scramasaxos* vacant, infectis veneno, maleficati a Fredegunde regina, cum aliam causam se gerere simularent, utraque ei (Sigeberto) latera feriunt... » GRÉG. TUR., IV, 52 (ou 56), selon l'édition de GUADET et GARANNE.

(2) « Fredegundis duos cultros ferreos fieri praecipit, quos etiam *caraxari* profundius et veneno infici jusserat. » GRÉG. TUR., VIII, 29.

(3) Voy. *Récits des temps mérovingiens*.

court une autrelance ornée de rainures arquées qui pourraient fort bien avoir renfermé aussi des fils de damasquines en métal précieux (1).



Il est une observation à faire sur la forme des scramasaxes, observation qui peut n'avoir aucune importance et qui, peut-être aussi, vaut la peine d'appeler l'attention des fouilleurs.

Cette forme n'est pas identique pour tous les scramasaxes. On peut en distinguer trois types bien différents. Nous ne savons si cette variété de type est voulue et s'il faut s'y arrêter. Nous croyons cependant bon d'en dire un mot. Si l'on observe la pointe de ces armes, l'on remarque que : 1° Dans les uns, le tranchant et le dos de la lame s'inclinent également vers la pointe, où elles se réunissent sous une courbure égale de chaque côté. Voy. pl. V, fig. 16. Cette courbure est parfois fort peu prononcée et le tranchant et le dos sont presque en lignes droites. Voy. pl. V, fig. 17; 2° dans d'autres, le tranchant est droit et le dos seul se courbe vers la pointe. Voy. pl. V, fig. 18; 3° dans d'autres enfin, c'est le dos qui est droit et le tranchant se courbe vers la pointe. Voy. pl. V, fig. 19.

Il arrive aussi que le dos n'est pas courbé ni arqué, mais droit et coupé au bout en biseau net, ou un peu creusé à la façon de la pointe de certains cimenterres de Turquie. Voy. pl. V, fig. 20.

Il n'est pas rare de rencontrer dans nos tombes des scramasaxes dont le taillant est profondément usé par

---

(1) *Doc. et rapp.*, t. XVIII, p. 95.

l'usage. Ils n'ont pas été usés sur les membres et les os des guerriers ennemis sans doute! Ces couteaux, en dehors des combats, étaient donc employés à tout usage commun journalier. Nous avons ailleurs déjà fait cette remarque.

FJ<sup>14</sup><sup>15</sup>. — Grand coutelas franc, long de 0<sup>m</sup>38, y compris la soie, laquelle porte encore des restes de manches et mesure 0<sup>m</sup>10.

FJ<sup>14</sup><sup>17</sup>. — Morceau d'un couteau de petites dimensions.

FJ<sup>14</sup><sup>18</sup>. — Idem couvert encore des restes de sa gaine en bois.

FJ<sup>14</sup><sup>19</sup>. — Glaive bien conservé venant de la tombe C, long de 0<sup>m</sup>38 sur 0<sup>m</sup>052 et 0<sup>m</sup>045 à la soie, avec le tranchant et le dos de la lame se courbant vers la pointe à la façon du 1<sup>o</sup> ci-devant. Le dos est, en outre, un peu biseauté en courbe vers la pointe. (Voy. pl. V, fig. 20.) La soie retient des débris importants du manche en bois (1).

Ce glaive était à côté des débris de cuir dont il est fait mention en FJ<sup>11</sup><sup>12</sup><sup>2</sup>.

N<sup>os</sup> 1 et 2. — Scramasaxes de grandes dimensions, à dos droit rectiligne et à taillant courbé à la façon du 3<sup>o</sup> ci-devant. Voy. pl. V, fig. 19.

N<sup>o</sup> 3. — Idem avec le bout droit et rectiligne vers le taillant et courbe vers le dos, à la façon du 2<sup>o</sup> ci-devant. Voy. pl. V, fig. 18.

N<sup>o</sup> 4. — Idem de forme analogue; mais les deux courbes opposées de la lame sont excessivement peu prononcées et la forme est celle d'un grand poignard droit, mais à un seul taillant. Voy. pl. V, fig. 17.

---

(1) Voy. Rapport cité ci-devant, pl. IX, fig. 9.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

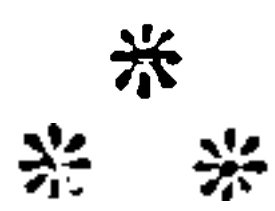
**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



mais l'armature des deux bouts, en corne ou en fer, aurait dû être déjà retrouvée dans l'une ou l'autre tombe. Peut-être la longueur de l'arc a-t-elle été un obstacle pour lui donner la consécration d'un objet de mobilier mortuaire, et cependant l'on pouvait fort bien le briser à cette fin, comme on le faisait pour d'autres instruments.



Il doit en avoir été ainsi pour la hampe de la lance, qui était trop longue pour être enfermée dans les tombes, bien que nous rencontrions fréquemment, dans la présence du fer, la preuve qu'habituellement la lance du guerrier avait été déposée à côté de lui dans sa fosse. Cette hampe même, ainsi morcelée, a facilement disparu par le temps et la décomposition, puisque fort fréquemment il ne reste aucune trace, même carbonisée, du cercueil, mais seulement les clous encroutés de débris fibreux conservés dans la rouille.

Quant à la forme et à la grandeur du fer des lances comme du fer des flèches, il serait absolument inutile d'en parler. Ces fers offrent toutes les grandeurs, depuis les lances les plus larges et les plus pesantes, voy. pl. V, fig. 26, jusqu'aux bouts de flèches les plus petits, jusqu'à la pointe ailée de l'angon, voy. pl. V, fig. 27 et les bouts de flèches les plus minuscules. On y retrouve les types les plus variés, depuis la lame puissante en large feuille, voy. pl. V, fig. 26, jusqu'à la lance en épieu linéaire, voy. pl. V, fig. 22, depuis la forme en amande, voy. pl. V, fig. 23 ou en losange, voy. pl. V, fig. 23, ou triangulaire, voy. pl. V, fig. 24, jusqu'à la lance à ailerons droits, ou courbés en crochets, voy. pl. V, fig. 25, et jusqu'à l'angon véritable, voy. pl. V,

fig. 27. Il en est de même pour les bouts de flèches, dont quelques-uns ne sont qu'une pointe conique et d'autres de vrais fers de petites lances ou de javelots.

Nos tombes franques renferment souvent la lance.

La framée, lance courte des Germains (1), était, du reste, une arme fort commune chez eux et que tous possédaient et employaient. Tout guerrier la recevait, en effet, de son chef (2) et même tout homme en se mariant apportait à la communauté des dons parmi lesquels se trouve la framée (3). Ce nom de *framée* est abusivement appliqué à toute lance franque par la plupart des archéologues.

Une forme particulière et fort importante de lances anciennes est la lance à crochets. Voy. pl. V, fig. 25.

Le fer en est généralement de médiocre grandeur en amande ou en losange et de la base sortent deux puissants crochets courbés vers le bas de façon à accrocher et attirer l'ennemi autant que possible.

---

(1) « Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur : *hastas*, vel ipsorum vocabulo *frameas*, gerunt, angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus, vel eminus pugnent. » *TACT.*, *Germ.*, cap. VI.

« Peu usent du glaive ou de la grande lance. Ils portent une lance dite par eux *framée*, à fer court et étroit, tellement aiguë et tellement facile que cette même arme peut leur servir pour combattre de loin ou de près. »

(2) « Exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. » *Ibid.*, cap. XIV.

« Ils exigent de la générosité de leur chef ce cheval guerrier et cette sanglante et victorieuse framée. »

(3) « Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert... boves et frenatum equum, et scutum cum framea gladioque. » *Ibid.*, cap. XVIII.

« Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, mais bien le mari à la femme... des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier avec une framée et un glaive. »



Cette arme, sans être très commune, se rencontre dans nos cimetières francs.



Il ne faut pas confondre la lance avec l'*angon*, qui porte aussi des crochets, mais beaucoup plus pointus, plus aigus et moins longs. Le fer se prolonge en manche ou longue hampe et est infiniment plus mince. Il mesure parfois 1 mètre et la pointe ou flamme, au contraire, est fort menue, longue à peine de 5 ou 6 centimètres. Voy. pl. V, fig. 27.

C'est une arme toute spéciale de forme et d'usage, qui, du reste, n'a pas été encore assez étudiée. L'on n'a pu jusqu'aujourd'hui faire aucune supposition sur l'époque où elle était employée.

L'*angon* a été cependant discuté maintes fois et est resté longtemps un objet sur lequel les archéologues étaient fort peu d'accord. Dans l'origine, l'abbé COCHET prit pour l'*angon* la lance à crochets dont nous avons dit un mot. Puis il regarda comme tel une grande flèche à ailerons fort larges et recourbés en crochets. Il reconnut, du reste, que c'était une erreur, et il revint plusieurs fois sur ce sujet dans ses nombreux ouvrages.

L'*angon* de SUIDAS et de EUSTATHIUS a la plus grande analogie avec le pilum romain pour la forme et l'usage (1).

C'est, disent ces auteurs, « une espèce de javelot franc, ni très long, ni très court, mais également propre au besoin à être lancé au loin et, dans une attaque, assez long pour atteindre et frapper la ligne ennemie ».

---

(1) Les textes de ces auteurs sont reproduits par JUSTE-LIPSE, dans son *Polioreticon*, lib. IV.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

N° 8. — Idem à *spiculum* très étroit, avec la douille conique entière. Voy. pl. V, fig. 24.

N° 9. — Idem à lame étroite, presque en forme d'épieu de chasse, avec la douille conique entière sans fente latérale. Voy. pl. V, fig. 22.

N° 1. — Lance à crochets fort grande et fort massive avec la douille ouverte des deux côtés et formant deux pattes clouées le long de la hampe. Voy. pl. V, fig. 23.

Il ne faut pas confondre ces lances à crochets, qui se rencontrent assez communément dans les tombes franques avec l'angon. Celui-ci est très rare; il porte aussi des crochets, mais des crochets beaucoup plus minces. Voy. pl. V, fig. 27.

#### *Les haches.*

En théorie souvent admise par les historiens, l'on ne se figure guère le soldat franc sans sa hache de combat. Cette arme a même pris le nom de *francisque*. Cependant il y a bien à rabattre pour l'archéologue de cette idée préconçue. Le fait est loin d'être général. Dans beaucoup de cimetières francs la hache est même rare, et si dans quelques-uns cet instrument se trouve pour ainsi dire dans chaque tombe, dans d'autres il ne s'y rencontre qu'un peu accessoirement, de même que la lance, et est surtout beaucoup moins abondante que le grand coutelas ou scramasaxe; tels sont nos cimetières de l'arrondissement de Charleroi. D'autres cimetières n'ont pas offert une seule hache.

Toutes ces haches sont d'ailleurs de forme et de grandeurs différentes. Pas deux ne sont tout à fait identiques. Il en est ainsi, du reste, chez les Francs pour toutes les armes

et les pièces de fournement militaires. On y rencontre une variété complète, tout en constatant toutefois l'existence bien nette de types distincts, auxquels on peut rapporter chaque lame, chaque glaive ou chaque hache.

Le type de haches que l'on rencontre le plus habituellement est la hache dite parfois hache de Childéric ou des Germains de Selzen, c'est-à-dire à une seule branche ou à tête simple, sans arrière-partie ou marteau opposé au tranchant. C'est la forme la plus rudimentaire, qui ressemble beaucoup à notre *merlin*, dit VIOLET-LEDUC.

On applique généralement aujourd'hui à cette forme le nom de *francisque*. Voy. pl. V, fig. 28.

Cette forme, avec le bord supérieur presque entièrement rectiligne, est dite parfois, nous ne savons pour quelle raison, *hache fermée*, par opposition avec la *hache ouverte*, dont le tranchant, fort large, prend une double expansion vers le haut et vers le bas et dont les bords supérieur et inférieur viennent confluer à la douille par une courbe fort prononcée. Voy. pl. V, fig. 29.

La francisque véritable semble être plutôt la hache *bipennée* de SIDOINE APOLLINAIRE ou hache double à deux tranchants opposés et parallèles, laquelle n'a pas été retrouvée chez nous, que je sache. L'abbé COCHET a trouvé à *Parfondeville* une hache à deux tranchants perpendiculaires l'un à l'autre à la manière de notre *bisaiquë* moderne. Nous avons rencontré au cimetière de *Strée* la hache à *marteau*, où la tête de marteau remplace la tête à taillant horizontale du type précédent. Voy. pl. V, fig. 31.

N° 1. — Belle hache dite *fermée*, de forme élégante et assez rare, à tranchant fort développé comparativement au

talon. Ce talon se continue en dessous en une petite languette formant capuchon, longe le manche et renforce l'emmanchure de la même façon que pour la hache de notre cimetière de *La Buissière* marquée FJ<sup>112</sup> au musée de Charleroi. Cette façon de languette d'emmanchure est assez rare.

Cette hache est longue de 0<sup>m</sup>16 et le tranchant courbé mesure en diamètre 0<sup>m</sup>10. Voy. pl. V, fig. 28.

L'examen minutieux de cette hache fait remarquer un détail de fabrication dont nous ne nous expliquons pas bien le but. La douille pratiquée pour le manche, soigneusement nettoyée de tous restes de bois, est encore aujourd'hui obstruée par une petite pièce de fer transversale en forme de 8, attachée en travers et obstruant l'ouverture vers le haut, là où a dû être enfoncé dans le bois d'emmanchure le petit coin de fer ordinairement employé pour retenir le manche et l'empêcher de se séparer facilement du fer. Dans quel but cette petite pièce de fer a-t-elle été mise où elle se trouve et quelle était sa fonction? Nous ne pouvons nous le figurer.

Il est remarquable que nous avons plusieurs fois trouvé ce même arrangement dans nos fouilles franques. Les cimetières de Hantes-Wihéries, de Thuillies (*Tienne des Sarts*), de La Buissière (*La Falise*), etc., nous ont fourni plusieurs haches ainsi garnies de la même petite ferraille en 8 ou parfois simplement en S. Il s'agit donc d'un détail de fabrication usité un peu partout par les Francs, et nous appelons l'attention des fouilleurs pour en trouver la vraie explication.

N<sup>o</sup> 2. — Jolie petite hachette d'enfant fort mignonne, bien que de la forme la plus primitive. C'est un simple coin. Elle ne mesure que 0<sup>m</sup>07 de longueur et est large de 0<sup>m</sup>011 au



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



La *damasquinure* ou *damasquine* est un travail d'incrustation de filets d'un métal précieux, principalement dans l'acier. Ce procédé est oriental et tient son nom de la ville de Damas, dont les fines armes portent encore ce genre d'ornementation.

La véritable damasquinure moderne est faite de fils d'argent sur acier.

Les Francs étaient déjà fort experts en cet art de damasquinure. Ils y mêlaient le laiton, comme nous en avons rapporté quelques exemples. Ce laiton a été souvent pris par quelques archéologues pour de l'or. Je connais peu d'exemples antiques de damasquinure d'or. Les modernes l'emploient quelquefois, mais ne se donnent pas la peine de sertir en damasquine le laiton dans l'acier.

La damasquinure véritable se faisait en creusant au champ levé de minces sillons en forme de dessin quelconque dans l'acier ou le fer ; sur ce dessin l'on étendait une feuille d'or ou d'argent et au marteau on la faisait entrer dans les sillons en rabattant au-dessus les bords des sillons pour maintenir le métal précieux.

Cette méthode reste encore à peu près la même aujourd'hui et est pratiquée par les Arabes et les Maures. Seulement les sillons sont réduits à des rayures à la pointe avec bavures, de façon que pendant l'opération du battage de la feuille d'or ou d'argent, les bords ébarbés des sillons sont rabattus sur la feuille de métal précieux et le maintiennent d'autant mieux dans les sillons.

La véritable *tauchie* est un peu différente et maintient plus fortement l'or ou l'argent sur l'acier. Les sillons du dessin sont plus profondément creusés à l'échoppe en façon de

queue d'aronde, c'est-à-dire plus larges au fond qu'à la surface, et, dans ces sillons, un fil d'or battu au marteau est enfoncé par la force, de façon à rabattre les bords et sertir le métal précieux dans l'acier.

Tel était, quoi qu'on ait dit, le procédé dont les Francs se servaient pour leur damasquinure. Une étude minutieuse au moyen de fortes loupes nous en a fourni la preuve absolue.

L'œuvre est ensuite, dans tous les cas, égalisée, polie, puis bleuie, noircie ou bronzée.

En Espagne, l'on pratique encore beaucoup aujourd'hui le dernier procédé.

M. LACROIX a traité longuement cette matière au point de vue des procédés dans la *Gazette des Beaux-Arts de Paris* en 1892.

On a écrit qu'un atelier de ces belles et grandes plaques et boucles de ceinturons à riches damasquinures existait principalement à Trèves. On a eu en vue dans cette assertion le « *Præpositus Brambaricariorum sive argentariorum Triberorum* » indiqué dans les listes de la *Notitia dignitatum Imperii omnium tam civilium quam militarium ultra Arcadii, Honorique tempora*.

Il s'agit à Trèves, comme à Reims et à Arles, d'une fabrique *impériale*, c'est-à-dire romaine et non franque, où travaillaient des doreurs et ouvriers travaillant l'argent et l'or.

Mais les plaques damasquinées sont, du reste, des objets tout à fait spéciaux aux races teutoniques, aux Francs, et dont les dessins portent entièrement le caractère d'un art particulier n'ayant rien du style, ni de l'art romain, mais d'un cachet tout asiatique. Le travail lui-même est, du reste,



oriental, les procédés de damasquinure viennent d'Asie; tout le monde est d'accord sur ce point. On ne peut attribuer à des fabriques officielles de l'empire romain des produits inusités dans l'armée romaine et dont l'origine est d'ailleurs reconnue étrangère à cette nation. On pouvait, sans doute, y dorer et y argenter, mais rien n'autorise à croire qu'on y damasquinait, surtout des plaques pour les Francs.



Pour les boucles damasquinées, les clous à grosse tête sphérique que portent toutes les pièces d'ornementation sont en bronze et parfois en acier damasquiné, comme le reste. Ils traversent la pièce et s'identifient avec les tenons dont nous avons parlé plus haut. Ce point est caractéristique, car pour les garnitures en bronze dont nous allons parler, les clous d'ornement de la face supérieure sont, pour la facilité de la fabrication, rendus tout à fait indépendants des tenons d'attache de la face inférieure. Ils sont simplement fixés à la plaque par de petites rivures ou bien réduits seulement à la tête; ils sont tout uniment soudés à la surface de celle-ci, tandis que les tenons sont soudés fortement en dessous ou le plus souvent tirés à même du métal et fondus avec la pièce. Ces tenons sont en nombre moindre pour les petites plaques et seulement en nombre nécessaire, deux et même un, sans correspondre au nombre de têtes de clous d'ornement et sans que ce nombre diminue.

Il est un genre de plaques en bronze de forme spéciale, fort simple, dites *anglo-saxonnes* par beaucoup d'archéologues. C'est, en effet, le style de ces plaques polies, sans ciselures, ni ornements, de forme triangulaire plus ou moins



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Les Francs, selon les époques, en usèrent aussi, ou employèrent les deux fabrications.

A Selzen (1) et dans d'autres cimetières allemands, la damasquinure manquait. Les boucles sont en bronze de toute première qualité et de formes petites et trapues. Les fibules sont en bronze ciselé, grandes et ornées de verroteries et de pierreries. Les épées sont grandes et en acier.

Il en fut de même pour les boucles dans le cimetière de Seraing et d'autres cimetières francs de la province de Liège.

On peut en citer d'autres. Cette observation touche aux caractères distinctifs propres à nous aider à classer et dater nos cimetières francs du pays. Nous devons y revenir encore plusieurs fois, sans doute, car cette classification si désirable est loin d'être faite encore. Comme je l'ai dit ailleurs, on l'a discutée prématurément et l'on a eu tort, à mon avis, bien que j'aie été entraîné à m'en occuper moi-même à la suite d'autres archéologues belges que cette question préoccupe.

#### *Le bronze et l'étamage.*

Quant au métal dont les boucles franques étaient faites, c'est toujours soit du fer ou plutôt du véritable acier, ainsi que nous l'avons dit, ou du bronze.

Le bronze des Francs, comme, du reste, celui des Romains et d'autres peuples antiques, était de deux espèces bien distinctes.

L'un, le bronze ou airain blanc des miroirs romains,

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *Das germanisch Todtendlager bei Selzen, in der Provinz Rheinhessen.*

analogue à notre métal de cloches, mais plus blanc, dur, cassant, argentin, poli comme l'acier, résistant fort bien à l'oxydation et à l'action des éléments dans la terre pendant les siècles. Il est réfractaire à l'action des plus forts acides, sauf l'eau régale.

L'autre, le bronze jaune ou rougeâtre, plus ou moins tendre, presque ductile et flexible, fort soluble dans les acides, résistant peu aux agents naturels et s'oxydant vite dans la terre, ne ressemble absolument pas au précédent. Le plus ordinairement, les pièces fabriquées de ce métal sont étamées.

Ce bronze commun est de toute qualité, depuis le vrai bronze plus ou moins stannifère encore, jusqu'au vulgaire laiton composé de cuivre, de plomb et parfois de zinc.

Le zinc ne fut découvert qu'après le fer. C'est dire qu'à l'époque du bronze le métal employé en était exempt. Mais le plomb était connu dès l'origine et le bronze le plus primitif, l'ancien bronze d'Assyrie, était un alliage de cuivre et de plomb. Ce mauvais airain fut bientôt amélioré, et, au lieu de plomb, l'airain renferma 10 à 12 p. c. d'étain, avec, pour impuretés, de minimes proportions de plomb, de fer et d'autres métaux. Les statues grecques en renferment 10 à 14 p. c. Les bijoux égyptiens 14 à 15 p. c. On prétend cependant y avoir parfois trouvé le tiers de l'étain remplacé par du plomb à l'époque de la troisième dynastie des Pharaons.

Les Gaulois exploitaient des mines de cuivre dans l'Aquitaine (1). Ils avaient la réputation d'être très forts en métal-

---

(1) « Multis locis apud eos (Aquitanos) aerariae secturae sunt. » CAES, *Bel. Gall.*, lib. III, cap. 21.

« Il est, chez les Aquitains, beaucoup d'exploitations de mines de cuivre. »

lurgie, surtout dans le travail du bronze. Nous y reviendrons à propos de l'étamage. Leur bronze renfermait 12 à 14 p. c. d'étain et des traces de plomb (1).

A l'époque romaine, le bronze ou l'airain avait toutes les compositions, mais toujours il renfermait du zinc, car, pour le fabriquer, l'on réduisait le minerai de cuivre, qui était mêlé de *calamine*, nom donné par les Romains au minerai de zinc mêlé au minerai de cuivre exploité en Gaule et en Germanie et que PLINE nomme *Cadmia* (2).

Ce travail connexe de deux minerais de cuivre et de zinc se fait encore parfois aujourd'hui pour obtenir directement le *laiton*.

Le bronze des vases, des statues et autres objets d'art romain était du cuivre rouge parfois pur, parfois renfermant du plomb en quantités plus importantes et parfois même du zinc.

Nous en donnons une composition trouvée par une analyse chimique de M. Reuter :

Cuivre . . . . .	89.557	} 100
Étain . . . . .	8.987	
Zinc . . . . .	1.587	
Plomb. . . . .	0.069	
Fer . . . . .	traces	

(1) En voici une analyse faite par M. GIRARDIN pour l'abbé COCHET sur un kelt ou hache gauloise trouvée à *Antifax* :

Cuivre . . . . .	85.85	} 100
Étain . . . . .	14.15	
Plomb . . . . .	trace	

(Normandie souterr., p. 243.)

(2) « Fit (aera) et e lapide aerosa quem vocant cadmiam... Ferunt nuper etiam in Germania provincia repertum. » *Hist. nat.*, XXXIV, 2.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Quant au beau bronze blanc de miroirs romains dits de *Brindes* ou d'*Étrurie*, dont parle *PLINE* (1), il a sommairement la même composition que le métal de nos miroirs de télescopes modernes :  $\frac{2}{3}$  de cuivre et  $\frac{1}{3}$  d'étain.

Une analyse faite en Angleterre sur un objet du musée de *Cirencester*, portant le n° 629 de la collection (2), lui attribue comme composition :

Cuivre . . . . .	70	}	100
Étain . . . . .	30		

M. l'abbé *COCHET* donne les analyses suivantes, dues à M. Girardin (3) :

Miroir gallo-romain trouvé au cimetière de Cany :

Cuivre . . . . .	78.5	}	100
Étain . . . . .	21.5		

Hachette de même époque trouvée près d'Elbeuf :

Cuivre . . . . .	74.9	}	100
Étain . . . . .	25.1		

Ce sont là, sans doute, des compositions sommaires dont il faut décompter sur l'étain, comme d'ordinaire, du plomb, du zinc et même parfois un peu d'arsenic, dus à l'impureté des minerais.

Voici deux analyses minutieuses que j'ai faites de miroirs trouvés au cimetière belgo-romain-franc de *Strée*. La première est d'un superbe miroir ayant résisté à toute action oxydante, ce qui est vraiment remarquable dans un sol aussi peu conservateur que le sol de ce terrain, qui a dévoré et fait

(1) « Optima (specula) apud majores fuerunt Brindisina, stanno et aere mixtis. Praelata sunt argentea. » *Hist. nat.*, XXXIII, 45 (15), 3.  
 (2) *Voy. Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XII, p. 126.  
 (3) *Voy. COCHET, la Normandie souterraine*, pp. 242-244.

disparaître, jusqu'au dernier vestige, toute matière organique, bois, etc., et détruit en majeure partie presque tout métal.

Cette analyse m'a donné :

Cuivre . . . . .	74.2	} 100
Étain . . . . .	25.2	
Plomb . . . . .	0.4	
Zinc . . . . .	0.2	

Évidemment les deux millièmes de zinc ne sont là qu'accidentellement et comme matière étrangère.

Un autre miroir de moins bonne qualité et moins bien conservé, mais gardant cependant encore un beau poli, bien que tout à fait noirci à cause de la présence du plomb, m'a donné comme composition :

Cuivre . . . . .	61.4	} 100
Étain . . . . .	26.0	
Plomb . . . . .	8.2	
Zinc . . . . .	4.4	

Ici les deux métaux étrangers ont certainement été ajoutés à dessein et il s'agit d'un bronze de composition relativement inférieure.

Voici une analyse de bronze d'un miroir trouvé à *Dalhem* (Luxembourg) et analysé par M. Reuter, qui se rapproche fort du précédent :

Cuivre . . . . .	68.531	} 99.649
Étain . . . . .	19.584	
Plomb . . . . .	10.955	
Zinc . . . . .	0.405	
Fer . . . . .	0.574	



Il est bon de faire remarquer que la fabrication de ces miroirs était faite par fusion du métal et polissage, non par forgeage et martelage. La cassure finement cristalline et non unie et polie le prouve à l'évidence.

Le bronze des fibules romaines n'est le plus souvent pas du bronze véritable; rarement l'étain entre dans leur composition. C'est simplement du cuivre pur ou du laiton plus ou moins plombifère et zincifère. Ce sont, du reste, les Romains qui ont commencé à mêler habituellement le zinc en forte proportion dans la composition de leur bronze.

Les médailles et les monnaies sont aussi de composition fort variable. Rarement c'est du bronze. Le cuivre pur fut très longtemps employé. Puis, sous les empereurs, on y mêla 4 ou 5 p. c. de zinc. Sous Antonin, l'on trouve 20 p. c. de ce métal mêlé au cuivre. Quant aux pièces de potin, on y trouve quelquefois 9 p. c. d'étain et 5 p. c. de plomb; mais bientôt le potin ne fut plus guère que du zinc et du plomb avec fort peu de cuivre.

L'on a écrit qu'à l'époque franque on ne fabriquait plus le beau bronze romain, qu'on y remplaçait par économie tout ou partie de l'étain par du plomb ou du zinc.

Cette assertion ne s'applique pas plus à l'époque franque qu'à l'époque romaine. La vérité est qu'à l'une comme à l'autre l'on se servait des mêmes bronzes fins ou communs.

Les Francs utilisaient le bronze, surtout pour leurs fibules et pour leurs garnitures de ceinturons.

Pour leurs fibules et les petites boucles communes, ils employaient, comme les Romains, des bronzes rouges, du cuivre presque pur ou du véritable laiton, de composition



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

Pour les boucles en bronze blanc dur analogue au métal des miroirs romains presque inoxydable en terre et qui sont ordinairement de petites dimensions et de forme spéciale, elles sont de bonne composition. Voici une analyse que j'en ai faite sur une boucle d'*Hantes-Wiheries* :

Cuivre . . . .	74.9	} 100
Étain . . . .	25.1	
Plomb } . . . .	traces	
Zinc }		

C'est la composition du beau bronze de miroirs romains.

La composition suivante, qui a été publiée, est d'un métal moins bon :

Cuivre . . . .	69.52	} 100
Étain . . . .	20.78	
Plomb . . . .	9.90	

Cette boucle était cassante, à limaille jaune pâle, mais l'objet était d'aspect gris plombé et venait du cimetière de *Lucy*. L'analyse est de M. Girardin.

\*  
\* \*

Tous ces bronzes, surtout les bronzes blancs, étaient renforcés et durcis par la trempe. Ces procédés de trempe du bronze étaient connus de la plus haute antiquité. ARISTOTELE en attribue l'invention au Lydien Scythès, nous apprend PLINE. THÉOPHRASTE pense, au contraire, qu'on les doit au Phrygien Deles (1). PLINE ajoute que les Gaulois étaient

(1) « *Æs conflare et temperare, Aristoteles Lydum Scythen monstrasse; Theophrastus Delem Phrygem putat.* » *Hist. nat.*, VII, 57 (56), 6.

célèbres pour la production de leurs bronzes trempés, les plus parfaits du monde.



Tous les peuples anciens ont connu le bronze, mais tous n'ont pas employé ni connu l'étamage du bronze. Les Gaulois, les Romains et les Francs l'employèrent, mais surtout les premiers et les derniers en firent le plus grand usage.

L'invention en est due aux Gaulois, qui trouvèrent les procédés primitifs pour enduire et même pour plaquer le cuivre et le bronze d'une couche adhérente d'autres métaux, l'étain, l'argent, l'or.

PHILOSTRATE dit que les barbares qui habitaient les bords de l'océan enduisaient fort délicatement d'or et d'argent le cuivre sortant du feu, de sorte que le tout ne faisait qu'un seul corps solide.

PLINE attribue l'étamage aux *Bituriges* et l'argenture aux *Eduens* (1). L'auteur désigne l'étain sous le nom de *plumbum album*, par opposition au plomb véritable *plumbum nigrum*.

Il ajoute cependant que l'on falsifiait l'étain en y mêlant un tiers de cuivre blanc (2), métal qui pourrait bien être le zinc, ou deux tiers de plomb noir composé, vendu sous le nom d'étain tertiaire (3), ou même en ajoutant à ce dernier

---

(1) « Album (plumbum) incoquitur aereis operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni possit ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum iococere simili modo coepere equorum maxime ornamentis, jumentorum que jugis, in Alesia oppido : reliqua gloria Biturigum fuit. » *Hist. nat.*, XXXIV, 48 (17), 3.

Voy. aussi FLOR, III, 100,

(2) *Hist. nat.*, XXXIV, 58 (17), 1.

(3) *Ibidem*.

alliage la moitié de plomb blanc ou étain, ce que les fripons, dit l'auteur, vendaient pour l'étain argenteaire (1).

Un autre étain argenteaire était un mélange de moitié de plomb et moitié d'étain (2).

Tous ces composés, dit PLINE, servaient à l'étamage (3).

L'abbé COCHET a fait analyser l'étamage que portait une patère en cuivre rouge tirée d'une tombe romaine à Neuville (4) et M. Girardin a trouvé la composition suivante :

Étain . . . .	68.88	}	100
Plomb . . . .	31.12		

C'était un étain argenteaire fort riche.

Nous venons de dire que les Francs étamaient surtout leurs fibules et leurs boucles de ceinturons. On a écrit qu'ils les argentaient quelquefois. C'est possible. Je n'en connais cependant pas d'exemple, mais je pourrais citer plusieurs circonstances où l'on a pris pour de l'argenture ce qui était du vrai étamage, simplement parce que l'on jugeait à première vue et que l'on oubliait que l'étamage est même plus blanc que l'argenture et que, de la même manière que le plomb, l'argent noircit rapidement et complètement en terre au contact des sulfures, contrairement à l'étain, qui y conserve son éclat, de telle façon que, dans les cimetières, toute pièce trouvée garnie d'un enduit métallique blanc est, à coup sûr, de l'étamage, sauf ratification par l'analyse chimique ; mais l'enduit d'argent est devenu, dans ce cas, d'un noir de jais.

(1) *Hist. nat.*, XXXIV, 58 (17), 1.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Loc. cit.* Voy. aussi pour des vases semblables notre *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 165, pl. IX, fig. 1, 2, 3, 5.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!  
Lecture a volonté  
pour seulement  
\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



C'est une jolie boucle ovale de bonne forme, mais simple, mesurant 0<sup>m</sup>053 sur 0<sup>m</sup>020, donnée au musée par M. Octave Pirmez et cataloguée sous la marque RE<sup>111</sup>2<sup>1</sup>. Je ne sais vraiment si elle est romaine ou franque et je dois, sur ce point, rappeler ce que je viens de dire : à une certaine époque nous rencontrons dans les objets de nos cimetières un mélange bien évident de la manière et du style romain avec le style franc.

Cette boucle a été trouvée en 1866 à *Oret*, dans un dépôt de crasses de haut-fourneau antique, dits *crayats de sarrasins*, qui était dû à l'industrie successive de bien des siècles, et dont l'exploitation, quoique faite sans idée archéologique, a cependant laissé des notes sur les objets, qui les uns sont francs, les autres romains et les autres encore plus anciens.

Cette boucle nous paraît plutôt franque que romaine. Le style de l'ornementation nous donne cette idée. La forme est celle des boucles de ceintures de nos dames d'il y a cinquante ans, à angles arrondis. La matière est l'acier, qui, sans doute, fut poli, avec l'ardillon en bronze. Elle porte comme ornementation une série de dents de loup de grande dimension qui s'appuient sur la bordure intérieure. L'axe qui porte l'ardillon offre lui-même les restes d'une ornementation de même nature. Voy. pl. II, fig. 36. La façon de l'objet est bien soignée. La conservation est satisfaisante et le bronze bien intact dans certains endroits et usé en d'autres. Ce n'est pas un placage, mais un simple enduit, un simple bronzage fait au feu sans doute.



René Van Bastelaer. sculpt.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?  
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.  
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 novembre; des 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 1893.



### ACTES OFFICIELS

Par arrêté royal du 28 décembre 1893, M. Van Wint, statuaire, membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province d'Anvers, a été nommé membre effectif de ce Collège en remplacement de M. C.-A. Fraikin, décédé.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le dessin d'une verrière à exécuter par MM. Stalins et Janssens pour l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers);

ination  
membre  
lectif.

lise de  
-Catherine,  
gstraeten,  
verrière.

2° Le projet relatif à l'exécution d'une verrière pour la fenêtre de la tour de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), sous réserve de donner un peu plus d'importance aux socles des figures en les élevant jusqu'à la seconde barlotière et d'augmenter la hauteur des dais en les surmontant de tourelles afin de réduire la surface des grisailles ; ces modifications permettront de placer les écussons dans les soubassements ;

Église de Saint-Bavon à Gand Verrière

3° Le dessin d'une verrière à placer dans l'église de Brecht (Anvers). L'attention des auteurs, MM. Stalins et Janssens, a été appelée sur la différence par trop sensible de coloration qui existe dans le fond de la verrière ; on leur a conseillé de supprimer le ciel bleu qui équilibre mal l'aspect décoratif et de continuer, de ce côté, le fond d'architecture ;

Église de Brecht Verrière

4° Le projet d'un vitrail à exécuter par M. Dobbelaere pour la grande fenêtre du transept sud de l'église Saint-Sulpice, à Diest (Brabant) ;

Église de Saint-Sulpice à Diest Vitrail

5° Le projet relatif à la restauration de la croix triomphale de l'église de Walcourt (Namur). L'auteur, M. l'architecte Langerock, a été engagé à examiner si, tout en ne plaçant pas la croix trop haut, il n'y aurait pas lieu d'en surélever un peu le pied afin que, par la perspective, la partie inférieure ne soit pas masquée par l'appui antérieur du jubé ;

Église de Walcourt Croix triomphale

6° La maquette de la statue représentant la princesse Christiana, commandée à M. Maes pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale) ;

Hôtel de ville de Termonde Statue

7° Les maquettes soumises par M. Dillens pour l'exécution de deux statues destinées à la façade de l'hôtel de ville de Gand (Flandre orientale), sous réserve que, dans l'étude en grand des modèles, l'artiste maintienne les figures dans

Hôtel de ville de Gand Statue

une attitude plus simple ainsi que, du reste, il s'est engagé à le faire.

lise de  
-Sauveur,  
Gand.  
chemin  
la croix.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Lybaert, les cinquième et sixième stations du chemin de la croix commandé à cet artiste pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand.

Le délégué ayant constaté la parfaite réussite de ces œuvres d'art, la Commission a émis l'avis qu'elles peuvent être approuvées définitivement.

glise  
erchem-  
e-Agathe.  
bleaux.

— Un délégué s'est rendu à l'atelier de M. Van Langendonck à l'effet d'y examiner les tableaux de l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant), dont la restauration a été confiée à cet artiste.

Les tableaux actuellement restaurés sont au nombre de quatre, savoir :

Saint-Jean-Baptiste,  
La Madeleine repentante,  
L'Agonie du Christ,  
Sainte-Agathe.

Un cinquième tableau, celui représentant la Sainte-Famille, est sur le point d'être terminé.

Le délégué a reconnu, dans la manière de restaurer de M. Van Langendonck, un artiste expérimenté; il a bien rentoilé les tableaux, a pointillé avec prudence les parties détériorées des toiles, évité les surpeints, si ce n'est dans le tableau représentant Sainte-Agathe, où il a été obligé de repeindre la tête entièrement détruite d'un ange et de faire la même opération au bas de la robe de la Madeleine.

M. Van Langendonck s'étant bien acquitté de sa mission, le Collège a donné un avis favorable à la liquidation de la somme afférente au travail déjà effectué, soit 950 francs.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS**

## **ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Cette statue, sans être précisément en mauvais état, est du moins placée dans des conditions aussi regrettables au point de vue de sa conservation que sous le rapport de l'effet qu'elle pourrait produire si elle se présentait aux regards dans une disposition plus convenable. En effet, elle se trouve actuellement en dessous de la table d'autel, privée du jour nécessaire pour l'éclairer. Les données historiques recueillies sur cette sculpture établissent d'ailleurs qu'elle n'a pu être exécutée pour la place qui lui est assignée.

L'église de Neer-Landen dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain et elle était toujours desservie par un curé religieux de cette maison. Or, la statue de Sainte-Madeleine porte les armoiries soigneusement fouillées de Winand de la Margelle, sous-prieur de Sainte-Gertrude et qui a été nommé curé à Neer-Landen en 1628; il vint résider à sa cure à la fête de la Saint-Jean de l'année 1629.

Promu à la dignité de prélat de Louvain en l'année 1643, le pape Innocent X lui accorda le privilège de porter la mitre en 1652. Winand de la Margelle est décédé en 1664. Comme ses armoiries sculptées sur la statue sont timbrées de la mitre, la sculpture n'a pu être exécutée qu'entre les années 1652 et 1664. D'autre part, un inventaire du mobilier de l'église, dressé en 1696 par le curé Van Braeckel, ne fait aucune mention de la statue? Sa présence à l'église de Neer-Landen est constatée pour la première fois en 1701. Le 17 octobre de cette année, l'archevêque de Malines donne, par écrit, des instructions pour que l'on veille avec sollicitude à la conservation de la statue en marbre de Sainte-Marie-Madeleine et pour qu'on empêche qu'elle ne soit ni endommagée ni enlevée, soit par les soldats, soit par d'autres

déprédateurs. A partir de cette époque aussi, Sainte-Marie-Madeleine devint patronne secondaire de l'église.

Il semble évident, d'après ce qui précède, que la statue, dans la pensée du prélat qui la fit tailler dans le marbre, n'avait nullement la destination à laquelle elle est affectée aujourd'hui : elle devait très probablement être élevée sur un cénotaphe et peut-être surmonter le tombeau de quelque membre de la famille de Winand de la Margelle. La pose couchée de la Sainte, la tête de mort qu'elle tient à la main et les armoiries semblent l'indiquer. Deux fragments dont la présence ne s'explique pas dans l'état actuel du monument semblent confirmer cette hypothèse : c'est une tête ailée de chérubin et un petit enfant portant une croix. Ils faisaient sans doute partie du monument projeté.

La sculpture est traitée avec soin et dénote un ciseau habile. La tête de la sainte, d'un type peu gracieux, semble être un portrait. Jusqu'ici les recherches faites pour connaître l'artiste auquel on doit ce travail n'ont pas abouti. Comme cela arrive souvent en pareille matière, on a cherché un nom célèbre et on a voulu l'attribuer à Duquesnoy. Mais François Duquesnoy est mort en Italie en juillet 1642. Son frère Jérôme est, à la vérité, décédé en 1654 ; mais on ne saurait lui attribuer la statue de Neer-Landen, d'un faire un peu sec. On n'y peut reconnaître non plus ni le ciseau de Jean Delcour, ni celui de Luc Fayd'herbe.

Il serait vivement à désirer que cette statue fût retirée du réduit où elle se trouve et placée contre une des parois du chœur de l'église, sur un cénotaphe en pierre ou en marbre noir d'un mètre de hauteur environ.

Le délégué signale aussi à l'attention une autre œuvre



Cette statue, sans être précisément en mauvais état, est du moins placée dans des conditions aussi regrettables au point de vue de sa conservation que sous le rapport de l'effet qu'elle pourrait produire si elle se présentait aux regards dans une disposition plus convenable. En effet, elle se trouve actuellement en dessous de la table d'autel, privée du jour nécessaire pour l'éclairer. Les données historiques recueillies sur cette sculpture établissent d'ailleurs qu'elle n'a pu être exécutée pour la place qui lui est assignée.

L'église de Neer-Landen dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain et elle était toujours desservie par un curé religieux de cette maison. Or, la statue de Sainte-Madeleine porte les armoiries soigneusement fouillées de Winand de la Margelle, sous-prieur de Sainte-Gertrude et qui a été nommé curé à Neer-Landen en 1628; il vint résider à sa cure à la fête de la Saint-Jean de l'année 1629.

Promu à la dignité de prélat de Louvain en l'année 1643, le pape Innocent X lui accorda le privilège de porter la mitre en 1652. Winand de la Margelle est décédé en 1664. Comme ses armoiries sculptées sur la statue sont timbrées de la mitre, la sculpture n'a pu être exécutée qu'entre les années 1652 et 1664. D'autre part, un inventaire du mobilier de l'église, dressé en 1696 par le curé Van Braekel, ne fait aucune mention de la statue? Sa présence à l'église de Neer-Landen est constatée pour la première fois en 1701. Le 17 octobre de cette année, l'archevêque de Malines donne, par écrit, des instructions pour que l'on veille avec sollicitude à la conservation de la statue en marbre de Sainte-Marie-Madeleine et pour qu'on empêche qu'elle ne soit ni endommagée ni enlevée, soit par les soldats, soit par d'autres



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

d'art de la même église : c'est un important tableau de Crayer représentant le Crucifiement et qui orne le retable de l'autel majeur. Cette toile, qui est traitée dans la meilleure manière du maître — suivant un renseignement consigné dans les registres paroissiaux, — a souffert du fait de la soldatesque qui a pris part à la première bataille de Neerwinden (1695), dont les luttes se sont poursuivies jusqu'au village de Neer-Landen. C'est sans doute pour porter remède à ces avaries qu'il a été retouché, à ce que l'on assure, par un peintre amateur il y a une cinquantaine d'années. Il n'a pas paru cependant au délégué que ces retouches aient compromis les carnations et les parties les plus importantes de la composition.

Il conviendrait de faire examiner ce tableau par un spécialiste et de lui demander un rapport indiquant les ouvrages qu'il y aurait à effectuer, le cas échéant, pour en assurer la conservation.

— Les délégués qui ont examiné dans les ateliers de MM. Mignon, Le Roy et Pollard, les modèles grandeur d'exécution des statues confiées à ces artistes pour la décoration de la façade de l'Université de Liège, ayant constaté que ces œuvres sont bien traitées, la Commission a proposé d'en autoriser la fonte en bronze.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1<sup>o</sup> Le projet dressé par M. A. Verhaegen pour la restauration des fenêtres ogivales du beffroi de Gand (Flandre orientale) ;

2° Le projet de restauration de l'ancien bâtiment dit « Ciperagie », à Saint-Nicolas (Flandre orientale); architecte, M. Serrure;

Bâtim  
dit « Cipe  
à Saint-

4° Le projet de reconstruction de la façade de l'annexe de l'hôtel de l'Académie flamande, à Gand (Flandre orientale);

Acade  
flamande,

4° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'ancienne porte d'enceinte de Revogne, sous Honnay (Namur);

Por  
de Rev

5° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration à effectuer à la porte de Trèves, à Bastogne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Porte de  
à Basto

6° Le projet relatif à la restauration de la salle du conseil communal, à l'hôtel de ville de Mons (Hainaut); auteur, M. Stiévenart.

Hôtel de  
de Mo

— Un délégué s'est rendu, le 8 décembre 1893, à Sichem (Brabant), afin d'inspecter l'ancien donjon qui, d'après une lettre de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, en date du 29 novembre précédent, était signalé comme se trouvant dans un état périliclitant.

Donj  
de Sich

Le délégué n'a pas constaté cette situation : tout au plus l'édifice réclame-t-il quelques réparations, surtout du côté sud-ouest, où certaines pierres devraient être remises en place et un rejointoiement opéré en recherche.

On ne remarque pas d'infiltrations dans la voûte qui est visible lorsqu'on se trouve au rez-de-chaussée, mais il se pourrait que des précautions soient nécessaires pour préserver les parties supérieures du donjon, ce dont le délégué n'a pu s'assurer, les moyens d'accès faisant défaut. En tous cas, les ouvrages qui peuvent être faits à l'édifice n'ont rien

d'urgent et seront de minime importance. Le Département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, qui a l'entretien des bâtiments civils dans ses attributions et qui dispose des fonds nécessaires à cette fin, pourrait faire visiter la tour par l'un de ses agents et y faire effectuer les ouvrages d'entretien qu'elle réclame.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la nouvelle paroisse de Saint-François, à Merxem (Anvers); architecte, M. H. Blomme;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Espierres (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

3° Le projet de construction d'un presbytère à Anderlues (Hainaut); architecte, M. Mahieu;

4° Le plan des dépendances à construire au presbytère de Maisières (Hainaut); architecte, M. Hanneuse;

5° La restauration du presbytère de Forzée, commune de Buissonville (Namur); architecte, M. Meurisse;

6° Le projet d'appropriation et de restauration du presbytère de Braffe (Hainaut), architecte, M. Cordonnier.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Merxem, paroisse de Saint-François (Anvers); architecte, M. H. Blomme;

struction  
tauration  
esbytères.

glise de  
-François,  
Merxem.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# **FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET**

**797,885 livres!**  
**Lecture a volonté**  
**pour seulement**  
**\$8.99/mois**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



choisi est très convenable, il occupe un point culminant du village, est situé à proximité du presbytère et à front d'un chemin pavé; il aura en outre l'avantage de rapprocher l'église du centre de la paroisse. Cet emplacement peut donc être adopté.

La Commission s'est ralliée aux conclusions du rapport de ses délégués.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Tieghem (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;

2° Le projet de restauration des toitures de l'église de la commune de Saint-Michel (Flandre occidentale); architecte, M. Timmery;

3° La restauration de l'église de Braffe (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

4° L'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Grand-Leez (Namur); architecte, M. Anciaux;

5° Le devis estimatif des travaux supplémentaires nécessités par la restauration de la tour de l'église d'Avelghem (Flandre occidentale); architecte, M. Vercoutere;

6° Le relevé des travaux supplémentaires de restauration effectués à l'église de Bottelaere (Flandre orientale);

7° La réparation de l'église de Forzée, commune de Buissonville (Namur); architecte, M. Meurisse;

8° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration du portail principal de l'église de Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale); architecte, M. Van Ysendyck;

9° Le projet de restauration intérieure du chœur de l'église d'Assche (Brabant); architecte, M. Nève; Église d'Assche

10° Le projet relatif à la restauration de la voûte en bardeaux et de la rosace de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Van Loo; Église de Saint-Nicolas à Tournai

11° Les comptes des travaux de restauration exécutés pendant les années 1888, 1889 et 1890 à l'église de Dieghem (Brabant). Comptes de travaux de restauration à l'église de Dieghem

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1895. . . . .	251
Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. — Description des objets. — Discussion de diverses questions qui s'y rattachent accessoirement, — par M. D.-A. VAN BASTELAER, Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi ( <i>A continuer</i> ) . . . . .	259
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1895 . . . . .	355
Une commande de tapisseries bruxelloises en 1701, suivie d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen (1671-1710), par M. J.-TH. DE RAADT . . . . .	352
Nécrologie . . . . .	365
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1895. . . . .	369
Une tapisserie bruxelloise à Dusseldorf, par M. J.-TH. DE RAADT. . . . .	387
Verres « Façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — 12 <sup>e</sup> lettre (et dernière) aux membres du Comité du <i>Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie</i> , — par M. H. SCHUERMANS . . . . .	395
Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. — Description des objets. — Discussion de diverses questions qui s'y rattachent accessoirement, — par M. D.-A. VAN BASTELAER, Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi ( <i>suite</i> ). — <i>A continuer</i> . . . . .	425
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1895. . . . .	486

PLANCHES.

	Pages.
Objets découverts à Neerpelt (3 planches). . . . .	24
Objets trouvés dans les fouilles du cimetière franc de Fontaine-	
Valmont, lieu dit Hombois : Pl. I . . . . .	282
Pl. II . . . . .	322
Pl. III . . . . .	334
Pl. IV . . . . .	483